



En application de son Règlement Général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 12 décembre 2006 sous le numéro R.06-192. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été effectué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'Autorité des marchés financiers des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi qu'en version électronique sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.bigben.fr).

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

- 1.1. Personne responsable du document de référence
- 1.2. Attestation de la personne responsable du document de référence
- 1.3. Personne responsable de l'information financière

CHAPITRE II - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

- 2.1 Commissaire aux comptes titulaires
- 2.2. Commissaires aux comptes suppléants
- 2.3. Informations sus les contrôleurs légaux ayant démissionnés, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

CHAPITRE III - INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

- 3.1. Comptes consolidés annuels
- 3.2. Comptes sociaux annuels

CHAPITRE IV – FACTEURS DE RISQUE

- 4.1. Risques liés à l'activité de la Société
 - 4.1.1. Risques liés aux produits
 - 4.1.2. Risques fournisseurs
 - 4.1.3. Risques liés à la défaillance d'un sous-traitant
 - 4.1.4. Risques clients
 - 4.1.5. Risques liés aux stocks
 - 4.1.6. Risques liés au transport
- 4.2. Risques liés à la Société
 - 4.2.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés
 - 4.2.2. Risques liés à l'influence exercée au sein de la Société par un nombre limité d'actionnaires
- 4.3. Risques liés au secteur d'activité de la Société
 - 4.3.1. Risques liés à la concurrence
 - 4.3.2. Risques liés à la baisse des prix des produits électroniques grand public
 - 4.3.3. Risques lié à la saisonnalité des ventes de produits
- 4.4. Risques de marché
 - 4.4.1. Risques de change
 - 4.4.2. Risques de taux
 - 4.4.3. Risques de liquidité
 - 4.4.4. Risques sur actions
- 4.5. Risques juridiques
 - 4.5.1. Faits exceptionnels et litiges
 - 4.5.2. Risques liés à la propriété intellectuelle
 - 4.5.3. Réglementation et risques liés à son évolution
- 4.6. Assurance et couverture des risques

CHAPITRE V - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale, forme et siège de la Société

5.1.2. Date de constitution et durée de la société

5.1.3. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

5.1.4. Exercice social

5.1.5. Historique de la Société

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

5.2.2. Principaux investissements réalisés en 2006 ou en cours à la date du document de référence

5.2.3. Principaux investissements ayant faits l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

CHAPITRE VI – APERCU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

6.2. Principaux marchés

6.3. Evénements exceptionnelles ayant influencé les activités et les marchés

6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

6.5 Source des positions concurrentielles

6.6 Stratégie

CHAPITRE VII – ORGANIGRAMME

7.1. Descriptif du groupe et place de l'Emetteur

7.2. Liste des filiales

CHAPITRE VIII – PROPRIETE IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

8.2. Immobilisations corporelles et environnement

CHAPITRE IX – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière – bilan simplifié

9.2. Compte de résultat

CHAPITRE X – TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Informations simplifiées sur les capitaux de l'Emetteur

10.2. Flux de trésorerie

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux

10.5. Sources de financement attendues pour les investissements futurs

CHAPITRE XI – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

11.2. Brevets et licences

11.2.1. Brevets

11.2.2. Licences

11.2.3. Marques

CHAPITRE XII – INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté l'activité, depuis la fin de l'exercice jusqu'à la date du Document de Référence

12.1.1. Ventes

12.1.2. Production

12.1.3. Organisation interne

12.2. Tendances connues, incertitude ou demande ou tout engagement ou événement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur

CHAPITRE XIII – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

CHAPITRE XIV – ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Dirigeants et administrateurs de la société

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale

CHAPITRE XV – REMUNERATION ET AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

15.1. Montant de la rémunération versée aux mandataires sociaux

15.2. Retraites et autres avantages

CHAPITRE XVI – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. La direction de la Société

16.2. Contrats de services liant les mandataires sociaux

16.3. Comité d'entreprise

16.4. Gouvernance d'entreprise

16.5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne

CHAPITRE XVII – SALARIES

17.1. Effectif du groupe

17.2. Participations et stock options

17.3. Participation des salariés dans le capital de l'Emetteur

CHAPITRE XVIII – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

18.2. Contrôle de la Société

18.3. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

CHAPITRE XIX – OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

CHAPITRE XX – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Comptes consolidés aux 31 mars 2006, 2005 et 2004

20.1.1. Comptes consolidés

20.1.2. Comptes sociaux

20.2. Normes IFRS

20.3. Dividendes

20.4. Procédures judiciaires et arbitrage

20.5. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

20.6. Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 et 2005.

CHAPITRE XXI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Compartiment de cotation

21.1.2. Montant du capital souscrit avec détail par catégorie d'actions

21.1.3. Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital

21.1.4. Actions détenues par la Société ou ses filiales (nombres, valeur comptable, valeur nominale)

21.1.5. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

21.1.6. Informations sur les droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital souscrit non libéré

21.1.7. Options

21.1.8. Histoire du capital social

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes l'administration, de direction et de surveillance de la Société

21.2.3. Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

21.2.5. Assemblées générales

21.2.6. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle

21.2.7. Dispositions fixant les seuils au dessus duquel toute participation doit être divulguée

21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital

CHAPITRE XXII – CONTRATS IMPORTANTS

CHAPITRE XXIII – INFORMATIONS PROVENANTS DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

CHAPITRE XXIV – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

CHAPITRE XXV – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

CHAPITRE I - PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE

1.1 Personne responsable du document de référence

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Bigben Interactive (ci-après « Bigben Interactive » ou la « Société »).

1.2 Attestation de la personne responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de base.

Les informations historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pour les comptes consolidés en pages 87 (mars 2006) et 124 (mars 2005) et pour les comptes sociaux en pages 176 (mars 2006) et 207 (mars 2005) dudit document, qui contiennent des observations ou des réserves.

Alain FALC
Président Directeur Général

1.3 Personne responsable de l'information financière

Monsieur Alain FALC, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Bigben Interactive

CHAPITRE II - CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Commissaires aux comptes titulaires

- Le Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice est :
Fiduciaire Métropole Audit (FMA),
22, rue du Château,
59100 Roubaix, France
Représentée par Monsieur Jean-François PANSARD
Date de début du premier mandat : 30 septembre 2005
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

- Le Co-Commissaire aux comptes titulaire actuellement en exercice est :
KPMG Audit
159, avenue de la Marne
BP 1045
59701 Marcq en Baroeul Cedex, France
Représentée par Monsieur Christian de BRIANSON
Date de début du premier mandat : 09 novembre 1998, renouvelé le 23 août 2004
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

Les deux commissaires aux comptes titulaires KPMG et FMA appartiennent à la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Douai.

2.2. Commissaires aux comptes suppléants

- Le Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice est :
Monsieur Pierre GILMANT,
22, rue du Château,
59100 Roubaix,
Début de mandat : 30 septembre 2005
Date d'expiration du mandat en cours : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

- Le Co-Commissaire aux comptes suppléant actuellement en exercice est :
SCP Jean-Claude André & Autres,
2 bis, rue de Villiers,
92300 Levallois-Perret,
Début de mandat : 23 août 2004
Fin de mandat : Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

2.3 Informations sus les contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été renouvelés

Le cabinet HCD, représenté par Monsieur Christian DELPLACE ainsi que son suppléant Monsieur Charles DILLIES, dont les mandats arrivaient à expiration à l'issue de l'assemblée approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2005, ont fait connaître par écrit à la Société leur souhait de ne pas voir leurs mandats être renouvelés. Ils ont choisi de ne pas demander le renouvellement de leur mandat à l'Assemblée Générale Mixte du 30.09.2005 étant donné le développement de la société, de ses implantations à l'international et les problématiques comptables liée à la certification des comptes d'une société cotée en bourse.

CHAPITRE III - INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. Comptes consolidés annuels

Bilan consolidé normes IFRS (en M€)

Actif en M€	31/03/2006	31/03/2005	Passif en M€	31/03/2006	31/03/2005
Actif non courant	14,7	16,6	Capitaux propres et assimilés	(1,0)	(4,5)
Stock et en-cours	10,4	26,3	Passif non courant	17,4	22,0
Créances clients	8,0	22,9	Passif courant financier	2,0	24,2
Disponibilités	1,4	3,6	Autre passif courant	21,7	38,0
Autres actifs courant	5,6	10,3			
Total actif	40,1	79,7	Total passif	40,1	79,7

Bilan consolidé normes 99-02 (en M€)

Actif	31/03/2005	31/03/2004	Passif	31/03/2005	31/03/2004
Actif immobilisé	12,5	14,9	Capitaux propres et assimilés	(2,4)	21,3
Stock et en-cours	26,3	47,6	Dettes financières	36,9	40,5
Créances clients	15,7	24,6	Dettes fournisseurs et d'exploitation	33,0	56,4
Disponibilités	3,6	4,4	Autres dettes et provisions	7,1	4,7
Autres actifs circulant	13,8	28,5			
Eléments de régularisation	2,7	2,9			
Total actif	74,6	122,9	Total passif	74,6	122,9

Compte de résultat consolidé normes IFRS - Global

Chiffres consolidés en M€	31/03/2006	31/03/2005
Chiffres d'affaires	63,8	133,7
Perte de valeur	0,0	(9,4)
Résultat opérationnel (activités poursuivies)	(18,5)	(12,9)
Résultat financier (act. pours.)	(1,5)	(1,5)
Contribution au résultat de BBI UK	3,4	(13,2)
Résultat Groupe	(16,9)	(25,5)

Compte de résultat consolidé normes IFRS - Activités poursuivies

Chiffres consolidés en M€	31/03/2006	31/03/2005
Chiffres d'affaires	(63,8)	120,9
Perte de valeur	0,0	(2,0)
Résultat opérationnel	(18,5)	(12,9)
Résultat financier	(1,5)	(1,5)
Contribution au résultat de BBI UK	0	0
Résultat Groupe	(20,3)	(12,2)

Compte de résultat consolidé normes 99-02 - Global

Chiffres consolidés en M€	31/03/2005	31/03/2004
Chiffre d'affaires	134,96	185,95
Résultat d'exploitation	(15,11)	(2,17)
Résultat courant avant impôts	(18,48)	(5,99)
Résultat net avant survaleurs	(23,10)	(4,10)
Résultat net après survaleurs	(23,56)	(4,85)

Evolution des principaux agrégats consolidés

M€	2003/04	2004/05	2005/06
Stock	47,6	26,3	10,4
Dette nette	36,2	42,6	18,0
BFR	42,5	21,5	2,3
CA	186,0	133,7	63,8

3.2. Comptes sociaux annuels

Bilan - normes 99-02 (en M€)

Actif	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004	Passif	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
Actif immobilisé	7,5	15,5	32,9	Capitaux propres et assimilés	(19,9)	3,2	28,0
Stock et en-cours	6,7	20,0	33,9	Dettes financières	30,5	27,2	30,3
Créances clients	5,0	7,8	15,6	Dettes fournisseurs et d'exploitation	10,3	17,4	41,0
Disponibilités	1,0	0,2	0,3				
Autres actifs circulant	7,9	10,5	20,8	Autres dettes et provisions	7,9	7,5	5,5
Eléments de régularisation	0,7	1,3	1,3				
Total actif	28,8	55,3	104,8	Total passif	28,8	55,3	104,8

Compte de résultat - normes 99-02 -(en M€)

Chiffres consolidés en M€	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
Chiffre d'affaires	32,0	59,0	96,6
Résultat d'exploitation	(15,6)	(10,9)	(5,2)
Résultat courant avant impôts	(21,8)	(28,4)	(5,5)
Résultat net	(23,1)	(24,9)	(5,8)

Evolution des principaux agrégats

M€	2003/04	2004/05	2005/06
Stock	33,9	20,0	6,8
Dette nette	30,3	27,1	30,1
BFR	25,5	15,1	3,4
CA	96,6	59,0	32,0

CHAPITRE IV – FACTEURS DE RISQUE

4.1. Risques liés à l'activité de la Société

4.1.1. Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

Bigben Interactive n'est dépendant d'aucun fournisseur en particulier. La Société a en permanence la possibilité de recourir à des fabricants différents en cas de besoin et de réorganiser sa production en quelques semaines si nécessaire.

Environ douze sous-traitants industriels travaillent à la fabrication des accessoires. Ces sous-traitants sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délai. La Société s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue, à répartir les fabrications entre plusieurs sous traitants soit à prévoir une solution de remplacement en cas de défaillance d'un sous-traitant.

Il n'existe aucun lien contractuel avec les usines qui fournissent les produits, autre que des commandes passées régulièrement, depuis de nombreuses années pour la plupart. Le délai de règlement moyen de ces fournisseurs est de 58 jours par chèque, virement bancaire ou lettre de crédit. Les partenariats industriels de longue durée avec les fournisseurs asiatiques qui, pour certains, travaillent en exclusivité pour Bigben Interactive, permettent d'assurer la sécurité des approvisionnements ; les opérations confiées à la sous-traitance ne concernent que des opérations sans éléments de maîtrise technologique.

La présence de Bigben Interactive auprès de ces fournisseurs et de ces sous-traitants, par l'intermédiaire de sa filiale de Hong Kong, chargée entre autres du suivi des fabrications, lui permet de coordonner facilement la production et d'exercer son contrôle qualité.

4.1.2. Risques liés aux clients

La Société travaille en France avec l'ensemble des intervenants de la grande distribution, qui ne présentent pas à son sens un risque de solvabilité, tandis qu'elle sécurise ses transactions avec les boutiques indépendantes grâce au recours systématique au paiement par carte bancaire. Elle ne souscrit donc pas d'assurance crédit pour ses transactions sur le territoire métropolitain. Elle a en revanche recours à l'assurance crédit de type export souscrite auprès de la Coface pour ses ventes dans les Dom Tom et en dehors de la France métropolitaine. Dans ses autres pays d'implantation (Allemagne et Benelux), le Groupe souscrit une assurance crédit sur pratiquement tous ses clients.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France et au Benelux, de la distribution spécialisée en Allemagne. La concentration de la clientèle dans les 3 principaux territoires d'implantation du Groupe est la suivante :

	exercice	1er client	3 premiers clients
France	2003/04	9%	24%
	2004/05	8%	23%
	2005/06	12%	34%
Benelux	2003/04	8%	23%
	2004/05	11%	29%
	2005/06	10%	28%
Allemagne	2003/04	27%	39%
	2004/05	28%	39%
	2005/06	42%	59%

Ces parts de chiffre d'affaires traduisent l'importance de certains acteurs sur le marché, la Société cherchant néanmoins à diversifier ses canaux de distribution pour développer ses ventes et obtenir une répartition du chiffre d'affaires plus uniforme entre les différents acteurs. Le délai de paiement moyen des clients est de 69 jours.

4.1.3. Risques liés aux stocks

La Société effectue le suivi des ventes de ses produits sur une base régulière afin de calibrer ses commandes et de ne disposer que du stock suffisant pour satisfaire les besoins de sa clientèle dans le trimestre à venir. Ses stocks sont entreposés dans sa base logistique de Libercourt, dans un bâtiment de 9.500 m² intégralement sprinklé.

Les filiales de commercialisation belge et allemande appliquent la même méthodologie pour la gestion de leurs stocks ; elles disposent chacune à leur siège d'une surface d'environ 2.500 m² pour l'entreposage et la préparation des commandes.

4.1.4. Risques industriels

Tous les produits fabriqués et commercialisés par Bigben Interactive répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, les accessoires pour consoles de jeu répondent à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité aux utilisateurs.

Le risque de composants défectueux, inhérent à l'activité et partagé par tous les autres constructeurs (accessoires et produits audio, cadeaux) est maîtrisé grâce à un contrôle exercé directement par Bigben Interactive Hong Kong sur les usines de fabrication asiatiques ou indirectement, par le biais de tiers spécialisés. Ce risque ne s'est jamais traduit par des difficultés réelles au cours des années passées.

Le risque de pénurie de composants est un risque inhérent à l'activité de la Société et partagé par tous les autres constructeurs de produits électroniques (accessoires pour consoles de jeu vidéo, produits audio et cadeaux). Bigben Interactive est néanmoins en mesure, dans certains cas, d'anticiper les besoins de ses clients et également de substituer les composants indisponibles. Il n'y a eu aucune tension sur le marché des composants au cours de l'exercice 2005-06 dont Bigben Interactive aurait pu subir les effets pervers.

4.2. Risques liés au marché sur lequel opère la Société

4.2.1. Risques liés à la concurrence

Bigben Interactive évolue sur le terrain de multiples acteurs internationaux, européens ou nord-américains. La Société considère néanmoins pouvoir défendre sa part de marché actuelle et en conquérir de nouvelles du fait d'une diversification unique dans le secteur avec :

- un positionnement des produits privilégiant les fortes marges (accessoires) tout en offrant largeur de gamme et qualité à des prix compétitifs,
- un leadership sur les trois principaux marchés du jeu vidéo en Europe continentale (France, Allemagne et Bénélux) et une présence accrue sur le reste de la Zone PAL (Europe, Australie, etc),
- la recherche d'un référencement toujours plus large auprès de la grande distribution, en direct dans ses pays d'implantation ou par l'intermédiaire de distributeurs locaux ,
- une veille marketing permanente par le biais des contacts consommateurs lors de salons et manifestations dédiés aux loisirs interactifs, etc ;
- l'exploitation de la convergence numérique pour mettre en commun clients et produits des activités d'édition/ fabrication de produits électroniques (accessoires de jeu, mémoires, lecteurs audio, etc).

4.2.2. Risques liés à la baisse des prix des produits électroniques grand public

Sur le marché des produits électroniques grand public comme les accessoires et produits audio&cadeaux, l'érosion observée sur les prix de vente peut entraîner celle de la marge.

Les réponses à cette menace s'appuient sur la différenciation de l'offre et la recherche de la taille critique :

- La Société concentre depuis plusieurs années ses efforts sur le développement de produits innovants, le lancement de gammes ciblées à la sortie de chaque console, la création de valeur ajoutée grâce à de nouvelles fonctionnalités sur des produits existants et un marketing actif autour des produits qui, par la différenciation de l'offre, permettent de maintenir des niveaux de marge satisfaisants.

- Sur les produits grand public qui s'apparentent aujourd'hui à des produits génériques comme les manettes premier prix, la Société utilise sa capacité de sourcing et de négociation liée aux volumes achetés pour améliorer ses conditions d'achat.

4.2.3. Risques liés à la saisonnalité des ventes de produits

Bigben Interactive a déterminé, à périmètre comparable (excluant BBI UK), la part du chiffre d'affaires réalisé sur chaque trimestre lors des deux derniers exercices :

<i>En M€</i>	Saisonnalité	
	2004/05	2005/06
<i>Chiffre d'affaires</i>		
1 ^{er} trimestre	21%	22%
2 ^{ème} trimestre	19%	27%
3 ^{ème} trimestre	43%	35%
4 ^{ème} trimestre	17%	16%
Total 12 mois	100%	100%

Le troisième trimestre de l'exercice (octobre à décembre), qui précède Noël, est la période de l'année pendant laquelle les ventes sont les plus soutenues. Cette saisonnalité tend certes à évoluer en raison du lancement de consoles au printemps (Xbox et GameCube en mars et mai 2002, GBA SP en 2003 et DS de Nintendo en 2005), la pratique du jeu vidéo comme un loisir à part entière par des couches de plus en plus larges de la population amplifie la consommation à l'approche des vacances d'été, réduisant dans une certaine mesure le fossé entre premier et deuxième semestres. Le troisième trimestre de l'exercice reste néanmoins pour Bigben Interactive la période critique pour la réussite de l'année.

Le troisième trimestre de l'exercice 2005-06 a été atypique pour Bigben Interactive, avec une poursuite de la dégradation de ses ventes, les tensions de trésorerie persistantes n'ayant pas permis de porter les approvisionnements à leur niveau prévu et donc de répondre à la forte demande des clients, les livraisons étant inférieures au carnet de commandes. L'allocation des ressources de Bigben Interactive a dû alors se concentrer sur le cœur de métier et avant tout sur l'activité liée aux accessoires, le métier le plus margé, au détriment des autres activités.

Cette contraction de l'activité s'est poursuivie au quatrième trimestre, la mise en oeuvre du protocole définitif de restructuration bancaire et d'adossement ainsi que la levée des conditions suspensives préalables au nouveau crédit accordé par les investisseurs intervenues à la fin de janvier 2006 ayant reporté la phase de redémarrage effectif de l'activité sur la deuxième moitié du quatrième trimestre. Combinée à de nouvelles provisions pour un écoulement accéléré des stocks, cette mauvaise année en termes de ventes a généré des pertes importantes en exploitation.

L'exercice 2006-07 devrait voir un retour de la saisonnalité à un niveau comparable voire supérieur à celui de l'exercice 2004-05 avec un marché poussé par les consoles nomades.

4.3. Risques financiers

4.3.1. Risques de change

La part du chiffre d'affaires réalisé hors de la zone Euro (essentiellement en Europe de l'Est, au Royaume-Uni et en Australie) représente 3 877 k€ soit 6,1 % de l'ensemble. L'endettement consolidé de Bigben Interactive est exclusivement libellé en euros. Les seuls financements levés en GBP après la cession du bâtiment d'Eastleigh au Royaume Uni pour l'escompte du crédit vendeur ont été remboursés au prêteur par les Joint Administrators au cours de l'exercice 2005-2006. Certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises étrangères (USD, HKD).

4.3.2. Risques de taux

Au 31 mars 2006, l'intégralité des emprunts de la Société auprès des établissements de crédit à taux fixe a été remboursée.

La dette bancaire de la Société rachetée par le consortium d'investisseurs (constitué de Deutsche Bank, d'un investisseur privé et d'un actionnaire actuel) selon le protocole du 14 janvier 2006 soit 29,5 M€ doit faire l'objet d'une conversion pour les deux tiers, soit 20,3 M€, dans le cadre d'une émission d'ABSA et d'un rééchelonnement du reliquat, soit 9,2 M€, sur une période de 5 ans à compter du 31 mars 2008. L'ensemble de la dette rachetée n'est pas productrice d'intérêts jusqu'à l'opération de conversion et donc « de facto » une dette à taux fixe (taux O), la dette résiduelle devenant alors une dette à taux variable (Euribor).

Les nouveaux concours bancaires de type « new money » octroyés à la Société soit 3,0 M€ au 31 mars 2006 et 3,0 M€ tirés depuis, de même que le crédit de campagne octroyé en août 2006, sont exclusivement à taux variable. Aucun instrument de couverture de taux n'est utilisé.

Une élévation de 1% du taux de référence (Euribor 3 mois) engendrerait un surcroît d'intérêts de 535 k€ sur la période 2006-2013.

4.3.3. Risques de liquidité

Les filiales sont essentiellement financées par des concours court terme et le recours à l'affacturage. Hormis Atoll Soft, elles bénéficient toutes de la garantie donnée par la Société en tant que maison-mère, aux établissements qui leur accordent des financements. Nonobstant les mérites et les surfaces financières de ces filiales, la pérennité de leur refinancement local (hors affacturage) dépend largement de la perception du standing financier de leur maison-mère que peuvent avoir leurs bailleurs de fonds. A l'exception des financements immobiliers, il n'existe aucune sûreté réelle en contrepartie des dettes financières inscrites au bilan.

La rapide décroissance du chiffre d'affaires de la maison-mère liée largement à l'effondrement de l'activité de grossiste, a alourdi de manière spectaculaire le poids de sa dette au cours des deux derniers exercices, cela malgré la prise en compte au 31 mars 2006 de la consolidation de deux tiers de la dette bancaire rachetée par le consortium d'investisseurs.

Consolidé	2003/04	2004/05	2005/06
CA (en M€)	186.0	133.7	63.8
dette nette / CA (en jours)	70	115	102
dette fin / CA (en jours)	78	124	109

Compte tenu de sa situation financière actuelle, la Société ne bénéficie pas de lignes de crédit ouvertes confirmées (de type « stand-by de liquidité »).

Il convient néanmoins de noter que :

- l'opération de restructuration financière décrite dans la partie 4.5.2.c) des notes aux états financiers, a abouti avec l'adossement à un consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank, groupe bancaire d'envergure mondiale ;
- Deutsche Bank a déjà mis à disposition de nouveaux concours d'exploitation de type « new money » pour un total de 6 M€ depuis le début de l'année civile 2006 et la mise en place d'un crédit de campagne de 6 M€ pour répondre aux besoins de financement liés à la période de Noël, les concours « New Money » ont été intégralement tirés et le crédit de campagne à hauteur de 4,5 M€;

Par ailleurs, la saison de Noël 2006 se présente favorablement avec un carnet de commandes bien rempli et des approvisionnements à la hauteur de ce carnet de commandes.

4.3.4. Risques sur actions

Bigben Interactive possède un portefeuille de titres exclusivement composé d'actions propres classées en valeurs mobilières dans les comptes sociaux et en minoration des capitaux propres dans les comptes consolidés. Le cas échéant, le résultat social peut être affecté par la baisse du titre si la valeur du titre à la clôture est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif, mais aucune incidence ne serait à noter sur les comptes consolidés.

Au 31 mars 2006, les 37.138 actions propres acquises en 1999-2000 dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale étaient inscrites à l'actif des comptes sociaux pour 569 k€ alors que leur valeur de marché était de 98 k€, une provision pour dépréciation de 471 k€ a été constatée en conséquence. Une baisse de 10% de la valeur de l'action Bigben Interactive par rapport à celle constatée au 31 mars 2006 (2,64 €) engendrerait une dépréciation supplémentaire de 10 k€.

La Société n'a pas de stratégie d'investissement actions à proprement parler, le portefeuille actuel représente le reliquat d'achats dans le cadre du premier contrat d'animation de marché (octobre 1999-mai 2000) auquel la Société était partie, ceci dans les semaines suivant l'introduction en bourse du 27 octobre 1999.

Il est en revanche à noter que la Société détenait pour la première fois au 31 mars 2006 des parts d'OPCVM monétaire (FCP « Placement CT Première » de Banque NSME) pour une valeur de 500 k€, un investissement qui par nature n'est pas exposé au risque actions.

4.3.5 Risques relatifs aux engagements hors bilan et autres engagements

Hors bilan

La Société a pris essentiellement des engagements en faveur de ses prêteurs sous la forme de nantissemments d'actions de filiales, d'hypothèques sur des actifs immobiliers faisant l'objet de financements hypothécaires, de cession Dailly de la créance de carry back.

<i>en k €</i>	2005-06	2004-05	2003-04
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Créances cédées non échues (Dailly, escompte)	241	1.694	1 250
Nantissemments hypothèques et sûretés réelles	4.217	4.660	2 894
Avals, cautions et garanties données	3.931	789	13 623
Autres engagements donnés (crédit-bail)	374	417	520
Total	8.763	7.560	18 287

Les engagements donnés restant en vie au 31/03/2006 sont :

- le nantissement de titres BBI UK Holdings Ltd en faveur du Crédit Agricole pour contre-garantir l'émission par cet établissement d'une caution bancaire en faveur des actionnaires vendeurs ;
- le nantissement de titres Espace 3 en faveur de Deutsche Bank pour garantir le New Money consenti par cet établissement en janvier 2006 à la Société en application du protocole du 14 janvier 2006 ;
- l'hypothèque sur le site de Tubize pour garantir le crédit hypothécaire consenti à la filiale Atoll Soft par la CBC Banque ;
- la cession Dailly du carry back fiscal en faveur de Deutsche Bank pour garantir le New Money consenti par cet établissement en janvier 2006 à la Société en application du protocole du 14 janvier 2006.

Les engagements reçus restant en vie au 31/03/2006 sont quant à eux :

- la caution bancaire émise par le Crédit Agricole en faveur des actionnaires vendeurs de BBI UK Holdings Ltd;
- la caution personnelle donnée par le président directeur général en faveur de l'administration fiscale pour garantir l'apurement du moratoire de TVA

Autres engagements

Obligations contractuelles	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes à long terme	12 041	326	8 289	3 426
Location financement	4 305	228	1 004	3 073
Location simple *	1 780	705	812	263
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	18 126	1 259	10 105	6 762

(*) Ce tableau tient compte des loyers sur 9 ans pour les baux de location immobilière de type 3/6/9

Autres engagements donnés	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Lignes de crédit (dont filiales)	0			
Lettres de crédit	0			
Garanties	0			
Obligations de rachat	0			
Autres engagements commerciaux	0			
Total	0			

4.4. Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

4.4.1. Faits exceptionnels et litiges

Il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges pouvant avoir ou ayant eu, dans le passé récent, une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la Société.

4.4.2. Risques liés à la propriété intellectuelle

La Société maîtrise sa recherche et développement ainsi qu'une partie de sa production. En effet, son bureau d'études basé à Hong Kong est proche des sites de fabrication et assure ainsi un suivi attentif du risque technologique. Etant donnée la nature de son activité, relevant de la propriété intellectuelle, Bigben Interactive ne dépose pas de brevets mais en exploite pour certains de ses produits phares (Bodypad et Shootpad de XKPAD).

Dans le domaine de la propriété industrielle, les logos, les marques Bigben Interactive, Maxotec, Planet Karaoke, Patrick Arnaud etc (soit au total 20 marques appartenant à la Société), sont déposés en France et pour partie en Europe et / ou dans le monde entier (voir tableau chapitre 9). La Société a étendu la protection de sa marque phare Bigben Interactive à l'Internet, en procédant à l'enregistrement de noms de domaine correspondants.

Les marques déposées par le Groupe sont des créations et développements propres, aucune de celles-ci n'est aujourd'hui valorisée comme actif incorporel. Seule la marque 4 Gamers avait fait l'objet d'une acquisition et en conséquence d'une valorisation et d'un amortissement. Elle a été cédée le 16 mai 2005 avec l'ensemble des actifs de la filiale BBI UK Ltd mise sous administration le 8 avril 2005.

La surveillance des marques de la Société a été confiée à un cabinet spécialisé en propriété industrielle.

Les marques faisant référence à la raison sociale de la maison-mère et au nom de Bigben Interactive, à savoir les marques Bigben, Bigben Interactive, Bigben Sports et Bigben Télécom ont fait l'objet d'un nantissement au profit de Deutsche Bank dans le cadre de la mise en place le 6 avril 2006 d'une ligne de crédit de 3 M€ de type « new money ». Dans la mesure où ces marques constituent un des actifs essentiels de la Société, l'autorisation donnée par le Conseil d'administration le 30 mars 2006 a fait l'objet d'une ratification des actionnaires lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2006.

Au cours de l'année 2005, des contrats de licence de marque significatifs ont été conclus par Bigben Interactive avec David Douillet pour son jeu de simulation de judo en 3D et Microsoft Xbox 360 pour la gamme d'accessoires dédiée à la nouvelle console. D'autres contrats de licence peuvent être aussi conclus de manière ponctuelle pour l'acquisition des droits d'exploitation de matrices de jeux vidéo, dans le cadre de l'activité de distribution exclusive.

D'une durée de vie correspondant à la vie commerciale des produits ou gammes licenciées, ils prévoient des forfaits ou des montants minima garantis de royalties à verser aux concédants. Sur l'exercice 2005-06, les royalties versées ont représenté 616 k€ Ainsi, il n'existe pas de risque de dépendance lié à ces contrats de licence.

4.4.3. Réglementation et risques liés à son évolution

Directive ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses)

Avec l'apparition de produits électriques et électroniques d'une durée de vie de plus en plus courte, les pays industriels ont considéré urgent de légiférer dans ce domaine. Ainsi, la *directive européenne* sur la RoHS est un signal fort dans le sens d'une prise en compte du respect de l'environnement dans les processus de production ; elle complète la *directive DEEE* pour le recyclage. En réduisant le nombre de substances chimiques dangereuses utilisées dans les équipements électriques et électroniques, la production de déchets toxiques est minimisée. La réduction en amont des substances dangereuses entraîne aussi une réduction des coûts de recyclage. Tous les produits fabriqués par Bigben Interactive à partir de la date de mise en vigueur de la directive répondent aux normes de la réglementation RoHS applicables dans l'Union européenne.

Directive DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)

Lancée dans les pays de l'Union européenne, la *directive DEEE* a pour but de favoriser le recyclage des équipements électriques et électroniques (EEE) et d'encourager les concepteurs à créer des produits facilement recyclables. Cette directive impose aux fabricants et aux importateurs d'EEE de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipement électriques et électroniques. Bigben Interactive a pris les mesures pour se conformer aux normes de la directive DEEE dès son entrée en vigueur dans l'Union européenne.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun risque résultant d'une réglementation au 31 mars 2006 sur l'ensemble des produits commercialisés par Bigben Interactive.

4.4.4 Risques fiscaux

Une vérification de comptabilité vient d'être initiée en septembre 2006 par l'administration fiscale au titre des exercices 2002-03, 2003-04, 2004-05 et 2005-06.

Une vérification antérieure effectuée en 2002-03 sur les exercices 1999-2000, 2000-01 et 2001-02 avait abouti à un redressement de 250 k€

Un montant global de 1.022 k€ d'intérêts et pénalités est provisionné au 31 mars 2006 au titre des moratoires de TVA accordés par l'Administration fiscale en 2003, 2004 et 2005.

4.5. Risques liés à la gouvernance de la Société

4.5.1. Risques liés à la dépendance à l'égard des dirigeants et des collaborateurs clés

La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo.

Elle attache en revanche beaucoup d'importance à la fidélisation de ses collaborateurs clés et il est prévu par le protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006 que leur soit attribué une partie significative des bons de souscription d'actions remis par les nouveaux actionnaires au président de la Société à cet effet.

4.5.2. Risques liés à l'influence exercée au sein de la Société par un nombre limité d'actionnaires

L'actionnaire majoritaire de la Société est Monsieur Alain FALC, fondateur et Président Directeur Général. Aux termes du protocole de restructuration financière du 14 janvier 2006, il est prévu que :

- Monsieur Alain FALC convertisse ses titres Bigben Interactive au porteur et abandonne ainsi ses droits de vote double ;
- A l'issue de l'augmentation de capital résultant de la conversion des deux tiers de la dette bancaire rachetée et avant exercice éventuel des BSA, le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank détienne plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

La réalisation du schéma était conditionnée par l'homologation du protocole d'accord entre les banques et les investisseurs par le président du Tribunal de Commerce de Lille, l'obtention d'une dérogation de l'AMF quant à l'obligation pour les nouveaux investisseurs de déposer une offre publique d'achat sur les actions de la Société, et le visa de l'AMF sur le prospectus d'émission qui lui sera soumis. L'ensemble de ces conditions est aujourd'hui réuni sous réserve du visa de l'AMF.

4.6. Conséquences sociales de l'activité

La Société poursuit une politique sociale résolue dans le cadre des législations nationales encadrant ses filiales. Elle s'interdit notamment de recourir au travail dissimulé et plus généralement s'engage à respecter l'ensemble de ses obligations définies dans le Code français du travail.

La Société s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile ou forcée et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

L'équipe de contrôle qualité employée par la filiale de Hong Kong, visite hebdomadairement les usines des sous-traitants en Chine continentale et a été particulièrement sensibilisé sur cet aspect.

4.7. Conséquences environnementales de l'activité

Bigben Interactive est conscient des difficultés liées à l'augmentation des déchets ménagers et fait la promotion d'emballages en matériaux recyclables (carton) autant que cela est commercialement possible.

Les produits conçus et distribués par la Société sont destinés au grand public. La Société s'attache à respecter et à faire respecter par ses sous-traitants l'ensemble des réglementations quant aux composants des produits.

Tous les produits fabriqués et commercialisés par Bigben Interactive répondent aux normes de compatibilité électromagnétique applicables dans l'Union européenne. En outre, conformément à la législation en vigueur, le segment spécifique du jouet répond à toutes normes mécaniques, chimiques, électriques et d'inflammabilité, garantissant une parfaite sécurité.

4.8. Assurance et couverture des risques

La Société dispose d'assurances pour l'essentiel des risques généraux inhérents à l'exercice de son activité. Elle a notamment une assurance « tous risques sauf » en dommages y compris les pertes d'exploitation, une assurance responsabilité civile de l'entreprise couvrant les dommages corporels, matériels et immatériels confondus, une assurance risque clients (export) et une assurance du parc automobile. Les risques susceptibles d'être encourus ont été objectivement appréciés et bénéficient d'une couverture appropriée.

La Société ne souscrit pas d'assurance marchandises transportées sauf pour des expéditions exceptionnelles de marchandises à valeur unitaire élevée. Elle sélectionne en revanche ses prestataires avec la plus grande rigueur afin de limiter ses risques. La Société n'a pas souscrit d'assurance « hommes-clés » compte tenu du caractère très spécifique de son cœur de métier, la conception d'accessoires pour consoles de jeu vidéo.

Tableau des assurances de la Société

Risques couverts	Assureur	Expiration	Plafonds couverts	Franchises
Incendie et annexes	AXA	31/03/2008	25 500 k€	15 k€
Pertes d'exploitation	AXA	31/03/2008	19 000 k€	3 jours ouvrés
Responsabilité civile Exploitation	ACE Europe	31/03/2007	10 000 k€	1 k€
Responsabilité civile Produits	ACE Europe	31/03/2007	5 000 k€	2 k€
Marchandises Transportées	Néant	Néant	Néant	Néant
RC Dirigeants	Néant	Néant	Néant	Néant
Défense recours	ACE Europe	31/03/2007	20 k€	

Au titre de l'exercice 2005-06, les primes relatives à toutes les assurances se sont élevées à 294 k€ pour l'ensemble du groupe Bigben Interactive dont 122 k€ pour la maison-mère.

Les autres sociétés du Groupe, qui en pratique sont de simples sociétés commerciales, disposent d'assurances comparables à celles de la Société mais adaptées à la taille de leur activité.

Tableau des assurances du Groupe

Risques couverts (en k€)	Atoll Soft	BBI GmbH	BBI HK
Incendie et annexes	2 466	2 500	27
Pertes d'exploitation	0	3 000	213
Responsab. civile Exploitation	1 239	3 000	0
Responsab. civile Produits	1 239	3 000	0
Risque informatique	226	200	0
Marchandises Transportées	620	250	0
RC Dirigeants	0	1 000	0
Défense recours	0	0	0
Autres	50	224	11

Atoll Soft : absence d'assurances pertes d'exploitation du fait de la proximité du stock de BBI SA

Atoll, BBI GmbH, BBI HK : les autres assurances sont des assurances individuelles accidents

Espace 3 : les assurances sont des garanties souscrites individuellement par magasins couvrant l'incendie et risques annexes, la responsabilité civile étant couverte par la police BBI SA

CHAPITRE V - INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

5.1.1. Raison sociale, forme et siège de la Société

La dénomination sociale de la Société est « **BIGBEN INTERACTIVE** ».

La Société est une société anonyme à conseil d'administration soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions du décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

Le siège social de la Société est sis au : rue de la Voyette, CRT₂ - 59818 Lesquin Cedex, France.

Le numéro de téléphone de la Société est le +33 (0)3 20 90 72 00, le fax : +33 (0) 3 20 87 57 99 et l'adresse du site web : *www.bigben.fr*

5.1.2. Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée le 17 février 1981 pour une durée de 65 ans à compter de l'immatriculation au registre- du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation

5.1.3. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

La Société est enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Lille sous le numéro B 320 992 977. Son code Euroclear est le 7407. Son code APE est le 514S.

5.1.4. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1er avril et finit le 31 mars.

5.1.5. Historique de la Société

1981-1992

Créée en 1981 à Lille par Alain Falc, ingénieur en électronique, Bigben Interactive était à l'origine un distributeur de produits électronique à usage promotionnel (montres, calculettes, mini chaînes hi-fi, etc.) produits en Asie et distribués par l'intermédiaire de grossistes. La Société a rapidement remonté la filière en amont pour créer ses propres produits et descendu cette même filière en aval pour aller à la rencontre du consommateur final en ouvrant des magasins de détail. La Société qui finançait sa croissance en réinvestissant ses résultats, a réalisé un chiffre d'affaires de €UR 13.7 millions (FRF 90 millions) en 1992.

1993-1998

En 1993, pariant sur le succès obtenu avec les montres et les gadgets électroniques, le créateur de la Société décida une nouvelle orientation stratégique et Bigben Interactive devint aussi distributeur de jeux vidéo (hardware, software et accessoires). Il décida d'investir dans ce secteur en appliquant la méthode qui avait réussi avec les montres et se concentra immédiatement sur la console de jeu vidéo, destinée au marché de grande consommation.

En quelques années, Bigben Interactive parvint à une position de leader sur le marché français grâce à des accords de distribution avec les fabricants de console (Sony, Sega, Nintendo) et les éditeurs de jeu vidéo (Electronic Arts, Eidos, etc). Simultanément la Société remontait la filière de l'accessoire et devint concepteur-éditeur de ses propres accessoires pour consoles de jeu vidéo (cartes mémoires, manettes, volants, connecteurs multi-ports et meubles de rangement, etc.) sous la marque Bigben Interactive, allant vers le segment affichant la croissance la plus rapide et bénéficiant pleinement des innovations technologiques et du remplacement régulier des consoles de jeu.

Au 31 mars 1999, Bigben Interactive, devenu le leader des distributeurs et fabricants-tiers d'accessoires pour consoles de jeu vidéo, réalisait un chiffre d'affaires consolidé de €UR 65.9 millions (FRF 432.5 millions)

1999-2000

Dès le printemps 1999, la Société a posé les fondations d'un réseau international en faisant l'acquisition d'Atoll Soft, leader de la distribution de logiciels de jeu vidéo en Belgique (« Groupe ») et a ensuite introduit en bourse au Second Marché la société mère, Bigben Interactive SA, pour lever les fonds nécessaires à sa croissance.

Au printemps 2000, Bigben Interactive fait l'acquisition de Planet Distribution, le leader du négoce de jeu vidéo en Grande Bretagne et constitue une filiale commerciale en Allemagne pour consolider sa présence sur les principaux marchés européens. Cette organisation fut complétée par l'ouverture d'un bureau à Hong Kong dédié à la recherche et au développement d'accessoires. Au 31 mars 2000, Bigben Interactive réalise un chiffre d'affaires consolidé de €UR 107.6 millions (FRF 706.1 millions).

2001-2003

Après cette période de développement intensif, Bigben Interactive s'attacha à intégrer les filiales qui avaient été acquises ou créées, afin d'augmenter le volume d'affaires et la rentabilité. Au 31 mars 2001, le chiffre d'affaires atteignit €UR 176 millions (+63.4%) et le résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition s'établit à €UR 3.5 millions malgré des conditions de marché difficile durant l'exercice. La réorganisation de la filiale britannique se montra très difficile à intégrer dans la nouvelle structure du Groupe et constitua un coût très important à supporter dans les résultats du Groupe.

Nonobstant une croissance très forte du chiffre d'affaires à €UR 293.2 millions (+67%) et du résultat à €UR 10.0 millions (+161%), la principale caractéristique de l'exercice 2001- 2002 fut le changement de dimension du Groupe dans le secteur du jeu vidéo avec le développement d'un nouveau cœur de métier. La reprise de l'ensemble de l'environnement de la console Dreamcast à Sega fut une opportunité unique que Bigben Interactive fut en mesure de saisir afin d'étendre son portefeuille de distribution exclusive de jeu vidéo à travers toute l'Europe. Simultanément le passage à l' Euro constitua une autre occasion pour le métier d'origine de Bigben Interactive – montres & cadeaux - qui réussit à vendre plus de 10 million d'unités de "convertisseurs-Euro" (calulettes) en France. En revanche, l'intégration de la filiale britannique entre-temps rebaptisée Bigben Interactive (UK) Ltd finit par exiger une totale remise à plat des activités de ladite filiale afin de mettre en œuvre le modèle d'affaires du Groupe (business model) et de revenir dans ce pays à une véritable rentabilité en 2002-2003.

L'exercice 2002-2003 fut une année de consolidation pour le Groupe. Ainsi, au 31 mars 2003, le Groupe enregistra une perte nette avant amortissement des écarts d'acquisition de 5.9 M€ tandis que le chiffre d'affaires baissait de 19.6 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation enregistra une baisse importante due principalement à des marges négatives résultant de liquidations de stocks à la suite de la sortie de la filiale britannique du métier de la distribution non-exclusive (grossiste). Hors du Royaume Uni, la contribution globale au résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition resta positive.

2003-2005

Après avoir restructuré sa dette bancaire en France (protocole du 15 septembre 2003), le Groupe a resserré ses opérations, concentrant toutes les entités à travers l'Europe sur le cœur de métier du Groupe (accessoires pour consoles et distribution exclusive de jeux vidéo) et redéveloppé son métier d'origine des montres & cadeaux en France permettant de générer des marges significatives. Il a simultanément établi un plan de développement sur deux années avec pour objectifs : l'allégement de ses structures, la poursuite de la réduction des stocks et de l'endettement et le renforcement de l'organisation et la responsabilisation des équipes.

L'exercice 2003-2004 fut une autre année de consolidation pour le Groupe, la filiale britannique revenant à l'équilibre grâce au fort soutien de l'actionnaire et la confirmation du leadership du Groupe pour l'accessoire dans les trois principaux marchés européens (GB, France et Allemagne). Néanmoins, les ventes en distribution non-exclusive en France ont enregistré une baisse importante du fait de mauvaises conditions de marché et ont eu un impact négatif sur les résultats annuels de la Société. La filiale allemande a enregistré de lourdes pertes dans un environnement économique difficile. Au 31 mars 2004 une nouvelle perte avant amortissement des écarts d'acquisition de 4.1 M€ fut enregistrée tandis que le chiffre d'affaires baissa de 21 % par rapport à l'exercice précédent.

L'exercice 2004 -2005 a été la 3ème année de consolidation pour le Groupe qui a décidé, étant donné la situation, de prendre des mesures radicales afin de rationaliser son réseau international :

- la filiale allemande a été intégralement restructuré et a en conséquence pu revenir (hors provisions) à une exploitation équilibrée au second semestre;
- la filiale britannique a été fermée, ce qui a permis au Groupe d'éliminer son principal foyer de pertes en stoppant toute investissement ou soutien supplémentaire, aura un impact favorable sur son besoin en fonds de roulement.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé du Groupe s'établit à 124,3 M€ soit une baisse de 21,1% par rapport à l'exercice précédent et le résultat net avant amortissement des survaleurs est en perte de 23,10 millions d'€uros contre une perte de 4,10 millions d'€uros en 2003-2004. Le résultat d'exploitation, en fort recul, reflète principalement l'effondrement de l'activité de la filiale britannique ainsi qu'un effort de provisionnement très important des stocks en France et en Allemagne pour permettre un déstockage accéléré.

2005-2006

L'exercice 2005 -2006 a commencé difficilement avec la mise sous administration de la filiale britannique BBI UK le 8 avril 2005 et sera marqué tout au long de l'année par les conséquences de l'arrêt de l'exploitation de cette filiale, le changement du périmètre d'activité au Benelux et la contraction de l'activité en France liée aux difficultés de trésorerie. Il s'achève en revanche sur les prémices du renouveau pour le Groupe avec la restructuration de l'endettement financier et le projet d'un nouvel adossement capitalistique dont les termes ont été arrêtés par un protocole en date du 14 janvier 2006.

Dans un contexte d'allocation de ressources sous contrainte, il a été procédé à un recentrage sur le coeur de métier du Groupe avec :

- la priorité donnée au métier de l'accessoire qui s'est justifiée par une remarquable résilience des gammes d'accessoires, en particulier pour les consoles DS et PSP ;
- a concentration de la distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo sur un catalogue restreint ;
- la cession de la filiale de négoce de montres Yves Bertelin et la transition de l'activité audio & cadeaux vers les produits numériques.

Ces efforts ont permis de préserver l'outil de développement du Groupe pour l'avenir, sans toutefois dégager les rentabilités initialement attendues à court terme.

Par ailleurs, la rationalisation qui a été engagée par le Groupe au cours de ces deux dernières années autour de la réduction des stocks a porté entièrement ses fruits, avec une baisse supérieure au chiffre d'affaires.

12.1.3. Organisation interne

Le marketing et la commercialisation des accessoires fait aujourd'hui l'objet d'une mise en place d'une organisation matricielle à travers le Groupe.

Le Directeur de la Division « Jeux vidéo » de la Société est aujourd'hui responsable commercial et marketing de l'activité « Accessoires » du Groupe. A ce titre, il supervise la politique commerciale des filiales pour les accessoires ainsi que l'intégralité des activités export à partir de l'Europe.

Le responsable Yannick Allaert est nommé responsable du développement produit « Accessoires » du groupe. A ce titre il est responsable de la définition de la gamme.

En ce qui concerne BBI France, les achats d'accessoire sont décidés conjointement entre Laurent Honoret et Yannick Allaert.

Yannick Allaert coordonne les achats d'accessoires des filiales. Il est responsable du réapprovisionnement et du niveau du stock d'accessoires du groupe.

5.2. Investissements

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des trois derniers exercices

Au cours de l'exercice 2003 - 2004 a été achevé le réaménagement du site de Lesquin (59) avec la construction du nouveau siège social de Bigben Interactive sur un terrain de 3000 m² adjacent au site initial de Lesquin (59), le transfert du personnel dans les nouveaux locaux intervenant le 08 décembre 2003.

C'est le dernier investissement majeur du Groupe après l'achèvement en 2002-03 de la 2^{ème} tranche (4.500 m²) du site logistique de Libercourt (62) pour la centralisation des approvisionnements en Europe Continentale.

Le réaménagement du site de Lesquin représente un investissement total de 4,3 M€ Le montant total refinancé en crédit-bail est de 3,0 M€ dont 2,0 M€ pour le nouveau siège.

Au cours des 3 derniers exercices et des mois déjà écoulés de l'exercice en cours, la Société n'a pris aucun intérêt dans d'autres entreprises tels qu'actions, parts, obligations, etc.

En k€	IFRS		99-02	
	2005-06	2004-05	2004-05	2003-04
Investissements corporels	145	770	770	5 726
Investissements incorporels	717	2 355	357	171
Investissements financiers	0	11	11	0
Total	862	3 136	1 138	5 897

Au cours de l'exercice 2003-04, le Groupe a procédé aux désinvestissements suivants :

- Cession du site d'Eastleigh au Royaume Uni, générant dans les comptes consolidés une plus-value de 1,6 M€;
- Cessions de 6 magasins en France par la filiale Espace 3 Game's, générant dans les comptes consolidés une plus-value de 0,9 M€ nette de l'amortissement exceptionnel des survaleurs relatives aux fonds cédés.

Aucun investissement majeur n'a été réalisé en 2004-05 ni en 2005-06 soit depuis la mise en service du siège de Lesquin le 8 décembre 2003.

5.2.2. Principaux investissements réalisés en 2006 ou en cours à la date du document de référence

Les investissements incorporels réalisés en 2005-06 représentent essentiellement des royalties sur licences pour 616 k€ et la création d'un site Internet pour la filiale belge pour 97 k€. Les investissements corporels concernent du matériel informatique pour 97 k€, du matériel de production pour 34 k€ et des agencements pour 14 k€.

5.2.3. Principaux investissements ayant fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction

Aucun investissement n'a fait l'objet d'engagements fermes de la part des organes de direction.

CHAPITRE VI – APERCU DES ACTIVITES

6.1. Principales activités

Le Groupe *Bigben Interactive* est actuellement présent sur 4 activités différentes:

- l'activité initiale des Audio & cadeaux d'entreprises
(12% du chiffre d'affaires consolidé 2005/06) en France exclusivement
- la distribution non exclusive de consoles et logiciels de jeu vidéo (vente en gros)
(14% du chiffre d'affaires consolidé 2005/06) en France exclusivement
- la distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo
(30% du chiffre d'affaires consolidé 2005/06) en France et au Benelux
- la conception et la vente d'accessoires pour consoles de jeu vidéo
(44% du chiffre d'affaires consolidé 2005/06) dans chaque territoire couvert par le Groupe.

Ces deux dernières activités constituent le coeur de métier qui a soutenu l'expansion du Groupe en Europe.

Distribution non-exclusive (vente en gros)

Bigben Interactive intervient ici en tant que grossiste des accessoires, des logiciels et des consoles de jeu vidéo, servant une importante clientèle diversifiée. Sans pour autant négliger sa clientèle traditionnelle de chaînes de magasins spécialisés dans le jeu vidéo et de boutiques indépendantes, le Groupe est aussi référencé auprès de tous les intervenants de la grande distribution, qu'il s'agisse d'hypermarchés, de multi-spécialistes et de véricistes.

Les succès commerciaux du groupe et l'efficacité de sa distribution repose sur l'efficacité de son organisation interne et notamment:

- une charte logistique répondant à à trois exigences qui sont (i) la prise de commande précise et la livraison en flux tendus ("just in time"), (ii) la mise en place simultanée de produits chez tous les clients et (iii) un très faible taux de retours lié à un contrôle très strict des arrivages de produits;
- un système d'information lui permettant de gérer au quotidien les activités de gros (fabrication et distribution) et la distribution en direct (VPC et boutiques), et aussi de conseiller sa clientèle professionnelle sur l'état du marché, grâce à une vision claire de l'activité, des réassorts et retours nécessaires.

Bigben Interactive continue à investir dans ce secteur, à la fois en termes de logistique et d'organisation afin d'être en mesure de développer sa position de marché et assure le succès de ses activités d'édition et fabrication y compris les accessoires et son propre catalogue de jeux.

Conception-édition de produits exclusifs

Bigben Interactive produit essentiellement des accessoires pour consoles de jeu (manettes, volants, cartes mémoires, pistolets, etc) mais aussi d'autres produits exclusifs comme les montres & cadeaux. Ces deux activités ont représenté près de 41% du chiffre d'affaires consolidé au 31/03/2005.

Le métier de l'accessoire donne à *Bigben Interactive* une connaissance unique de d'un marché de consommation de masse. De grande diffusion, ces produits exclusifs BIGBEN INTERACTIVE incorporent un fort contenu marketing à toutes les étapes de leur conception et de la fabrication et sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design, ergonomie comme à celle des distributeurs pour le packaging.

La conception de produits que le consommateur veut implique de créer les prototypes de nouveaux modèles, pour lesquels les spécialistes de *Bigben Interactive* (siège de Lesquin) apportent une attention particulière au design, à l'ergonomie et au choix des matériaux et conçoivent en interne (bureau de Hong Kong), les outillages pour la production en série (moules d'injection, matrices d'estampage, etc).

Une veille technologique constante et le suivi des ventes au quotidien permettent au processus créatif d'incorporer les nouvelles possibilités technologiques, les véritables besoins de l'utilisateur et les dernières tendances en matière de design et d'ergonomie. Ces produits sont conçus pour répondre aux attentes des consommateurs européens en matière de design et ergonomie de même qu'aux besoins du distributeur en matière de packaging. Le groupe diffuse en effet à prix compétitif des « packages » adaptés aux besoins de ses grands donneurs d'ordres, auprès de la grande distribution, de la distribution spécialisée et des magasins de jeux vidéo.

Les accessoires édités par BIGBEN INTERACTIVE et pour lesquels il dépose des brevets, se distinguent par un niveau technologique équivalent à ceux des constructeurs tout en se situant dans une fourchette de prix inférieure.

Distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo

La prise en charge de distributions exclusives pour un nombre limité d'éditeurs choisis a donné à BBI une forte expérience en matière de marketing et de promotion:

- le marketing de "produits de l'esprit" implique l'utilisation de techniques originales pour développer un environnement marketing complet autour de tels produits et BBI a en conséquence mis en oeuvre des press tours, des compétitions, des promotions sur le lieu de vente (PLV) etc pour les logiciels de jeu vidéo et ensuite décliné avec succès ces techniques pour les accessoires tels que le *Bodypad* (*simulateur de combat physique*) et des produits du secteur Montres & cadeaux tels que les machines *Planet Karaoke*;
- la volonté d'assurer une couverture intégrale du marché (prix allant de 1 à 3 voire 4 pour des titres full price) a fait investir BBI dans la production et la distribution de jeux vidéo à petit prix (budget software) tels que la gamme *Cocoto* destinée à une large clientèle et obtenir un leadership de marché en France depuis 2003.

L'ACTIVITE DU GROUPE PAR BRANCHES D'ACTIVITE

L'activité du Groupe est caractérisée par l'implantation durable des coeurs de métier (la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux) dans l'ensemble des territoires où le groupe est présent.

Résilience des coeurs de métier

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires est réparti entre ses divers métiers comme suit :

- les montres et cadeaux d'entreprise ont réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 M€ soit une régression de 44% par rapport à l'exercice précédent ;
- les accessoires, avec la perte de la marque 4 Gamers au Royaume-Uni et la baisse des ventes de la marque Bigben Interactive en Allemagne qui est néanmoins toujours la première marque indépendante d'accessoires de jeu vidéo sur le territoire, ont enregistré un chiffre d'affaires en fort recul à 28,2 M€ (contre 41,1 M€ soit - 31 %) avec néanmoins une baisse plus modérée des ventes en France allée à une gestion drastique des approvisionnements ;
- la distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo, le nouveau coeur de métier sur lequel le groupe avait focalisé ses efforts depuis 4 ans, a enregistré un chiffre de 18,9% M€ en recul de - 66 % par rapport à l'exercice précédent, avec le changement du périmètre de l'activité au Benelux (ventes divisées par 3) et la politique conservatrice adoptée en matière de catalogue;
- la distribution non exclusive a reculé de 60 % avec 9,2 M€ de ventes à la clôture de l'exercice, cette forte baisse traduisant l'effondrement de la part de marché en France due à l'insuffisance des approvisionnements .

Implantation des coeurs de métier dans l'ensemble du groupe

Le Groupe dispose aujourd'hui avec la conception-fabrication d'accessoires pour consoles et la distribution exclusive de logiciels de jeux, de deux coeurs de métier qu'il décline à l'échelle pan-européenne selon les compétences des implantations du groupe dans chaque territoire.

La période écoulée a confirmé l'évolution positive de la structure d'activité du Groupe puisque, sur l'ensemble de l'exercice, les accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, constituent plus des deux cinquièmes de l'activité. La distribution exclusive reflète le recentrage de la stratégie éditoriale sur les produits de niche et l'évolution du périmètre d'activité au Benelux tandis que la distribution non exclusive ne compte plus que pour 15% du total.

	IFRS	IFRS
Métiers	31.03.2005	31.03.2006
Accessoires	30,8 %	44,2 %
Distribution exclusive	42,1 %	29,6 %
Coeur de métier Groupe	72,9 %	74,8 %
Audio&Cadeaux	10,0 %	11,7 %
Non exclusif	17,1 %	14,5 %
Total	100,0 %	100,0 %

Dans un contexte d'allocation de ressources sous contrainte, il a été en effet procédé à un recentrage sur le coeur de métier avec :

- la priorité donnée au métier de l'accessoire qui s'est justifiée par une remarquable résilience des gammes d'accessoires, en particulier celles pour les consoles DS et PSP ;
- la concentration de la distribution exclusive de logiciels de jeu vidéo sur un catalogue restreint ;
- la cession de la filiale de négoce de montres Yves Bertelin et la transition de l'activité Audio&Cadeaux vers les produits numériques.

Ceci a permis de préserver l'outil pour l'avenir mais pas de dégager les rentabilités initialement attendues.

Les ventes d'accessoires Bigben Interactive aux consommateurs français au cours du dernier trimestre maintiennent une part de marché très significative, cette position étant validée en mars 2006 par les ventes d'accessoires pour consoles nomades DS et PSP représentant respectivement 75 % et 43 % du marché (source GfK Marketing Services).

Cette nouvelle progression sur le métier des Accessoires et la stabilité de l'ensemble du coeur de métier valide à nouveau la stratégie adoptée depuis deux ans par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un impact favorable sur la marge brute du Groupe.

6.2. Principaux marchés

Le marché de la console et des accessoires

Le marché des jeux interactifs, dont l'Europe représente le tiers, est aujourd'hui un marché considérable estimé à environ US\$ 30 Mrds en 2006. La console de jeux avec son environnement (logiciels de jeux et accessoires) est le principal moteur de ce marché en croissance permanente et cyclique, avec des accélérations rapides à chaque nouvelle génération de consoles. C'est sur ce marché tourné vers le grand public et qui représente la plus grande part du marché mondial du jeu vidéo que BIGBEN INTERACTIVE s'est positionné il y a près de quinze ans.

Produit de masse, la console a un prix très largement inférieur au PC, est accessible au plus grand nombre par sa facilité d'utilisation, offre une réelle pérennité avec une durée de vie commerciale moyenne de 4 à 5 ans et présente une configuration stable propice au développement des logiciels de jeux tout en permettant la coexistence des générations de machines.

Le segment de marché de l'accessoire pour console (volants, manettes, cartes mémoires...) est le plus dynamique avec une consommation d'accessoires supérieure à celle du parc installé de machines. Ce phénomène s'explique par la nature même des accessoires, qu'il s'agisse de consommables comme les cartes mémoires qui permettent de stocker les parties, de pièces d'usure comme les manettes et les pistolets, voire de produits de substitution, toujours plus performants et plus réalistes, mieux adaptés aux différents jeux et qui incitent le consommateur à l'achat.

Le marché des consoles de salon

L'année 2006 est une année de transition. Les consommateurs devraient peu à peu renouveler leurs anciennes consoles ce qui devrait relancer le marché de l'accessoire. Pour l'instant, la diffusion dans le public des consoles Xbox 360 progresse à son rythme, l'offre logicielle devrait s'accroître régulièrement.

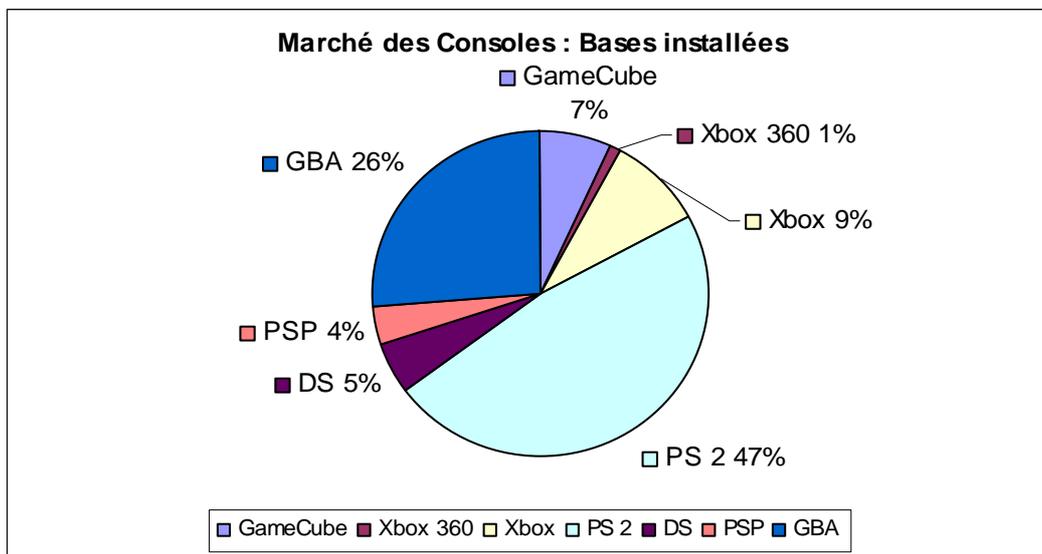
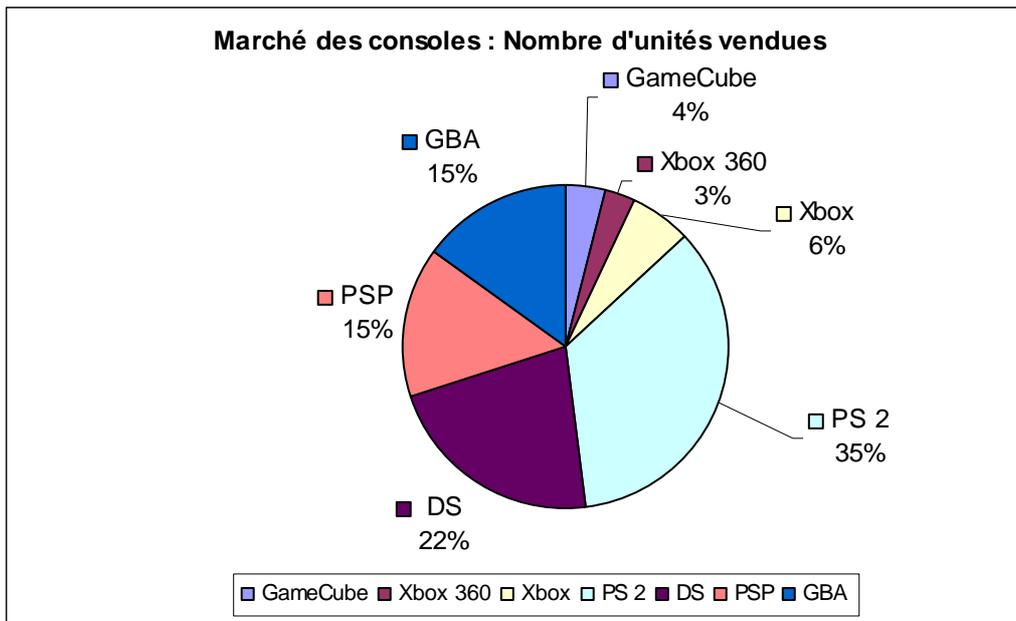
Le marché avait initialement une meilleure vision des conditions dans lesquelles serait lancée la PlayStation 3 de Sony dont le prix de lancement devrait, selon une étude d'IDG (*The PC and the video game markets – North America and Europe - April 2006*), s'établir autour de 499\$. Le décalage de sa sortie à mars 2007 et la perte d'exclusivité de jeux vedettes annonce une nouvelle donne. Malgré le bénéfice de l'effet de parc généré par la PS2, la rétro-compatibilité de la PS3 permettant aux joueurs de continuer à utiliser leurs jeux PS2 sur la PS3, le prochain cycle ne devrait pas voir se maintenir la domination de Sony.

Des trois nouvelles consoles, celle qui semble la plus prometteuse, en terme de potentiel de vente est la Wii qui devrait séduire une grande majorité des consommateurs en raison d'un prix plus attractif et d'une offre logicielle qui s'annonce importante.

En raison des retards pris par les constructeurs pour la mise sur le marché de leurs nouvelles consoles, les produits (software et accessoires) à destination des anciennes plateformes – en particuliers les produits destinés à la PlayStation 2 – se vendent mieux que ne l'avaient prévus les différents acteurs du marché. La baisse de chiffre d'affaire engendré par l'abandon des anciennes consoles au profit des nouvelles devrait être plus lente que prévu. D'une manière générale, les ventes d'accessoires pour PlayStation 2 devraient se maintenir en 2007.

Le marché des consoles portables

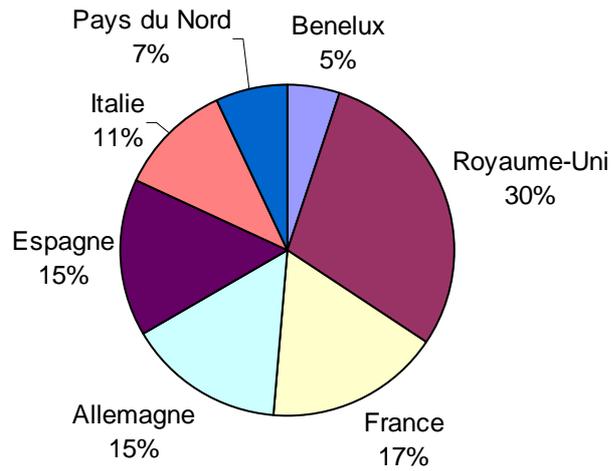
Le lancement de la DS Lite a été particulièrement réussi et les ventes d'accessoires pour cette console devraient se maintenir dans le futur. La PSP ayant adopté un positionnement marketing plus haut de gamme est moins répandue dans le public. Aussi, l'entreprise s'est-elle orientée vers la conception de produits à plus forte valeur ajoutée correspondants aux attentes d'une clientèle à fort pouvoir d'achat. Bigben Interactive, compte tenu de sa capacité à proposer des produits innovants, devrait conserver sa place de leader sur le marché de la vente d'accessoires qu'il s'agisse des accessoires pour DS ou des accessoires pour PSP.



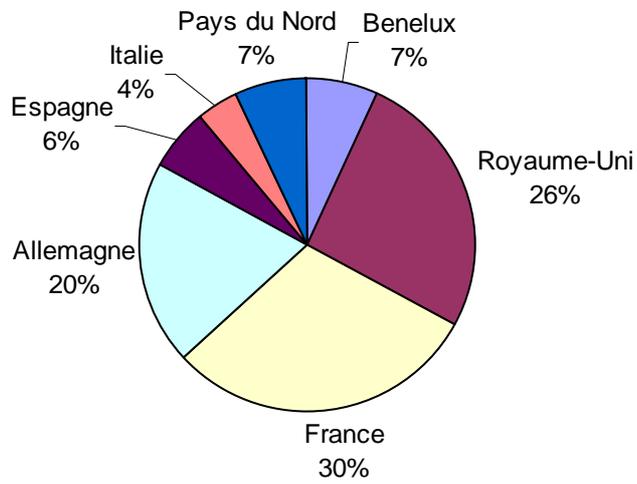
Parc européen de consoles par support en 2005 (Source IDG)

Le parc européen de consoles qui était dominé dans la décennie précédente par la base installée en Grande Bretagne montre aujourd'hui une diversification de plus en plus forte avec l'affirmation des deux grands marchés continentaux (France et Allemagne) ainsi qu'une rapide progression en Europe du Sud, les pays d'Europe du Nord restant en revanche focalisés sur le jeu PC.

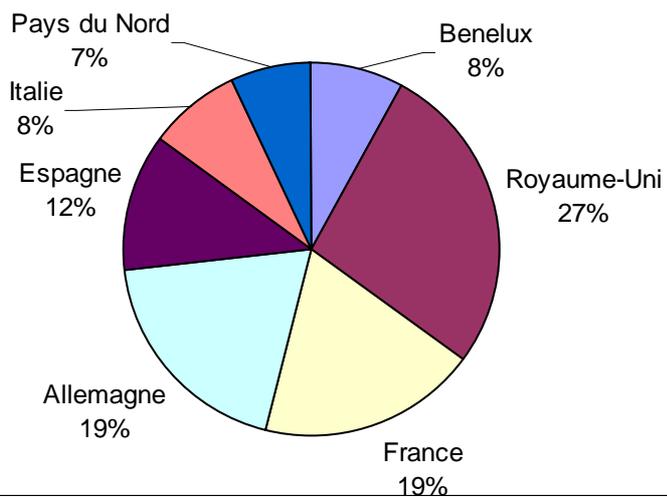
Parc de consoles : Playstation 2

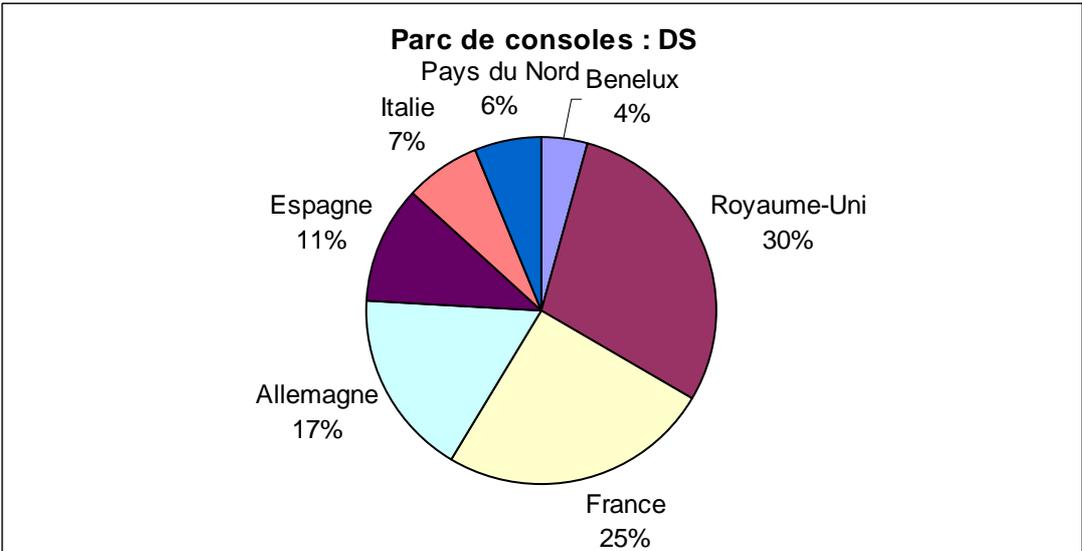
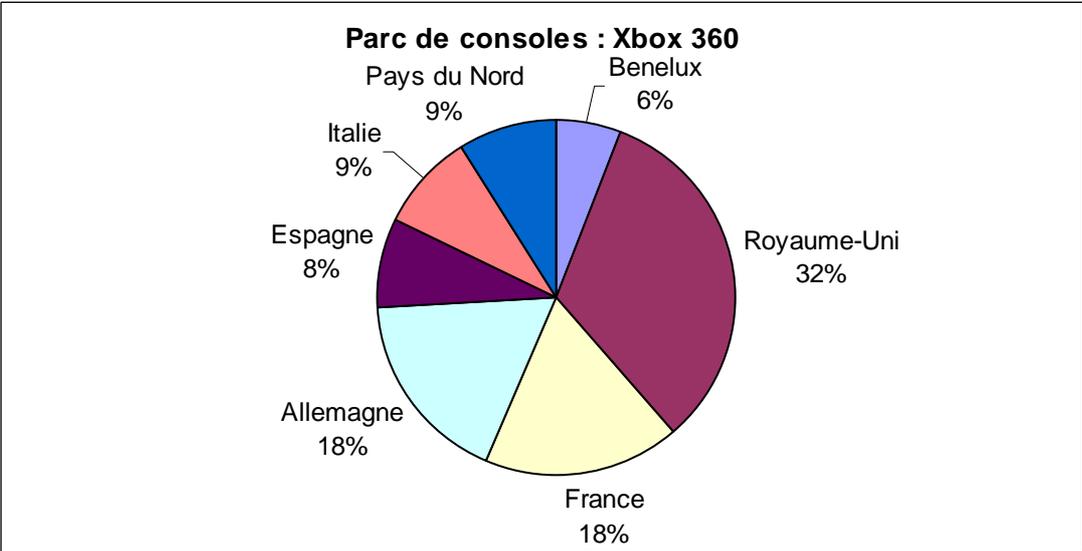
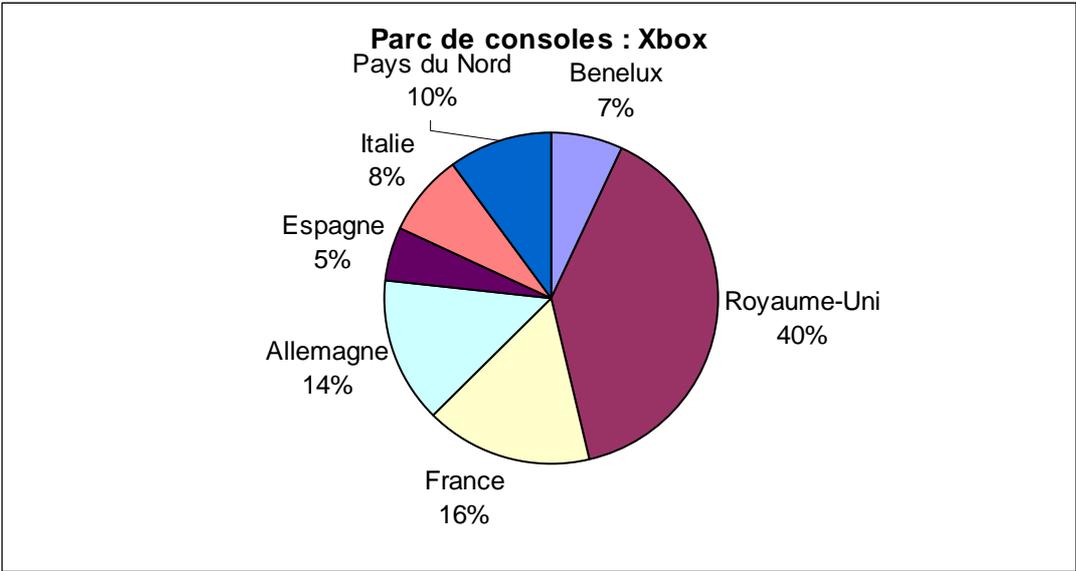


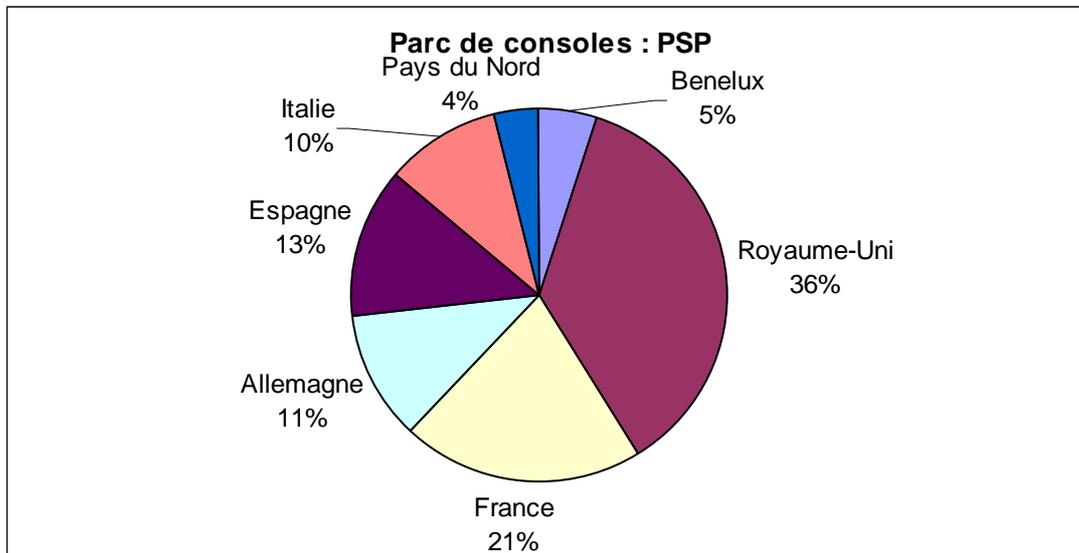
Parc de consoles : Gamecube



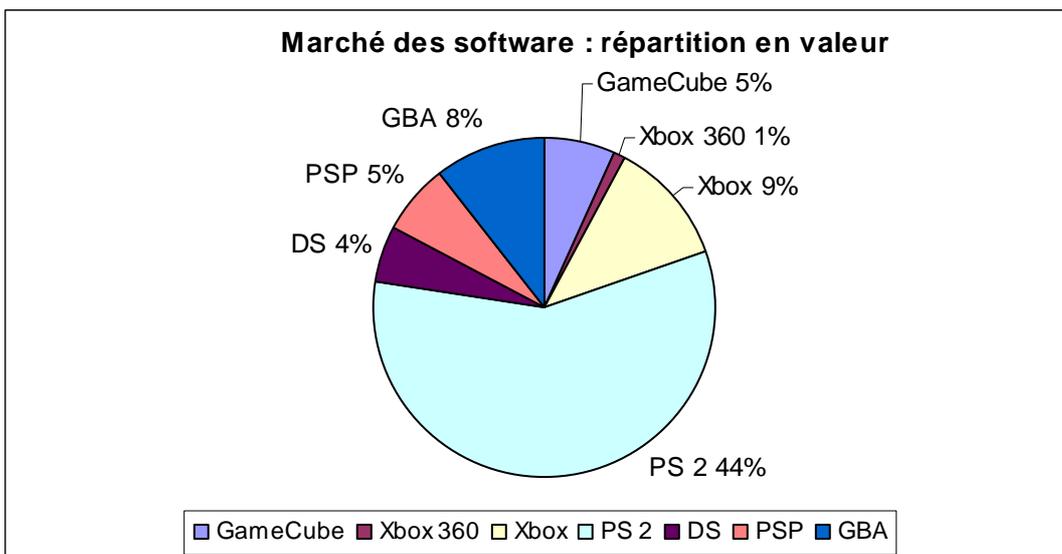
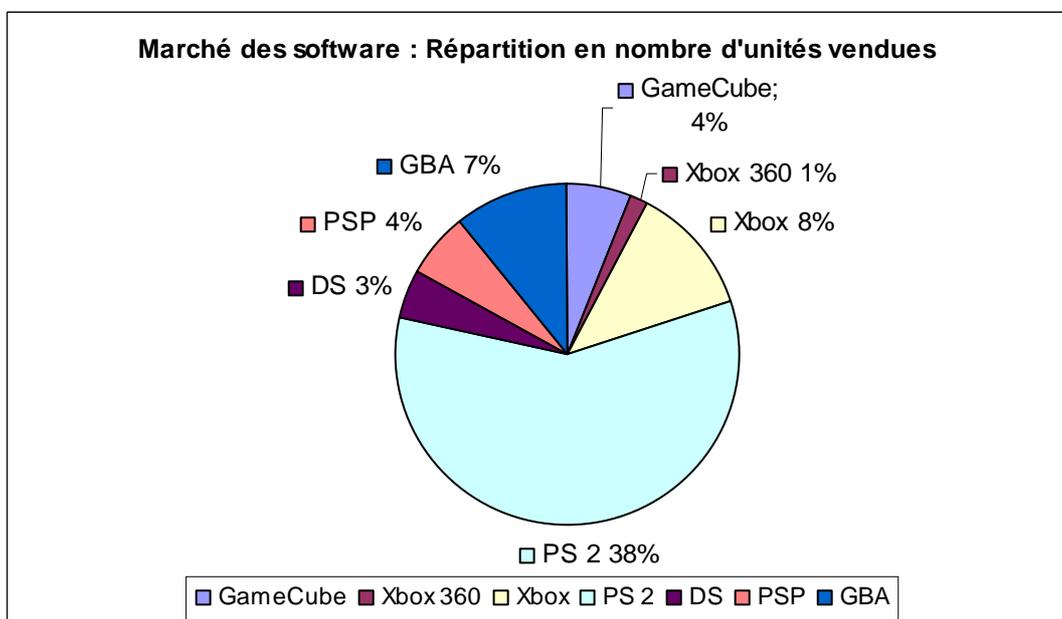
Parc de consoles: GBA







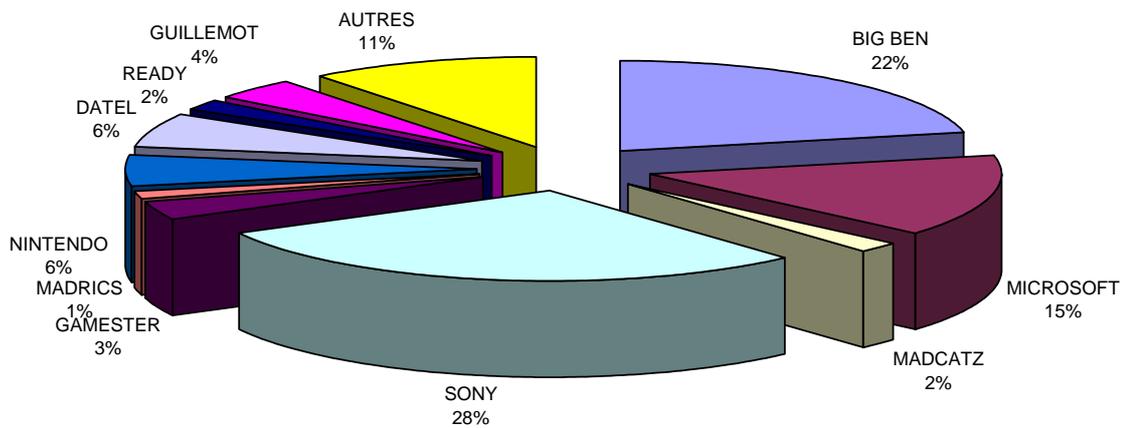
Marché européen des logiciels de jeux pour consoles 2005 (Source IDG)



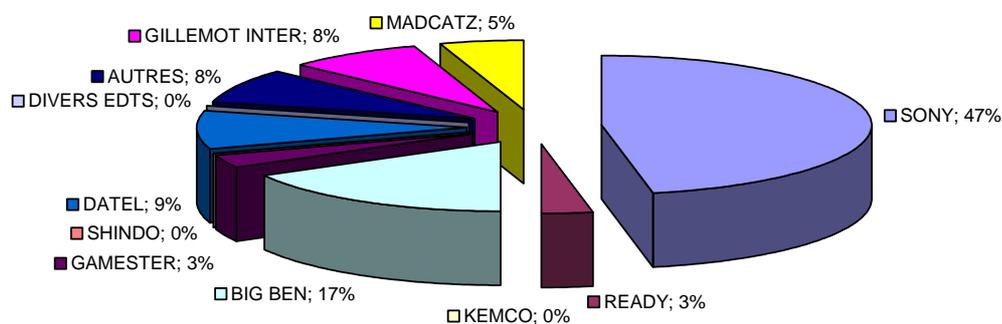
PARTS DE MARCHE

Les chiffres de part de marché détaillés ci-dessous ne concernent que le marché français. Bigben Interactive confirme sa position de premier fabricant indépendant tous supports confondus, acquise depuis de nombreuses années. Le Groupe maintient en effet sa position de leader indépendant pour les accessoires de consoles de salon particulièrement concurrencés et de premier fabricant (constructeurs compris) pour les consoles nomades.

**Répartition du marché des accessoires
au 1er semestre 2006 (Source : GFK)**



Répartition du marché des accessoires PS2 en volume au 1er semestre 2006



Source : GfK

■ SONY ■ READY ■ KEMCO ■ BIG BEN ■ GAMESTER ■ SHINDO ■ DATEL ■ DIVERS EDTS ■ AUTRES ■ GILLEMOT INTER ■ MADCA

LES CLIENTS

En consolidé, le Groupe compte au 31.3.2005 plus de 3 000 clients, il est référencé auprès des plus grands GMS et véricistes en France, au Benelux et en Allemagne.

Les principaux clients sont les enseignes majeures de la grande distribution et de la distribution spécialisée en France (Auchan, Carrefour, Casino, Cora, Leclerc mais aussi Fnac, Micromania, ScoreGame etc) et au Benelux (Carrefour, Cora et Fnac en Belgique, Barsmits, Dixons, Intertoys aux Pays-Bas etc), de la distribution spécialisée en Allemagne (Amazon, Electronic Boutique, Karstadt, MediaMarkt Saturn, Rewe, etc).

Compte tenu de la qualité de ces entreprises clientes du Groupe, il n'existe pas de risque-client appréciable. Une forte fidélité des clients est constatée de fait mais la récurrence des clients n'est pas formalisée contractuellement.

6.3. Evénements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés

Augmentation coûts matières premières

La hausse du prix du pétrole a entraîné une augmentation du prix du plastique tandis que la croissance chinoise a provoqué une pénurie et poussé vers le haut le prix de matières comme le cuivre utilisé pour le câblage et les contacts électriques des consoles.

Evolution du marché vers la console nomade.

Le marché du jeu vidéo a connu une explosion des ventes de consoles nomades liée à l'arrivée d'une nouvelle génération de machines, la PSP de Sony et surtout la DS de Nintendo, offrant une puissance de jeu et une qualité optique inédites pour les consoles nomades.

Positionnement BBI vis-à-vis de ces éléments.

Le prix des matières premières est l'un des éléments importants des produits électroniques fabriqués en Asie du Sud Est mais le coût de la main d'oeuvre est encore plus déterminant. La rationalisation de la production et les gains de productivité obtenus ont permis d'amortir pour l'essentiel l'impact du renchérissement des matières premières sur le prix de revient des produits .

Les constructeurs de consoles nomades ne proposant pas de gamme d'accessoires pour ces machines, l'offre est le fait de fabricants de produits « adaptables » comme BBI. L'explosion des ventes des consoles nomades est extrêmement favorable pour BIGBEN INTERACTIVE qui a des gammes complètes d'accessoires implantées dès le lancement de chacune des consoles;

6.4. Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Accessoires :

Le Groupe fait concevoir ses accessoires pour console de jeu vidéo par son équipe d'ingénieurs localisés dans sa filiale de Hongkong et a ainsi développé lui-même nombre d'accessoires innovants comme le premier écran cristaux liquides pour la console Playstation (2000), des volants retour de force Speedforce utilisant une technologie propriétaire (2001), des manettes radio fréquence sans fil permettant de jouer à 4 joueurs (2002), des accessoires de danse et karaoké utilisant la technologie sans fil (2003).

Afin d'aller toujours plus loin dans le réalisme de ses accessoires, la Société s'est ensuite rapproché de la société française XKpad pour exploiter la technologie brevetée par cette dernière et la faire passer au stade industriel afin de l'incorporer dans des produits de consommation de masse. Il s'agit du Bodypad permettant de simuler les jeux de combat avec une totale interactivité, commercialisé pour Noël 2004 et du Shootpad, un accessoire révolutionnaire permettant une simulation en grandeur nature du football avec les jeux leaders du marché (« Fifa » d'Electronic Arts et « Pro Evolution Soccer » de Konami), qui sera commercialisé pour Noël 2006.

Enfin, la Société, fort de sa position de 1^{er} constructeur européen d'accessoires pour jeux vidéo, a conclu en mai 2005 un accord de licence avec Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la nouvelle console de jeu vidéo de Microsoft, la Xbox™360.

Audio Cadeaux :

Au débit de la décennie, le Groupe s'était orienté vers l'exploitation de licences pour ses montres destinées à un public enfants. Le succès commercial limité de ces gammes l'a amenée à arrêter cette démarche et à liquider l'intégralité de son stock. Avec la cession d'Yves Bertelin en mars 2006 et des ses marques d'horlogerie Yves Bertelin et Epok, le Groupe se recentre sur son coeur de métier et a renoncé à cette politique de licence.

Distribution exclusive de logiciels de jeux :

Le Groupe s'est depuis plusieurs années concentré sur une stratégie de niches, répartissant des investissements de faible montant unitaire sur une multitude de titres de jeu et d'intervenants. Le seul investissement significatif réalisé étant le développement du jeu « David Douillet Judo » prévu sortir en septembre 2006 sur multi-supports. La vedette, champion du monde de judo, parraine ce jeu portant son nom et a pris activement part à sa promotion.

La filiale belge Atoll Soft a, de nombreuses années durant, été le distributeur exclusif d'Electronic Arts et THQ, leaders mondiaux de l'édition de jeux vidéo, et a vu son activité progresser en fonction du succès de ces éditeurs. En revanche, son chiffre d'affaires en 2005-06 s'est réduit de près des deux tiers du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Elle poursuit aujourd'hui son activité de distribution exclusive avec des éditeurs renommés (Eidos, etc) et recherche de nouvelles distributions. Elle obtient de facto une répartition des risques bien plus équilibrée et simultanément s'investit sur le métier de l'accessoire.

6.5. Source des positions concurrentielles

Les positions de marché du Groupe en France et Allemagne sont issues de données GfK Marketing Services

6.6. Stratégie

Les deux industries servies par Bigben Interactive (les jeux vidéo de même que les produits audio & cadeaux) ont été une source récurrente d'apports réciproques (cross fertilisation) en termes marketing et promotion. Lors de sa diversification vers le jeu vidéo en 1993, Bigben Interactive put utiliser son savoir-faire en matière de conception technique, de design et de sourcing acquis auparavant dans l'activité « montres & cadeaux » afin de progressivement développer des relations solides avec les grands distributeurs. Dix ans plus tard, Bigben Interactive a pu tirer profit du leadership obtenu dans le secteur du jeu vidéo pour diversifier son offre avec la grande distribution et trouver un nouveau canal de distribution pour ses produits audio autres produits électroniques.

Le succès de Bigben Interactive dans le secteur des jeux vidéo repose sur une triple exigence que s'est imposé le groupe :

- un partenariat durable avec ses fournisseurs, destiné à accompagner leur développement au fil des années et à assurer la promotion de leurs produits dans tous les canaux de distribution;
- une gestion rigoureuse des flux logistiques dans une logique « juste à temps », permettant d'assurer la mise en place simultanée de nouveaux produits dans l'ensemble des points de vente ;
- une connaissance approfondie du consommateur

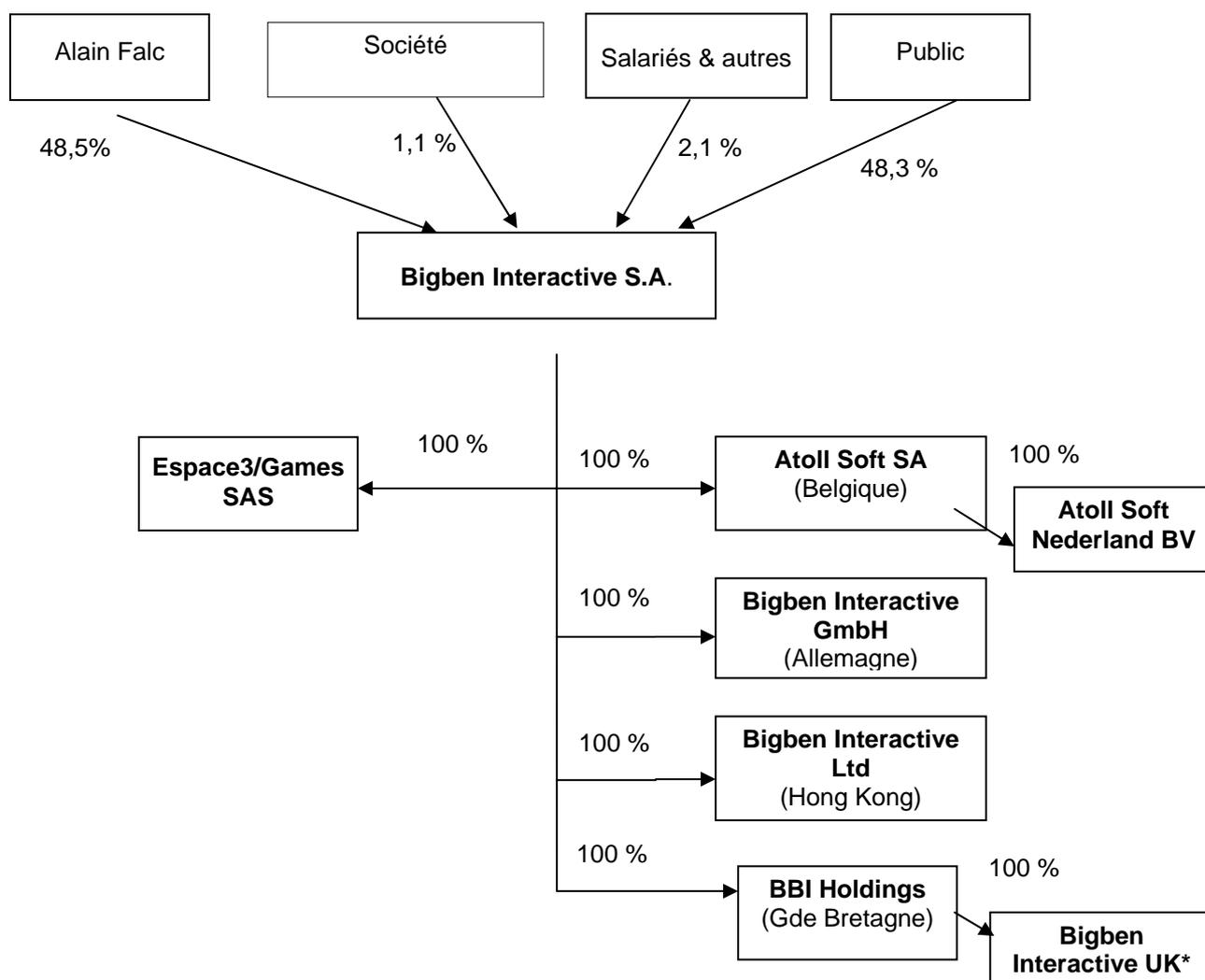
Les jeux vidéo, même s'ils sont maintenant largement acceptés comme produits « high tech », génèrent encore un certain degré d'incertitude chez les détaillants qui ont besoin de développer un fort niveau de confiance. Répondre à cette demande implique à la fois la crédibilité du fournisseur et la technologie elle-même, exigent non seulement des démonstrations de haut niveau et des conseils par des professionnels éclairés mais aussi des assurances données aux clients en termes de prescription et service. En prenant la responsabilité des approvisionnements pour l'ensemble de la gamme des produits offerts dans le segment de la console de jeu vidéo, Bigben Interactive a développé au fil des ans une relation à long terme avec les détaillants fondée sur l'intérêt réciproque des parties. Il n'est ainsi pas rare que nombre d'entre eux considèrent aujourd'hui Bigben Interactive comme leur fournisseur privilégié à qui la gestion du catalogue (« category management ») a été déléguée.

Hormis le retour vers une profitabilité durable, le dilemme stratégique aujourd'hui pour le Groupe est de trouver l'espace nécessaire à des développements supplémentaires de son activité. Etant donné l'absence objective d'espace dans le cœur de métier des Accessoires pour consoles de jeu vidéo où le Groupe a obtenu une position de marché unique sur les deux plus grands marchés d'Europe continentale (France et Allemagne) et ne cherche pas de position comparable sur le marché britannique du fait de sa configuration spécifique, une nouvelle expansion significative ne peut venir que de deux sources de développement « transversal » :

- la déclinaison du savoir faire du coeur de métier sur d'autres zones géographiques à travers l'export,
- la déclinaison du savoir faire du coeur de métier par des diversifications prudentes vers des activités connexes à travers la convergence numérique.

CHAPITRE VII – ORGANIGRAMME

7.1. Descriptif du Groupe au 28 septembre 2006



*sous Administration

7.2. Liste des filiales

7.2.1. Forme juridique des filiales

Bigben Interactive S.A.

Société anonyme au capital de 7.080.342 €uros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT2,2 - 59818 Lesquin, - France

Espace 3 Game's S.A.S.

Société anonyme simplifiée au capital de 2.000.000 €uros

Siège social : Rue de la Voyette, CRT2,2 - 59818 Lesquin, - France

Atoll Soft S.A.

Société anonyme de droit belge au capital de 300.000 €uros

Siège social : Avenue Ernest Solvay, 1480 Tubize, - Belgique

Atoll Soft Nederland BV.

Société à responsabilité limitée de droit néerlandais au capital de 20.000 €uros

Siège social : Kernkade 4h, 3542 CH Utrecht, - Pays-Bas

Bigben Interactive GmbH

Société à responsabilité limitée de droit allemand au capital de 500.000 €uros
Siège social : Walter Gropius Str. 24, 50126 Bergheim, Allemagne

Bigben Interactive (HK) Limited

Société par actions de type « Private Limited Company » de droit de Hong Kong au capital de 2.000.000 HKD
Siège social : 13A China Harbour Bldg
1605-07 Fortress Tower, 250 King's Road, North Point, Hong Kong

7.2.2. Activité

Bigben Interactive S.A.

Société-mère du Groupe assurant :

- —l'édition et l'achat des accessoires de jeu vidéo sous la marque *Bigben Interactive* pour toutes les unités d'Europe Continentale,
- —la négociation et l'achat des accords de distribution « pan-européens » de logiciels de jeu vidéo,
- —les ventes à l'export en dehors des zones de chalandises gérées par ses filiales étrangères,
- —l'adossment financier du groupe (garantie vis-à-vis de l'environnement bancaire des filiales étrangères si nécessaire).

Société d'exploitation exerçant quatre (4) métiers soit (a) les « coeurs de métier groupe » avec la distribution d'accessoires et la distribution exclusive de logiciels de jeux vidéo, (b) les métiers « historiques » avec la distribution non exclusive de tous les produits liés au jeu vidéo (consoles, logiciels et accessoires) et la conception fabrication de montres et objets promotionnels.

Espace 3 Game's S.A.S.

Chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo, implantés dans de grandes agglomérations françaises (centre ville et centres commerciaux). A absorbé King Game's Vidéo le 17.09.2004.

Atoll Soft S.A. (acquise en 1999)

Société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires, (i) en direct en Belgique et au Luxembourg, (ii) à travers sa filiale Atoll Nederland aux Pays-Bas. Elle représente en distribution exclusive les plus grands éditeurs de jeu vidéo sur son territoire.

Atoll Soft Nederland BV. (acquise en 1999)

Société commerciale aux Pays-Bas, filiale d'Atoll Soft SA Belgique.
Consolidée dans les comptes d'Atoll Soft Belgique qui gère ses approvisionnements

Bigben Interactive GmbH (créée en 2000)

Société de distribution d'accessoires en Allemagne, Autriche et Suisse alémanique.

Bigben Interactive (HK) Limited (créée en 2000)

Conception des accessoires de jeu vidéo sous les marques Bigben Interactive et 4 Gamers.
Sourcing des composants et gestion industrielle des fabrications.

7.2.3 Sociétés absorbées

King Game's Vidéo S.A.S.

Chaîne de magasins spécialisés dans le jeu vidéo implantés dans des villes de taille moyenne (25-30000 habitants) dans le Grand Sud Ouest.
Absorbée le 17 septembre 2004 par sa maison mère Espace 3 Games SAS

Vox Diffusion S.A.S.

Société de service (télévente), absorbée par sa maison mère Bigben Interactive SA le 17.09.2002

7.2.4 Sorties du périmètre (Cession ou dissolution)

Bigben Interactive UK (ex Planet Distribution Limited) (acquise en 2000)

Ancienne société de distribution de jeu vidéo et d'accessoires au Royaume-Uni, qui exploitait la marque *4 Gamers*, 2^{ème} marque du groupe pour les accessoires spécifiques au marché britannique. Mise sous Administration le 08 avril 2005, essentiel des actifs cédés le 16 mai 2005, mise en liquidation le 04 août 2006.

Bigben Interactive Holdings Limited (ex Planet Holdings Limited) (acquise en 2000)

Société mère du sous-groupe britannique, aucune activité commerciale.

Megacity Ltd (devenue Planet Distribution Limited)

Ancienne structure export du sous-groupe Planet Distribution avant son acquisition en 2000. Aucune activité commerciale depuis 2001, sa seule fonction étant de conserver le nom Planet dans le groupe. Dissoute le 04 juillet 2006.

Versus (HK) Ltd

Ancienne structure de négoce à Hong Kong du sous-groupe Planet Distribution avant son acquisition en 2000. Activité arrêtée en 2000-2001, société dissoute depuis.

Yves Bertelin S.A.S. (ex Jacques/ex WBF)

Société de distribution de montres dans le secteur traditionnel (horlogers, bijoutiers, joailliers, orfèvres) avec un comptoir à Paris et des représentants. Cédée le 31 mars 2006.

7.2.4) Sociétés mises en sommeil

Bigben Interactive Holdings Limited (ex Planet Holdings Limited) (acquise en 2000)

Société mère du sous-groupe britannique, aucune activité commerciale.

CHAPITRE VIII – PROPRIETE IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Immobilisations corporelles

Tableau des crédits-bails

Nature	Montant du loyer Annuel K€	Date d'échéance du contrat
Entrepôt Libercourt	240	Octobre 2012
Entrepôt et siège social Lesquin	318	Décembre 2014
Total Crédits-bails immobiliers	558	
Matériels de Production	106	Mars 2007 à Février 2008
Véhicules	88	
Mobilier de bureau	18	
Total Crédits-bails mobiliers	212	
Total CB mobiliers + immobiliers	770	

8.2. Immobilisations corporelles et environnement

Compte tenu de son activité, le Groupe n'est pas confronté directement pour son exploitation à des contraintes environnementales mais porte une attention particulière au respect des normes environnementales (RoHS etc) pour les produits qu'il distribue ainsi qu'au recyclage des déchets (Directive DEEE).

CHAPITRE IX – EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Voir chapitre III

Commentaires sur la situation financière au 31 mars 2004

Au cours de l'exercice cet exercice, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 185,96 M€ (contre 235,83 M€ en 2002/2003, soit une régression de 21%), les charges d'exploitation s'élevant quant à elles à 195,90 M€ (contre 242,23 M€ en 2002/2003), dont 9,7 M€ au titre des amortissements et provisions d'exploitation.

Compte tenu de l'incidence d'un résultat financier négatif de 3,82 M€ (contre 4,87 M€ en 2002/2003), le résultat courant avant impôt s'élève à -5,99 M€ (contre -4,26 M€ en 2002/2003), de sorte qu'après un résultat exceptionnel de 2,46 M€ (contre -0,33 M€ en 2002/2003), et un impôt sur les bénéfices de 0,57 M€ (contre 1,35 M€ en 2002/2003), le résultat de l'exercice avant amortissement des écarts d'acquisition est déficitaire pour un montant de -4,10 M€ (contre 5,93 M€ en 2002/2003). Le résultat net part du groupe s'établit quant à lui à -4,85 M€ (contre -10,40 M€ en 2002/2003).

Le marché

Après un premier semestre particulièrement déprimé, l'activité au cours du troisième trimestre de l'exercice 2003/2004 est mitigée avec une reprise plus faible qu'escomptée du jeu vidéo sur la fin de l'année. L'atonie du marché du fait de l'effort insuffisant des constructeurs de consoles en termes de prix pour le développement de la base installée de machines, a un impact négatif sur les ventes en distribution classique, le parc installé de consoles à l'issue des ventes de Noël est à nouveau sensiblement inférieur aux attentes du marché. L'activité au cours du dernier trimestre de l'exercice est d'une manière générale peu soutenue dans un contexte de consommation déprimée contraignant les détaillants à une gestion drastique de leurs approvisionnements

La poursuite de la consolidation

L'exercice 2003/04 aura été pour BIGBEN INTERACTIVE une nouvelle année de consolidation avec le retour à l'équilibre de sa filiale britannique et le renforcement de son leadership en accessoires sur les trois principaux marchés européens.

Cependant le secteur de la distribution non exclusive en France a connu une forte baisse, en raison de mauvaises conditions de marché, ce qui a sévèrement impacté les résultats de la société.

Sur les 12 mois de l'exercice, le Groupe BIGBEN INTERACTIVE a réalisé 51,0% de son chiffre d'affaires consolidé à l'international, cette activité étant caractérisée par la robustesse de l'implantation au Benelux (+ 4,7% par rapport aux 12 mois de 2002-2003) et le renforcement de la filiale allemande (+ 5,9%) dans un contexte domestique qui s'éclaircit sensiblement en fin de période..

Un deuxième exercice déficitaire

En France, le résultat d'exploitation s'est à nouveau inscrit en fort recul, reflétant principalement l'impact d'un marché en décroissance et l'érosion de la part de marché en distribution non exclusive en France.

La contribution des entités françaises du Groupe BIGBEN INTERACTIVE au résultat consolidé avant survaleurs est passée de + 1,06 M€ en 2002-03, à - 4,63 M€ cette année. Cette situation de perte qui n'avait jamais été connue depuis la fondation de la société il y a 23 ans, traduit à nouveau le poids de l'investissement réalisé pour le groupe dans un catalogue complet de jeux vidéo en distribution exclusive mais aussi l'impact brutal de l'érosion de la part de marché en distribution non exclusive en France.

La situation est en revanche plus contrastée hors de France où la contribution globale des filiales étrangères au résultat net consolidé avant survaleurs est positive. La filiale britannique confirme son redressement avec un résultat avant survaleurs de +0,4 M€ contre -7,5 M€ sur la période équivalente du précédent exercice. Le Benelux présente des résultats d'une grande stabilité avec un résultat avant survaleurs au même niveau (+1,6 M€) qu'à l'issue du précédent exercice.

La restructuration de l'endettement bancaire.

Compte tenu de la situation de perte au 31 mars 2003, de l'évolution du ratio d'endettement et du caractère à très court terme de l'essentiel des ressources de la Société, les partenaires bancaires ont alors cherché avec elle à sécuriser son exploitation en restructurant son endettement bancaire. En date du 15 septembre 2003, dans un protocole associant toutes ses banques, la Société se voit accorder cette restructuration qui lui permet de disposer désormais d'une enveloppe supplémentaire de crédits moyen terme sur 2 à 8 ans de près de 20 M€ et de sécuriser les concours court terme nécessaires à son exploitation y compris ceux destinés au financement de la saison de Noël.

Cet accord donne à la société la faculté de :

- financer son exploitation courante par le maintien des lignes de court terme avec une enveloppe de concours d'exploitation classiques pour 9,3 M€ (hors ouverture de crédits documentaires import).
- renforcer ses ressources longues grâce à la reconversion de deux tiers des lignes de court terme antérieures en crédits moyen et long terme de 2 à 8 ans (après 6 mois de différé d'amortissement), combinant une consolidation pour 9,3 M€ à moyen terme et un prêt long terme de 10,5 M€ amortissable en 2 tranches égales, l'une sur les 6 premières années et l'autre sur les deux années restantes.
- couvrir ses nouveaux besoins d'exploitation par l'affacturage d'une partie de son poste clients.

Commentaires sur la situation financière au 31 mars 2005

Au cours de l'exercice 2004/05, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 134,96 M€ (contre 185,96 M€ en 2003/2004, soit une régression de 27,4%), les charges d'exploitation s'élevant quant à elles à 157,75 M€ (contre 195,90 M€ en 2003/2004), dont 17,0 M€ au titre des amortissements et provisions d'exploitation. Compte tenu de l'incidence d'un résultat financier négatif de 3,37 M€ (contre 3,82 M€ en 2003/2004), le résultat courant avant impôt s'élève à -18,48 M€ (contre -5,99 M€ en 2003/2004), de sorte qu'après une perte exceptionnelle de -7,28 M€ (contre 2,46 M€ en 2003/2004), et un impôt sur les bénéfices négatif de -2,67 M€ (contre 0,57 M€ en 2003/2004), le résultat de l'exercice avant amortissement des écarts d'acquisition est déficitaire pour un montant de -23,10 M€ (contre -4,10 M€ en 2003/2004). Le résultat net part du groupe s'établit quant à lui à -23,56 M€ (contre -4,85 M€ en 2003/2004).

Le marché

L'exercice 2004/2005 a, après un premier semestre particulièrement déprimé, connu une reprise plus faible qu'escomptée du jeu vidéo sur la fin de l'année du fait d'une insuffisance de l'offre de consoles et non plus de la demande. L'explosion de la demande liée à la baisse du prix de consoles PlayStation 2 et Xbox à un niveau de consommation de masse a en effet surpris par son ampleur les constructeurs de consoles qui n'ont pas été en mesure de fabriquer et livrer sur un très court laps de temps les quantités attendues par les consommateurs. Cette situation a eu un impact négatif sur les ventes, le parc installé de consoles à l'issue des ventes de Noël est à nouveau sensiblement inférieur aux attentes du marché, du fait d'une insuffisance de l'offre et non plus de la demande. En revanche, le dernier trimestre a connu une embellie en fin de la période avec la sortie de la nouvelle console nomade DS de Nintendo.

La fin de la restructuration

L'exercice 2004/05 annonce pour BIGBEN INTERACTIVE la fin de la restructuration avec l'arrêt de l'exploitation de sa filiale britannique, un assainissement d'ampleur des structures en France et en Allemagne ainsi que l'annonce du changement du périmètre d'activité au Benelux.

Hormis les performances extrêmement décevantes de la filiale britannique (-43,5% sur les derniers 12 mois) qui a dû être mise sous administration à l'issue de l'exercice et un programme éditorial du groupe sans jeux vedettes, ce chiffre traduit l'impact du recul de la distribution classique en France (-37,9 M€ sur 12 mois).

L'activité au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2004/2005 a, d'une manière générale, été assez soutenue sur le coeur de métier, avec en particulier le succès des gammes d'accessoires pour la nouvelle console nomade DS de Nintendo, et a permis d'enregistrer des ventes supérieures aux prévisions.

Sur les 12 mois de l'exercice, BIGBEN INTERACTIVE a réalisé 56,0% de son chiffre d'affaires à l'international.

La période écoulée a confirmé l'évolution de la structure d'activité du Groupe puisque sur l'ensemble de l'exercice, les deux activités coeurs de métiers Groupe, les accessoires et la distribution exclusive, représentent maintenant près de trois quarts des ventes alors que la distribution non exclusive ne compte plus que pour 17,0% du total. Les accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, constituent quant à eux près d'un tiers de l'activité tandis que l'activité montres et cadeaux enregistrent la plus forte progression de sa part relative.

Les ventes d'accessoires Bigben Interactive aux consommateurs français au cours du dernier trimestre ont atteint une part de marché record de près de 33%, cette position ayant été validé par les ventes d'accessoires DS qui ont culminé à 72 % du marché en mars 2005 (source GfK Marketing Services).

Cette nouvelle progression sur le coeur de métier valide à nouveau la stratégie adoptée depuis deux ans par le Groupe BIGBEN INTERACTIVE avec un impact favorable sur la marge brute du Groupe.

Un nouvel exercice déficitaire

Pour l'exercice s'achevant le 31 mars 2005, le groupe BIGBEN INTERACTIVE a réalisé un résultat net avant amortissement des survaleurs en perte de 23,10 millions d'€uros contre une perte de 4,10 millions d'€uros pour l'exercice en 2003-2004. Le résultat d'exploitation, en fort recul, reflète principalement l'effondrement de l'activité de la filiale britannique ainsi qu'un effort de provisionnement exceptionnel des stocks en France et en Allemagne.

La contribution des entités françaises du Groupe BIGBEN INTERACTIVE au résultat consolidé avant survaleurs est passée de -4,63 M€ en 2003-04 à - 8,79 M€ cette année. Hormis une nouvelle érosion de la part de marché en distribution non exclusive en France, cette situation de perte traduit à la fois l'effort de provisionnement exceptionnel des stocks (nouvelle dotation de 10,5 M€ sur un stock total de 30 M€) et l'impact sur la marge du déstockage rapide effectué sur l'ensemble de l'exercice, malgré la progression des accessoires et des montres&cadeaux, métiers exclusifs à forte marge.

A l'international, la filiale britannique a réalisé pour sa dernière année d'exploitation pleine une perte d'exploitation de 5,2 M€ et une perte avant survaleurs de 13,0M€ Mise sous Administration le 08 avril dernier, ses actifs y compris les marques 4 Gamers et Dance UK ont été cédés le 18 mai 2005 pour une somme de 919 k£ soit 1,3 M€ cette cession n'incluant pas la créance de 2,3 M€ sur l'acquéreur du bâtiment d'Eastleigh compensée par une dette du même montant. L'implantation outre Manche, qui aura été le plus gros investissement du Groupe jamais réalisé, avait permis d'affirmer la dimension européenne du Groupe sans laquelle des opérations comme la reprise de l'environnement Dreamcast aurait été difficilement concevable et d'obtenir à partir de 2003 un leadership de marché en accessoires qui n'avait pas été démenti depuis, même lors de la difficile période de Noël 2004.

En revanche, cette implantation, outre une gestion difficile et une incapacité récurrente à atteindre les objectifs, aura eu une contribution négative de 19 M€ à la situation nette consolidée au 31.03.2005 représentant ainsi près de 60% de l'endettement actuel du Groupe.

Le Benelux présente des résultats d'une grande stabilité avec un résultat avant survaleurs (+1,44 M€) proche du précédent exercice. En revanche, le chiffre d'affaires prévu pour le nouvel exercice 2005-06 est aujourd'hui réduit de près des deux tiers du fait d'une réduction drastique du périmètre d'activité de la filiale, ses deux plus importants éditeurs de jeux ayant décidé de reprendre en direct leur distribution dans cette zone. Grâce à la qualité de la gestion et la légèreté de la structure qui ont abouti à abaisser le point mort à 15 M€, la filiale Atoll Soft devrait maintenant pouvoir rebondir avec succès sur le métier de l'accessoire, les progressions d'activité enregistrées sur les derniers mois étant particulièrement encourageantes.

En Allemagne, il a été décidé d'accélérer la restructuration de la filiale allemande avec en particulier le provisionnement de stocks anciens en distribution exclusive, ce qui se traduit par une perte avant survaleurs passant de -2,0 à +3,8 M€ malgré le retour à une exploitation équilibrée au deuxième semestre de l'exercice. Aujourd'hui intégralement dédiée à l'accessoire avec une structure remise à plat, la filiale Bigben Interactive GmbH devrait pouvoir tirer parti de sa position de marché et de la notoriété de des gammes d'accessoires Bigben Interactive outre-Rhin pour confirmer son redressement et dégager un profit à l'issue de l'exercice en cours.

Allègement de la structure financière

La rationalisation que le Groupe a engagée depuis l'année dernière autour de la réduction des stocks et de l'endettement financier porte aujourd'hui ses fruits.

Groupe BBI

M€	31.03.2004	31.03.2005	évolution	
Stocks	47,6	26,3	-21,3	-45%
Endettement net	36,2	33,2	-2,9	-8%
BFR	42,5	18,4	-24,1	-57%
CA	186,0	135,0	-51,0	-27%

Malgré un marché en légère récession, la réduction des stocks atteint 21,3 M€ et celle du besoin en fonds de roulement 24,1 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Le resserrement du dispositif

Le groupe s'était, dès 2003, engagé dans un resserrement de son dispositif avec la concentration de toutes les entités hors de France sur ses seuls cœurs de métier Groupe, l'orientation du mix produits vers de plus fortes marges, la réduction de ses stocks et le renforcement de l'organisation. Le plan d'action pour l'exercice 2005-2006 s'inscrit toujours dans cette ligne avec deux volets, soit :

- la poursuite de la réduction des stocks permettant le dégonflement du besoin en fonds de roulement et de l'endettement ;
- le retour à une exploitation positive avec une nouvelle croissance des cœurs de métier Groupe et de la marge du fait de l'amélioration du mix produits et des réductions supplémentaires de charges résultant d'une rationalisation en profondeur.

La confirmation de son leadership en accessoires sur les principaux marchés d'Europe continentale au cours de l'exercice écoulé laisse croire au Groupe que ce nouvel exercice pourra lui donner les moyens de poursuivre sa stratégie de cœurs de métiers et de recherche de rentabilité.

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de continuité d'exploitation au delà du 31 mars 2005 a été maintenue malgré la détérioration de la situation nette à un niveau inférieur à celui du capital social, du fait de la prise en compte des éléments suivants :

- la discussion avec le pool bancaire en France d'un avenant au protocole du 15 septembre 2003 visant à proroger les concours bancaires court terme jusqu'au début de l'année civile 2006 ;
- les discussions en cours avec l'Administration fiscale visant à étendre le moratoire de TVA ;
- la recherche d'un partenaire en capital français ou étranger, pour laquelle un mandat a été donné à un cabinet renommé ;
- l'étude avancée de la cession d'actifs n'entrant plus dans la stratégie de cœur de métier.

Du fait de la perte de la moitié du capital, une Assemblée Générale Extraordinaire doit statuer sur la continuité de l'exploitation dans les 4 mois suivant l'Assemblée Générale Mixte de clôture des comptes.

Commentaires sur la situation financière au 31 mars 2006

Au cours de l'exercice 2005-06, le chiffre d'affaires consolidé (produit des activités ordinaires) s'est élevé à 63,8 M€ (contre 133,7 M€ en 2004/05), le résultat opérationnel à -18,5 M€ contre - 25,3 M€ en 2004/05). Compte tenu de l'incidence d'un résultat financier négatif de 1,5 M€ (contre 2,2 M€ en 2004/05), le résultat avant impôt s'élève à - 20,0 M€ (contre - 27,6 M€ en 2004/2005), de sorte qu'après un impôt sur les bénéfices négatif de 0,2 M€ (contre un impôt positif de 2,1 M€ en 2004/05, lié à la comptabilisation d'une créance de carry-back sur Bigben Interactive SA) et un résultat des activités abandonnées de 3,3 M€, le résultat part du Groupe s'établit quant à lui à - 16,9 M€ (contre -25,5 M€ en 2004/2005).

Au titre des activités poursuivies excluant BBI UK, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 63,8 M€ (contre 120,9 M€ en 2004/05), le résultat opérationnel à -18,5 M€ contre - 12,9 M€ en 2004/05). Compte tenu de l'incidence d'un résultat financier négatif de 1,5 M€ (contre 1,5 M€ en 2004/05), le résultat avant impôt s'élève à - 20,0 M€ (contre - 14,4 M€ en 2004/05), de sorte qu'après un impôt sur les bénéfices négatif de 0,2 M€ (contre un impôt positif de 2,2 M€ en 2004/05), le résultat part du Groupe avant activités abandonnées s'établit quant à lui à - 20,2 M€ (contre - 12,2 M€ en 2004/05).

Le marché

L'exercice 2005/06 a été caractérisé par un marché des consoles de jeu vidéo resté mitigé sur l'ensemble de la période :

- le remarquable dynamisme des nouvelles consoles nomades (PSP de Sony et DS de Nintendo) ne pouvant entièrement compenser la baisse des ventes de consoles de salon d'ancienne génération (PS2, Xbox et GameCube) ;
- l'introduction de la nouvelle génération de consoles de salon a, malgré l'arrivée de la Xbox 360 qui marque un véritable saut technologique, eu un faible impact du fait des difficultés éprouvées par son constructeur Microsoft à livrer des volumes significatifs pour Noël 2005 ;
- l'attentisme des consommateurs lié à la sortie des autres consoles de nouvelle génération (Playstation 3 de Sony et Revolution de Nintendo), la remplaçante de la machine leader de l'ancienne génération, n'a pas permis d'amorcer la phase ascendante du nouveau cycle.

Une exploitation sous contrainte

L'inquiétude des partenaires commerciaux et financiers de BIGBEN INTERACTIVE liée aux mauvais résultats de l'exercice 2004/05 a eu pour conséquence un resserrement du crédit fournisseurs, et ses corollaires :

- les tensions de trésorerie résultantes n'ont pas permis de porter les approvisionnements à leur niveau prévu et donc de répondre à la forte demande des clients ;
- l'activité s'est contractée sur l'essentiel de l'exercice avec un nouveau recul des ventes annuelles soit une baisse de 48,7% à périmètre comparable par rapport à l'année dernière, cette mauvaise année en termes de ventes combinée à de nouvelles provisions pour permettre un déstockage accéléré, générant à nouveau des pertes importantes en exploitation ;
- l'allocation des ressources du groupe s'est effectuée sous contrainte, aboutissant à une concentration sur le cœur de métier et avant tout sur l'activité liée aux accessoires (44,4% du total), le métier le plus margé, au détriment des autres activités.

Un nouvel exercice déficitaire

La mise en oeuvre de l'accord définitif de restructuration bancaire et d'adossement le 14 janvier 2006 ainsi que la levée des conditions suspensives préalables au nouveau crédit accordé par les investisseurs intervenues à la fin de janvier 2006 ont reporté la phase de redémarrage effectif de l'activité du groupe sur la deuxième moitié du 4^{ème} trimestre. Les premiers signes de cette inversion de tendance apparaissent dans tous les territoires du groupe où la baisse de l'activité (47,2% à périmètre constant excluant BBI UK) est enrayée, malgré les délais nécessaires à la reconstitution du crédit fournisseurs et au redémarrage de l'activité commerciale, en particulier en distribution non exclusive en France.

Le chiffre d'affaires annuel est certes en ligne avec les dernières prévisions ajustées mais traduit la contraction de l'activité sur l'essentiel de l'exercice, liée aux tensions de trésorerie persistantes qui n'ont pas permis de porter les approvisionnements à leur niveau prévu et donc de répondre à la forte demande des clients. Combinée à de nouvelles provisions pour permettre un déstockage accéléré, cette mauvaise année en termes de ventes ne pouvait générer à nouveau que des pertes importantes en exploitation.

L'exercice 2004-05 avait été marqué par la prise en compte au 31 mars 2005 de l'impact de l'arrêt de l'activité de la filiale britannique mise en administration le 06 avril 2005 et une valorisation des actifs de cette filiale pour leur valeur liquidative. Si le résultat de l'exercice 2005-06 en forte perte intègre par contre le résultat positif lié à la cession des actifs de la filiale britannique (confirmation ayant été reçue des Joint Administrators du désintéressement des créanciers privilégiés), il reflète principalement le changement de périmètre commercial de la filiale au Benelux, l'effondrement de la distribution non exclusive en France sans oublier un dernier effort de provisionnement pour permettre le déstockage accéléré en France évoqué ci-dessus.

Passage aux normes IFRS

En application du règlement CE 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, le Groupe publie ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, avec un comparatif au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005 établi selon le même référentiel.

Compte tenu du profil de l'activité du Groupe, les principaux impacts de l'application des normes IFRS sur le compte de résultat ont été les suivants :

- le reclassement en déduction du chiffre d'affaires d'éléments jusqu'ici présentés en charges d'exploitation (participations publicitaires) ou en charges financières (escomptes clients) ;
- la présentation des droits de reproduction des jeux video acquis en immobilisations incorporelles et leur amortissement selon le nombre d'unités reproduites ;
- la suppression de l'amortissement des écarts d'acquisition pour faire place à la constatation de pertes de valeurs éventuellement nécessaires liées aux tests de valorisation des immobilisations incorporelles qui ne font plus l'objet d'amortissement ;
- la présentation de l'activité de la filiale anglaise BBI UK Ltd en application de IFRS 5 « Activités abandonnées » au 1er avril 2005 ;
- la présentation du compte de résultat 2004-05 séparant les activités abandonnées des activités poursuivies.

L'impact du passage aux normes IFRS sur le chiffre d'affaires consolidé par rapport au référentiel comptable antérieur (99-02) à périmètre comparable est une réduction du chiffre d'affaires annuel de 0,6 M€ au 31 mars 2006 et de 1,3 M€ au 31 mars 2005.

L'impact sur le résultat consolidé au 31 mars 2005 du passage aux normes IFRS par rapport au référentiel comptable antérieur (Règlement 99-02) est présenté de façon détaillée dans les notes aux états financiers consolidés :

Chiffres consolidés en M€	03.2005
Résultat net consolidé normes 99-02	- 23,6
Suppression de l'amortissement des survaleurs et constatation des pertes de valeur	- 1,5
Actualisation des créances	- 0,6
Annulation de la provision sur actions propres	+ 0,2
Résultat Groupe normes IFRS	-25,5

Par ailleurs, l'impact de la mise en valeur liquidative de la filiale Bigben Interactive UK Ltd, se décompose comme suit dans la présentation du résultat 2004-05 selon le référentiel IFRS :

Incidence de la mise en valeur liquidative selon le Règlement 99-02	(7 039)
Perte de valeur sur la marque 4 Gamers, à hauteur des dotations aux amortissements annulées	(288)
Reclassement de la provision constituée chez Bigben Interactive SA au titre des frais de mis en liquidation	(150)
Mise en liquidation de la filiale Bigben Interactive UK Ltd	(7 477)

Continuité d'exploitation

L'hypothèse de continuité d'exploitation au delà du 31 mars 2006 a été maintenue malgré l'existence de capitaux propres négatifs compte tenu des éléments suivants :

- des opérations de restructuration financière de la société décrites dans la partie 4.5.2.c) des notes aux états financiers, avec l'adossment à un consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank, groupe bancaire d'envergure mondiale ;
- la mise à disposition de nouveaux concours d'exploitation de type New Money pour un total de 6 M€ depuis le début de l'année civile 2006 et la mise en place d'un crédit de campagne de 6 M€ pour répondre aux besoins de financement liés à la période de Noël ;
- des orientations prises en matière de gestion afin de rationaliser l'exploitation en France ;
- des négociations en cours avec des établissements bancaires pour obtenir l'escompte (cession Dailly) du carry back fiscal afin d'apurer le moratoire de TVA;
- l'avancement du chantier des cessions d'actifs n'entrant plus dans la stratégie de coeur de métier.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 janvier 2006 a déjà statué favorablement sur la poursuite de l'exploitation de la société.

CHAPITRE X – TRESORERIE ET CAPITAUX

10.1. Informations simplifiées sur les capitaux de l'Emetteur

Normes IFRS

En k€	31/03/2006	31/03/2005
Capitaux propres	(1 046)	(4 493)
Endettement financier	17 840	44 124
VMP et disponibilités	1 407	3 648

Normes 99-02

En k€	31/03/2005	31/03/2004
Capitaux propres	(2 365)	21 257
Endettement financier	36 894	40 549
VMP et disponibilités	4 216	4 737

10.2. Flux de trésorerie consolidés

Tableau synthétique sur 3ans

Normes IFRS

En k€	31/03/2006	31/03/2005
Flux net d'exploitation	3 762	5 042
Flux net d'investissements	2 651	-3 421
Flux net de financement	3 370	-4 975
Variation de trésorerie	9 783	-3 354

Normes 99-02

En k€	31/03/2005	31/03/2004
Flux net d'exploitation	3 500	4 346
Flux net d'investissements	(1 397)	3 333
Flux net de financement	(3 979)	16 622
Variation de trésorerie	(1 876)	24 301

10.3. Conditions d'emprunts et structure de financement

L'exercice 2005/06 marque pour Bigben Interactive une année charnière avec l'adossement à un consortium d'investisseurs mené par la Deutsche Bank, groupe bancaire d'envergure mondiale.

Ce consortium a mis en place une restructuration financière aboutissant à la recapitalisation et la restructuration du passif bancaire de la Société, dont le montant s'élève à environ 30,5 M€, selon les modalités suivantes :

- Cession par les 10 banques parties à l'accord de restructuration du 15 septembre 2003 de l'intégralité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium.
- Conversion des deux tiers de la dette bancaire par émission de 6 250 000 actions à bons de souscription (ABSA) au prix unitaire de 3,25 € que le consortium souscrira par conversion de 20 312 500 € de créances. Les BSA permettront de souscrire un nombre total de 1 041 667 d'actions à 3,25 € à raison d'une parité d'exercice de 6 pour 1, et seront exerçables à compter du 1^{er} avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008.
- Rééchelonnement de la dette résiduelle soit environ 10 M€ sur une période de 5 ans à compter du 31 mars 2008.
- Ouverture par les investisseurs conjointement avec Deutsch Bank d'une nouvelle ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable in fine.
- Attribution gratuite aux actionnaires existants (avant réalisation de l'émission d'ABSA visée ci-dessus) de BSA présentant les mêmes caractéristiques et assimilés aux BSA détachés des ABSA.
 - Cession par le consortium de 5.450.000 de leurs BSA au Président-Directeur-Général et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période.
- Engagement de Monsieur Alain Falc à convertir ses titres Bigben Interactive au porteur et ainsi à abandonner ses droits de vote double. A l'issue de l'augmentation de capital et avant exercice éventuel des BSA, le consortium détiendra plus de 50% du capital et des droits de vote de Bigben Interactive.

La réalisation du schéma était conditionnée par l'homologation du protocole d'accord entre les banques et les investisseurs par le président du Tribunal de Commerce de Lille, l'obtention d'une dérogation de l'AMF quant à l'obligation pour les nouveaux investisseurs de déposer une offre publique d'achat sur les actions de la Société, le visa de l'AMF sur le prospectus d'émission qui lui sera soumis.

La première phase du schéma d'adossement a été mise en œuvre en janvier 2006 conformément aux prévisions :

- Signature le 14 janvier 2006 du protocole fixant l'accord des banques quant à la cession de la totalité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium d'investisseurs ainsi que les engagements de ces derniers sur le traitement de cette dette et l'apport d'argent frais, ce protocole faisant ensuite l'objet d'un constat de l'accord des parties par le président du Tribunal de Commerce de Lille en date du 18 janvier 2006;
- Notification le 20 janvier par l'Autorité des Marchés Financiers de son accord sur la demande de dérogation quant à l'obligation pour les nouveaux investisseurs de déposer une offre publique d'achat sur les actions de BIGBEN INTERACTIVE (avis AMF 206C0133).
- Les conditions suspensives à la mise en vigueur du protocole d'accord étant ainsi levées, cession par les banques de leurs créances et tirage par la Société sur la ligne de crédit de 3 M€ susvisée le 26 janvier 2006.

10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux

Aucun des crédits accordés à la Société ne fait l'objet de covenant, qu'il s'agisse de la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital devant être souscrite par les investisseurs ou de la nouvelle ligne de crédit de 3 M€ mise en place le 26 janvier 2006 ou de la ligne supplémentaire de crédit de 3 M€ mise en place le 06 avril 2006.

10.5. Sources de financement attendues pour les investissements futurs

Il n'y a pas d'investissement significatif prévu dans un proche avenir. En revanche, l'adossement à DEUTSCHE BANK, groupe d'envergure mondiale, a permis d'obtenir des financements très significatifs depuis le début de l'année 2006 afin de financer l'exploitation. Il s'agit au total de 12 M€ soit la nouvelle ligne de crédit de 3 M€ mise en place le 26 janvier 2006, la ligne supplémentaire de crédit de 3 M€ mise en place le 06 avril 2006 et le crédit de campagne de 6 M€ mis en place en août 2006.

CHAPITRE XI – RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. Recherche et développement

Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'active pas de frais en matière de recherche & développement au sens de la terminologie comptable, à l'exception des frais de moule pour ses fabrications en Asie du Sud-Est.

La recherche s'attache à développer des accessoires innovants permettant un réalisme accru du jeu tout en offrant une prise en main accessible à tous les joueurs.

11.2. Brevets et licences

11.2.1. Brevets

La société n'a pas déposé de brevets. En revanche, elle exploite des brevets européens déposés par la société française Xkpad, SA au capital de 166.340,48 euros, sise 38, rue Notre Dame de Nazareth à 75003 Paris, pour développer ses produits Bodypad et Shootpad.

Bodypad : demande acceptée de brevet européen N°99957355.3 / 1 137 978, dans le cadre du dépôt de la demande PCT N°FR99/02991 réalisée le 2 décembre 1999 sous l'intitulé « Dispositif indicateur de mouvements pour logiciels ». ». Licence initiale le 24 juillet 2002 jusqu'au 31 décembre 2004, prorogée jusqu'au 31 décembre 2007.

Shootpad : demande de brevet enregistrée sous le n°05 10780 et déposée le 21 octobre 2005 sous l'intitulé « Dispositif interactif pour jeux vidéo ». Licence le 09 décembre 2005 jusqu'au 31 décembre 2007

11.2.2. Licences

La société exploite actuellement des licences :

- David Douillet pour le premier jeu de simulation de judo en 3 D « David Douillet Judo» jamais développé, avec une disponibilité multi-supports sur consoles PlayStation2 et GameCube ainsi que sur PC. Licence initiale concédée le 26 décembre 2005 pour 5 ans ;
- Microsoft Corporation afin de développer une gamme complète d'accessoires destinés à la console de jeu Xbox 360. Licence initiale concédée le 12 mai 2005 de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes supplémentaires de 12 mois jusqu'à l'arrêt de la console Xbox 360 par Microsoft.

Le volume de ventes attendu de l'exploitation de ces licences prises collectivement représente moins de 10 % du chiffre d'affaires consolidé

11.2.3. Marques

Le groupe commercialise ses accessoires pour consoles sous la marque Bigben Interactive et la décline aujourd'hui pour d'autres gammes numériques et certains produits audio.

Tableau des marques

Pays	Marques	Classes	Date 1er dépôt	N° de dépôt	Date du dernier renouvellement	N° d'enregistr.	Echéance
UE	BIGBEN INTERACTIVE	9, 14, 18, 28, 38	07/02/2002	2 568 293	07/02/2002	2 568 293	07/02/2012
Japon	BIGBEN INTERACTIVE	28	15/01/2002	2002-001852	10/01/2003	4 634 587	10/01/2008
HongKong	BIGBEN INTERACTIVE	28	25/09/2002	15025/2002	25/09/2002	15473/2003	25/09/2009
France	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	14/04/1998	98/729.159	14/04/1998	98/729.159	14/04/2008
Internat.	BIGBEN INTERACTIVE (logo)	9, 14, 28	02/10/1998	703 202	02/10/1998	703 202	02/10/2008
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond rectangulaire noir	9, 14, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	4 295 581	18/02/2005	4 295 581	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE avec fond ovale noir	9, 14, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	4 295 606	18/02/2005	4 295 606	18/02/2015
UE	BIGBEN INTERACTIVE accessoires jeux vidéo	9, 14, 16, 28, 38, 42	18/02/2005	4 294 666	18/02/2005	4 294 666	18/02/2015
France	BIGBEN (verbale)	14	16/11/1994	94/545.540	16/11/1994	94/545.540	16/11/2014
UE	B B I	9, 18, 28, 38	04/09/2002	2 838 951	04/09/2002	2 838 951	04/09/2012
France	BIGBEN TELECOM (logo)	9, 18	10/07/1998	98/742.113	10/07/1998	98/742.113	10/07/2008
INT	BIGBEN TELECOM (logo)	9	19/11/1998	704 304	19/11/1998	704 304	19/11/2008
UE	BIGBEN SPORTS	28	08/02/2000	1 496 652	08/02/2000	00/1496652	08/02/2010
France	BBB (figuratif)	18, 22, 24	18/07/2001	3 112 085	18/07/2001	01 3 112 085	18/07/2011
France	ACTION REPLAY PROFESSIONNEL	9, 28	05/02/1999	99/774.109	05/02/1999	99/774.109	05/02/2009
UE	CONFORT TACTILE SOFT TOUCH	09, 18, 28	01/04/2003	3 3 117 355	01/04/2003	03 3 117 355	01/04/2013
UE	DOUBLE FORCE	28	08/02/2000	1 498 728	08/02/2000	00/1498728	08/02/2010
France	FAIS PLAISIR A TA MERE	20	30/03/1999	99/784.821	30/03/1999	99/784.821	30/03/2009
France	EPOK (semi-figuratif)	09, 18, 22	21/07/2003	3 238 708	21/07/2003	3 238 708	21/07/2013
UE	EPOK (semi-figuratif)	09, 18, 22	21/01/2003	5 325 576	21/01/2003	5 325 576	21/01/2013
France	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 14, 18,22	21/07/2003	3 238 512	21/07/2003	3 238 512	21/07/2013
UE	EPOK PARIS (semi-figuratif)	9, 18, 22	22/01/2003	5 325 584	22/01/2003	5 325 584	22/01/2013
France	ETHYLOSCOPE	9	31/12/2003	3 266 197	31/12/2003	3 266 197	31/12/2013
France	ETILOSOP	9	31/12/2003	3 266 198	31/12/2003	3 266 198	31/12/2013
France	MAXOTEC	9, 11, 28	03/04/1995	95/566.550	03/04/1995	95/566.550	03/04/2015
UE	MAXOTEC	9, 11, 28	09/12/2004	4 183 885	09/12/2004	4 183 885	09/12/2014
UE	MAXOTEC avec fond ovale noir	9, 11, 28	17/02/2005	4 294 641	17/02/2005	4 294 641	17/02/2015
France	PATRICK ARNAUD	14	18/05/1992	92/421.252	18/05/2002	92/421.252	18/05/2012
INT	PATRICK ARNAUD	14	24/04/1998	693 164	24/04/1998	693 164	24/04/2008
France	PATRICK ARNAUD	9, 18, 28	15/05/1998	98/734.160	15/05/1998	98/734.160	15/05/2008
France	PIERRE RUCCI	14	05/07/1993	93/475.870	05/07/2003	93/475.870	05/07/2013
UE	PLANETE KARAOKE	9	19/11/2003	3 544 459	19/11/2003	00 3 544 459	19/11/2013
UE	PLANET KARAOKE	9	19/11/2003	3 545 316	19/11/2003	00 3 545 316	19/11/2013
UE	logo PLANET KARAOKE	9	15/03/2004	3 712 461	15/03/2004	3 712 461	15/03/2014
FR	logo PLANET KARAOKE (hibou)	9	03/02/2005	3 340 775	03/02/2005	05 3 340 775	03/02/2015
UE	logo PLANET KARAOKE	9	17/02/2005	4 294 617	17/02/2005	4 294 617	17/02/2015
UE	SPEEDFORCE II	9, 18, 25	17/01/2002	2 538 718	17/01/2002	002.538.718	17/01/2012
France	VIRTUAL SIMULATION	28	06/12/1999	99/828.877	06/12/1999	99/828.877	06/12/2009

CHAPITRE XII – INFORMATION SUR LES TENDANCES

12.1. Tendances ayant affecté l'activité, depuis la fin de l'exercice jusqu'à la date du Document de Référence

12.1.1. Ventas

Le marché du jeu vidéo est aujourd'hui tiré par les consoles nomades et a renoué avec la croissance au premier semestre de l'année civile 2006. Cet engouement toujours plus fort pour ces machines destinées à une très large diffusion, comme en témoigne le succès de la nouvelle console DS Lite de Nintendo en particulier avec le public féminin, ainsi que la proximité de la sortie des consoles de salon de nouvelle génération annoncée pour la fin de l'année provoquent une obsolescence plus rapide que prévue des anciens supports.

L'activité au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2006/07 a, pour le Groupe Bigben Interactive, été marquée par des ruptures de stocks du fait d'un succès supérieur aux attentes de la console nomade DS Lite de Nintendo et des gammes afférentes d'accessoires à la marque Bigben Interactive, et ce malgré l'atonie prévue de l'activité en période estivale en raison de la préférence donnée à d'autres loisirs et de la gestion drastique des stocks par la grande distribution différant les livraisons de Noël de septembre à octobre.

La part de marché de Bigben Interactive en accessoires est sur ce segment des consoles nomades supérieur à 50 % dès le début de cycle, les constructeurs n'offrant pas de réelle alternative. Elle est en France de 7.. % sur la console DS Lite en moyenne pondérée depuis sa sortie (GfK Marketing Services)

12.1.2. Production

L'application de la norme RoHS (Restriction of certain Hazardous Substances) implique non seulement l'utilisation d'alliages plus coûteux pour la soudure des composants et le durcissement des composants électroniques devant résister à des températures plus élevées mais surtout la remise en cause de procédés et la mise en conformité coûteuse des équipements de production (chaînes et fours pour la soudure). La Chine où est située l'intégralité des usines travaillant pour le Groupe, vient de mettre en place un cadre législatif très contraignant, qui retranscrit les propositions de la directive RoHS dans son interprétation la plus stricte et n'autorise aucune exemption.

Une nouvelle segmentation du marché risque de voir le jour, avec d'une part les nouvelles gammes de produits conformes et pour lesquelles les fabricants et distributeurs attendent un retour sur investissement rapide et d'autre part les anciennes gammes « fin de séries » soldées sans garanties de possibilités de maintenance à moyen terme.

Le Groupe a fait le nécessaire pour être en mesure de livrer des produits conformes à la nouvelle norme à compter de sa mise en application le 01 juillet 2006.

Les incertitudes sur l'évolution du cours du pétrole et donc de la matière plastique pour l'injection de même que celle du cuivre pour les câbles peuvent provoquer des hausses du coût des matières premières utilisées dans la fabrication des produits électroniques. L'évolution structurellement à la baisse des composants électroniques malgré des contraintes nouvelles de type RoHS permet de compenser l'évolution précitée et d'obtenir une relative stabilité du prix des produits finis commercialisés par le Groupe.

12.2. Tendance connue, incertitude ou demande ou tout engagement ou évènement raisonnable susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur

La convergence numérique se traduit concrètement par la fusion d'appareils jusque là très différents comme le téléphone avec la télévision ou l'ordinateur avec la chaîne HiFi, cela grâce à la numérisation des contenus et des communications. Dans le domaine du jeu vidéo, de l'audio et du stockage de mémoire, elle constitue donc une évolution très importante pour deux métiers du Groupe, les accessoires pour consoles et les produits audio et cadeaux. L'exploitation de la convergence numérique pour le son, l'image et l'informatique, en déclinant la méthode de conception/distribution éprouvée pour l'accessoire de consoles pour développer une gamme performante d'accessoires compatibles consoles et PC au-delà de l'offre standard de clés USB, lecteurs MP3, etc. permettra d'accompagner, voire de devancer la convergence inéluctable des plates-formes de jeu.

La redistribution des cartes entre les fabricants de consoles de salon de nouvelle génération (dans l'ordre de sortie programmé sur le marché :Xbox 360 de Microsoft, Wii de Nintendo et PS3 de Sony) est d'ores et déjà matérialisée par les exclusivités de jeux concédées par les plus grands éditeurs. Les deux générations de consoles précédentes avaient vu les consoles de Sony dicter le standard du marché (Playstation de 1995 à 2000 et Playstation 2 de 2000 à 2005) et bénéficier de toutes les attentions des éditeurs qui aujourd'hui répartissent leurs risques, mettant de facto fin à la domination de ce constructeur. Ce nouvel équilibre entre 3 acteurs puissants va aboutir à une concurrence plus forte sur les consoles de salon et rendre le marché plus dynamique pour tous le segment, qu'il s'agisse de l'édition de jeu vidéo ou de la fabrication d'accessoires, ces deux activités constituant le cœur de métier du Groupe.

La place croissante des consoles nomades résulte de leur accessibilité, de la qualité de jeu et de leur diffusion numérique considérable, aussi bien en valeur absolue que par l'étendue des catégories concernées. Les consoles Nintendo en particulier favorisent le développement du public féminin, particulièrement avec les jeux comme Nintendogs après la folie des Pokémon au début de la décennie.

La parité garçons/filles pour le jeu vidéo qui est déjà une réalité aux Etats-Unis s'installe progressivement en Europe, élargissant considérablement le public du jeu vidéo pour en faire un loisir familial à part entière.

12.3. Perspectives

Bigben Interactive prévoit de bonnes perspectives de développement au 3ème trimestre pour les ventes de Noël avec :

- le succès des gammes d'accessoires «Bigben Interactive» pour les consoles nomades DS Lite de Nintendo ;
 - l'implantation d'un nouveau genre de jeu sportif avec les ventes régulières du jeu David Douillet Judo depuis sa sortie ;
 - la sortie début novembre du Shootpad qui bénéficie d'un partenariat en France avec Konami, l'éditeur du jeu vedette « Pro Evolution Soccer » ;
 - l'arrivée début décembre de la nouvelle console de salon WiiTM de Nintendo pour laquelle Bigben Interactive aura les premiers accessoires officiels dès la fin de l'année.

Les premiers produits Bigben Interactive licenciés par Nintendo of America Inc. qui arriveront sur le marché européen seront des accessoires complémentaires de la manette Wiimote permettant d'accentuer le réalisme des jeux de sport ainsi que des protections en silicone (support SoftTouch) La gamme se complètera ensuite par d'autres innovations techniques dévoilées au cours de l'année 2007 et l'essentiel de l'impact de cet accord de licence portera donc sur l'exercice 2007/08.

Les principales constatations qui sous-tendent les perspectives de chiffre d'affaires et de résultat pour l'exercice 2006/07 sont les suivantes :

- La prééminence du cœur de métier dans la structure d'activité du Groupe avec une part stable de l'Accessoire, aujourd'hui devenu le premier métier du groupe (45,7%) et la progression de la part relative de la Distribution exclusive dans la structure d'activité du Groupe liée à la sortie du jeu David Douillet avec pour corollaire la progression de la marge en valeur absolue sur les six premiers mois de l'exercice malgré des ventes consolidées en recul ;
- Un niveau global de commandes et de livraisons en cours pour la saison de Noël 2006 qui laisse penser que le Groupe Bigben Interactive va retrouver le chemin de la croissance pour ce trimestre de l'exercice 2006/07, puisque s'établissant à un niveau à nouveau supérieur à celui enregistré à la même période de l'exercice précédent ;
- Des approvisionnements permettant aujourd'hui de répondre aux demandes d'un marché en croissance.
- Des « sorties-caisse » des produits achetés par les consommateurs finaux à un rythme encore plus rapide que l'année dernière qui laissent augurer de faibles retours de marchandises à l'issue de la haute saison.

Compte tenu de ce qui précède et en l'état actuel de ses connaissances sur l'évolution à court terme du marché, le groupe Bigben Interactive pourrait être en mesure de réaliser un chiffre d'affaires annuel pour l'exercice clos le 31 mars 2007 de l'ordre de celui réalisé à l'exercice précédent . Cette tendance est à nuancer par des facteurs d'incertitude difficilement quantifiables – notamment liés à l'accueil qui sera fait pendant la période de Noël aux produits récemment lancés sur le marché - et susceptibles d'avoir un impact, positif ou négatif, sur les résultats.

CHAPITRE XIII – PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

La Société n'entend pas faire de prévisions.

CHAPITRE XIV – ORGANES D’ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. Dirigeants et administrateurs de la société

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société
M. Alain FALC	Président Directeur Général
M. Raymond WAHBA	Administrateur
M. Roland de SAINT VICTOR	Administrateur
Mme Jacqueline de VRIEZE	Administrateur
M. Jean-Marie BOISSON	Administrateur
M. Maxence HECQUARD	Directeur Général Délégué

Au cours des cinq dernières années, aucun dirigeant ni administrateur de la Société :

- n’a fait l’objet d’une condamnation pour fraude, d’une incrimination ou d’une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires,
- n’a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social,
- n’a été empêché d’agir en qualité de membre d’un organe d’administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d’un émetteur.

Adresses professionnelles

M. Alain FALC : rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 LESQUIN

M. Raymond WAHBA : rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 LESQUIN

M. Roland de SAINT VICTOR: 1806-7 Fortress Tower, 250 King's Road, NORTH POINT, Hong Kong

Mme Jacqueline de VRIEZE : rue de la Voyette, CRT 2, 59818 LESQUIN

M. Jean-Marie BOISSON : 17, rue Réaumur, 75003 PARIS

M Maxence HECQUARD : rue de la Voyette, CRT 2 - 59818 LESQUIN

Résumé des parcours et qualifications

L’expertise des dirigeants et administrateurs de la société :

- Alain Falc (48 ans), Président Fondateur du groupe Bigben Interactive, a une connaissance très intime de la société, de ses clients, de ses marchés mais aussi de leurs besoins. Ces qualités associées à une compétence produits unique ont largement contribué au développement du groupe.
- Raymond Wahba (60 ans) a une longue expérience en tant que directeur administratif et financier de sociétés industrielles et commerciales. A ce titre, il partage avec la société des compétences et expériences nombreuses.
- Roland de Saint Victor (56 ans) bénéficie d’une longue expérience de l’international et plus particulièrement de l’Asie du Sud Est, d’abord dans le secteur financier puis en tant que dirigeant de diverses structures de négoce et gestion industrielle. Il a accepté d’apporter cette expertise à Bigben Interactive.
- Jacqueline De Vrieze (44 ans) apporte une expertise plus spécifique dans les domaines respectifs de la vente au détail, du service au consommateur comme de l’activité de gros (distribution non exclusive).
- Jean-Marie Boisson (46 ans) a une longue expérience dans le domaine de la vente au détail et une expertise en matière de sourcing de produits promotionnels et nouveautés.
- Maxence Hecquard (46 ans) a une longue expérience des problématiques de l’entreprise à travers les activités de banque d’investissement et de financement de projet. Il a accepté d’apporter cette expertise à Bigben Interactive.

Alain Falc, Ingénieur en électronique (ISEN 1981). Il crée Bigben Interactive en 1981 à la fin de ses études et acquiert rapidement un savoir-faire industriel et commercial dans le domaine de la montre et des produits électronique promotionnels. En 1993, il décide d'investir le secteur naissant des jeux vidéo pour y décliner son savoir-faire. Devenu leader de la conception-fabrication d'accessoires pour consoles de jeux vidéo en France en 1999, il fait introduire la société en bourse et mène son développement à l'international avec des implantations au Benelux, en Grande Bretagne, en Allemagne et à Hong-Kong. Après avoir connu l'hyper croissance de 1999 à 2002, il doit gérer la restructuration du Groupe de 2003 à 2005 avant de d'adosser le Groupe au consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank au début de 2006.

Raymond Wahba, DECS (1968). Après un début de carrière comme chef comptable d'une société de consulting, il rejoint la filiale française du groupe industriel japonais Yoshida comme Directeur Financier Adjoint de 1973 à 1981. Il occupe ensuite des postes de Directeur Administratif et Financier dans différentes entreprises industrielles et de services (Holding Future, Mader France, Bijoux Fix) de 1981 à 1995. En 1995, il rejoint Bigben Interactive comme Directeur Administratif et Financier où il prépare l'introduction en bourse et l'expansion à l'international avec le président et garde ce poste jusqu'à son départ en retraite en février 2006.

Roland de Saint Victor, Maîtrise de gestion de l'Université de Grenoble (1973). Après une première expérience comme responsable export d'une société française de négoce du vin, il arrive en 1978 à Hong-Kong comme attaché commercial au Consulat de France. En 1981, il devient directeur d'une première société de négoce de produits électroniques puis en dirige une seconde jusqu'en 2000 après un passage au Crédit Agricole HK de 1986 à 1991 comme responsable Grands Comptes. En avril 2000, il rejoint le Groupe Bigben Interactive et ouvre le bureau de HongKong qu'il dirige depuis.

Jacqueline De Vrieze, autodidacte. Après une première expérience dans le domaine des soins de la personne (salon de coiffure et institut d'esthéticienne) de 1976 à 1987, elle crée une entreprise de gymnastique douce et de soins esthétiques dans un centre de remise en forme. En 1989, elle rejoint la société de magasins de vente au détail de jeux et gadgets Espace 3 comme responsable de magasin avant d'en devenir la directrice en 1995.

Jean-Marie Boisson, autodidacte. Après une première expérience dans le bâtiment de 1979 à 1984, il rejoint le secteur de l'horlogerie de détail (HBJO) en 1985 où il occupe diverses fonctions commerciales et achats. En 1990, il crée la société Yves Bertelin dont il continue d'assumer la présidence après qu'elle ait rejoint le groupe Bigben en 1996. Bigben Interactive ne considérant plus cette activité comme stratégique dans le cadre de sa restructuration, il rachète la société au Groupe le 30 mars 2006.

Maxence Hecquard, ESSEC (1987) et maître en Droit de l'Université Paris II-Assas (1986). Après un début de carrière dans un cabinet de Commissariat aux comptes, il rejoint la Direction financière de la Compagnie française des pétroles Total à Paris puis à Tokyo. En 1990, il entre à la Banque Indosuez (devenue Calyon) où il occupera divers postes à Paris, Buenos Aires et Londres. Depuis 2005 il est Directeur à la société de gestion EFFICAP.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale de la Société.

CHAPITRE XV – REMUNERATION ET AVANTAGES DES ORGANES D’ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

15.1. Montant de la rémunération versée aux mandataires sociaux au 31 mars 2006

- *Politique de fixation des rémunérations*

Les rémunérations des mandataires sociaux sont strictement liées à leurs fonctions dans les sociétés du Groupe et au niveau général de rémunération pratiqué dans le territoire de leur société.

- *Rémunérations perçues au titre de l’exercice :*

Les rémunérations totales brutes versées à l’ensemble des membres du Comité de Direction de la Société se sont élevées au titre de 2005/06 à 528 k€(contre 677 k€l’année précédente).

Les rémunérations totales brutes versées à l’ensemble des mandataires sociaux se sont élevées au titre de 2005/06 à 402 k€(contre 353 k€l’année précédente).

Les engagements de retraite en faveur des mandataires sociaux se sont élevées au titre de l’exercice 2005-2006 à 17 k€ La Société n’a pas souscrit d’autres engagements en faveur des mandataires sociaux.

Exercice 2005-06

Nom des mandataires sociaux	Rémunération fixe perçue*	Rémunération variable perçue	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires	
Alain Falc Président du Conseil d'administration	94 500	-	-	1 200	-	-		
Jacqueline de Vrieze Administrateur	52 523	-	-	1 200	-	-	-	
Raymond Wahba Administrateur	82 747	-	-	1 200	-	19 305		
Jean- Marie Boisson Administrateur	72 000	-	-	1 200	-		17 491	
Roland de Saint Victor Administrateur	63 882	-	-	1 200	-			
Total	365 652	-	-	6 000	-	19 305	17 491	402 448

Exercice 2004-05

Nom des mandataires sociaux	Rémunération fixe perçue*	Rémunération variable perçue	Rémunération exceptionnelle	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires	
Alain Falc Président du Conseil d'administration	66 000	-	-	1 200	-	-		
Jacqueline de Vrieze Administrateur	52 034			1 200				
Raymond Wahba Administrateur	85 800			1 200				
Jean- Marie Boisson Administrateur	72 000			1 200			17 360	
Roland de Saint Victor Administrateur	59 341			1 200				
Total	335 175	-	-	6 000	-	-	17 360	352 535

*les rémunérations fixes s'entendent des sommes totales versées par le Groupe c'est-à-dire la Société ou l'une de ses filiales à chacun des bénéficiaires au titre de fonctions salariales ou de mandats sociaux.

15.2. Retraites et autres avantages

Retraite

Les engagements de retraite en faveur des mandataires sociaux se sont élevés au titre de l'exercice 2005-06 à 17 k€, le montant total des sommes provisionnées est de 228 k€ au 31 mars 2006. La Société n'a pas souscrit d'autres engagements en faveur des mandataires sociaux.

Options

Historique des attributions d'options de souscription

Désignation du Plan	2003/1	2001/1	2000/2	2000/1	1998/1
Date d'attribution par l'assemblée	17/09/2002	27/09/2001	03/04/2000	03/04/2000	09/11/1998
Date d'attribution par le conseil d'administration	27/01/2003	27/09/2001	06/12/2000	05/06/2000	09/11/1998
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	50 000	40 000	7 500	30 474	15 000
par les mandataires sociaux	7 000	6 300	0	5 000	3 000
par les 10 premiers attributaires salariés	9 800	8 300	2 000	2 500	7 300
Point de départ d'exercice des options	27/01/2006	27/09/2004	06/12/2003	05/06/2003	09/11/2001
Date d'expiration	27/01/2009	27/09/2007	06/12/2006	05/06/2006	09/11/2004
Prix de souscription	13.17	24.00	37.00	34.00	2.00
Modalités d'exercice	Présence dans entreprise				
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2006	0	0	0	0	0
Options annulées durant l'exercice 2005-06	10 100	4 000	500	500	0
Options de souscription d'actions restantes au 31/03/2006	24 400	19 600	6 000	10 316	0

Attribution aux mandataires et levée d'options

Alain FALC	Plan 2003/1	Plan 2001/1	Plan 2000/2	Plan 2000/1	Plan 1998/1
Options de souscription d'actions consenties	0	0	0	0	0
Options consenties durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions levées	0	0	0	0	0
Options levées durant l'exercice	0	0	0	0	0

Monsieur FALC détenant plus de 10 % du capital de la société, il n'a pas vocation à recevoir des options.

Raymond WAHBA	Plan 2003/1	Plan 2001/1	Plan 2000/2	Plan 2000/1	Plan 1998/1
Options de souscription d'actions consenties	2 000	1 800	0	0	3 000
Options consenties durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions levées	0	0	0	0	3 000
Options levées durant l'exercice	0	0	0	0	0

Roland de SAINT VICTOR	Plan 2003/1	Plan 2001/1	Plan 2000/2	Plan 2000/1	Plan 1998/1
Options de souscription d'actions consenties	3 000	2 500	0	3 000	0
Options consenties durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions levées	0	0	0	0	0
Options levées durant l'exercice	0	0	0	0	0

Jacqueline De VRIEZE	Plan 2003/1	Plan 2001/1	Plan 2000/2	Plan 2000/1	Plan 1998/1
Options de souscription d'actions consenties	2 000	2 000	0	2000	0
Options consenties durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions levées	0	0	0	0	0
Options levées durant l'exercice	0	0	0	0	0

Jean Marie BOISSON	Plan 2003/1	Plan 2001/1	Plan 2000/2	Plan 2000/1	Plan 1998/1
Options de souscription d'actions consenties	0	0	0	0	0
Options consenties durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions levées	0	0	0	0	0
Options levées durant l'exercice	0	0	0	0	0

Maxence HECQUARD	Plan 2003/1	Plan 2001/1	Plan 2000/2	Plan 2000/1	Plan 1998/1
Options de souscription d'actions consenties	0	0	0	0	0
Options consenties durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions levées	0	0	0	0	0
Options levées durant l'exercice	0	0	0	0	0

Attribution aux 10 premiers salariés non mandataires et levée d'options

Les dix (10) premiers salariés non mandataires sociaux	Plan 2003/1	Plan 2001/1	Plan 2000/2	Plan 2000/1	Plan 1998/1
Options de souscription d'actions consenties	9 800	8 300	2 000	2 500	7 300
Options consenties durant l'exercice	0	0	0	0	0
Options de souscription d'actions levées	0	0	0	0	7 300
Options levées durant l'exercice	0	0	0	0	0

Options

Les options attribuées aux mandataires et toujours valides sont détaillées ci-dessous.

BSA

Le consortium d'investisseurs s'est engagé au titre du protocole en date du 14 janvier 2006 à céder 5.450.000 BSA au Président-Directeur-Général et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période.

CHAPITRE XVI – FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. La direction de la Société

- **Mode d'exercice de la direction générale (D 148 al 1)**

Le Conseil d'Administration a, au cours de sa séance du 27 septembre 2001, décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

a) *Composition du conseil d'administration*

- **Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (225-102-1 al. 3)**

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société (groupe et hors groupe)*
M. Alain FALC	Président Directeur Général	12-09-2000	2012		Pdt SAS Espace 3 Games Gérant SCI FALC Gérant SCI Jafa Adm Atoll Soft (Benelux) Adm.BBI UK Hold Ltd Adm BBI HK Ltd
M. Raymond WAHBA **	Administrateur	12-09-2000	2012	Directeur Adm et Fin**	Adm. Atoll Soft (Benelux)
M. Roland de SAINT VICTOR	Administrateur	23-08-2004	2012	Néant	Adm. BBI HK Ltd
Mme Jacqueline de VRIEZE	Administrateur	30-09-2003	2009	Néant	Responsable SAS Espace3 Games & King Games Video
M. Jean-Marie BOISSON	Administrateur	30-09-2003	2009	Néant	Pdt SAS Yves Bertelin ***
M. Maxence HECQUARD	Directeur Général Délégué	17-08-2006	2011	Néant	Pdt Liberar, Argentine Pdt Indosuez Argentina, Argentine Pdt Intrum CAI Debt Finance , Suède Représent permanent au CA de Groupe Neyrat Peyronie, France Pdt Financière Plasticentre PSA, France Gérant SCI de Vignemont,

* quelle que soit la forme de la société, française ou étrangère

** a quitté la société le 28 février 2006 (départ en retraite)

*** société cédée le 31 mars 2006

- **Administrateurs indépendants :**

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas défini de critères devant servir à la qualification d'administrateur indépendant.

- **Nombre d'actions devant être détenues par un administrateur :**

Chaque administrateur doit être titulaire d'au moins une action.

- **Nombre d'administrateurs élus par les salariés :**

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du Code de Commerce étant inférieure à 3% du capital social de la société, l'assemblée n'a pas eu, et n'a pas, à ce jour, à procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

b) Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

- **L'organisation et le fonctionnement du conseil :**

Le Conseil d'Administration détermine la stratégie de l'entreprise et s'assure que les mesures prises par le Comité de Direction vont bien dans le sens des axes stratégiques qu'il a défini. Le président du Conseil d'Administration, qui est en contact direct et régulier avec l'ensemble des administrateurs, centralise les demandes puis établit un projet d'ordre du jour pour la prochaine réunion du Conseil. Il s'assure que ce projet répond bien aux attentes de chacun des administrateurs et donne au Comité de Direction la liste des points à préparer pour présentation au Conseil d'Administration à venir.

Le Président a la faculté de faire intervenir des personnes extérieures au Conseil et à l'entreprise (en dehors des Commissaires aux Comptes), il ne l'a pas utilisée en 2005. Le responsable du Comité de Direction se fait assister, à sa convenance, par un autre membre du Comité de Direction si cela est nécessaire pour une meilleure compréhension du dossier par les administrateurs.

Le Président est également responsable du Comité de Direction et s'assure à ce titre de l'application de toute mesure propice à la réalisation des objectifs stratégiques définis par le Conseil, en s'appuyant notamment sur les procédures de contrôle interne.

- **Le règlement intérieur du conseil :**

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas mis en place de règlement intérieur

- **L'évaluation du conseil d'administration et ses suites**

Le Conseil d'Administration s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006 contre 7 fois au cours de l'exercice 2004-2005. Le taux de présence était de 74 % contre 89 % au cours de l'exercice 2004-2005. Afin de permettre une participation régulière des administrateurs géographiquement éloignés, il a été prévu de modifier les statuts (art.22) en application de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005 pour permettre leur intervention par conférence téléphonique.

- **Activité des comités au cours de l'exercice écoulé**

Le Comité de Direction Groupe se réunit mensuellement pour faire le point de la marche des affaires dans chaque territoire et au niveau du Groupe, suivre l'avancement des chantiers Groupe et d'une manière générale, prendre toutes décisions nécessaires à la mise en oeuvre des orientations générales données par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de Direction du Groupe au 30 septembre 2006

Nom	Fonctions
Alain FALC	Président Directeur Général
Maxence HECQUARD *	Directeur Général Délégué
François BOZON	Secrétaire Général
Daniel JANSSENS **	Responsable Atoll Soft SA (Benelux)
Hans Josef LEY ***	Responsable BBI GmbH (Allemagne)
Roland de SAINT VICTOR	Responsable BBI HK Ltd (Hong Kong)

(*) à compter du 17 août 2006

(**) responsable de BBI GmbH à compter de juin 2004 à septembre 2005

(***) responsable de BBI GmbH à compter de septembre 2005

Le Comité de Direction de Bigben Interactive se réunit d'une manière générale deux fois par mois pour examiner la marche des affaires, suivre l'avancement des chantiers en cours sur la période (logistique, administration, contrôle de gestion etc) avec les responsables opérationnels et prendre toutes décisions nécessaires à la mise en oeuvre des orientations générales données par le Conseil d'Administration.

Composition du Comité de Direction de la Société au 30 septembre 2006

Nom	Fonctions
Alain FALC	Président Directeur Général
Maxence HECQUARD *	Directeur Général Délégué
François BOZON	Secrétaire Général

(*) à compter du 17 août 2006

• **LES NOMINATIONS, RENOUELEMENTS ET RATIFICATION DE COOPTATIONS**

Aucun des mandats des membres du Conseil d'Administration n'est venu à expiration durant l'exercice 2005-06. En revanche, les mandats de Messieurs Alain Falc, Raymond Wahba et Roland de Saint Victor ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2006 approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2006.

• **LES JETONS DE PRESENCE**

Nous rappelons que dans sa huitième résolution, l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 14 septembre 2006 a décidé de fixer à 6.000 EUR le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

• *Règle de répartition des jetons de présence*

Le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le Conseil d'Administration en date du 6 février 2003 selon une répartition égalitaire entre ses membres.

• *Fixation du montant global de jetons de présence à verser*

Le montant global des jetons de présence à 6.000 EUR sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

16.2. Contrats de services liant les mandataires sociaux

Il n'existe aucun contrat de service conclu entre la Société et l'un de ses administrateurs ou dirigeants à la date du présent document de référence.

16.3. Comité d'audit et de rémunération

La mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des Rémunérations a été entérinée par le Conseil d'Administration en date du 6 mai 2004 :

- le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'Administration sur les comptes semestriels et annuels ;

- le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de fournir des orientations dans la politique de rémunération et de fidélisation des cadres, et de proposer au Conseil d'Administration les éléments de rémunération des dirigeants du Groupe.

A compter du 01 octobre 2004, le Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'Administration. Il a vocation à accélérer et accroître la formalisation du contrôle interne existant au sein du Groupe ainsi qu'à développer la notion de contrôle interne à tout niveau. Pour ce faire, il est composé d'un administrateur, du Directeur Général Siège, du Responsable Europe, du Contrôleur de Gestion Groupe, du Directeur administratif et financier Siège et du Secrétaire Général.

Compte tenu des contraintes rencontrées lors de l'exercice (mise sous administration de la filiale d'exploitation au Royaume Uni, restructuration de l'activité en France et en Allemagne, changement de périmètre d'activité au Benelux et aboutissement du schéma d'adossement financier) mobilisant à plein temps ses membres, le Comité d'Audit ne s'est pas réuni et n'a donc pas engagé de chantier spécifique sur l'exercice 2005-06.

16.4. Gouvernance d'entreprise

La Société ne dispose pas aujourd'hui d'administrateur indépendant.

Compte tenu du schéma d'adossement capitalistique et du changement de contrôle qu'il implique dès réalisation de l'augmentation de capital prévue, le consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank a vocation à être représenté de manière prépondérante au conseil.

La Société n'envisage pas de faire appel à d'autres administrateurs dans un avenir proche.

16.5. Rapport du Président sur le contrôle interne – alinéa 6 de l'article L.225-37 du Code de Commerce

Au titre de l'exercice 2005 – 2006

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DE CONSEIL.

Structure juridique

La société Bigben Interactive SA est une société anonyme régie par la loi du 24 juillet 1966 relatives aux Sociétés Commerciales et le décret du 23 mars 1967. Les Statuts ont été harmonisés suite à la codification du Code de Commerce et l'adoption de la loi du 15 mai 2001.

La Direction Générale a été confiée au Président du Conseil d'Administration par le Conseil d'Administration du 27/09/2001.

Règles de fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum chaque trimestre, afin d'étudier la situation commerciale et financière du Groupe. Il n'existe pas de règlement intérieur propre au fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Conseil s'est réuni 10 fois au cours de l'année.

Le taux de présence moyen est de 76 %

Existence de Comités

La mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des Rémunérations a été entérinée par le Conseil d'Administration du 06/05/2004 :

- le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'Administration sur les comptes semestriels et annuels ;

- le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de fournir des orientations dans la politique de rémunération et de fidélisation des cadres, et de proposer au Conseil d'Administration les éléments de rémunération des dirigeants du Groupe.

A compter du 01/10/2004, le Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'Administration. Il a vocation à accélérer et accroître la formalisation du contrôle interne existant au sein du Groupe ainsi qu'à développer la notion de contrôle interne à tout niveau. Pour ce faire, il est composé d'un administrateur, du Directeur Général Siège, du Responsable Europe, du Contrôleur de Gestion Groupe, du Directeur administratif et financier Siège et du Secrétaire Général.

Compte tenu des contraintes rencontrées lors de l'exercice (mise sous administration de la filiale d'exploitation au Royaume Uni, restructuration de l'activité en France et en Allemagne, changement de périmètre d'activité au Benelux et aboutissement du schéma d'adossement financier) mobilisant à plein temps ses membres, le Comité d'Audit ne s'est pas réuni et n'a donc pas engagé de chantier spécifique sur l'exercice écoulé.

2 LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le suivi et l'optimisation de l'exécution des opérations,
- La fiabilité des informations financières
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- Le respect de la politique générale de l'entreprise,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2005-06, l'organisation du contrôle interne au sein de la société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison d'un organe de pilotage de type comité stratégique dit « Euromeeting Group » géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 4 territoires géographiques (France, Benelux, Allemagne, HongKong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège.

Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Le Groupe a également engagé un processus de centralisation des polices d'assurance couvrant les principaux risques liés à l'activité.

Hormis les affaires les plus courantes durant l'exercice 2005-06 dont la cession de la filiale Yves Bertelin et des marques afférentes, le Secrétariat Général Siège est ainsi intervenu dans le processus de gestion de la crise au Royaume-Uni, prenant en particulier en charge le processus de mise sous administration de la filiale BBI UK Ltd, le suivi des opérations de l'Administrateur y compris la cession des actifs en date du 16 mai 2005 et la transition vers la phase de liquidation de la filiale.

Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière du Siège assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité stratégique) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

Evolution de l'organisation pour les prochains exercices

Un contrôle au niveau du Groupe de type « corporate » pourra être assuré par une cellule « Audit » rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration. Il lui sera confié des missions d'audit ponctuelles déterminées par le Conseil d'Administration, l'Eurometing Group (comité stratégique) ou le Comité d'Audit, l'ordre de mission décrivant le champ d'investigation défini, la nature du risque décelé, les objectifs d'audit assignés et le délai de réalisation de l'audit.

La cellule « Audit » fonctionnera selon le principe de la « task force », utilisant toutes les compétences fonctionnelles existantes au sein du Groupe. Celles-ci seront, dans le cadre d'une mission, détachées temporairement et répondront hiérarchiquement pour ce laps de temps à la cellule d'Audit.

Compte tenu des contraintes liées à la gestion quotidienne de la restructuration et de l'emploi du temps des titulaires des compétences fonctionnelles nécessaires, la cellule audit n'a pas été mise en oeuvre au cours de l'exercice écoulé.

Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

Recensement des risques

Les zones de risques identifiées par nature sont relatives (i) aux activités d'exploitation de la Société Bigben Interactive et des Filiales et (ii) aux engagements donnés et reçus de toute nature dans le cadre de la gestion des affaires.

Principales procédures de contrôle interne

- Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a mis en place (i) une procédure d'élaboration et de suivi des budgets par activité, (ii) une procédure de reporting Siège et Groupe ainsi qu'une (iii) procédure d'engagement et de contrôle des dépenses.
- Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

L'intervention d'un conseil externe en octobre 2004 avait permis d'identifier les zones de risque et de renforcer la précision des informations remontées mensuellement dans les Flash Results par toutes les entités du Groupe vers la Société.

L'intervention d'un autre conseil externe en février 2006 a cette fois-ci permis de développer un nouveau logiciel de prévision de trésorerie pour la société Bigben Interactive SA, donnant une plus grande fiabilité par le recours multiplié à des apurements comptables et à des projections des flux constatés. L'outil permet de corriger -des positions réelles à chaque fin de mois- le plan de trésorerie initial et de réajuster les positions prévisionnelles en conséquence.

- En tant que société mère d'un Groupe gérant des flux de trésorerie significatifs, Bigben Interactive a pour objectif de mettre en place diverses procédures visant à protéger ses actifs circulants ainsi que celui de ses Filiales. Pour cela, la centralisation des flux de trésorerie Groupe effectuée par le Siège se traduirait par :

- une procédure de suivi des flux de trésorerie,
- une procédure d'autorisation et de délégation des signatures et engagements bancaires,
- diverses procédures de remontée d'information visant à donner une image prospective de la trésorerie à court et moyen terme.

La reconfiguration de l'environnement bancaire en cours dans plusieurs territoires n'a pas permis de finaliser la centralisation des flux qui doit obligatoirement utiliser les services d'un banquier centralisateur idéalement présent dans tous les pays où le Groupe est implanté. Le chantier a été en revanche relancé depuis la clôture de l'exercice et devrait rapidement aboutir à la mise en place d'un cash reporting quotidien.

- Les procédures relatives aux niveaux d'engagements contractuels pris par les directions opérationnelles du Siège et des Filiales restent à l'étude mais n'ont pas encore fait l'objet de finalisation.
- Une procédure et une base de données (TBBI) dédiées ont été mises en place par la Société pour assurer le suivi mensuel à la ligne des charges d'exploitation avec remontée vers chaque responsable de service. Dans le prolongement de cette réflexion, un chantier d'automatisation de la procédure d'engagement de dépenses et de remboursement des frais a été initié après la clôture de l'exercice et devrait aboutir à un système opérationnel au cours de l'exercice.
- Une procédure de suivi -à la ligne- des stocks, des actions de déstockage et des utilisations/ reprises de provisions, a été mise en place pour permettre d'avoir une vision en temps réel de l'évolution des stocks.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

- Dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information financière, Bigben Interactive a en 2005-06 mis en place :
 - pour la procédure de remontées et de vérifications des ventes de toutes les entités du Groupe sur une base hebdomadaire (*Weekly sales*) : un étalonnage systématique avec le budget mensuel par entité ;
 - pour la procédure de reporting des données commerciales et financières mensuelles (principaux éléments d'un compte de résultat ainsi du « bas de bilan de toutes les entités du Groupe) sous la forme de *Flash results* : la prise en compte de tous les éléments permettant d'obtenir des données nettes en termes de chiffre d'affaires, marge et stock et la rédaction d'un manuel détaillé à l'attention de toutes les entités du Groupe ;

Les processus comptables des Filiales intègrent une formalisation de l'ensemble de leurs contrôles comptables et de leurs travaux de clôture selon une périodicité variable en fonction des territoires, trimestrielle (Benelux et HongKong) ou semestrielle (Allemagne et toutes entités françaises).

A l'issue de l'exercice 2005-06, l'ensemble des filiales étrangères du Groupe toujours en activité (Benelux, HongKong et Allemagne) était en mesure de produire des clôtures trimestrielles simplifiées (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande). Il est prévu que cette périodicité devienne trimestrielle pour toutes les entités du Groupe au cours de l'exercice 2006-07 en cours.

- Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive avait déjà mis en place avant l'exercice écoulé :
 - une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers de business plan à un an.
 - une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2005-06, Bigben Interactive s'est, dans un souci de visibilité à moyen terme, engagée dans un processus de planification à 3 ans pour l'ensemble des entités du Groupe (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit un premier document prévisionnel de ce type. Une procédure Groupe est en cours de finalisation pour fixer les méthodes spécifiques à cet exercice de planification.

- Enfin la société Bigben Interactive SA a procédé à (i) une refonte de sa comptabilité analytique (opérationnelle à l'ouverture de l'exercice 2006-07) pour permettre une lecture fine selon un axe croisé Métier/Service et à (ii) la rédaction d'un manuel des procédures comptables et analytiques afin de fiabiliser le processus de comptabilisation des charges et produits d'exploitation. Cet outil devra permettre l'élaboration systématique d'un compte de résultat analytique mensuel.

Passage de l'information financière et comptable aux normes IFRS.

Conformément au règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Bigben Interactive doit adopter les normes internationales à compter de l'exercice 2005-06.

A cet effet, le Groupe Bigben Interactive avait engagé un projet visant à préparer la mise en application de ces normes et à faire évoluer ses systèmes d'information et de consolidation afin d'être en mesure de respecter les nouvelles obligations en matière d'information financière pour l'échéance 2005. Le projet était confié à la Direction financière du Siège, en collaboration avec les responsables financiers des principales filiales.

Compte tenu des contraintes rencontrées dans le Groupe lors des exercices 2004-05 et 2005-06 (effondrement de l'activité puis arrêt de l'exploitation au Royaume Uni, restructuration en France et en Allemagne et changement de périmètre d'activité au Benelux), les modalités de première application des IFRS n'ont fait l'objet d'aucune publication antérieure, la Société n'ayant pas été en mesure d'effectuer précédemment les travaux correspondants. Ces modalités sont reprises ci après dans leur intégralité.

Dans ce contexte, le Groupe a, sans passer par une phase projet, mis en place la transition aux nouvelles normes pour la clôture du 31 mars 2006 sous l'autorité de la Direction Financière du Siège.

La formation des collaborateurs des services comptables et financiers des entités du Groupe a été effectuée dans chaque territoire.

Dans le cadre de la transition aux nouvelles normes IFRS,

- les retraitements effectués dans les comptes des différentes filiales pour répondre aux impératifs des normes IFRS ont permis d'obtenir à la source l'homogénéité des données remontées vers le Siège et de remettre à plat certaines procédures,

- un travail important a été engagé par le Siège afin de refondre les procédures de préparation des comptes consolidés et, en particulier, les adaptations nécessaires sur les systèmes d'informations ont été identifiées et leur mise en œuvre est en cours.

Les impacts définitifs ont été déterminés par le Groupe et revus par les Commissaires aux Comptes. Ils trouvent leur application à l'occasion de la publication des comptes annuels de l'exercice 2005/2006, comme le prévoient les textes.

3. LIMITATIONS EVENTUELLES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration représente la société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration.

Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance.

Au titre de l'exercice 2004 – 2005

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

Règles de fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum chaque trimestre, afin d'étudier la situation commerciale et financière du Groupe. Il n'existe pas de règlement intérieur propre au fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'année.

Le taux de présence moyen est de 78 %

Existence de Comités

La mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des Rémunérations a été entérinée par le Conseil d'Administration du 6 mai 2004.

Le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'Administration sur les comptes semestriels et annuels.

Le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de fournir des orientations dans la politique de rémunération et de fidélisation des cadres, et de proposer au Conseil d'Administration les éléments de rémunération des dirigeants du Groupe.

2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le suivi et l'optimisation de l'exécution des opérations,
- La fiabilité des informations financières,
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- Le respect de la politique générale de l'entreprise,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2004-2005, l'organisation du contrôle interne au sein de la Société a, comme pour l'exercice antérieur, reposé sur la combinaison d'un organe de pilotage de type comité stratégique dit « Euromeeting Group » géré par la maison-mère Bigben Interactive SA, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 5 territoires géographiques (France, Benelux, Royaume-Uni, Allemagne, HongKong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière du Siège.

A compter du 1^{er} octobre 2004, en sus des acteurs précédents, un Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est composé d'un administrateur, du Directeur Général Siège, du Responsable Europe, du Contrôleur de Gestion Groupe, du Directeur administratif et financier Siège et du Secrétaire Général.

Le Comité a vocation à accélérer et accroître la formalisation du contrôle interne existant au sein du Groupe ainsi qu'à développer la notion de contrôle interne à tout niveau.

Compte tenu des contraintes rencontrées lors de l'exercice (effondrement de l'activité au Royaume Uni, restructuration en France et en Allemagne et annonce du changement de périmètre d'activité au Benelux) mobilisant à plein temps ses membres, le Comité d'Audit ne s'est pas réuni et n'a donc pas engagé de chantier spécifique sur l'exercice écoulé.

Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Hormis les affaires les plus courantes durant l'exercice 2004-05, le Secrétariat Général Siège est ainsi intervenu dans le processus de gestion de la crise au Royaume-Uni, prenant en particulier en charge le processus de mise sous administration de la filiale BBI UK Ltd à l'issue de l'exercice et le suivi des opérations de l'Administrateur y compris la cession des actifs en date du 16 mai 2005.

Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière Siège qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales desdites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière de la Société assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité stratégique) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

Evolution de l'organisation pour les prochains exercices

Un contrôle au niveau du Groupe de type « corporate » pourra être assuré par une cellule « Audit » rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration. Il lui sera confié des missions d'audit ponctuelles déterminées par le Conseil d'Administration, l'Eurometing Group (comité stratégique) ou le Comité d'Audit, l'ordre de mission décrivant le champ d'investigation défini, la nature du risque décelé, les objectifs d'audit assignés et le délai de réalisation de l'audit.

La cellule « Audit » fonctionnera selon le principe de la « task force », utilisant toutes les compétences fonctionnelles existantes au sein du Groupe. Celles-ci seront, dans le cadre d'une mission, détachées temporairement et répondront hiérarchiquement pour ce laps de temps à la cellule d'Audit.

Compte tenu des contraintes liées à la gestion quotidienne de la restructuration et de l'emploi du temps des titulaires des compétences fonctionnelles nécessaires, la cellule audit n'a pas été mise en oeuvre au cours de l'exercice écoulé.

Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

Recensement des risques

Les zones de risques identifiées par nature sont relatives (i) aux activités d'exploitation de la Société Bigben Interactive et des Filiales et (ii) aux engagements donnés et reçus de toute nature dans le cadre de la gestion des affaires.

Principales procédures de contrôle interne

- Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la Société a mis en place (i) une procédure d'élaboration et de suivi des budgets par activité, (ii) une procédure de reporting Société et Groupe ainsi qu'une (iii) procédure d'engagement et de contrôle des dépenses.
- Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

L'intervention d'un conseil externe en octobre 2004 a permis d'identifier les zones de risque et de renforcer la précision des informations remontées mensuellement dans les Flash Results par toutes les entités du Groupe vers la Société.

- En tant que société mère d'un Groupe gérant des flux de trésorerie significatifs, Bigben Interactive a pour objectif de mettre en place diverses procédures visant à protéger ses actifs circulants ainsi que celui de ses Filiales. Pour cela, la centralisation des flux de trésorerie Groupe effectuée par le Siège se traduirait par :
 - une procédure de suivi des flux de trésorerie,
 - une procédure d'autorisation et de délégation des signatures et engagements bancaires,
 - diverses procédures de remontée d'information visant à donner une image prospective de la trésorerie à court et moyen terme.

La reconfiguration de l'environnement bancaire en cours dans plusieurs territoires n'a pas permis de finaliser la centralisation des flux qui doit obligatoirement utiliser les services d'un banquier centralisateur idéalement présent dans tous les pays où le Groupe est implanté.

- Les procédures relatives aux niveaux d'engagements contractuels pris par les directions opérationnelles de la Société et des Filiales sont à l'étude mais n'ont pas fait l'objet de finalisation.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

- Dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information financière, la Société a mis en place :
 - une procédure de remontées et de vérifications des ventes de toutes les entités du Groupe sur une base hebdomadaire (*Weekly sales*) ;
 - une procédure de reporting des données commerciales et financières mensuelles de toutes les entités du Groupe sous la forme de *Flash results*, intégrant (i) les principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que (ii) des données de « bas de bilan » sur l'actif circulant et le passif exigible, selon une périodicité mensuelle ;
 - une procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation selon une périodicité semestrielle, visant à garantir d'une part l'exhaustivité de l'information du périmètre de consolidation, et d'autre part l'application correcte des règles de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Les processus comptables des Filiales intègrent une formalisation de l'ensemble de leurs contrôles comptables et de leurs travaux de clôture selon une périodicité variable en fonction des territoires, trimestrielle (Royaume-Uni, Benelux et HongKong) ou semestrielle (Allemagne et toutes entités françaises).

A l'issue de l'exercice 2004-2005, l'ensemble des filiales étrangères du Groupe toujours en activité (Benelux, HongKong et Allemagne) était en mesure de produire des clôtures trimestrielles simplifiées (cut-off et établissement régulier d'un compte de résultat synthétique, bilan à la demande). Il est prévu que cette périodicité devienne trimestrielle pour toutes les entités du Groupe au cours de l'exercice 2005-06 en cours.

- Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive avait déjà mis en place avant l'exercice écoulé :
 - une procédure visant à vérifier la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers de business plans à un an.
 - une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire.

Au cours de l'exercice 2004-05, Bigben Interactive s'est, dans un souci de visibilité à moyen terme, engagée dans un processus de planification à 3 ans pour l'ensemble de ses filiales (aujourd'hui dans le même format que les Flash Results prévisionnels pour une homogénéité de présentation) et a produit un premier document prévisionnel de ce type. Une procédure Groupe est en cours de finalisation pour fixer les méthodes spécifiques à cet exercice de planification.

Passage de l'information financière et comptable aux normes IFRS.

Conformément au règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Bigben Interactive adoptera les normes internationales à compter de l'exercice 2005.

A cet effet, le Groupe a engagé un projet visant à préparer la mise en application de ces normes et à faire évoluer ses systèmes d'information et de consolidation afin d'être en mesure de respecter les nouvelles obligations en matière d'information financière pour l'échéance 2005. Le projet est confié à la Direction financière du Groupe, en collaboration avec les responsables financiers des principales filiales.

A ce jour, les principales divergences comptables ne pas sont établies.

Le projet a été par ailleurs retardé par la situation de crise puis la mise sous mandat de la filiale britannique BBI UK, qui a mobilisé les directions financières et générales depuis le début de l'année civile.

Conformément au règlement européen n° 1606-2002 du 19 juillet 2002, le Groupe adoptera les normes internationales à compter de l'exercice ouvert au 1er avril 2005.

Les zones d'impact présumées, sans ordre d'importance des impacts attendus, du passage aux normes IFRS pour le Groupe sont les suivantes :

- Immobilisations Corporelles et Incorporelles (IAS 16 et 38)
- Contrats de location (IAS 17)
- Impôt Différé (IAS 12)
- Avantage au Personnel (IAS 19)
- Consolidation, Ecart d'Acquisition et dépréciation d'actif (IAS 36 et IFRS 3)
- Définition des secteurs d'activité et informations sectorielles (IAS 14)
- Actifs et passifs financiers (IAS 32 et 39)
- Reconnaissance du revenu (IAS 18)
- Stocks (IAS 2)
- Présentation des états financiers (IAS 1)

3. LIMITATIONS EVENTUELLES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration représente la Société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'Administration.

Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance.

Au titre de l'exercice 2003 – 2004

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL.

Règles de fonctionnement du Conseil

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum chaque trimestre, afin d'étudier la situation commerciale et financière du Groupe. Il n'existe pas de règlement intérieur propre au fonctionnement du Conseil d'Administration.

Le Conseil s'est réuni 9 fois au cours de l'année.

Le taux de présence moyen est de 78 %

Existence de Comités

La mise en place d'un Comité d'audit et d'un Comité des Rémunérations a été entérinée par le Conseil d'Administration du 6 mai 2004.

Ces comités commenceront effectivement à agir conformément à leur définition de mission à partir du 1^{er} octobre 2004 et interviendront principalement à chaque arrêté intermédiaire des comptes.

- Le Comité d'Audit a notamment pour mission de rendre un rapport sur le contrôle des filiales du Groupe par une action de recensement, d'évaluation et de suivi des risques, ainsi que de donner son avis au Conseil d'Administration sur les comptes semestriels et annuels.
- Le Comité des Rémunérations a notamment pour mission de fournir des orientations dans la politique de rémunération et de fidélisation des cadres, et de proposer au Conseil d'Administration les éléments de rémunération des dirigeants du Groupe.

2 - LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Rappel des objectifs retenus pour le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration et les dirigeants de Bigben Interactive destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Le suivi et l'optimisation de l'exécution des opérations,
- La fiabilité des informations financières
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

Aussi, ces procédures visent à vérifier :

- Le respect de la politique générale de l'entreprise,
- L'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables,
- L'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables, donnant une image fidèle de la situation économique de l'entreprise.

Présentation de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

Acteurs du contrôle interne

Pour l'exercice 2003-2004, l'organisation du contrôle interne au sein de la Société a reposé sur la combinaison d'un organe de pilotage de type comité stratégique dit « Eurometing Group » géré par la Société, qui s'appuie sur les directions logées au sein de 5 territoires géographiques (France, Benelux, Royaume-Uni, Allemagne, HongKong), avec le Contrôle de Gestion Groupe et la Direction Financière de la Société.

A compter du 1^{er} octobre 2004, en sus des acteurs précédents, un Comité d'Audit a été mis en place par le Conseil d'Administration.

Le Comité d'Audit est composé d'un administrateur, du Directeur Général Siège, du Responsable Europe, du Contrôleur de Gestion Groupe, du Directeur administratif et financier Siège et du Secrétaire Général.

Le Comité a vocation à accélérer et accroître la formalisation du contrôle interne existant au sein du Groupe ainsi qu'à développer la notion de contrôle interne à tout niveau.

Champ de compétence et rattachement des acteurs du contrôle interne

Les directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables, dans leur périmètre respectif d'intervention et de responsabilité, de la gestion des risques inhérents à leur champ de compétence.

Chaque acteur du contrôle interne des Filiales rend compte à son autorité hiérarchique et fonctionnelle de niveau immédiatement supérieur par le biais d'une information diffusée dans le cadre de réunions périodiques instaurées par les filiales (Comité de Direction ou Conseil d'Administration).

La Direction Financière du Siège et le Contrôle de Gestion Groupe sont informés périodiquement des risques significatifs et de leur traduction dans les comptes financiers locaux ainsi que dans le reporting financier du Groupe par les responsables administratifs et comptables de chaque filiale.

La mesure et la gestion des risques à caractère juridique (opérations contractuelles et litiges avec tout tiers) est prise en charge par les directions de chaque filiale. Les risques les plus significatifs au niveau d'une filiale ou impactant plusieurs entités du Groupe (contrats d'édition, de licence ou distribution exclusive, protection de la propriété intellectuelle, etc) sont centralisés par le Secrétariat Général du Siège qui peut solliciter et avoir recours, le cas échéant à des fonctions externalisées.

Organisation du contrôle interne visant à l'élaboration de l'information financière et comptable

Ce rôle est assigné à la Direction Financière de la Société qui définit (i) le cadre et le calendrier de production de l'information financière et comptable de même que (ii) les processus de contrôle interne destinés à la fiabilisation de cette information.

Le respect des règles comptables locales et Groupe par le Siège et les Filiales du Groupe est du ressort des Directions Générales des dites entités conjointement avec le Contrôle de gestion Groupe.

La Direction Financière de la Société assure la liaison avec les organes de contrôle (commissaires aux comptes) de la Société et des Filiales (avec délégation aux directions financières locales pour les Filiales) et rend compte à l'Eurometing Group (comité stratégique) des travaux et des observations faites dans le cadre de leur mission.

Evolution de l'organisation pour les prochains exercices

Un contrôle au niveau du Groupe de type « corporate » pourra être assuré par une cellule « Audit » rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration. Il lui sera confié des missions d'audit ponctuelles déterminées par le Conseil d'Administration, l'Eurometing Group (comité stratégique) ou le Comité d'Audit, l'ordre de mission décrivant le champ d'investigation défini, la nature du risque décelé, les objectifs d'audit assignés et le délai de réalisation de l'audit.

La cellule « Audit » fonctionnera selon le principe de la « task force », utilisant toutes les compétences fonctionnelles existantes au sein du Groupe. Celles-ci seront, dans le cadre d'une mission, détachées temporairement et répondront hiérarchiquement pour ce laps de temps à la cellule d'Audit.

Description des procédures de contrôle interne mises en place pour la maison- mère

Recensement des risques

Les zones de risques identifiées par nature sont relatives (i) aux activités d'exploitation de la Société Bigben Interactive et des Filiales et (ii) aux engagements donnés et reçus de toute nature dans le cadre de la gestion des affaires.

Principales procédures de contrôle interne

- Dans le cadre de sa gestion au quotidien, la société Bigben Interactive a mis en place (i) une procédure d'élaboration et de suivi des budgets par activité, (ii) une procédure de reporting Siège et Groupe ainsi qu'une (iii) procédure d'engagement et de contrôle des dépenses.

- Dans le cadre de la communication financière, Bigben Interactive a mis en place des procédures visant à délivrer à l'ensemble de la communauté financière et plus généralement à l'ensemble des tiers avec laquelle elle-même ou une de ses filiales est en relation, une information homogène et fiable.

Plusieurs procédures sont en cours de finalisation avec pour objectif leur mise en oeuvre au 2^{ème} semestre de l'exercice 2004-05

- En tant que société mère d'un Groupe gérant des flux de trésorerie significatifs, Bigben Interactive mettra en place diverses procédures visant à protéger ses actifs circulants ainsi que celui de ses Filiales. Pour cela, la centralisation des flux de trésorerie Groupe effectuée par le Siège se traduira par :
 - une procédure de suivi des flux de trésorerie,
 - une procédure d'autorisation et de délégation des signatures et engagements bancaires,
 - diverses procédures de remontée d'information visant à donner une image prospective de la trésorerie à court et moyen terme.
- Bigben Interactive mettra en oeuvre des procédures relatives aux niveaux d'engagements contractuels pris par les directions opérationnelles du Siège et des Filiales.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

- Dans le cadre de l'élaboration et du traitement de l'information financière, Bigben Interactive a mis en place :
 - une procédure de remontées et de vérifications des ventes de toutes les entités du Groupe sur une base hebdomadaire (*Weekly sales*) ;
 - une procédure de reporting des données commerciales et financières mensuelles de toutes les entités du Groupe sous la forme de *Flash results*, intégrant (i) les principaux éléments d'un compte de résultat ainsi que (ii) des données de « bas de bilan » sur l'actif circulant et le passif exigible, selon une périodicité mensuelle ;
 - une procédure d'élaboration et de contrôle de la consolidation selon une périodicité semestrielle, visant à garantir d'une part l'exhaustivité de l'information du périmètre de consolidation, et d'autre part l'application correcte des règles de consolidation en vigueur dans le Groupe.

Les processus comptables des Filiales intègrent une formalisation de l'ensemble de leurs contrôles comptables et de leurs travaux de clôture selon une périodicité variable en fonction des territoires, trimestrielle (Royaume-Uni, Benelux et HongKong) ou semestrielle (Allemagne et toutes entités françaises). Il est prévu que cette périodicité devienne trimestrielle pour toutes les entités du Groupe au cours de l'exercice en cours.

- Dans le cadre du contrôle de gestion assuré en tant que Société détenant un ensemble de participations majoritaires, Bigben Interactive a mis en place :
 - une procédure visant à vérifier la mise en oeuvre de la stratégie du Groupe ainsi que de mesurer et valider la traduction financière de la stratégie au travers de business plans à un an.
 - une procédure visant à contrôler la conformité des résultats avec les engagements budgétaires pris par les filiales.

L'élaboration des budgets annuels, le suivi budgétaire et l'élaboration des prévisions font l'objet de procédures au niveau de chaque territoire, une procédure Groupe est en cours de finalisation.

3. LIMITATIONS EVENTUELLES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration représente la Société dans ses rapports avec les tiers sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration.

Dans la limite de l'objet social, il est investi, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toute circonstance.

16.6. Rapport des Commissaires aux Comptes sur le contrôle interne

Au titre de l'exercice 2005 – 06

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Bigben Interactive S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul et Roubaix, le 16 juin 2006

*KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Christian de Brianson*

*Fiduciaire Métropole Audit
Jean François Pansard*

Au titre de l'exercice 2004 – 05

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Bigben Interactive S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul, le 15 septembre 2005

*KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Christian de Brianson*

H.C.D.

Christian Delplace

Au titre de l'exercice 2003 – 04

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Bigben Interactive S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2004.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Marcq en Baroeul, le 26 juillet 2004

*KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Christian de Brianson*

H.C.D.

Christian Delplace

CHAPITRE XVII – SALARIES

17.1. Effectif du Groupe

	31/03/2006	31/03/2005	31/03/2004
Direction	10	13	17
Cadres	40	48	54
Agents de maîtrise	17	22	18
Employés	170	248	269
Total	237	331	358

17.2. Participations et stock options

- **Politique générale d'attribution des stock options**

Le Conseil d'administration avait fixé une politique d'attribution de stock options destinée à des collaborateurs clés et à l'encadrement dans l'ensemble des entités du groupe en France et à l'étranger et attribué des stock-options à 5 reprises, la dernière fois le 27 janvier 2003. Deux plans sont aujourd'hui échus.

Le schéma d'adossement capitalistique entériné par le protocole en date du 14 janvier 2006 prévoit la cession par le consortium d'investisseurs de 5.450.000 de leurs BSA au Président-Directeur-Général et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période.

Il n'est pas prévu de procéder à de nouvelles attributions de stock –options et aucune résolution en ce sens n'a été soumise à la dernière assemblée générale mixte des actionnaires en date du 14 septembre 2006.

- **Etat des stock options attribuées aux salariés et mandataires**

Désignation du Plan	Date de l'attribution par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005-06	Options non exercées au 31/03/2006
2003/1	17/09/2002	27/01/2003	SOUSCR.	50.000	27/01/2009	13.17 €	0	24 000
2001/1	27/09/2001	27/09/2001	SOUSCR.	40.000	27/09/2007	24.00 €	0	19 300
2000/2	03/04/2000	06/12/2000	SOUSCR.	7.500	06/12/2006	37.00 €	0	6 000
2000/1	03/04/2000	05/06/2000	SOUSCR.	30.474	05/06/2006	34.00 €	0	10 316
1998/1	09/11/1998	09/11/1998	SOUSCR.	15.000	09/11/2004	2.00 €	0	0

17.3. Participation des salariés dans le capital de l'Emetteur

- **la quotité de capital détenu a la clôture de l'exercice (225-102)**

A la clôture de l'exercice 2005-06, la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 17.539 titres soit 0,50% du capital social de la Société

- **l'augmentation de capital réservée (225-129 vii)**

Compte tenu du fait que la participation des salariés de la Société et des Sociétés liées au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce représente aujourd'hui moins de 3 % du capital, il a été proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2005 d'augmenter le capital social actuel d'une somme de 172.262 euros par la création et l'émission de 86 131 actions nouvelles de numéraire d'un montant nominal de 2 euros chacune.

Cette augmentation de capital, réservée aux salariés de la Société, aurait été effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 443-5 du Code du travail, dans le cadre d'un Plan partenarial d'épargne entreprise ou d'un plan d'épargne salariale volontaire.

Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2005.

- **l'augmentation de capital réservée (225-129 vii)**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2006 devant statuer sur un projet d'augmentation de capital par l'émission de 6 250 002 ABSA, il lui a été proposé de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un P.E.E ou d'un P.P.E.S.V. et effectuée dans les conditions de l'article L 443-5 du code du travail et, à cet effet, de conférer au Conseil d'Administration, pour une durée de 5 ans tous pouvoirs à l'effet de réaliser une telle augmentation dans la limite de 3% du capital, aux moments et conditions qu'il jugera opportuns.

Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2006.

- **la nomination d'actionnaire(s) salarié(s) en qualité d'administrateur(s)**

La participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce étant inférieure à 3% du capital social de la société, l'assemblée ne doit pas à ce jour procéder à la nomination d'un ou plusieurs administrateurs désignés sur proposition des salariés actionnaires.

Il n'est pas prévu pour l'instant d'introduire dans les statuts la possibilité d'une élection d'un ou plusieurs administrateurs par le personnel de la société et de filiales directes ou indirectes françaises.

CHAPITRE XVIII – PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Répartition actuelle du capital social et des droits de vote

31.03.2006	Capital		Droits de vote	
Alain Falc	1 717 293	48,51%	3 334 586	64,22%
Guilaine Ringard	147 715	4,17%	147 715	2,84%
Actions détenues par la société	37 138	1,05%	-	0,00%
FCPE Salariés	17 539	0,50%	17 539	0,34%
Public	1 620 486	45,77%	1 692 674	32,60%
Total	3 540 171	100,00%	5 192 514	100,00%

Monsieur Alain Falc a mis au porteur 1.617.193 actions le 19 septembre 2006 et fait une déclaration de franchissement de seuil à l'AMF (voir paragraphe ci-dessous)

20.09.2006	Capital		Droits de vote	
Alain Falc *	1 717 293	48,51%	1 717 393	48,03%
Guilaine Ringard	147 715	4,17%	147 715	4,13%
Actions détenues par la société	37 138	1,05%	-	0,00%
FCPE Salariés	17 539	0,50%	17 539	0,49%
Public	1 620 486	45,77%	1 692 674	47,35%
Total	3 540 171	100,00%	3 575 321	100,00%

(*) mise au porteur de 1 617 193 actions le 19 septembre 2006

L'actionnariat de la Société (L 233-13)

- Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31-03-2003, plus de 5 %; de 10%, de 20%, de 33,33 %, de 50%, ou de 66,66 % du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales:

	31/03/2006		20/09/2006	
	Capital	Droits de vote	Capital	Droits de vote
Alain Falc	48,51 %	64,22 %	48,51 %	48,03 %

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote de la Société.

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 27 juillet 1999, organisant entre Monsieur Alain FALC et Madame Guilaine RINGARD avant l'introduction, la préemption des titres que l'un ou l'autre pourrait être amenés à céder. Le pacte a une durée de 5 ans à compter de sa signature, il est ensuite tacitement reconductible d'année en année. Ce pacte organise la préemption entre les signataires des titres que l'un ou l'autre pourrait être amené à céder, il n'est aucunement constitutif d'une action de concert. Il a une durée de 5 ans à compter de la signature et est ensuite reconductible tacitement d'année en année.

Madame Guilaine RINGARD a, le 20 juin 2006, notifié à la Société avoir franchi à la baisse le seuil des 10 % le 30 septembre 2005 et celui des 5% le 01 décembre 2005.

Monsieur Alain FALC a le 28 septembre 2006 notifié à l'Autorité des Marchés Financiers avoir franchi à la baisse le seuil de 50% des droits de vote de la Société le 19 septembre 2006.

Les actions d'autocontrôle (L 233-13)

Aucune société contrôlée ne détient une quotité du capital de la société :

Avis de détention et aliénation de participation croisée

Au cours de l'exercice 2005-06, la Société n'a acquis ou cédé aucune participation croisée.

Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (L. 225-211 AL. 2)

Au cours de l'exercice, la Société n'a procédé à aucune cession en bourse des actions détenues pour compte propre.

A la clôture de l'exercice, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 37.138 pour une valeur de 569 k€ évaluée aux cours d'achat. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 74.276 € représente 1,05% du capital. La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2006 étant de 98 k€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 471 k€. Ces actions sont destinées à être cédées dans le marché.

Les autorisations d'augmentations de capital (L. 225-129)

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2005

L'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2005 a conféré au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital dans les conditions suivantes :

Ces autorisations ont pour objet de donner au conseil, dans les délais prévus par la Loi, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 10 000 000,00 euros. Ce montant inclurait le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le prix des titres représentatifs du capital sera déterminé conformément aux dispositions légales.

Ces délégations pourront être utilisées en période d'offre publique d'achat ou d'échange sous réserve que la décision de procéder à l'augmentation de capital soit prise antérieurement au dépôt de l'offre.

Il a été enfin conféré au conseil les pouvoirs nécessaires pour réaliser sur sa seule décision toute augmentation de capital par incorporation de primes et/ou réserves par voie d'élévation du nominal ou création de titres nouveaux.

Délégations d'augmentation de capital en vie à la date du document

Résolution N°	Nature de l'autorisation (AGM 30/09/2005)	Nominal en k€	Durée	Date butoir
7	Attribution de stock options (souscription/achat)	340	38 mois	30/11/2008
8	Augmentation de capital avec DPS	10 000	26 mois	30/11/2007
9	Augmentation de capital sans DPS	10 000	26 mois	30/11/2007
10	Augmentation de capital par incorporation de réserves	10 000	26 mois	30/11/2007
12	Augmentation de capital - PEE	300	36 mois	30/09/2008

Assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2006 a conféré au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital dans les conditions prévues par le protocole du 14 janvier 2006 soit :

a) l'octroi d'une délégation de compétence au Conseil d'administration, pour une durée expirant le 31 décembre 2006, à l'effet de décider l'émission d'un nombre maximum de 6.250.002 ABSA avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de bénéficiaires dénommés, dans le cadre des dispositions des articles L.228-91 et suivants, L.225-129-2 et L.225-138 du Code de commerce, sous conditions suspensives à savoir l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé par la Société;

Cette délégation de compétence, présente les caractéristiques suivantes :

- un nombre maximum de 6.250.002 actions nouvelles à bons de souscription d'actions («ABSA»);
- émission de chaque ABSA au prix unitaire de 3,25 euros (correspondant à 2 euros de valeur nominale et 1,25 euro de prime d'émission), à libérer intégralement lors de la souscription en espèces ou par voie de compensation, dans les conditions prévues par la loi, avec les créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la Société.
- Libération de ces ABSA par le Consortium par compensation avec les créances détenues sur la Société (soit 2/3 de la dette bancaire qu'il a acquis auprès des établissements bancaires), le montant nominal maximal de l'augmentation de capital, étant de 12.500.004 euros, assortie d'une prime d'émission de 7.812.502,50 euros, soit un montant total de souscription de 20.312.506,50 euros ;
- un (1) bon de souscription d'action (« BSA ») attaché à chaque ABSA nouvellement émise, soit au maximum 6.250.002 BSA pour l'ensemble des ABSA émises.

b) l'octroi d'une délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission de BSA à titre gratuit en faveur des actionnaires inscrits en compte avant la réalisation de l'augmentation de capital susvisée, sous conditions suspensives à savoir l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus déposé par la Société et la réalisation effective de l'augmentation de capital réservée susvisée;

Cette délégation de compétence, présente les caractéristiques suivantes :

- Attribution de ces BSA gratuits réservée aux actionnaires inscrits en compte à l'issue de la séance de bourse précédant la date du Conseil d'administration (ou, le cas échéant, la date de décision du Directeur Général) faisant usage de la délégation relative à l'émission réservée des ABSA ;
- Attribution à chaque actionnaire, à l'exception de ce fait des souscripteurs des ABSA émises dans le cadre de la recapitalisation de la Société, d'un BSA gratuitement par action dont il est propriétaire ;
- Détention de 6 BSA nécessaire pour souscrire à une action de la Société de valeur nominale de 2 euros à un prix de souscription de 3,25 euros par action ;

- Attribution d'un nombre maximum de 3.540.171 BSA conférant aux actionnaires le droit de souscrire à un nombre maximum de 590.028 actions et emportant en conséquence, délégation au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 1.180.056 euros, auquel s'ajoutera éventuellement le montant nominal des actions à émettre en vue de préserver les droits des titulaires des BSA, dans le cas où cette réserve s'imposerait.

L'autorisation d'un programme de rachat d'actions par la Société et la réduction de capital corrélative (L. 225-209)

Comme à l'exercice précédent, il n'a pas été demandé à l'AGM du 14 septembre 2006 de renouveler l'autorisation donnée le 17 septembre 2002 au conseil de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre de la procédure prévue par les articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce. Comme indiqué précédemment, la Société ne dispose plus, du fait des pertes de l'exercice écoulé, des réserves autres que la réserve légale, nécessaires à la réalisation du présent programme.

L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

Comme indiqué au 17.2, il n'est pas prévu de procéder à de nouvelles attributions de stock –options et aucun/ résolution en ce sens n'a été soumise à l'AGM du 14 septembre 2006.

Le conseil d'administration avait fixé une politique d'attribution de stock options destinée à des collaborateurs clés et à l'encadrement dans l'ensemble des entités du groupe en France et à l'étranger et attribué des stock-options à 5 reprises, la dernière fois le 27 janvier 2003. Deux plans sont aujourd'hui échus.

Le schéma d'adossement capitalistique entériné par le protocole du 14 janvier 2006 prévoit la cession par le consortium d'investisseurs de 5.450.000 de leurs BSA au Président-Directeur-Général et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période.

18.2. Contrôle de la Société

La Société était jusqu'ici contrôlée par son président directeur général, Monsieur Alain Falc qui détenait 48,5% du capital et 64,9 % et des droits de vote. Il a mis au porteur ses titres à l'issue de l'assemblée générale mixte du 14 septembre 2006 et détient aujourd'hui 48,5% du capital et 48,0 % et des droits de vote.

18.3. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Après approbation par l'assemblée générale de la recapitalisation de la Société par conversion de deux tiers de la dette bancaire rachetée par les investisseurs aux termes du protocole du 14 janvier 2006, Monsieur Alain Falc s'engage à convertir au porteur ses titres de la Société et ainsi à abandonner ses droits de vote double. A l'issue de l'augmentation de capital prévue et avant exercice éventuel des BSA attachés aux actions nouvelles et de ceux attribués aux actionnaires existants, DEUTSCHE BANK détiendra, pour son compte et celui de MI 29, plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

CHAPITRE XIX – OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

7.1) Transactions dans le champ de consolidation et hors du champ de consolidation

a) Comprises dans le champ de consolidation :

Les transactions avec les parties liées incluses dans le périmètre de consolidation concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché. Ces transactions n'ont aucun impact sur les états financiers consolidés.

Aucune transaction n'est réalisée sur les 2 derniers exercices avec les sociétés Cadonor et KS Multimédia,

b) Non comprises dans le champ de consolidation

Les transactions avec les parties liées, non comprises dans le périmètre de consolidation, sont reprises dans l'annexe aux comptes consolidés du 31 mars 2006 (pages 114 & 115 du présent document). Il s'agit :

- des transactions avec la SCI Falc (détenu à 90% par Monsieur Alain Falc) exploitant d'un magasin de la filiale Espace 3 sur Paris, ainsi qu'avec la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline de Vrieze, administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes ;
- des rémunérations versées aux mandataires sociaux (i) en tant que tels et (ii) en tant que membres du comité de direction Groupe.

7.2) Impact des transactions liées sur les agrégats consolidés

L'impact des transactions avec les parties liées non comprises dans le périmètre de consolidation est le suivant :

(i) les transactions avec des SCI :

Les montants respectifs des loyers facturés, pris en charge sur les deux derniers exercices est de :

En k€	31/03/2005	31/03/2006
SCI Falc	36	38
SCI Jafa	35	37

(ii) les rémunérations versées aux mandataires sociaux :

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€:

En k€	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2005-06	366	0	0	6	0	19	17
2004-05	335	0	0	6	0	0	17

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€:

En k€	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2005-06	677	0	0	1	0	0	0
2004-05	528	0	0	1	0	0	0

7.3) Mention des conventions dans les rapports spéciaux

Les conventions entrant dans le champ des conventions réglementées sont reprises dans les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices clos le 31 mars 2006, 2005 et 2004 (pages 203, 231, 259).

CHAPITRE XX – INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. Comptes consolidés aux 31 mars 2006, 2005 et 2004

20.1.1. Comptes consolidés

Comptes consolidés au 31 mars 2006 (IFRS)

1 Bilan (IFRS)

En k€		03/2006	03/2005
Actifs non courants			
	Ecart d'acquisition	1 490	1 490
	Autres Immobilisations incorporelles	1 417	2 344
	Immobilisations corporelles	7 599	8 403
	Part dans les entreprises associées	70	70
	Autres actifs financiers	109	116
	Actifs d'impôt exigible	3 381	3 341
	Actifs d'impôt différé	600	807
	Actifs non courants	14 666	16 571
Actifs courants			
	Stocks et en-cours	10 439	26 268
	Créances clients	8 006	22 931
	Autres débiteurs	5 467	10 160
	Actifs d'impôt exigible	129	78
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 407	3 648
	Actifs destinés à la vente	0	-
	Actifs courants	25 448	63 085
	Total Actif	40 114	79 656
	Capital	19 580	7 080
	Primes	23 253	15 440
	Réserves	(26 932)	(1 474)
	Ecart de conversion	(48)	(81)
	Résultat net	(16 899)	(25 458)
	Capitaux propres Part du Groupe	(1 046)	(4 493)
	Intérêts minoritaires	0	0
	Engagements envers le personnel	228	220
	Passifs financiers à long terme	15 794	19 916
	Autres Passifs non courants	1 328	1 796
	Passifs non courants	17 350	21 932
	Provisions à court terme	196	218
	Passifs financiers à court terme	2 046	24 208
	Fournisseurs	9 607	22 135
	Autres créditeurs	11 702	15 285
	Passif d'impôt exigible	260	371
	Passifs destinés à la vente	0	-
	Passifs courants	23 811	62 217
	Total Capitaux propres et Passifs	40 114	79 656

2 Compte de résultat (IFRS)

En k€		03/2006			03/2005		
		Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total	Activités poursuivies	Activités abandonnées	Total
Produits des activités ordinaires	5.7.1	63 848		63 848	120 912	12 792	133 703
Autres produits opérationnels	5.7.2	394		394	498	80	578
Achats consommés	5.7.3	(59 509)		(59 509)	(103 995)	(11 695)	(115 690)
Charges externes	5.7.4	(8 878)		(8 878)	(12 643)	(3 964)	(16 607)
Impôts et taxes		(881)		(881)	(809)	(70)	(879)
Charges de personnel	5.7.5	(10 312)		(10 312)	(11 683)	(1 987)	(13 670)
Amortissements des immobilisations		(2 193)		(2 193)	(2 287)	(89)	(2 376)
Autres charges opérationnelles	5.7.6	(668)		(668)	(961)		(961)
Résultats sur cessions d'actifs non courants	5.7.7	(299)		(299)	18		18
Pertes de valeur	5.7.8				(1 966)	(7 477)	(9 443)
Résultat opérationnel		(18 508)		(18 508)	(12 917)	(12 410)	(25 327)
Produits financiers		182		182	461		461
Charges financières		(1 690)		(1 690)	(1 938)	(750)	(2 688)
Coût de l'endettement financier net	5.7.9	(1 508)		(1 508)	(1 477)	(750)	(2 227)
Quote-part de résultat des entreprises associées		0		0	0		0
Résultat avant impôt		(20 016)		(20 016)	(14 394)	(13 160)	(27 554)
Impôt sur les résultats	5.7.10	240		240	(2 165)	69	(2 096)
Résultat des sociétés intégrées avant résultat des activités abandonnées		(20 256)		(20 256)	(12 229)	(13 229)	(25 458)
Résultat des activités abandonnées, net d'impôt			3 357	3 357			
Résultat des sociétés intégrées		(20 256)	3 357	(16 899)	(12 229)	(13 229)	(25 458)
Part revenant aux minoritaires		0	0	0	0	0	0
Part du Groupe		(20 256)	3 357	(16 899)	(12 229)	(13 229)	(25 458)
Résultat par action	5.7.11	-3,53	0,70	4,23	-7,27	-3,78	-3,49
Résultat dilué par action	5.7.11	-4,49	0,69	4,18	-7,11	-3,69	-3,42

3 Variation des capitaux propres (IFRS)

Variation des capitaux propres part du groupe en k€	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Ecarts de conversion	Capitaux propres du groupe
Capitaux propres consolidés au 01 avril 2004	3 536 271	7 073	15 440	(1 484)		21 029
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger					(81)	(81)
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>					(81)	(81)
Résultat 31 mars 2005				(25 458)		(25 458)
Augmentation de capital		7				7
Autres variations				8		
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2005	3 540 171	7 080	15 440	(26 932)	(81)	(4 493)
Ecarts de change survenant lors de la conversion des activités à l'étranger					33	33
<i>Résultat comptabilisé directement en capitaux propres</i>					33	33
Résultat 31 mars 2006				(16 899)		(16 899)
Augmentation de capital		12 500	7 813			20 313
Capitaux propres consolidés au 31 mars 2006	9 790 173	19 580	23 253	(43 831)	(48)	(1 046)

4 Flux de trésorerie consolidé (IFRS)

En k€	31/03/2005	31/03/2006
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>		
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	-25 458	-16 899
Dotations aux amortissements et provisions	6 242	2 352
Reprises sur amortissements et provisions	-2	-147
Plus et moins values de cession	-18	299
Résultat des activités abandonnées		-3 357
Coûts des paiements fondés sur des actions	89	0
Résultat net du financement	2 174	1 216
Impôts différés	466	240
Capacité d'autofinancement avant résultat net de financement et impôts	-16 507	-16 296
Variation du Besoin en fonds de roulement		
Stocks	21 202	14 501
Créances d'exploitation	20 639	16 868
Carry-back	-3 330	-40
Impôt sur le résultat payé	255	-202
Dettes d'exploitation	-16 039	-13 502
Restructuration financière – Rachat de la dette (1)		2 262
Intérêts payés	(1 178)	(433)
Incidence des activités cédées (2)		604
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 042	3 762
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>		
Acquisition immobilisations incorporelles	-2 356	-864
Acquisition immobilisations corporelles	-935	-468
Cession immobilisations incorp. et corp.	100	17
Acquisition immobilisations financières	-230	0
Cession immobilisations financières	0	7
Incidence des activités cédées (2)		4 022
Trésorerie nette sur cessions de filiales (3)	0	-63
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-3 421	2 651
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>		
Augmentation de capital ou apports	8	
Dividendes versés aux actionnaires	0	
Emission d'emprunts	893	3 697
Incidence des activités cédées (2)		- 2 324
Restructuration financière – Rachat de la dette (1)		10 855
Remboursement d'emprunts	-4 880	- 8075
Intérêts payés	(996)	(783)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	-4 975	3 370
VARIATION DE TRESORERIE		
Trésorerie à l'ouverture	-5 135	- 8 799
Reclassement en capitaux propres	-338	
Trésorerie corrigée à l'ouverture	-5 473	
Trésorerie à la clôture	-8 799	810
Incidence des variations de cours de devises	-28	174

(1) : Cession par les 10 banques parties à l'accord de restructuration du 15 septembre 2003 de l'intégralité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium ;

(2) : L'encaissement par les Joint Administrators sur la cession des actifs de BigBen Interactive Ltd UK a permis de désengager les créanciers privilégiés.

(3) : Montant de la trésorerie positive de Bertelin à la date de cession, le prix de cession n'étant pas encaissé à la date de clôture de l'exercice.

5 Notes aux états financiers consolidés (IFRS)

5.1. Informations relatives à l'entreprise

Les états financiers au 31 mars 2006 comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive). Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (Ci-après dénommé « Le Groupe ») est un acteur majeur de la distribution de logiciels de jeux vidéo et le leader indépendant de la distribution et de la fabrication/édition d'accessoires pour consoles de jeux vidéo sur les principaux marchés d'Europe continentale (France, Allemagne et Benelux).

Les comptes consolidés au 31 mars 2006 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 31 juillet 2006. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 14 septembre 2006.

5.2. Faits marquants

a) Développement commercial :

- Contraction de l'activité sur l'essentiel de l'exercice avec un nouveau recul des ventes annuelles soit une baisse de 45,1% en valeur absolue par rapport à l'année dernière, cette mauvaise année en termes de ventes combinée à de nouvelles provisions pour permettre un déstockage accéléré, générant à nouveau des pertes importantes en exploitation.

- Inquiétude des partenaires commerciaux et financiers de BIGBEN INTERACTIVE liée aux mauvais résultats de l'exercice 2004/2005 avec pour conséquence un resserrement du crédit fournisseurs. Les tensions de trésorerie résultantes n'ont pas permis de porter les approvisionnements à leur niveau prévu et donc de répondre à la forte demande des clients.

- Allocation des ressources du groupe sous contrainte aboutissant à une concentration sur le cœur de métier et avant tout sur l'activité liée aux accessoires (44 ,4% total), le métier le plus margé, au détriment des autres activités.

- Premiers signes de redémarrage effectif de l'activité du groupe sur la deuxième moitié du 4^{ème} trimestre, malgré les délais nécessaires à la reconstitution du crédit fournisseurs et au redémarrage de l'activité commerciale, en particulier en distribution non exclusive.

b) Juridique

Décision par l'AGE du 30 janvier 2006 de poursuivre l'exploitation de la société après la perte de la moitié du capital telle que constatée dans les comptes au 31 mars 2005 approuvés par l'AGE du 30 septembre 2005.

c) Restructuration financière et continuité d'exploitation

- Mise en place d'une restructuration financière par un consortium d'investisseurs mené par DEUTSCHE BANK, groupe bancaire d'envergure mondiale
- Recapitalisation et restructuration du passif bancaire de BIGBEN INTERACTIVE, dont le montant s'élève à environ 30,5 M€ selon les modalités suivantes :
 - Cession par les 10 banques parties à l'accord de restructuration du 15 septembre 2003 de l'intégralité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium.
 - Conversion des deux tiers de la dette bancaire par émission de 6 250 000 actions à bons de souscription (ABSA) au prix unitaire de 3,25 € que le consortium souscrira par conversion de 20 312 500 € de créances. Les BSA permettront de souscrire un nombre total de 1 041 667 d'actions à 3,25 € à raison d'une parité d'exercice de 6 pour 1, et seront exerçables à compter du 1^{er} avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008.
 - Rééchelonnement de la dette résiduelle soit environ 10 M€ sur une période de 5 ans à compter du 31 mars 2008.
 - Ouverture par les investisseurs conjointement avec DEUTSCHE BANK d'une nouvelle ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable *in fine*.
 - Attribution gratuite aux actionnaires existants (avant réalisation de l'émission d'ABSA visée ci-dessus) de BSA présentant les mêmes caractéristiques et assimilés aux BSA détachés des ABSA.
 - Cession par le consortium de 5.450.000 de leurs BSA au Président-Directeur-Général et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période.
 - Engagement de Monsieur Alain Falc à convertir ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur et ainsi à abandonner ses droits de vote double. A l'issue de l'augmentation de capital et avant exercice éventuel des BSA, le consortium détiendra plus de 50% du capital et des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE.
- Mise en œuvre de la première phase du schéma d'adossement en janvier 2006 conformément aux prévisions.
 - Signature le 14 janvier 2006 du protocole fixant l'accord des banques quant à la cession de la totalité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium d'investisseurs ainsi que les engagements de ces derniers sur le traitement de cette dette et l'apport d'argent frais, ce protocole faisant ensuite l'objet d'un constat de l'accord des parties par le président du Tribunal de Commerce de Lille en date du 18 janvier 2006;
 - Notification le 20 janvier par l'Autorité des Marchés Financiers de son accord sur la demande de dérogation quant à l'obligation pour les nouveaux investisseurs de déposer une offre publique d'achat sur les actions de BIGBEN INTERACTIVE (avis AMF 206C0133).
 - Les conditions suspensives à la mise en vigueur du protocole d'accord étant ainsi levées, cession par les banques de leurs créances et tirage par la Société sur la ligne de crédit de 3 M€ susvisée fin janvier 2006.

La deuxième phase du schéma d'adossement nécessitera :

- la convocation d'une AGE pour approuver le schéma de restructuration financière et l'opération capitalistique (émission d'ABSA et attribution gratuite de BSA) décrite ci-dessus,
- l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus d'émission qui lui sera soumis.

Cette restructuration financière a été prise en compte dans les états financiers consolidés de la façon suivante :

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank a renoncé au règlement en cash d'une quote part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Entre la date de signature du protocole et la date effective de livraison des actions, aucun intérêt n'est dû. Par conséquent, en application des dispositions d'IAS 32.16, une quote-part de la dette d'origine doit être reclassée en capitaux propres alors même que la livraison des actions interviendra après la clôture du 31 mars 2006.

Un reclassement de 20.3 M€ est donc opéré sans constatation de résultat, pour le coût amorti de la dette originale en date de signature du protocole. Ce montant correspond à une augmentation de capital de 12.5 M€ soit 6 250 002 actions de 2 Euros nominal et d'une prime d'émission de 7.8 M€ soit 1.25 Euro par action.

Ce reclassement a pour conséquence la forte réduction de l'endettement financier présenté dans les états financiers consolidés au 31 mars 2006. Cependant, ces opérations n'ayant aucune incidence sur la trésorerie de la société ne sont pas reprises dans le tableau de flux de trésorerie.

d) Autres points Finances :

- Baisse drastique du besoin en fonds de roulement divisé par quatre (- 11.5 M€).
- Mise en place fin janvier 2006 par les investisseurs de la nouvelle ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans susvisée.

Aucun des crédits accordés aux diverses entités du Groupe ne fait l'objet de covenant. Ceci s'applique particulièrement à la Société BBI SA, qu'il s'agisse de la consolidation de la dette résiduelle après l'augmentation de capital devant être souscrite par les investisseurs, de la nouvelle ligne de crédit de 3 M€ mise en place le 26 janvier 2006, de la ligne supplémentaire de crédit de 3 M€ mise en place le 06 avril ou du crédit de campagne de 6 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël.

e) Arrêt de l'exploitation de Bigben Interactive UK Ltd

L'arrêt de l'exploitation de Bigben Interactive UK Ltd, déclarée en cessation de paiement et placée sous le régime de l'administration le 08 avril 2005, a entraîné pour le Groupe une perte de contrôle. L'essentiel de ses actifs a fait l'objet d'une cession le 16 mai 2005. Tous les créanciers privilégiés ont été dédommagés au cours de l'exercice.

Les comptes de cette filiale étaient consolidés au 31 mars 2005 par intégration globale. Conformément aux normes IFRS, cette situation a provoqué dans les comptes annuels l'application au 1^{er} avril 2005 de la norme IFRS 5 relatives aux activités abandonnées et la déconsolidation de la société au 31 mars 2006. Les informations requises par IFRS 5 ainsi que des données pro-forma sont présentées en note 4.6.3 pour tenir compte de la déconsolidation de Bigben Interactive UK Ltd, et mesurer son impact dans les comptes consolidés au 31 mars 2005.

Les actifs de la société au 31 mars 2005 avaient été ramenés en valeur liquidative telle que prévue au protocole de cession signé le 16 mai 2005. Ses passifs avaient été évalués par le management de la filiale ; ils intégraient à notre connaissance l'exhaustivité des passifs auxquels la société pouvait avoir à faire face, à la fois du fait de son exploitation et du fait de la mise en liquidation. Les évaluations ainsi retenues nous permettaient alors de considérer que notre exposition se limitait aux montants de nos créances.

Les évaluations ainsi réalisées afin de déterminer la situation nette de la filiale au 31 mars 2005 et notre exposition relative n'étaient pas remises en cause par les informations reçues des Joint Administrators le 03 novembre 2005. Cependant, compte tenu du caractère relativement récent des informations, les titres de la filiale ont été maintenus au 30 septembre 2005 à l'actif pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent à la date de dé-consolidation (inscription en titres négatifs au bilan).

Compte tenu de l'absence d'évènement nouveau et de la confirmation reçue des Joint Administrators le 04 mai 2006 du désintéressement de l'ensemble des créanciers privilégiés, et malgré l'absence à ce jour de la clôture juridique des opérations de liquidation de la filiale, le Groupe a considéré que la filiale est en substance cédée et a comptabilisé dans le résultat de l'exercice le résultat de cession de cette filiale pour 3,3 M€

Ce profit s'analyse comme suit :

Situation nette consolidée de BBI UK au 31 mars 2005	-18.947 K€
Provision sur titres BBI UK dans BBI Holdings UK	29 K€
Provision sur créance rattachée BBI UK dans BBI SA	6 218 K€
Provisions sur compte courant BBI UK et comptes clients (BBI SA, BBI UK Holdings, BBI HK et Atoll Soft)	9 347 K€
Soit finalement un résultat de cession de :	- 3.357 K€

La clôture des opérations de liquidation de la filiale est prévue avant la clôture de l'exercice en cours.

f) Cession de la filiale de négoce Yves Bertelin

- Cession de la filiale de négoce de montres Yves Bertelin et de la marque d'horlogerie Epok à son ancien dirigeant le 31 mars 2006. Cette cession entraîne la constatation d'une moins-value globale arrondie à (0.2)M€ dans les comptes consolidés.

g) Moratoire de TVA

La société a demandé différents moratoires pour sa TVA pour les exercices 2003, 2004 et 2005. Le solde de la dette en principal au 31 mars 2006 est de 2.780 k€ Les intérêts de retard et pénalités concernant ces différés de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant total de 1.022 k€

5.3.Principales méthodes comptables

5.3.1. *Déclaration de conformité*

Les comptes consolidés du Groupe Bigben Interactive sont les premiers états financiers présentés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ils comprennent, à titre comparatif, les données relatives à l'exercice clos au 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles.

En particulier, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été maintenue malgré l'existence de capitaux propres consolidés négatifs. compte tenu des éléments suivants :

- des opérations de restructuration financière de la société décrites dans la partie 5.2.c) des notes aux états financiers, avec l'adossement à un consortium d'investisseurs mené par Deutsche Bank, groupe bancaire d'envergure mondiale ;
- la mise à disposition de nouveaux concours d'exploitation de type New Money pour un total de 6 M€ depuis le début de l'année civile 2006 et d'un crédit de campagne de 6 M€ au titre des besoins de financement pour la période de Noël ;
- des orientations prises en matière de gestion afin de rationaliser l'exploitation en France ;
- des négociations en cours avec des établissements bancaires pour obtenir l'escompte (cession Dailly) du carry back fiscal afin d'apurer le moratoire de TVA ;
- l'avancement du chantier des cessions d'actifs n'entrant plus dans la stratégie de coeur de métier.

Les informations financières comparatives de l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été établies selon le même référentiel IFRS.

En tant que premier adoptant des IFRS, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies par la norme IFRS 1, ont été appliquées.

Les options retenues sont indiquées dans la partie 6.2 de ce document (« Première adoption des normes internationales IFRS »).

L'ensemble des effets du changement de référentiel comptable par rapport aux principes français préalablement utilisés a fait l'objet de tableaux de réconciliation, accompagnés de notes explicatives, qui figurent dans la partie 6.2.2. notamment :

- au 1^{er} avril 2004 : un tableau de réconciliation des capitaux propres ;
- au 31 mars 2005: un tableau de réconciliation du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Le groupe Bigben Interactive a décidé de ne pas utiliser l'exemption de l'application des dispositions nécessitant de retraiter les informations comparatives pour les normes IAS 32 et IAS 39, relatives aux instruments financiers. Ces dernières ont donc été appliquées à partir du 1^{er} avril 2004.

5.3.2. Bases de préparation

Les comptes consolidés du groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés et actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur.

Les actifs non courants destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

L'application de la norme IAS 1 - Présentation des états financiers rend obligatoire la présentation du bilan selon un classement entre éléments courants et non courants.

Les actifs et passifs relatifs au cycle d'exploitation, ainsi que les éléments dont l'échéance est inférieure à 12 mois, sont présentés dans les éléments courants.

Le compte de résultat est présenté par nature. Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

En vue de l'établissement des états financiers consolidés, la direction du Groupe ou des sociétés intégrées peuvent être amenées à procéder à des estimations et à retenir des hypothèses qui affectent la valeur des actifs et passifs, des charges et produits, ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe.

Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité. Ces hypothèses concernent notamment les tests de dépréciation des actifs, les engagements envers les salariés, l'activation des impôts différés sur les reports déficitaires et les provisions.

5.3.3 Principes de consolidation

5.3.3.1 Critères de consolidation

Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive exerce un contrôle direct ou indirect de droit et de fait sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle exclusif, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

5.3.3.2 Date d'arrêté des comptes

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2006, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

5.3.3.3 Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

5.3.3.4 Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

5.3.3.5 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes des filiales étrangères sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice,
- Les comptes de résultat sont convertis sur la base du cours de change moyen de l'exercice,
- Les écarts de conversion résultant de la variation entre les taux de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change du jour de la transaction et taux de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

5.3.3.6 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont convertis en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

5.3.4. Goodwills ou écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts directement attribuables, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs, passifs et passifs éventuels à la date des prises de participation.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises, et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Pour ce test, les écarts d'acquisition sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables. Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées dans la note 5.3.7. Les écarts d'acquisition sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat net. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Les excédents de la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise sur le coût sont directement portés en compte de résultat.

5.3.5. Autres Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des droits au bail de la filiale Espace 3, des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les marques de la filiale anglaise, achetées, ne sont pas amorties.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les frais de recherche et développement sont constatés directement en charges lorsqu'ils ne répondent pas aux conditions d'inscription à l'actif définies par IAS 38.122.

5.3.6. Immobilisations corporelles

Valeur brute

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

Amortissement

Cas général

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

Durées d'utilité, en années

Constructions	15 à 20
Matériels et outillages	5 à 8
Agencements constructions	10
Agencements installations	4 à 10
Matériels de transport	4
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10

5.3.7. Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une juste valeur nette des coûts de cession est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Ces tests sont effectués au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition et aux marques achetées), ainsi que pour les immobilisations en cours.

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie avant impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive ajusté. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus dans le cadre du plan stratégique à 3 ans, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les UGT principales ont été définies comme les zones géographiques suivantes : France, Benelux, Allemagne, Angleterre.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les écarts d'acquisition affectés à l'U.G.T. puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

5.3.8. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, les actifs courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

5.3.8.1. Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Placements détenus jusqu'à échéance

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver en principe jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE).

Prêts et créances

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les autres prêts et créances. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Leur valeur au bilan comprend le capital restant dû. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de placement. Les titres de placement incluent les titres que le Groupe a l'intention de conserver durablement et ceux qui sont cessibles à court terme.

Ces titres sont évalués à leur valeur de marché que le Groupe estime représenter leur juste valeur. Les variations de valeur sont enregistrées directement en contrepartie des capitaux propres. Lorsque l'évaluation à la juste valeur de ces actifs conduit à reconnaître une moins-value latente dans les capitaux propres, cette moins-value passe en résultat si la perte de valeur est importante ou prolongée. Les pertes de valeur sur instruments de capitaux propres classés en disponible à la vente sont irréversibles.

Trésorerie et autres actifs financiers

Les autres actifs financiers et la trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

5.3.8.2. Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

5.3.9. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix moyen pondéré. Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

5.3.10. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément à IFRS 5- Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées, les actifs non courants destinés à la vente sont classés sur une ligne distincte du bilan et sont évalués au montant le plus faible entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les actifs non courants présentés au bilan comme détenus en vue de la vente ne sont plus amortis à compter de la date où ils deviennent disponibles à la vente.

5.3.11. Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) le goodwill non déduit fiscalement, (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

5.3.12. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

5.3.13. Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée généralement à soixante cinq ans pour les salariés français, portée au-delà de soixante ans pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts sont reconnus en résultat immédiatement.

5.3.14. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

En application de la norme IRFS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction. Le groupe a procédé à la valorisation et retraité l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1^{er} janvier 2005 soit en pratique les options de souscription attribuées dans le cadre du plan du 27 janvier 2003.

L'application de la norme IFRS 2 n'a aucun impact sur le bilan consolidé ni sur les capitaux propres du Groupe. Le montant total de la charge constatée en 2004-05 au titre des options d'achat d'actions s'élève à 0.1 million d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

5.3.15. Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

5.3.16. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net Part- du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires

5.3.17. Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

5.3.18. Enregistrement du revenu

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits des activités ordinaires provenant de la vente de biens sont comptabilisés lorsque l'essentiel des risques et avantages inhérents à la propriété des biens est transféré à l'acheteur.

Compte tenu de l'activité du Groupe, l'intégralité des coûts de prestations commerciales est présentée en réduction du chiffre d'affaires.

5.3.19. Mode de définition des segments et de l'allocation de charges

L'information sectorielle se fonde sur le mode d'organisation du Groupe. Le premier niveau d'information défini est le niveau géographique. Le second niveau d'information défini est le métier ou l'activité. Ceux ci sont définis au regard du suivi opéré en interne au travers des systèmes d'information.

Les résultats, les actifs et passifs incluent les éléments directement affectables au segment considéré ou affectables sur une base raisonnable.

Les transferts entre secteurs sont réalisés aux conditions de marché.

5.4. Périmètre de consolidation

5.4.1. Liste des sociétés reprises dans le périmètre de consolidation

Les entités sont toutes consolidées en intégration globale, à l'exception des sociétés Cadonor et KS Multimedia, mises en équivalence.

5.4.2. Changements du périmètre de consolidation

Ont été exclues du périmètre de consolidation au 31 mars 2006 la filiale britannique Bigben Interactive UK Ltd du fait de sa mise sous Administration le 08 avril 2005, les holdings anglaises sans activité, et la filiale française de négoce de montres Yves Bertelin SAS du fait de sa cession le 31 mars 2006. Aucune autre modification du périmètre de consolidation n'est à noter sur les périodes présentées.

Société	% de contrôle
BIGBEN INTERACTIVE SA	Société mère
ESPACE 3 GAMES (SAS)	100%
YVES BERTELIN (SAS)	100%
ATOLL SOFT SA (Belgique)	100%
ATOLL SOFT Nederland (Pays Bas)	100%
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd (Hong Kong)	100%
BIGBEN INTERACTIVE GmbH (Allemagne)	100%

5.4.3. Activités abandonnées et données proforma

	mars-06			mars-05		
	Total	Activités abandonnées en 2005-06	Activités poursuivies	Total	Activités abandonnées en 2005-06	Activités poursuivies
Actifs non courants						
Ecart d'acquisition	1 490		1 490	1 490	-	1 490
Autres immobilisations incorporelles	1 417		1 417	2 344	160	2 184
Immobilisations corporelles	7 599		7 599	8 403	73	8 330
Autres actifs non courants	4 160		4 160	4 334		4 334
Actifs non courants	14 666	-	14 666	16 571	233	16 338
Actifs courants						
Stocks et en cours	10 439		10 439	26 268	622	25 646
Créances clients	8 006		8 006	22 931	470	22 461
Autres actifs courants	7 003		7 003	13 886	2 353	11 533
Actifs non courants destinés à la vente	-	-	-			
Actifs courants	25 448	-	25 448	63 085	3 445	59 640
Total Actif	40 114	-	40 114	79 656	3 678	75 978
Capitaux propres (1)	- 1 046		- 1 046	- 4 493	- 3 357	- 1 136
Passifs financiers à long terme	15 794		15 794	19 916		19 916
Autres passifs non courants	1 556		1 556	2 016		2 016
Passifs non courants	17 350	-	17 350	21 932	-	21 932
Passifs financiers à court terme	2 046		2 046	24 208	3 948	20 260
Fournisseurs	9 607		9 607	22 135	3 087	19 048
Autres créditeurs	11 702		11 702	15 285		15 285
Autres passifs courants	455		455	589		589
Passifs destinés à la vente	-	-	-			
Passifs courants	23 810	-	23 810	62 217	7 035	55 182
Total Passif	40 114	-	40 114	79 656	3 678	75 978

	mars-06			mars-05		
	Total	Activités abandonnées en 2005-06	Activités poursuivies	Total	Activités abandonnées en 2005-06	Activités poursuivies
Produits des activités ordinaires	63 848		63 848	133 703	12 792	120 911
Autres produits opérationnels	394		394	578	80	498
Achats consommés	- 59 509		- 59 509	- 115 690	- 11 695	- 103 995
Charges externes	- 8 878		- 8 878	- 16 607	- 3 964	- 12 643
Impôts & taxes	- 881		- 881	- 879	- 70	- 809
Charges de personnel	- 10 312		- 10 312	- 13 670	- 1 987	- 11 683
Amortissements des immobilisations	- 2 193		- 2 193	- 2 376	- 89	- 2 287
Autres charges opérationnelles	- 668		- 668	- 961		- 961
Résultat sur cession d'actifs non courants	- 309		- 309	- 18		- 18
Pertes de valeur				- 9 443	- 7 477	- 1 966
Résultat opérationnel	- 18 508	-	- 18 508	- 25 327	- 12 410	- 12 917
Résultat financier	- 1 508		- 1 508	- 2 227	- 750	- 1 477
Résultat avant impôt	- 20 016	-	- 20 016	- 27 554	- 13 160	- 14 394
Impôt	- 240		- 240	- 2 096	- 69	- 2 165
Résultat des sociétés intégrées avant activités abandonnées	- 20 256	-	- 20 256	- 25 458	- 13 229	- 12 229
Résultat des activités abandonnées	3 357	3 357	-			-
Résultat des sociétés intégrées	- 16 899	3 357	- 20 256	-	-	-

La contribution de Bigben Interactive UK Ltd aux capitaux propres consolidés du Groupe au 31 mars 2005 a été retenue le montant de la situation nette de Bigben Interactive UK Ltd, net des provisions pour dépréciation constituées dans les différentes sociétés du Groupe suite à l'arrêt de l'activité de la filiale anglaise. (cf. 4. 5.2.e).

5.5. Information sectorielle

5.5.1. Niveau primaire (géographique)

31 mars 2006	France	Benelux	Allemagne	Royaume Uni Activité abandonnée	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires							
- de l'activité	35 523	15 863	8 422		4 040		63 848
- ventes inter-segments	3 951	158	255		8 173	-12 537	0
Total	39 474	16 021	8 677	-	12 213	-12 537	63 848
Résultat sectoriel	-17.628	-769	-486		375	0	-18 508
Résultat financier							-1 508
Impôts							-240
Résultat avant activités abandonnées							-20 256
Résultat des activités abandonnées				3 357			3 357
Résultat							-16 899
<i>Actifs sectoriels</i>							
Goodwills	402	1 088					1 490
Autres actifs non courants	9 693	357	120		2 406		12 576
Actifs courants	17 223	4 747	2 743		734	0	25 448
Actifs d'impôts différés	45	240	25		290		600
Actif total							40 114
<i>Passifs sectoriels</i>	13 364	5 885	1 362		2 450	0	23 061
Passif d'impôts							260
Dettes financières							17 839
Capitaux propres							-1 046
Passif total							40 114
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Investissements	720	106	2		35		863
Dotation aux amortissements	1 971	87	50		85		2 193

31 mars 2005	France	Benelux	Allemagne	Royaume Uni	Autres	Eliminations	Total
Produits des activités ordinaires							
- de l'activité	61 727	44 347	11 928	12 852	2 849		133 703
ventes inter-segments	7 968	7 376	226	-60	9 358	-24 868	0
Total	69 695	51 723	12 154	12 792	12 207	-24 868	133 703
Résultat sectoriel	-12 610	2 401	-3 455	-12 410	745	0	-25 327
Résultat financier							-2 227
Impôts							2 096
Résultat							-25 458
Actifs sectoriels :							
Goodwills	402	1 088					1 490
Autres actifs non courants	13 404	371	170	232	97		14 274
Actifs d'impôts différés	146	-35	385	0	311		807
Actifs courants	43 568	11 367	4 636	3 062	452	0	63 085
Actif total							79 656
Passifs sectoriels	9 677	9 924	1 872	15 756	2 425	0	39 654
Passif d'impôts							371
Dettes financières							44 124
Capitaux propres							-4 493
Passif total							79 656
Pertes de valeur	- 1 966			- 7 477			- 9 443
Investissements	2 835	17	10	133	129		3 124
Dotations aux amortissements	1 906	108	71	91	200		2 376

5.5.2. Niveau secondaire (métiers)

2005-06	France	Benelux	Allemagne	Autres	Royaume Uni	Total
Accessoires	15 055	1 503	8 263	3 425	0	28 345
Dist. exclusive	4 380	14 360	160	0	0	18 820
Audio Cadeaux	6 857	0	0	615	0	7 452
Non exclusif	9 231	0	0	0	0	9 231
Total	35 523	15 863	8 422	4 040	0	63 848

2004-05	France	Benelux	Allemagne	Autres	Royaume Uni	Total
Accessoires	17 717	1 096	9 756	2 653	9 906	41 241
Dist. exclusive	7 975	43 251	2 172	0	2 945	56 465
Audio Cadeaux	13 141	0	0	196	0	13 239
Non exclusif	22 894	0	0	0	0	22 758
Total	61 727	44 347	11 928	2 849	12 852	133 703

5.6 Notes complémentaire relatives aux comptes de bilan

5.6.1 Ecart d'acquisition (Goodwill)

Origine	Valeur brute 31/03/2006	Perte de valeur	Valeur nette 31/03/2006	Valeur nette 31/03/2005
Atoll Belgique	1.087	-	1.087	1.087
Espace 3 Game's	1.685	1.350	335	335
Vox Diffusion	68	-	68	68
Bigben UK	-	-	-	0
Bertelin	-	-	-	0
Total	2.840	1.350	1.490	1.490

5.6.2 Immobilisations incorporelles

Exercice 2005-06	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	3.291	6.531	9.822
Amortissements cumulés	-	2.541	2.541
Perte de valeur cumulée	1.801	1.646	3.447
Valeur nette début de période	1.490	2.344	3.834
Dotation aux amortissements	-	1.341	1.341
Perte de valeur	-	-	-
Reprises sur provisions	-	-	-
Diminutions / Sorties	451	193	644
Diminutions / Amortissements	-	53	53
Acquisitions	-	717	717
Variation de périmètre - Valeur brute	-	2.555	2.555
Variation de périmètre - Perte de valeur	451	1.646	2.097
Variation de périmètre - Amortissements	-	746	746
Valeur brute fin de période	2.840	4.500	7.340
Amortissements cumulés	-	3.083	3.083
Perte de valeur cumulée	1.350	-	1.350
Valeur nette fin de période	1.490	1.417	2.907

Dans le cadre des tests de perte de valeur, le taux d'actualisation avant impôt retenu au 31 mars 2006 est de 10,4 % et le taux de croissance à l'infini retenu est de 2%.

Les variations de périmètre sont liées à la cession des actifs des sociétés Bigben Interactive Ltd UK et Bertelin. Elles comprennent notamment la cession des marques achetées, soit essentiellement la marque 4 Gamers, cédées le 16 mai 2005 dans le cadre de la cession des actifs de la filiale BBI UK Ltd mise sous Administration le 08 avril 2005.

Exercice 2004-05	Ecart d'acquisition	Autres	Total
Valeur brute début de période	3.291	4.737	8.028
Amortissements cumulés	-	1.793	1.793
Perte de valeur cumulée	-	-	-
Valeur nette début de période	3.291	2.944	6.235
Dotation aux amortissements	-	1.262	1.262
Perte de valeur (*)	1.801	1.646	3.447
Reprises sur provisions	-	-	-
Diminutions / Sorties	-	482	482
Diminutions / Amortissements	-	482	482
Acquisitions	-	2.355	2.355
Ecart de change	-	(47)	(47)
Variation de périmètre	-	-	-
Valeur brute fin de période	3.291	6.531	9.822
Amortissements cumulés	-	2.541	2.541
Perte de valeur cumulée	1.801	1.646	3.447
Valeur nette fin de période	1.490	2.344	3.834

(*) Au titre de 2004-05, dans le cadre du passage aux IFRS, le Groupe a comptabilisé au 31 mars 2005 une perte de valeur de 1.801 million d'euros sur les sociétés Espace 3 et Bertelin.

La perte de valeur comptabilisée sur les Autres immobilisations incorporelles porte sur la valorisation de la marque 4 Gamers pour sa valeur liquidative (incidence 1,5 million d'euro) et la dépréciation des droits au bail de la société Bertelin, dans le cadre de la 1^{ère} application du référentiel IFRS pour 0,1 million d'euro sur l'exercice 2004-05.

5.6.3 Immobilisations corporelles

Exercice 2005-06	Total
Valeur brute début de période	13.745
Perte de valeur cumulée	213
Amortissements cumulés	5.129
Valeur nette début de période	8.402
Dotation aux amortissements	851
Perte de valeur	
Reprises sur provisions	
Diminutions / Sorties	302
Diminutions / Amortissements	254
Acquisitions	145
Ecart de change	6
Variation de périmètre – Valeur Brute	(1.186)
Variation de périmètre – Perte de valeur	(213)
Variation de périmètre – Amortissements	(919)
Valeur brute fin de période	12.457
Amortissements cumulés	4.858
Perte de valeur cumulée	-
Valeur nette fin de période	7.599

Les ensembles immobiliers des sites de Lesquin et Libercourt sont financés par crédit bail, le coût de revient des terrains et constructions est de 6 137 k€ amortis pour 1 075 k€, soit une valeur nette de 5 062k€

Exercice 2004-05	Total
Valeur brute début de période	13.195
Perte de valeur cumulée	-
Amortissements cumulés	4.139
Valeur nette début de période	9.056
Dotation aux amortissements	1.107
Perte de valeur (*)	213
Reprises sur provisions	
Diminutions / Sorties	151
Diminutions / Amortissements	70
Ecart de change	(23)
Acquisitions	770
Variation de périmètre	
Valeur brute fin de période	13.745
Amortissements cumulés	5.129
	213
Perte de valeur cumulée	
Valeur nette fin de période	8.403

La perte de valeur comptabilisée sur les Immobilisations corporelles porte essentiellement sur la valorisation des actifs de la filiale Bigben Interactive UK pour sa valeur liquidative (incidence 0,17 million d'euro).

5.6.4 Part dans les entreprises associées

Les sociétés Cadonor et KS Multimedia ont été mises en équivalence.

5.6.5 Actifs financiers non courants

2005-06	Prêts	Dépôts de garantie	Autres Titres	Total
A l'ouverture de l'exercice		113	3	116
Acquisitions/ augmentations				
Cessions		7		7
Revalorisations				
Transfert				
Change				
A la clôture de l'exercice		106	3	109

2004-05	Prêts	Dépôts de garantie	Autres Titres	Total
A l'ouverture de l'exercice		102	3	105
Acquisitions/ augmentations		11		11
Cessions				
Revalorisations				
Transfert				
Change				
A la clôture de l'exercice		113	3	116

5.6.6 Actifs d'impôts exigibles

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Carry back (1)	3 341	3 381
Actifs d'impôts exigibles courants	78	129
Total des actifs d'impôts exigibles	3 419	3 510

(1) La créance de Carry-back, à échéance 2010, est comptabilisée au coût amorti.

5.6.7 Actifs d'impôts différés

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Déficits	375	272
Décalages temporaires	432	328
Total de l'impôt différé	807	600

La politique de constatation de comptabilisation des impôts différés est décrite dans la note 4.5.11.

Il a été constaté des impôts différés actifs de 600k€ sur les filiales étrangères hors la filiale allemande du fait des perspectives de retour à la profitabilité dans un délai jugé raisonnable de 12 à 24 mois. Le montant total, en base, des déficits non activés s'élève à 41 M€ au 31 mars 2006.

5.6.8 Créances Clients

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Clients et effets en portefeuille	28.952	13.101
Perte de valeur pour créances douteuses	6.021	5.095
Total créances	22.931	8.006

5.6.9 Autres débiteurs

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Etats et collectivités locales (hors IS)	916	1.018
Personnel	43	51
Ristournes Fournisseurs à recevoir	2.165	1.045
Créances sur cessions immobilisations	3.326	313
Affacturage	3.210	1.274
Charges constatées d'avance	821	1.025
Acomptes et avances sur commandes	167	316
Fournisseurs débiteurs et divers	514	425
Dépréciation Créances sur immobilisations	(1.002)	-
Total	10.160	5.467

L'évolution à la baisse du poste « avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs » de 2,2 M€ en 2004/05 à 1,0 M€ en 2005/06 résulte du fort recul des ristournes de fin d'année (RFA) reçues des éditeurs tiers de jeux vidéo du fait (i) de la baisse des achats pour l'activité de distribution non exclusive (-56 %) et (ii) des importants retours de marchandises effectués sur la même période générant des « ristournes négatives ».

Les créances sur cessions d'immobilisations concernent respectivement la cession de Bertelin au 31 mars 2006 et la cession du bâtiment d'Eastleigh appartenant à notre filiale Bigben Interactive UK au 31 mars 2005. Du fait de la mise en liquidation de cette filiale, la créance avait été ramenée au montant de la dette bancaire ayant financé l'opération soit une dépréciation de 1 002 k€.

5.6.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie (I)	3.646	1.407
Concours bancaires (II)	12.445	597
Intérêts courus (III)	37	179
Financements court termes (II)+(III)	12.482	776
Trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie (I)-(II)	(8.799)	810

5.6.11 Engagements envers le personnel

	01/04/05	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/06
Retraites et assimilées	220	35			(27)	228
Total	220	35			(27)	228

	01/04/04	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/05
Retraites et assimilées	214	6				220
Total	214	6				220

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Les régimes concernés sont soit des régimes à cotisations définies pour les sociétés hors de France, soit des régimes à prestations définies pour les sociétés françaises du Groupe.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. L'ensemble des éléments relatifs à la méthodologie suivie dans le cadre de la norme IAS 19 est décrit dans le point 4.13 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes et ces engagements ne font pas l'objet de retraitement spécifique.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues	2005-06	2004-05
Taux d'actualisation + d'inflation	2,5 %	2,5 %
Taux d'augmentation des salaires Cadres & Agents de Maîtrise	1,0 %	1,0 %
« « « « Employés	2,0 %	2,0 %

5.6.12 Passifs financiers courants et non courants

en k€	31/03/2006 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	12.041	326	8.289	3.426
Emprunts sur locations financement	4.305	228	1.004	3.073
Concours bancaires courants	597	597		
Intérêts courus non échus	179	179		
Autres financements à court terme	718	716	2	
Total des passifs financiers	17.840	2.046	9.295	6.499

en k€	31/03/2005 Total	Échéance < 1 an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Emprunts d'origine long terme	21.580	5.970	10.331	5.279
Emprunts sur locations financement	4.524	220	966	3.338
Concours bancaires courants	12.445	12.445		
Intérêts courus non échus	37	37		
Autres financements à court terme	5.538	5.536	2	
Total des passifs financiers	44.124	24.208	11.299	8.617

La part à court terme des emprunts d'origine long terme s'est réduite de 5.970 k€ à 326 k€ du fait de la sortie de la filiale anglaise du périmètre de consolidation (emprunt remboursé par les Joint Administrators pour 2,3M€) et de la conversion prévue des deux tiers de la dette bancaire de BBI SA soit 20.313k€ en capital et de la consolidation à long terme (7 ans) de la dette bancaire résiduelle de BBI SA avec un différé d'amortissement jusqu'au 31 mars 2008.

Les concours bancaires courants sont des crédits d'exploitation accordés aux différentes entités du groupe. Ils s'élevaient à 12.445 k€ au 31 mars 2005 dont 9.025 k€ pour BBI SA. Dans le cadre de la restructuration financière, l'intégralité des concours bancaires de BBI SA a été rachetée par le consortium d'investisseurs le 14 janvier 2006. En conséquence, les concours bancaires courants au 31 mars 2006 s'élèvent à 597 k€ dont 304 k€ pour BBI SA au titre de découverts passagers de type « overnight ».

Aucune des lignes de crédit accordées au Groupe ne fait l'objet de covenants

5.6.13 Autres passifs non courants

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Dettes sur immobilisations > 1an	1.796	1.328
Total	1.796	1.328

Les dettes sur immobilisations comprennent notamment 1 288 k€ pour le rachat du solde du capital de Planet Holdings Ltd aux anciens actionnaires (principal+intérêts). L'échéance prévue est à 10 ans (2 avril 2010) avec faculté de remboursement anticipé sur demande de Bigben Interactive S.A. ou des bénéficiaires.

5.6.14 Provisions courantes

	01/04/05	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/06
Plan de Restructurations	197	125	126			196
Autres provisions	22			22		-
Total	219	125	126	22	-	196

	01/04/04	Dotations	Utilisations	Reprises sans utilisation	Variation périmètre	31/03/05
Plan de Restructurations		196				196
Autres provisions	22					22
Total	22	196				218

La provision pour Plan de restructurations concerne essentiellement les coûts de liquidation de BBI UK initialement de 150 k€ et destinée à couvrir tous les frais (avocats, liquidateurs etc) non couverts par le produit de la cession des actifs de la filiale, ainsi que le coût de la restructuration commerciale chez Atoll Soft (licenciements du personnel dédié) après la perte des grandes distributions exclusives en 2004/05.

5.6.15 Autres créiteurs

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Etats et collectivités publiques (hors IS)	5.887	4.424
Personnel et Organismes sociaux	1.624	1.217
Remises clients et Clients Créiteurs	6.800	4.154
Compte courant d'Associé	-	217
Investisseur privé	-	726
Produits constatés d'avance	21	27
Créiteurs divers	953	937
Total	15.285	11.702

La baisse des remises clients (provision pour ristournes de fin d'année à accorder) de 1.692 k€ en 2004/05 à 1.043 k€ en 2005/06 dont 827 k€ chez BBI SA est à mettre exclusivement en lien avec la baisse de l'activité au cours de l'exercice

Les positions créditrices en comptes clients de 3.111 k€ (contre 5.108 k€ en 2004/05) s'expliquent essentiellement par l'émission au cours du premier trimestre civil des ristournes de fin d'année relatives à l'année 2005 dont 2.497 k€ chez BBI SA.

5.7. Notes complémentaires au compte de résultat

5.7.1 Détail des produits des activités ordinaires

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Ventes de marchandises	133.683	63.760
Prestations de services	20	88
Total	133.703	63.848

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique des clients

En k€	31/03/2005		31/03/2006	
Allemagne	11 037	8,3 %	8 084	12,7 %
Belgique	35 931	26,9 %	10 812	16,9 %
France	59 852	44,8 %	34 457	54,0 %
Pays-Bas	7 885	5,9 %	5 129	8,0 %
Royaume-Uni	13 750	10,3 %	2 597	4,1 %
Autres	5 249	3,9 %	2 769	4,3 %
Total	133 703	100,0 %	63 848	100,0 %

5.7.2 Autres produits opérationnels

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Subventions	9	3
Autres produits	569	391
Total	578	394

5.7.3 Achats consommés

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Marchandises	95.837	45.007
Variation stock Marchandises	12.210	10.022
Perte de valeur sur stocks	7.643	4.480
Total	115.690	59.509

5.7.4 Charges externes

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Achats non stockés	570	463
Autres services extérieurs	2.157	1.963
Loyers	1.032	1.082
Publicité	2.393	709
Transports sur ventes	2.295	1.588
Honoraires	1.852	1.905
Autres Charges externes	2.408	1.168
Charges externes BBI UK	3.900	-
Total	16.607	8.878

5.7.5 Charges de personnel

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Salaires et rémunérations	10.466	7.699
Charges sociales	3.198	2.564
Versements plans à cotisations définies (pré-pension Belgique)	-	14
Augmentation de la provision pour prestations définies	6	35
Participation des salariés	-	-
Total	13.670	10.312

5.7.6 Autres charges opérationnelles

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Différences de gestion	248	250
Avances perdues sur Engagement Fournisseurs	440	-
Litige	-	125
Pertes/créances irrécouvrables	273	293
Autres charges opérationnelles	961	668

5.7.7 Résultats sur cessions d'actifs non courants

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Résultat de cession de la société Y. Bertelin	18	(173)
Résultat de cession d'autres actifs non courants		(126)
Total	18	(299)

5.7.8 Pertes de valeur

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Perte de valeur sur écarts d'acquisition	(1 801)	-
Perte de valeur sur autres immobilisations incorporelles et corporelles hors BBI UK	(165)	-
Perte de valeur pour mise en valeur liquidative des actifs de Bigben Interactive UK Ltd	(7 477)	-
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>1 524</i>	-
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>171</i>	-
<i>Stocks</i>	<i>1 350</i>	-
<i>Créances Clients</i>	<i>3 275</i>	-
<i>Créances cession d'immobilisations</i>	<i>1 007</i>	-
<i>Autres</i>	<i>150</i>	-
Total	(9 443)	-

5.7.9 Coût de l'endettement

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Intérêts sur financement moyen terme	(833)	(631)
Intérêts sur financement de l'exploitation net des produits net d'escompte et de créances	(1.178)	(433)
Frais relatifs au crédit bail	(163)	(152)
Résultat net du financement (sous total)	(2.174)	(1.216)
Résultat sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Résultat de change	(53)	(292)
Produits financiers (sous total)	(53)	(292)
Total	(2.227)	(1.508)

5.7.10 Impôt sur les bénéfices

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Impôt exigible	(2.562)	-
Impôt différé	466	240
Total impôt	2.096	240

En k€	31/03/2005	31/03/2006
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur	(25.589)	(16.659)
<i>taux d'imposition de la SA BBI (Mère)</i>	33.33%	33.33%
Impôt théorique	8.530	5.553
Impôt réel	2.096	(240)
<i>Ecart à analyser</i>	6.434	5.793
IS sur différences permanentes	238	259
Corrections antérieures d'IS	8	-
Annulation des impôts différés actifs antérieurs	812	-
Déficit fiscal utilisé non activé	-	(111)
déficits non activés	4.676	5.447
Différence de taux	700	198
<i>Ecart analysé</i>	6.434	5.793

5.7.11 Résultat par action

	31/03/2005	31/03/2006
Nombre d'actions ordinaires au 1er Avril	3 540 171	3 540 171
Incidence des actions propres	37 138	37 138
Actions émises en cours d'exercice *	0	6 250 002
Nombre moyen d'actions de 2 euro en circulation	3 503 033	4 787 756
Effet dilutif des options d'achats suivant la méthode du "rachat d'actions"	78 516	60 316
Nombre moyen d'actions après dilution	3 581 549	4 848 072
Nominal des actions (en euros)	2.0	2.0

* : en date du 14 janvier 2006, relatives à l'augmentation de capital issue de la restructuration financière décrite en 5.2 c)

5.7.12 Plans d'option d'achat d'actions et de souscription d'actions 005 2004

	Plan 2000-1	Plan 2000-2	Plan 2001-1	Plan 2003-1
Date d'Assemblée	03/04/2000	03/04/2000	27/09/2001	17/09/2002
Date du Conseil d'Administration	05/06/2000	06/12/2000	27/09/2001	27/01/2003
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	30 474	7 500	40 000	50 000
<i>Dont part des membres des Comités de Direction et les mandataires sociaux</i>	11 000	5 000	16 400	21 700
Point de départ d'exercice des options (*)	05/06/2003	06/12/2003	27/09/2004	27/01/2006
Date d'expiration	05/06/2006	06/12/2006	27/09/2007	27/01/2009
Prix de souscription	34,00 €	37,00 €	24,00 €	13,17 €
Nombre d'actions souscrites au 31/03/2006	0	0	0	0
Nombre d'options pouvant être exercées au 31/03/2006	10 316	6 000	19 600	24 400
<i>Dont part des membres des Comités de Direction et les mandataires sociaux au 31/03/2006</i>	5 000	5 000	9 100	10 000

Le plan octroyé par le Conseil d'Administration du 27 janvier 2003 a été évalué et comptabilisé dans le cadre de la norme IFRS2. Le résultat de la valorisation selon le modèle Black & Scholes aboutit à une juste valeur de 8,60 euros pour une option. La charge a été étalée sur la période d'acquisition des droits (3 ans sous condition de présence).

5.7.13 Dividende proposé à l'Assemblée Générale Annuelle

	31/03/2005	31/03/2006
Montant des dividendes proposés à l'Assemblée Générale des actionnaires	0	0
- Valeur unitaire par action ordinaire	0	0
- Montant total des dividendes	0	0

5.7.14 Engagement hors bilan

	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
Engagements donnés			31/03/2005	31/03/2006	
Nantissement de titres BBI UK Holdings Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	81	0	Crédit acquisition pour BBI SA
Nantissement de titres BBI UK Ltd	BBI SA	Crédit Agricole	1.113	1.113	Emission de caution bancaire
Nantissement de titres Espace 3	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	2.767	New Money pour BBI SA
Nantissement de titres King Games Video	Espace 3	Crédit Agricole	726	0	Crédit acquisition pour Espace 3
Caution bancaire	BBI SA	Commerzbank AG	0	0	Concours CT à BBI GmbH
Caution	BBI SA	Heller Bank AG	6	0	Affacturage BBI GmbH
Hypothèque	Atoll Soft SA	CBC Banque	337	337	Financement du Site de Tubize
Garantie	BBI SA	HSBC Plc	2.403	0	Prêt à BBI UK Ltd
Garantie	BBI SA	HSBC Plc	780	0	Concours CT à BBI UK Ltd
Garantie	BBI SA	ABN-AMRO HK	3	0	Concours CT à BBI HK
Cession Dailly du carry back fiscal	BBI SA	Deutsche Bank AG	0	3.931	New Money pour BBI SA
	par	Bénéficiaire	Montant	Montant	Objet de l'engagement
Engagements reçus			31/03/2005	31/03/2006	
Caution bancaire	Crédit Agricole	BBI SA	1.113	1.113	Acquisition BBI UK Holdings
Caution personnelle	Alain Falc	DGI	2.852	2.852	Apurement moratoire TVA

En k€	31/03/2005			31/03/2006		
	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Échéance < 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Loyers non annulables	685	1300	361	705	812	263

5.7.15 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère et ses filiales, et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant

Toutes les conventions ci-dessus sont conclues à des conditions normales de marché.

Les transactions réalisées avec les mandataires sociaux concernent leur rémunération qui s'est élevée au cours des deux derniers exercices aux montants suivants en k€:

En k€	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2005-06	366	0	0	6	0	19	17
2004-05	335	0	0	6	0	0	17

La rémunération de l'ensemble des membres du comité de direction Groupe (dont certains sont mandataires sociaux) au cours des deux derniers exercices s'est élevée aux montants suivants en k€:

En k€	Rémunération fixe perçue	Rémunération variable perçue	Charge relative aux stocks options	Jetons de présence	Avantages en nature perçus	Prime d'arrivée et/ou de départ	Régime spécifique de retraites complémentaires
2005-06	677	0	0	1	0	0	0
2004-05	528	0	0	1	0	0	0

Par ailleurs le Groupe réalise des transactions avec la SCI Falc (détenu à 90% par Monsieur Alain Falc) exploitant d'un magasin de la filiale Espace 3 sur Paris, ainsi qu'avec la SCI Jafa (détenue à 25% par Monsieur Alain Falc, Président du conseil d'administration, et à 25% par Madame Jacqueline de Vrieze, administrateur), qui exploite le magasin de la filiale Espace 3 situé à Valenciennes. Les montants respectifs des loyers facturés est de :

En k€	31/03/2005	31/03/2006
SCI Falc	36	38
SCI Jafa	35	37

5.7.16 Evènements postérieurs à la clôture

Les évènements postérieurs à la clôture sont les suivants :

h) Finances

- Ouverture par DEUTSCHE BANK d'une ligne de crédit supplémentaire de 3 M€ à 3 ans remboursable par mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois.
- Octroi par DEUTSCHE BANK d'un crédit de campagne de 6 M€ pour financer les approvisionnements de Noël 2006.

i) Juridique

- Tenue d'une AGE le 03 juillet 2006 pour autoriser une émission d'ABS souscrite par conversion de la dette bancaire rachetée par les investisseurs et l'attribution gratuite de BSA aux actionnaires existants.
- Dissolution le 04 juillet 2006 de Planet Distribution Ltd, société britannique sans activité depuis 2001.

6. Passage aux normes IFRS

6.1 Contexte du passage aux normes IFRS

En application du règlement CE 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, le Groupe doit publier, à compter de l'exercice ouvert le 1 avril 2005, ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, avec un comparatif au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes appliquées à compter du 1^{er} juillet 2005.

Les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1er avril 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture, de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004-05, sont détaillés ci-dessous.

Les informations financières 2004-05 sur l'impact chiffré du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données les normes et interprétations que le Groupe estime devoir appliquer pour l'établissement de ses comptes consolidés comparatifs au 31 mars 2006. La base de préparation de ces informations financières 2005-06 décrite en notes résulte en conséquence (i) des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à la date de clôture ainsi que (ii) des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS au 31 mars 2006.

6.2 Présentation des normes appliquées et description des options comptables liées à la première adoption des IFRS

Les impacts chiffrés sur les capitaux propres en part du Groupe pour chacune des options choisies sont mentionnés dans le tableau de rapprochement des capitaux propres consolidés à l'ouverture du 01 avril 2004 et les notes jointes aux présents tableaux.

1) Options comptables liées à la première application

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le Groupe Bigben Interactive a retenu les exemptions suivantes quant au retraitement totalement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

a) Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition soit le 1er avril 2004.

b) Immobilisations

IFRS 1 offre l'option d'évaluer, à la date de transition, les immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles à la juste valeur, cette dernière étant considérée comme leur coût présumé. Les principes comptables du Groupe relatifs à la comptabilisation des immobilisations sont similaires à ceux prescrits par les IFRS. Par conséquent, le Groupe considère que la valeur nette comptable de ses immobilisations correspond au 1er avril 2004 à ce qu'elle aurait été si le Groupe avait toujours appliqué les IFRS. Le Groupe n'a donc pas réévalué les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition.

c) Ecart actuariels liés aux engagements de retraite

IFRS 1 offre la possibilité de comptabiliser à la date de transition tous les écarts actuariels cumulés liés aux régimes de retraite à prestations définies. Le groupe BBI comptabilisait les engagements de retraite pour le montant total des engagements envers les salariés. En conséquence, l'application des IFRS au 1er avril 2004 n'a pas eu d'incidence sur les comptes et l'option donnée par IFRS1 est non applicable pour BBI. Postérieurement au 1^{er} avril 2004, le Groupe ne pratique pas la méthode du corridor ; les écarts actuariels font l'objet d'une comptabilisation immédiate.

d) Ecart de conversion

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1^{er} avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} avril 2004.

e) Paiements fondés sur des actions (IFRS2)

Conformément aux dispositions de première application de l'IFRS 2, le Groupe a pris l'option de retraiter l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1^{er} janvier 2005 soit en pratique les options de souscription attribuées dans le cadre du plan du 27 janvier 2003. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

f) Instruments financiers (IAS 32, 39)

Le groupe Bigben Interactive a décidé de ne pas utiliser l'exemption de l'application des dispositions nécessitant de retraiter les informations comparatives pour les normes IAS 32 et IAS 39, relatives aux instruments financiers. Ces dernières ont donc été appliquées à partir du 1^{er} avril 2004.

En conséquence :

- les titres auto-détenus par le Groupe et présentés en valeurs mobilières de placement dans les comptes consolidés établis selon les règles comptables françaises sont présentés en déduction des capitaux propres pour leur valeur brute (569 k€) et la provision pour dépréciation annulée pour 230 k€ au 1^{er} avril 2004 et 446 k€ au 31 mars 2005 ;
- la créance de Carry-back comptabilisée au 31 mars 2005 dans les comptes français a été retraitée pour sa valeur actualisée ; en effet, compte tenu du montant des déficits reportables de la société Bigben Interactive SA, la créance de carry-back ne pourra être recouvrée que par un remboursement de la part de l'Administration fiscale française en 2010;
- les effets escomptés non échus et les créances cédées ont été représentés en créances clients et en dettes financières pour 7.230 k€ au 31 mars 2005.

2) Principales normes appliquées

a) Produits des activités ordinaires (IAS 18)

En application de la norme IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'intégralité des coûts de prestations commerciales dans l'ensemble du périmètre vient en réduction du chiffre d'affaires. Dans les comptes préparés selon les IFRS, le chiffre d'affaires et les frais de coopérations commerciales sont par conséquent tous deux diminués d'environ 0,5 millions d'euros en 2004/2005 par rapport aux comptes consolidés publiés. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel ni sur le résultat net consolidé.

b) Immobilisations incorporelles (IAS 38 révisée)

Dans les comptes établis selon les normes françaises, les fonds de commerce constituent des actifs identifiables, lesquels sont reflétés dans la ligne « Autres Immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. En application de la norme IAS 38 révisée, les fonds de commerce ne remplissent pas les critères de reconnaissance d'un actif identifiable et doivent donc être assimilés à un écart d'acquisition. Le Groupe a procédé au reclassement de ces fonds de commerce en écart d'acquisition pour un montant total de 950 k€ au 1^{er} avril 2004.

Par ailleurs, la dotation aux amortissements sur les marques anglaises sur l'exercice 2004-05 a été annulée pour 288 k€

Dans les comptes établis selon les normes françaises, les avances sur royalties sont présentées en charges constatées d'avance, ou en compte de débiteurs divers lorsque les avances doivent faire l'objet d'une dépréciation. Conformément à la définition des immobilisations incorporelles, le Groupe a procédé au reclassement de ces avances sur royalties en immobilisations incorporelles pour un montant total de 3 257k€ au 1er avril 2004. Ces avances sont amorties sur la base du nombre d'unités produites.

c) Amortissement des écarts d'acquisition (Regroupements d'entreprises - IFRS 3)

En application de IFRS 3, les écarts d'acquisition incluant désormais les fonds de commerce à durée de vie indéterminée ne doivent plus être amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

A compter du 1er avril 2004, les fonds de commerce et les écarts d'acquisition ne font l'objet d'aucun amortissement dans les comptes IFRS. Les dotations aux amortissements ont donc été annulées pour 475 k€ sur l'exercice 2004-05.

d) Pertes de valeur

L'annulation des dotations aux amortissements sur les fonds de commerce et les écarts d'acquisition a été compensée par la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de 1,801 M€ afin de ramener la valeur comptable de la société à sa valeur recouvrable, telle que définie par les principes énoncés par IAS 36 révisé. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles de Yves Bertelin ont fait également l'objet d'une perte de valeur pour un montant total de 0,2M€ sur l'exercice 2004-05.

L'annulation de la dotation aux amortissements de la filiale anglaise a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire à hauteur, compte tenu de la valorisation des actifs de la filiale pour leur valeur de liquidation.

Tableau de rapprochement des capitaux propres en principes comptables français aux capitaux propres en normes IFRS au 01 avril 2004 et au 31 mars 2005

Les notes mentionnées dans le tableau ci-après font référence aux impacts liés à l'application des normes telles que décrites aux points 6-1) et 6-2).

Capitaux propres part du Groupe						
	note	01/04/2004	résultat de l'exercice	dividendes	autres	31/03/2005
Capitaux propres en principes comptables français		21.257	(23.556)		(66)	(2.365)
Titres auto détenus	6.1.f)	(568)				(568)
Provisions sur Titres auto détenus	6.1.f)	229	216			445
Immobilisations par composants		67	32			99
Avantages sur Options de souscription d'actions	6.1.e)	(95)	(89)			(184)
Options de souscription (cumul)	6.1.e)	95			89	184
Actualisation Carry back	6.1.f)		(590)			(590)
Annulations des amortissements des goodwill et fonds de commerce	6.2.c)		475			475
Perte de valeur	6.2.d)		(1.966)			(1.966)
Autres		(20)				(20)
Total des ajustements IAS/IFRS avant impôts et intérêts minoritaires		(292)	(1 922)		89	(2 125)
Effet d'impôts sur les ajustements IAS/IFRS		(23)	20			(3)
Capitaux propres en normes IFRS		20.942	(25.458)		23	(4.493)

Bilan IFRS 31 mars 2005 avec commentaires sur les ajustements et les différences entre les normes françaises et IFRS

Les notes mentionnées dans le tableau ci-après font référence aux impacts liés à l'application des normes telles que décrites aux points 6-1) et 6-2).

BILAN (en milliers €)	31/03/2005 selon 99-02	Note	ajustement IAS /IFRS	31/03/2005 selon IAS/IFRS
Actifs non courants				
Ecarts d'acquisition	1.887	6-2-2b et c)	(397)	1.490
Autres Immobilisations incorporelles	2.086	6-2-2 b)	258	2.344
Immobilisations corporelles	8.346		57	8.403
Part dans les entreprises associées	70			70
Autres actifs financiers	116			116
Actifs d'impôt exigible	3.931	6-2-1 f)	(590)	3.341
Actifs d'impôt différé	811		(4)	807
<i>Actifs non courants</i>	17.247		(676)	16.571
Actifs courants				
Stocks et en-cours	26.268			26.268
Clients	15.701	6-2-1 f)	7.230	22.931
Autres débiteurs	11.490	6-2-2 b)	(1.330)	10.160
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.770		(122)	3.648
Actifs d'impôts exigibles	78			78
<i>Actifs courants</i>	57.307		5.778	63.085
TOTAL ACTIF	74.554		5.102	79.656
Capital émis	7.080			7.080
Primes d'émission	15.440			15.440
Réserves consolidées	(1.329)		(226)	(1.555)
Résultat de l'exercice	(23.556)		(1.902)	(25.458)
<i>Capitaux propres part du Groupe</i>	(2.365)		(2.128)	(4.493)
<i>Intérêts minoritaires</i>	-		-	-
Total des capitaux propres	(2.365)		(2.128)	(4.493)
Passifs non courants				
Engagements envers le personnel	220			220
Passifs financiers à long terme	19.916			19.916
Autres passifs non courants	1.796			1.796
Impôts différés				
<i>Total passifs non courants</i>	21.932			21.932
Passifs courants				
Provisions à court terme	326		(108)	218
Passifs financiers à court terme	16.978	6-2-1 f)	7.230	24.208
Dettes d'impôt exigible	371			371
Fournisseurs	22.135			22.135
Autres créditeurs	15.177		108	15.285
<i>Total passifs courants</i>	62.217		7.230	62.217
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	74.554		5.102	79.656

Compte de résultat IFRS 31 mars 2005 avec commentaires sur les ajustements et les différences entre les normes Françaises et IFRS

Les notes mentionnées dans le tableau ci-après font référence aux impacts liés à l'application des normes telles que décrites aux points 1) et 2).

COMPTE DE RESULTAT	31/03/2005 selon 99-02 présentation IFRS	note	ajustement IAS /IFRS	31/03/2005 selon IAS/IFRS
Produits des activités ordinaires	134.959	6-2-2.a)	(1.256)	133.703
Total produit des activités ordinaires	134.959		(1.256)	133.703
Autres produits opérationnels	785		(207)	578
Achats consommés	(108.567)	6-2-2 b)	(7.123)	(115.690)
Charges externes	(16.792)		185	(16.607)
Charges de personnel	(13.586)		(84)	(13.670)
Impôts et taxes	(879)			(879)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(9.629)	6-2-2 b)	7.253	(2.376)
Autres charges opérationnelles	(1.667)		706	(961)
Résultat sur cessions d'actifs non courants (produit net si positif)	18			18
Pertes de valeur	(7.038)	6-2-2 d)	(2.405)	(9.443)
Résultat opérationnel	(22.396)		(2.931)	(25.327)
Produits financiers	609		(148)	461
Charges financières	(3.981)		1.293	(2.688)
Coût de l'endettement financier net	(3.372)	6-2-2.a)	1.145	(2.227)
Résultat avant impôt	(25.768)		(1.786)	(27.554)
Impôts sur les résultats	2.667		(571)	2.096
Dotations aux amortissements des survaleurs	(455)	6-2-2 c)	455	-
Résultat des sociétés intégrées	(23.556)		(1.902)	(25.458)
Résultat :	(23.556)		(1.902)	(25.458)
part du Groupe	(23.556)		(1.902)	(25.458)
part des minoritaires	-			-

Incidences des retraitements sur le tableau des flux de trésorerie

Les notes mentionnées dans le tableau ci-après font référence aux impacts liés à l'application des normes telles que décrites aux points 1) et 2).

	note	31/03/2005 99/02	Retraitement IFRS	31/03/2005 IFRS
<i>Flux de trésorerie liés à l'activité</i>				
Résultat net des entreprises intégrées part groupe		- 23 556	- 1 902	-25 458
Dotations aux amortissements et provisions	6-2-2 c)	3 665	2 577	6 242
Reprises sur amortissements et provisions		- 2		- 2
Plus et moins values de cession		- 18		- 18
Résultat net du financement			2 174	2 174
Coûts des paiements fondés sur des actions	6-2-1 e)		89	- 89
Impôts différés		485	- 19	466
Capacité d'autofinancement (avant résultat net de financement et impôts)		- 19 426	2 919	-16 507
<i>Variation du Besoin en fonds de roulement</i>				
Stocks		21 202		21 202
Créances d'exploitation	6-2-1 f)	23 152	- 6 432	20 639
Carry back	6-2-1 f)	- 3 919	589	- 3 330
Impôt sur le résultat payé			255	255
Dettes d'exploitation	6-2-1 f)	- 21 428	5 389	-16 039
Intérêts payés			(1 178)	(1 178)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		3 500	1 542	5 042
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>				
Acquisition immobilisations incorporelles	6-2-2 b)	- 332	- 2 024	- 2 356
Acquisition immobilisations corporelles		- 935		- 935
Cession immobilisations incorp. et corp.		100		100
Acquisition immobilisations financières		- 230		- 230
Cession immobilisations financières				0
Trésorerie nette sur acquis. et cessions de filiales				0
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-1 397	- 2 024	- 3 421
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>				
Variation des autres fonds propres				
Augmentation de capital ou apports		8		8
Dividendes versés aux actionnaires				0
Emission d'emprunts		893		893
Remboursement d'emprunts		- 4 880		- 4 880
Intérêts payés			(996)	(996)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement		- 3 979	(996)	(4 975)
VARIATION DE TRESORERIE				
Trésorerie à l'ouverture		- 5 135		- 5 473
Reclassement en capitaux propres		-338		
Trésorerie corrigée à l'ouverture		-5 473		
Trésorerie à la clôture		- 6 983		- 8 799
Incidence des variations des cours de devises		- 28		- 28

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (IFRS) au 31-03-2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 retraitées selon les mêmes règles.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.3.1 aux états financiers concernant l'incertitude relative à la continuité d'exploitation.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les autres éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 5.2.c) aux états financiers expose les conséquences des opérations de restructuration financière en cours.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Estimations comptables

- La note 5.2.e) aux états financiers expose les conséquences sur les comptes consolidés de la mise sous administration en avril 2005 de la filiale Bigben Interactive UK Ltd et de l'arrêt de son exploitation au cours de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le bien-fondé du traitement retenu et les informations fournies dans les notes aux états financiers.

- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en note 5.3.8 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Continuité d'exploitation

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur la situation du groupe au regard de l'incertitude, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle du fait exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marcq en Baroeul et Roubaix, le 28 août 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit

Christian de Brianson

Jean-François Pansard

Associé

Associé

Comptes consolidés au 31 mars 2005 (CRC 99-02)

Bilan consolidé au 31 mars 2005 (CRC 99-02)

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/05	Amort. et Prov. 31/03/05	Valeurs Nettes 31/03/05	Valeurs Nettes 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/03
	k€	k€	k€	k€	k€
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	4 948	2 862	2 086	3 389	4 098
Ecart d'acquisition	9 981	8 094	1 887	2 342	3 010
Immobilisations corporelles	13 941	5 595	8 346	8 990	10 654
Immobilisations financières					
Participations non consolidées	71		71	71	71
Autres immobilisations financières	115		115	104	791
	186		186	175	862
TOTAL	29 056	16 551	12 505	14 896	18 624
Actif circulant					
Stocks et en-cours	40 992	14 724	26 268	47 569	53 608
Créances clients	21 723	6 021	15 702	24 591	30 922
Autres créances d'exploitation	167		167	6 115	1 788
	62 882	20 745	42 137	78 275	86 318
Créances diverses	16 526	2 266	14 260	23 380	21 580
Valeurs mobilières de placement	569	446	123	339	351
Disponibilités	3 647		3 647	4 398	2 955
TOTAL	83 624	23 457	60 167	106 392	111 204
Charges constatées d'avance	1 882		1 882	1 603	2 344
TOTAL	114 562	40 008	74 554	122 891	132 172

PASSIF	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes	Valeurs Nettes
	31/03/05	31/03/04	31/03/03
	k€	k€	k€
Capitaux propres			
Capital	7 080	7 073	7 073
Primes	15 440	15 440	15 440
Réserves	(482)	4 371	14 775
Ecart de conversion	(847)	(774)	(574)
Résultat net	(23 556)	(4 853)	(10 404)
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	(2 365)	21 257	26 310
Intérêts minoritaires	0	0	0
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	(2 365)	21 257	26 310
Provisions			
Risques et charges	547	236	1 140
Impôts différés	-	9	4
	547	245	1 144
Dettes financières			
Emprunts et dettes financières	36 892	40 547	41 699
Dettes financières diverses	2	2	1 602
	36 894	40 549	43 301
Dettes fournisseurs	23 228	46 042	44 490
Autres dettes d'exploitation	7 882	8 347	7 527
	31 110	54 389	52 017
Dettes sur immobilisations	1 796	1 966	2 501
Autres dettes diverses	6 551	4 230	6 864
Produits constatés d'avance	21	255	35
	8 368	6 451	9 400
TOTAL	74 554	122 891	132 172

Compte de résultat consolidé au 31 mars 2005 (CRC 99-02)

	Valeurs Nettes 31/03/05	Valeurs Nettes 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/03
	k€	k€	k€
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	134 959	185 953	235 829
Autres produits d'exploitation	7 683	7 777	7 007
	142 642	193 730	242 836
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stock	108 567	148 860	196 771
Impôts, taxes et versements assimilés	539	849	1 084
Charges de personnel	13 587	14 595	15 760
Dotations aux amortissements et provisions	16 960	9 666	9 431
Autres charges d'exploitation	18 101	21 932	19 181
	157 754	195 902	242 227
Résultat d'exploitation	(15 112)	(2 172)	609
Produits financiers			
	609	791	1 338
Charges financières			
	3 981	4 608	6 206
Résultat financier	(3 372)	(3 817)	(4 868)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(18 484)	(5 989)	(4 259)
Produits exceptionnels			
	286	10 322	1 229
Charges exceptionnelles			
	7 570	7 860	1 554
Résultat exceptionnel	(7 284)	2 462	(325)
Impôt sur les résultats			
	(2 667)	572	1 349
Résultat net des sociétés intégrées	(23 101)	(4 099)	(5 933)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
	455	754	4 471
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(23 556)	(4 853)	(10 404)
Part revenant aux minoritaires			
	0	0	0
PART DU GROUPE	(23 556)	(4 853)	(10 404)
Résultat par action			
	(6.65)	(1.37)	(2.89)
Résultat dilué par action			
	(6.65)	(1.37)	(2.89)

Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2005 (CRC 99-02)

Ce document constitue l'annexe des comptes consolidés du groupe Bigben Interactive au 31 mars 2005. Ils présentent un total actif de 74.554 K€ et une perte part groupe de 23.556 K€. Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

1 Faits majeurs de l'exercice 2004-2005

• Développement commercial :

- Reprise plus faible qu'escomptée du jeu vidéo sur la fin de l'année malgré d'excellents prémices. L'explosion de la demande liée à la baisse du prix de consoles PlayStation 2 et Xbox à un niveau de consommation de masse a en effet surpris par son ampleur les constructeurs de consoles qui n'ont pas été en mesure de fabriquer et livrer sur un très court laps de temps les quantités attendues par les consommateurs. Cette situation a eu un impact négatif sur les ventes, le parc installé de consoles à l'issue des ventes de Noël est à nouveau sensiblement inférieur aux attentes du marché, du fait d'une insuffisance de l'offre et non plus de la demande.

- Evolution de la structure d'activité du Groupe puisque les deux activités cœurs de métiers Groupe, les accessoires et la distribution exclusive, représentent maintenant près de trois quarts des ventes (73,2%). Les accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe, constituent quant à eux seuls près d'un tiers de l'activité (31,0%) tandis que l'activité montres et cadeaux enregistre la plus forte progression de sa part relative (de 5,8% à 9,7%).

- Stabilité des ventes d'accessoires du Groupe malgré le manque général de consoles et la mévente spécifique au marché britannique, avec plusieurs avancées notables en France dont :

- l'accessoire Bodypad développé par le Groupe Bigben Interactive sur la base d'une licence Xkpad ayant ainsi remporté un grand succès en France, avec une très forte couverture médiatique et des ventes très soutenues pour un accessoire haut de gamme ;
- la part de marché parvenue à un niveau record de près de 33% en France (constructeurs compris) au cours du dernier trimestre de l'exercice, cette position ayant été validée par les ventes d'accessoires DS qui ont culminé à 72 % du marché en mars 2005 (source GfK Marketing Services).

- Très forte progression (+23,5%) du Groupe en France dans le métier des montres et cadeaux malgré le recul des ventes de montres la filiale Yves Bertelin dans les canaux traditionnels (HBJO), compensée en partie seulement par une série de référencements en grande distribution.

- Nouveau recul de la distribution classique (-61,5%) en France qui ne compte plus que pour 17,1% du total des ventes contre 33,1% l'année précédente.

- Fort recul des ventes de la filiale britannique y compris pour Noël 2004 malgré le bon accueil réservé par le public à la 2^{ème} version de Dance UK, le manque de consoles lié à l'explosion du marché à partir de septembre 2004 a en effet amené les distributeurs britanniques, qui pratiquent largement des offres combinées (consoles + logiciels + accessoires), à annuler des commandes significatives d'accessoires. L'exploitation reste déficitaire malgré les efforts engagés.

- Restructuration de la filiale allemande après un nouveau changement de direction et déstockage important au premier semestre 2004/05, retour à l'équilibre de l'exploitation courante au cours du 2^{ème} semestre.

- Excellentes performances de la filiale belge Atoll Soft dans un environnement difficile, la qualité de sa gestion lui permet de rester bénéficiaire à l'avenir malgré la décision d'Electronic Arts de reprendre en 2005/06 une partie de sa distribution en direct au Benelux.

- **Juridique :**

- Fusion-absorption de King Games Video SAS par Espace3 Games SAS le 17 septembre 2004 avec effet rétroactif au 1^{er} avril 2004. Cette opération est sans effet sur les comptes consolidés.

- Sortie de l'action de l'indice SBF 250 à compter d'avril 2004 sur décision d'Euronext.

- **Finances :**

- Moratoire de TVA

La société Bigben Interactive S.A. avait demandé en 2003/04 un moratoire pour sa TVA des mois de mai, de juin et de juillet 2003 pour un montant de 2.642 K€ en principal, qui a été intégralement soldé à la fin de février 2005. Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 400 k€

La société Bigben Interactive S.A. a demandé en 2004/05 un nouveau moratoire pour sa TVA des mois de d'août et septembre 2004 pour un montant de 3.097 k€ en principal dont le remboursement a commencé en mars 2005. A la clôture, la dette relative s'élève à 2.897 k€ en principal, déduction faite des remboursements effectués sur l'exercice. Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 282 K€

- Carry back

- Valorisation d'une créance de carry back sur BBI SA de 3.931 K€

2 Evènements post clôture

- Bigben Interactive UK

Arrêt de l'exploitation de Bigben Interactive UK Ltd, déclarée en cessation de paiement et placée sous le régime de l'Administration le 08 avril 2005 avec l'accord des établissements financiers intervenant auprès de la filiale britannique, les financements court terme en effet ne permettaient plus de faire face à la poursuite de l'exploitation, dans sa configuration actuelle. En outre, les performances de la filiale n'étaient pas du tout en ligne avec les budgets qui faisaient initialement état d'un profit pour l'exercice 2004/2005.

La mise sous mandat étant intervenue postérieurement à la clôture de l'exercice, la filiale est consolidée en intégration globale dans les comptes au 31 mars 2005. Le contributif de cette filiale se présente comme suit, après mise à valeur de cession des actifs réalisables conformément au protocole de cession signé le 16 mai 2005 :

ACTIF en k€		PASSIF en k€	
Immobilisations incorporelles	160	Situation nette part du Groupe	-18.945
Immobilisations corporelles	73	<i>Dont résultat</i>	-13.045
Immobilisations financières	0		
Stocks	622	Dettes financières	3.943
Créances clients hors groupe	471	Dettes d'exploitation hors Groupe	3.012
Autres créances	2.324		
Disponibilités	29		
ACTIF REALISABLE hors Groupe	3.679	PASSIF EXIGIBLE hors Groupe	6.955

Le contributif en chiffre d'affaires de la filiale est de 12.852 k€, le contributif en résultat courant avant impôt de la filiale est de -5.967 k€, la dotation en exceptionnel afin de ramener les actifs à valeur de liquidation est de -7.039 k€ pour une contribution en résultat consolidé de -13.046 k€

Les comptes de la filiale au 31 mars 2005 n'ont pas fait l'objet d'un arrêté, et n'ont pas été audités. Les données intégrées dans les comptes consolidés ont été établies par le management de la filiale. A notre connaissance, ils intègrent l'exhaustivité des passifs auxquels la société pourrait avoir à faire face, à la fois du fait de son exploitation sur la période et du fait de la mise en liquidation.

- Moratoire de TVA Bigben Interactive SA

Afin de faciliter le financement des campagnes d'achats de l'été, la société Bigben Interactive SA a adressé en date du 29 juillet une demande d'étalement complémentaire du second moratoire de TVA, et la prise en compte dans cette négociation de la dette de TVA des mois de mai et juin 2005. La TVA courante de juillet 2005 est venue s'ajouter à cette enveloppe. Le montant total concerné est ainsi de 1.783 K€

3 Principes et modalités de consolidation

Principe de continuité d'exploitation : à l'exception des comptes de la filiale Bigben Interactive UK tel qu'exposé ci-dessus, les comptes des filiales et les comptes consolidés ont été arrêtés dans l'hypothèse de continuité d'exploitation, cette hypothèse étant supportée malgré les fortes pertes enregistrées par le Groupe par :

- la discussion avec le pool bancaire en France d'un avenant au protocole du 15 septembre 2003 visant à proroger les concours bancaires court terme jusqu'au début de l'année civile 2006 ;
- les discussions en cours entre Bigben Interactive SA et l'Administration fiscale visant à étendre le moratoire de TVA ;
- la recherche d'un partenaire en capital français ou étranger, pour laquelle un mandat a été donné à un cabinet renommé ;
- l'étude avancée de la cession d'actifs n'entrant plus dans la stratégie de coeur de métier ;
- l'abaissement du point mort de certaines structures dont Atoll Soft au Benelux et BBI GmbH en Allemagne.

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés au 31 mars 2005 sont en conformité avec la réglementation CRC 99-02 homologuée par l'arrêté du 22 juin 1999 et respecte les principes comptables essentiels décrits ci-après :

- l'élimination des résultats et opérations internes
- le calcul et la prise en compte des impositions différées
- l'homogénéité des méthodes comptables pour l'ensemble des sociétés du groupe.
- la neutralisation de l'incidence des écritures comptabilisées en vertu de la seule application de la législation fiscale.
- l'inscription à l'actif des biens immobiliers financés par contrat de crédit bail.

Conformément à la réglementation, la participation des salariés est présentée avec les frais de personnel dans le résultat d'exploitation. De même, l'impôt différé est inclus dans le poste impôts sur les bénéfices.

Les nouvelles règles et méthodes relatives à l'établissement des comptes consolidés ont été appliquées pour la première fois aux comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2000.

3.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence, lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres, y compris les frais accessoires, et la quote-part des capitaux propres retraités de la société acquise.

A compter du 1^{er} avril 2000, les acquisitions ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur. La part des écarts de première consolidation non affectée à des éléments identifiables de l'actif acquis est portée en « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé. Elle fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

Les écarts de première consolidation affectés à la valorisation d'éléments incorporels bénéficiant d'une protection juridique ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Le Groupe s'assure à chaque clôture de l'existence ou non d'indicateurs susceptibles de laisser penser que les actifs incorporels ont perdu de leur valeur. Dans le cas de l'existence de tels indicateurs le Groupe procéderait à des tests d'affaiblissement.

3.3 Méthode de conversion pour la consolidation des entreprises étrangères

Depuis le 1^{er} avril 2000, en application de la réglementation CRC 99-02 les états financiers des filiales implantées à l'étranger sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen de l'exercice pour les postes du compte de résultat.

L'écart résultant de la différence entre le taux de clôture et le taux moyen est imputé sur les capitaux propres.

Parité Euro/Devise	Taux ouverture	Taux moyen	Taux clôture
Livre Sterling (GBP)	1.501727	1.459108	1.452433
Dollar Hong-Kong (HKD)	0.105011	0.100953	0.098902

4 Informations relatives au périmètre de consolidation

4.1 Périmètre et méthode de consolidation

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2005 sont les suivantes :

Société	Chiffre d'affaires en K€	Total actif en K€	% de contrôle et d'intérêt
Bigben Interactive S.A. Rue de la Voyette CRT 2 59818 Lesquin Cedex Siret 32099297700050	58.970	55.282	Société-mère
Espace 3 Game's S.A.S. Rue de la Voyette CRT 2 59818 Lesquin Cedex Siret 33970287000041	8.439	4.870	100,00
Yves Bertelin S.A.S. 17, rue Réaumur 75003 Paris Siret 40114777200024	2.360	2 040	100,00
Atoll Soft S.A. Avenue Ernest Solvay 1480 Tubize (Belgique) Greffé de Nivelles n°82158	44.386	11.413	100,00
Atoll Soft Nederland BV. Schutterij 19b 3905 PJ Veenendaal (Pays-Bas)	8.000	1.894	100,00
Bigben Interactive Holdings UK Ltd Riverview-Vale Road Heaton Mersey Stockport – SK4 3GN Royaume-Uni	-	1	100,00
Bigben Interactive (HK) Limited 1806-7 Fortress Tower 250 King's Road North Point Hong Kong	12.207	2.934	100,00

Société	Chiffre d'affaires en K€	Total actif en K€	% de contrôle et d'intérêt
Bigben Interactive UK Ltd Riverview-Vale Road Heaton Mersey Stockport – SK4 3GN Royaume-Uni	12.439	3.337	100,00
Planet Distribution Ltd Riverview-Vale Road Heaton Mersey Stockport – SK4 3GN Royaume-Uni	-	-	100,00
Bigben Interactive GmbH Walter Gropius Str. 24 50126 Bergheim Allemagne	12.673	4.482	100,00

Toutes les sociétés du groupe ont clôturé leur exercice au 31 mars 2005 et ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés à cette date. Elles ont toutes été consolidées par la méthode de l'intégration globale.

4.2 Participations non consolidées

La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la société Bigben Interactive S.A., de même que la société KS Multimédia, détenue à 100% par la filiale allemande Bigben Interactive GmbH, ne sont pas consolidées en raison des délais trop importants à l'obtention des informations. De plus leur inclusion dans la consolidation n'apparaît pas significative. Les critères retenus sont le poids de l'actif immobilisé et la contribution de la société au résultat consolidé.

5 Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

- logiciels 12 mois
- fonds de commerce bénéficiant d'une protection juridique non amortis
- fonds commerciaux ne bénéficiant pas d'une protection juridique amortis conformément à un plan d'amortissement dans des conditions qui découlent de leur nature particulière.

L'évaluation des fonds de commerce bénéficiant d'une protection juridique repose sur une expertise externe. Leur valeur est appréciée en fonction de l'évolution de l'activité des points de vente.

La société s'assure que les valeurs des immobilisations incorporelles inscrites à l'actif ne doivent pas faire l'objet d'une dépréciation.

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des durées de vie économiques, selon les plans d'amortissement suivants:

Constructions	15 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 8 ans
Agencements constructions	10 ans
Agencements installations	4 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Les contrats de crédit bail mobilier existant à la clôture n'ont pas été retraités lors de l'établissement des comptes consolidés en raison de leur faible importance.

Les biens immobiliers acquis par contrat de crédit bail sont traités dans les comptes consolidés comme des acquisitions d'immobilisations à crédit. Ces biens sont amortis en mode linéaire sur une durée de :

- 20 ans pour les biens neufs.
- 15 ans pour les biens acquis d'occasion.

5.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans le cadre de la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base d'une approche multicritères.

5.4 Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises. Ils sont évalués selon les mêmes règles que celles appliquées pour l'établissement des comptes annuels des sociétés consolidées. La règle utilisée est le prix moyen pondéré. Le coût d'achat inclut les frais annexes.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les articles en stock en fonction de leur ancienneté et de leur valeur de réalisation.

Du fait de la décision du Groupe de poursuivre de manière accélérée le déstockage afin d'alléger la structure financière, il a été tenu compte dans la détermination de la valeur de réalisation des stocks concernés non plus seulement des derniers prix de vente constatés en date d'arrêté, mais plutôt des prix estimés pour permettre un déstockage rapide. Ce changement d'estimation a un impact de 4,2 M€ sur l'augmentation de la provision au 31 mars 2005.

5.5 Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement après étude individuelle des dossiers.

5.6 Impôts différés

Un impôt différé est constaté sur les différences temporaires liées aux retraitements de consolidation et aux décalages entre, d'une part, la constatation comptable d'un produit et d'une charge, et d'autre part, son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ou antérieur.

Les impôts différés ont été calculés de manière globale pour chaque société consolidée selon la méthode du report variable.

5.7 Engagement en matière de retraite

A l'occasion de leur départ à la retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros.

Cet engagement est calculé en tenant compte d'un départ à la retraite des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

5.8 Sensibilité au risque de taux

Concernant le risque de taux, le groupe possède des lignes de financement à taux variable (Euribor principalement), qui représentent, à la clôture 93 % des emprunts et dettes financières. Aucun instrument de couverture de taux n'est utilisé.

5.9 Degré d'exposition au risque de change

Les créances et dettes en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises. Des contrats d'achats à terme en USD ou en GBP sont contractés pour couvrir le risque de change sur les principaux contrats d'achats.

Les engagements d'achats à terme de devises en cours au 31 mars 2005 sont détaillés au paragraphe 9.3.

5.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations distinctes des activités courantes de l'entreprise et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.11 Résultat par action

Le résultat par action ainsi que le résultat dilué par action sont calculés conformément à l'avis n°27 de l'OEC. Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré par action est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

6 Notes sur le bilan consolidé

6.1 Immobilisations incorporelles

6.1.1 Mouvements

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	Acquisition s	Cessions	Mvts	Ecarts de change	31 mars 2005
Concessions, brevets, licences	2.645	2.742	161	7	25	(104)	2.817
Fonds commercial	2.325	1.883	196				2.079
Autres immob. incorporelles	44	77			(25)		52
Total	5.014	4.702	357	7	-	(104)	4.948

6.1.2 Amortissements

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	Dotations	Reprises	Cessions	Ecarts de change	31 mars 2005
Concessions, brevets, licences	700	1.040	1.561		7	(32)	2.562
Fonds commercial	188	228	20				248
Autres immob. incorporelles	28	44	8				52
Total	916	1.312	1.589		7	(32)	2.862

Les dotations incluent un montant exceptionnel de 1.236 k€ relatif à la mise en valeur liquidative de la filiale anglaise.

6.1.3 Fonds de commerce

Les fonds de commerce repris à l'actif sont :

En K€	Valeur brute 31 mars 2005	Valeur nette à l'actif 31 mars 2003	Valeur nette à l'actif 31 mars 2004	Valeur nette à l'actif 31 mars 2005
Droits au bail				
Espace 3 Game's	759	1.085	563	759
Bertelin	122	122	122	122
Sous total	881	1.207	685	881
<i>Fonds de commerce acquis</i>				
Atoll Soft	248	59	20	-
Espace 3 Game's (fusion Kgv)	950	870	950	950
Sous total	1.198	929	970	950
Total	2.079	2.136	1.655	1.831

Les droits au bail ne sont pas amortis.

Les fonds de commerce d'Atoll Soft S.A. font l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

6.1.4 Ecarts d'acquisition

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est calculée à compter de la date d'acquisition des titres sur une durée de 10 ans.

<i>En K€</i>	Valeur brute	Amort. au 31/03/05	Valeur nette au 31/03/05	Valeur nette au 31/03/04	Valeur nette au 31/03/03	Durée amort. restant à courir au 31/03/05
Vox Diffusion (lot1)	3	2	1	1	1	2 ans
Vox diffusion (lot2)	138	85	53	67	81	3ans 10 mois
AGV (Espace 3)	3	3	-	-	2	
PROGEV(Espace 3)	20	20	-	-	7	
ESPACE 3 (lot 1)	63	63	-	-	34	
ESPACE 3 (lot 2)	622	540	82	105	363	3 ans 10 mois
BERTELIN	312	312	-	27	59	
ARTOP (Bertelin)	156	114	42	62	77	2 ans 9 mois
WBF (Bertelin)	747	460	287	361	435	3 ans 10 mois
Atoll Soft	2.072	1.192	880	1.086	1.295	4 ans 3 mois
Espace 3, Vox et Jacques Complt à 100 %	5	4	1	1	3	4 ans
Bigben Interactive Holdings UK Ltd	4.939	4.939	-	-	-	
King Game's Vidéo	573	229	344	402	459	6 ans
King Game's Vidéo Complément prix	328	131	197	230	194	6 ans
Total	9.981	8.094	1.887	2.342	3.010	

6.2 Immobilisations corporelles

6.2.1 Mouvements

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	Acquisi-tions	Cessions	Ecart de change	Trans-ferts	31 mars 2005
Terrain	3.188	419		76			343
Constructions et Agencements	6.540	6.811	265	2	(8)	1300	8.366
Installations techniques	824	951	151		(42)		1.060
Autres immobilisations	4 696	4.003	195	73	(19)	43	4.149
Immobilisations en cours	40	66				(43)	23
Avances	-	1.141	159			(1300)	-
Total	15.288	13.391	770	151	(69)	-	13.941

L'ensemble immobilier du site de Lesquin est financé par crédit bail. Le coût de revient de la construction étant à la clôture supérieur de 1.300 K€ par rapport au financement initialement accordé, ce montant a été immobilisé dans le poste Constructions et amorti sur 20 ans.

6.2.2 Amortissements

Le tableau des mouvements des amortissements se présente ainsi :

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	Dotations	Diminutions	Autres	Transferts	31 mars 2005
Agencements constructions	963	901	642		3		1.546
Installations techniques	633	771	206		(35)		942
Autres immobilisations	3.038	2.730	462	70	(14)		3.108
	4.634	4.402	1.310	70	(46)		5.596

La dotation comprise dans le poste Agencements constructions correspondant au retraitement du crédit bail s'élève à 306 K€

Les dotations incluent un montant doté en exceptionnel pour 171 k€ relatif à la mise en valeur liquidative des actifs de la filiale anglaise.

6.3 Titres de participation

Ce poste reprend le coût d'acquisition des titres de la Sarl Cadonor pour 46 K€ et de la société KS Multimédia GmbH (filiale à 100 % de Bigben Interactive GmbH) pour 25 K€

En €	Valeur comptable des titres	% de participation	Chiffre d'affaires 31/03/2005	Résultat net 31/03/05	Capital 31/03/05	Capitaux propres 31/03/05
Sarl Cadonor (1) 178,180 rue Georges Pompidou 59110 La Madeleine	46	25%	1.247	41	13	298
KS Multimedia GmbH Walter-Gropius-Str. 24 50126 Bergheim	25	100%	0	7	25	32
Total	71		1.247	48	38	330

(1) chiffres au 31.03.2004

6.4 Autres immobilisations financières

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Dépôts et cautionnements	170	102	113
Prêts Batinorest	619	-	
Titres immobilisés	3	3	3
Total	791	105	116

6.5 Stocks

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Valeur brute des stocks	57.980	53.317	40.992
Dépréciation	(4.372)	(5.748)	(14.724)
Total	53.608	47.569	26.268

La dépréciation exceptionnelle du stock de la filiale anglaise après mise en valeur liquidative est de 1.350k€

6.6 Créances clients et comptes rattachés

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Clients et comptes rattachés	33.470	27.165	21.723
Provision pour dépréciation	(2.548)	(2.574)	(6.021)
Total	30.922	24.591	15.702

Les créances sont à échéance à moins d'un an.

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 5.536 K€ au 31 mars 2005, contre 2.816 K€ au 31 mars 2004.

La dépréciation exceptionnelle des créances de la filiale anglaise après mise en valeur liquidative est de 3.275 k€

6.7 Autres créances d'exploitation

Ce poste correspond à des avances et acomptes versés sur commandes.

6.8 Créances diverses

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Avoirs et ristournes marchandises à recevoir des fournisseurs	16.908	13.506	2.165
Créances fiscales	2.868	1.641	4.925 (2)
Impôts différés actifs	776	1.688	810 (1)
Fournisseurs débiteurs et divers	1.204	2.668	2.089
Affacturage	-	1.275	3.210 (3)
Créances sur cessions d'immob.	-	3.829	3.326
Provisions sur impôts différés	-	(375)	-
Provisions sur créances immob.	-	-	(1.002)
Provisions sur Fournisseurs déb.	(152)	(852)	(1.264)
Total	21.580	23.380	14.260

- (1) Cette créance devra être récupérée durant la période de validité des impôts différés actifs.
- (2) Dont 3.931 K€ créance de carry back sur Bigben Interactive S.A.
- (3) La créance d'affacturage est en forte hausse sur Bigben Interactive S.A. essentiellement du fait de l'augmentation de la retenue de garantie sur RFA, en lien avec l'augmentation des remises constatées sur l'exercice.

Les créances sur cessions d'immobilisations correspondent à la cession du bâtiment d'Eastleigh dont l'encaissement était prévu sur 3 ans. Du fait de la liquidation à venir de la filiale, cette créance a été ramenée au montant de la dette bancaire ayant financé l'opération, soit une dépréciation de 1.003 K€

Les autres créances diverses à l'exception du carry back sont à échéance à moins d'un an.

6.9 Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend 569 K€ constitués par des actions propres de Bigben Interactive S.A. acquises dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 17 Septembre 2002, dont l'objectif principal est de pouvoir procéder à l'achat et à la vente d'actions afin de réguler le cours de bourse de l'action de la société Bigben Interactive SA.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 mars 2005 est de 37.138 titres.

La valeur de marché de ces titres au 31 mars 2005 est de 122 K€ Une provision pour dépréciation a été constatée d'un montant de 446 K€

6.10 Charges constatées d'avance

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Achats de marchandises	1.085	449	59
Charges d'exploitation	1.257	1.152	1.823
Frais financiers	2	2	-
	2.344	1.603	1.882

6.11 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part Groupe)

La variation des capitaux propres consolidés se présente ainsi :

En K€	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2003	7 073	15 440	13 281	1 494	(574)	(10.404)	26.310
- Ecart de conversion					(200)		(200)
- Résultat au 31 mars 2004						(4.853)	(4.853)
- Affectation du résultat 2002/2003			(2.016)	(8.388)		10 404	-
Capitaux propres au 31 mars 2004	7.073	15.440	11.265	(6.894)	(774)	(4.853)	21.257
Augmentation de Capital	7						7
- Ecart de conversion					(73)		(73)
- Résultat au 31 mars 2005						(23.556)	(23.556)
- Affectation du résultat 2003/2004			(5.774)	921		4.853	-
Capitaux propres au 31 mars 2005	7.080	15.440	5.491	(5.973)	(847)	(23.556)	(2.365)

Le capital social est composé de 3.540.171 actions d'une valeur nominale de 2 €

6.12 Provisions pour risques et charges

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	31 mars 2005
Litige pour contrefaçon	8	-				
Risques tiers	953	22				22
Provision pour coûts de liquidation ou de restructuration			304			304
Provision retraite	179	214	6			220
	1.140	236	310			546

6.13 Dettes financières

	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8.975	25.827	21.580	5.970	10.331	5.279
Emprunts en crédit bail	1.600	4.735	4.524	220	966	3.338
Emprunts et dettes financières diverses	2	2	2		2	
Concours bancaires courants	32.687	9.871	10.751	10.751		
Intérêts courus non échus	37	114	37	37		
Total	43.301	40.549	36.894	16.978	11.299	8.617

Au 31 mars 2005, les emprunts auprès des établissements de crédit à taux fixe s'élèvent à 1.588 K€ Les autres financements à court et moyen terme à taux variable (principalement Euribor) s'élèvent à 19.992 K€

Ventilation des dettes financières par devises :

Montants en milliers	devise	Montant initial	Solde au 31 mars 2005	- 1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts à taux fixe	Euro	6.461	1.588	934	619	35
Emprunts à taux variable	Euro	20.813	17.668	2.712	9712	5.244
Emprunts à taux variable	GBP	1.600	1.600	1.600		
Soit en Euros	1.4502	2.324	2.324	2.324		
Total	Euro	32.790	21.580	5.970	10.331	5.279

6.14 Dettes d'exploitation

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Dettes fournisseurs	44.490	46.042	23.228
Avances et acomptes reçus	-	-	
Dettes sociales	1.597	1.489	1.624
Dettes fiscales	5.930	6.858	6.258
Total	52.017	54.389	31.110

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

6.15 Autres dettes diverses et comptes de régularisation

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Dettes sur immobilisations	2.501	1.966	1.796
RFA à accorder	1.534	736	1.579
Divers	658	712	953
Clients créditeurs	4.672	2.782	4.019
Produits constatés d'avance	35	255	21
Total	9.400	6.451	8.368

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations comprennent au 31 mars 2005 :

- 1.275 K€ pour le rachat du solde du capital de Bigben Interactive Holdings UK Ltd aux anciens actionnaires. L'échéance prévue est à 10 ans (2 avril 2010) avec faculté de remboursement anticipé sur demande de Bigben Interactive S.A. ou des bénéficiaires.
- 193 K€ pour la construction du siège social de Bigben Interactive SA à Lesquin.
- 328 K€ pour le complément de prix à payer par Espace 3 Game's pour l'acquisition de King Game's Vidéo.

L'évolution de la provision pour RFA à accorder chez Bigben Interactive S.A. est à mettre en lien avec le recentrage de l'activité de l'exercice sur les activités cœurs de métier, l'accessoire et la distribution exclusive.

Les positions créditrices en comptes clients s'expliquent essentiellement par l'émission au cours du premier trimestre civil des RFA relatives à l'année 2004.

7 Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
France	136.176	91.107	59.677
Etranger	99.653	94.846	75.282
Total	235.829	185.953	134.959

7.2 Charges de personnel et effectif

7.2.1 Détail des charges de personnel

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Charges de personnel - dont participation des salariés	15.760 0	14.595 0	13.587 0

7.2.2 Ventilation de l'effectif fin de période

	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Cadres	65	96	48
Employés	322	269	281
Total	387	365	329

7.3 Autres produits d'exploitation

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Reprise sur provisions d'exploitation			
• Stocks	4.607	4.344	5.118
• Autres actifs circulants	809	1.782	1.782
• Risques et charges	449	942	2
Sous total	5.865	7.068	6.902
Produits divers d'exploitation			
• Autres produits d'exploitation	1.137	699	772
• Subventions d'exploitation	5	10	9
Sous total	1.142	709	781
Autres produits d'exploitation	7.007	7.777	7.683

7.4 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Immobilisations	1.731	1.492	1.486
Stocks	4.624	5.708	12.760
Autres actifs circulants	2.054	2.428	2.401
Risques et charges	1.022	38	313
Total	9.431	9.666	16.960

7.5 Résultat financier par nature

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Gain / perte de change	(211)	362	(53)
Intérêts reçus et escomptes	73	106	161
Dotations aux provisions	(218)	(11)	(216)
Intérêts versés	(4.512)	(4.274)	(3.264)
Total	(4.868)	(3.817)	(3.372)

7.6 Résultat exceptionnel

7.6.1 Détail des produits exceptionnels

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Opérations de gestion	39	111	165
Opération en capital	901	9.801	100
Autres produits exceptionnels	288	410	
Reprises sur provisions	-	-	21
Total	1.228	10.322	286

7.6.2 Détail des charges exceptionnelles

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Opérations de gestion	301	655	438
Opération en capital	920	6.959	82
Autres charges exceptionnelles	322	81	8
Dotation aux provisions	11	165	7.042
Total	1.554	7.860	7.570

7.6.3 Détail du résultat exceptionnel par nature

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Plus-value cession actions propres	272	-	-
Plus-value cessions immobilisations	(19)	2.843	18
Coût de restructuration	(299)		
Provisions (1)	(11)	(165)	(7.021)
Divers et régularisations antérieures	(269)	(216)	(281)
Total	(326)	2.462	(7.284)

(1) Dont 7.038 K€ de dotation sur mise à valeur liquidative des actifs de la filiale anglaise.

7.7 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

7.7.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt se décompose comme suit :

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Impôts sur les bénéfices	1.624	1.104	(3.152)
Impôts différés	(275)	(532)	485
Total	1.349	572	(2.667)

La charge d'impôt de l'exercice se justifie de la manière suivante :

<u>En K€</u>	31 mars 2005
Résultat net des sociétés intégrées	(23.101)
Charge d'impôt	(2.667)
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(25.768)
Impôt théorique au taux de 33,33%	(8.477)
Impôt sur différences permanentes	237
Rappel d'impôt	8
Différences temporaires non activées	(31)
Impôt non comptabilisé sur Retrait Intragroupe (2)	(426)
Déficit fiscal non activé (1)	5.320
Ecarts de taux entre territoires	676
Ecarts de taux – modification taux IS	24
Divers	2
Charge d'impôt	(2.667)

(1) dont

- 3.985 K€ relatif à la filiale anglaise, non activé du fait de la liquidation à venir de la filiale ;
- 369 K€ relatif au groupe intégré Bigben Interactive S.A. : aucune activation complémentaire au carry back n'a été réalisée sur Bigben Interactive S.A.
- 968 K€ sur Bigben Interactive GmbH: le déficit de cette filiale a été activée à hauteur de 375 K€ correspondant à deux années de capacité bénéficiaire estimée.

(2) la filiale Bigben Interactive Hong Kong a comptabilisé un impôt différé social de 325 K€; cette filiale est exceptionnellement en déficit cette année du fait de la dépréciation constatée sur les créances de la filiale anglaise, mais les perspectives de rentabilité d'exploitation ne sont pas remises en cause et devraient permettre d'absorber la créance d'impôt dans la période usuelle.

7.7.2 Impôts différés

La variation des impôts différés sur l'exercice par nature est la suivante :

	Impôt différé actif 31/03/2005	Impôt différé passif 31/03/2005	Charge nette 31/03/2005	Produit net 31/03/2005	impôt différé actif 31/03/2004	Impôt différé passif 31/03/2004
- Diff. temporaires fiscales	7		5		12	
- Déficit fiscal	375		1.113		1.488	
- Crédit bail		(21)	26		5	
- Marges en stock	173		79		252	
- Provisions d'exploitation		(34)		43	(77)	
- Frais d'établissement d'acquisition	-		8		8	
- Impôt différé social	311			320		9
Totaux	866	(55)	1.231	363	1.688	9
Soldes	811		868		1.688	9
Provision sur ID actif				375	-375	
Soldes après provisions	811	(55)	868	375	1.313	9

Les taux d'imposition légaux en vigueur retenus pour la détermination du résultat de l'exercice sont les suivants :

- France : 33,33 %.
- Belgique : 34.00 %
- Hongkong : 17,5 %
- Royaume Uni : 30 %
- Allemagne : 25%
- Hollande : 34.5%

8 Informations sectorielles

8.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Voir note 7.1

8.2 Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

<u>En %</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Accessoires	22 %	23 %	31%
Montres et cadeaux	4 %	6 %	10%
Distribution exclusive	33 %	38 %	42%
Distribution classique	41 %	33 %	17%
Total	100 %	100 %	100%

8.3 Répartition du résultat d'exploitation par zone géographique

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
France	3.776	(3.976)	(10.236)
Etranger	(3.167)	1.804	(4.876)
Total	609	(2.172)	(15.112)

8.4 Immobilisations nettes par zone géographique

<u>En K€</u>	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
France	8.250	10.977	11.163
Etranger	10.374	3.919	1.342
Total	18.624	14.896	12.505

9 Autres informations

9.1 Engagements hors-bilan

<u>En K€</u>	31 mars 2005
Engagements donnés	
Redevances de crédit-bail restant à payer	417
Nantissement sur emprunts bancaires des titres :	
- Bigben Interactive UK Ltd	1.113
- Bigben Interactive Holdings UK Ltd	81
- King Game's Vidéo S.A.S.	726
Nantissement sur fonds de commerce – Yves Bertelin S.A.S.	27
Cautions en faveur de la Commerzbank pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive GmbH Montant non utilisé	Montant plafonné à 297 K€
Hypothèque du site de Tubize – Atoll Soft S.A.	337
Garantie donnée au profit de Hellerbank pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive GmbH Montant utilisé pour 6 k€	Montant plafonné à 5.000 K€
Garantie donnée au profit d' ABN AMRO HK pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive HK. Montant utilisé au 31 mars 2005 pour 31 KHKD soit 3 K€	Montant plafonné à 1.900 KHKD soit 188 K€
Garantie donnée au profit de HSBC Bank plc pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive UK Montant utilisé pour 780 K€	Montant plafonné à 2.250 KGBP soit 3.268 K€
Garantie donnée au profit de HSBC Bank au titre de l'emprunt accordé à Bigben Interactive UK pour 1.600 KGBP, soit 2.403 K€ au 31 mars 2005. Cet emprunt, qui correspond à l'escompte du paiement différé de 2.000 KGBP accordé à l'acquéreur du site d'Eastleigh en septembre 2003, a fait l'objet d'une garantie de bonne fin délivrée par la Bank of Scotland.	Montant utilisé au 31 mars pour 2.403 K€
Engagements reçus	
Caution Crédit Agricole pour acquisition des titres Planet Holdings Ltd	1.113
Caution personnelle d'Alain Falc pour apurement moratoire TVA 2004	2.852

Autres engagements :

Le protocole conclu entre la société Bigben Interactive S.A. et ses partenaires bancaires prévoit une clause de retour à meilleure fortune visant à accélérer l'amortissement des dettes financières restructurées en fonction des excédents potentiels de trésorerie dégagés annuellement comparés aux plans de trésorerie prévisionnels.

9.2 Couvertures de change

Les contrats de couverture de change sur opérations commerciales souscrits par les sociétés du Groupe au 31 mars 2004 sont les suivants :

	devise	Nominal en devises	Prix d'exercice moyen	échéance
Achats à terme	Néant	Néant	Néant	Néant

9.3 Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 2.170 K€ au 31 mars 2005 contre 1.250 K€ au 31 mars 2004 et 2.815 K€ au 31 mars 2003.

9.4 Stock-options

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 9 novembre 1998, le Conseil d'Administration a consenti un plan de stock-options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 15.000. Le prix de souscription est de 10 F l'action. Ce prix déterminé par référence au montant de l'actif net tel que ressortant du bilan arrêté au 31 mars 1998 a été porté à 2 € lors de l'élévation du nominal consécutive à la conversion en Euro du capital le 30 août 1999. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 9 novembre 2001 jusqu'au 8 novembre 2004.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 5 juin 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 30.474. Le prix de souscription est de 34 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 5 juin 2003 jusqu'au 4 juin 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 7.500. Le prix de souscription est de 37 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 6 décembre 2003 jusqu'au 5 décembre 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 27/09/2001, le Conseil d'Administration de 27 septembre 2001 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 40.000. Le prix de souscription est de 24 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 septembre 2004 jusqu'au 26 septembre 2007.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 17/09/2002, le Conseil d'Administration de 27 janvier 2003 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 50.000. Le prix de souscription est de 13,17 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 janvier 2006 jusqu'au 26 janvier 2009.

Mouvements sur les bons au 31 mars 2005

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 09/11/98	AGE du 03/04/00	AGE du 03/04/00	AGM du 27/09/01	AGM du 17/09/02
Date du Conseil D'administration		CA du 05/06/00	CA du 06/12/00	CA du 27/09/01	CA du 27/01/03
Nombre d'options initialement attribuées	15.000	30.474	7.500	40.000	50.000
Nombre d'options exercées	13.950	-	-	-	-
Nombre d'options actuellement en vigueur	-	10.816	6.500	25.100	36100
Point de départ du délai des options	09/11/98	05/06/00	06/12/00	27/09/01	27/01/03
Date d'expiration des options	08/11/04	04/06/06	05/12/06	26/09/07	26/01/09
Prix de souscription par action	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00€	13,17 €

9.5 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction du groupe se sont élevées au titre de 2004/05 à 885 K€

9.6 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec une première prise d'effet pour l'exercice clos le 31 mars 2000. Le périmètre d'intégration est le suivant :

Sociétés	% détenu par la mère	Date d'entrée dans le groupe	Date de sortie du groupe	Commentaire	
Bigben Interactive SA	N/A	01/04/1999			mère
Espace 3 Game's SAS	100%	01/04/1999			Fille
Yves Bertelin SAS	100%	01/04/1999			Fille
King Game's Vidéo SAS	100%	01/04/2002	17/09/2004	Fusion	Fille

La société King Game's Vidéo a été absorbée par Espace 3 Game's le 17 Septembre 2004 avec effet rétroactif au 01 Avril 2004.

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable.

En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

10 Tableau des flux de trésorerie

en K€

	31 mars 2005	31 mars 2004	31 mars 2003
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	(23.556)	(4.853)	(10.404)
Dotations aux amortissements et provisions	3.665	2.364	7.235
Reprises sur amortissements et provisions	(2)	(942)	(449)
Plus et moins values de cession	(18)	(2.843)	19
Impôts différés	485	(529)	(275)
Capacité d'autofinancement	(19.426)	(6.803)	(3.874)
Variation du Besoin en fonds de roulement		11.149	(737)
Stocks	21.202	6.148	9.104
Créances d'exploitation	23.152	5.448	2.916
Dettes d'exploitation	(21.428)	(447)	(12.757)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	3.500	4.346	(4.611)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition immobilisations incorporelles	(332)	(171)	(90)
Acquisition immobilisations corporelles	(935)	(2.369)	(1.696)
Cession immobilisations incorp. et corp.	100	5.865	901
Acquisition immobilisations financières	(230)	(86)	(342)
Cession immobilisations financières		94	-
Trésorerie nette sur acquis. et cessions de filiales			-
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1.397)	3.333	(1.227)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Variation des autres fonds propres		-	(14)
Augmentation de capital ou apports	8	-	-
Dividendes versés aux actionnaires		-	(1.399)
Emission d'emprunts (1)	893	22.809	1.933
Remboursement d'emprunts	(4.880)	(6.187)	(3.922)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	(3.979)	16.622	(3.402)
VARIATION DE TRESORERIE	(1.876)	24.301	(9.240)
Trésorerie à l'ouverture	(5.135)	(29.381)	(20.175)
Trésorerie à la clôture	(6.983)	(5.135)	(29.381)
Incidence des variations de cours de devises	(28)	(55)	(34)

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 mars 2005 (CRC 99-02)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Du fait de la mise sous administration de la filiale Bigben Interactive UK Ltd intervenue postérieurement à la clôture de l'exercice tel qu'exposé en note 2 de l'annexe, les comptes de cette filiale consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe au 31 mars 2005 n'ont fait l'objet ni d'un arrêté ni d'un audit. Les données produites relatives au résultat courant et au passif de la société sont issues des chiffres fournis par le management de la société. Ces données ont été reprises en l'état par la Direction du Groupe et n'ont pu être vérifiées, les livres comptables étant conservés par l'administrateur depuis la date de mise sous mandat.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 3 de l'annexe.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les autres éléments suivants :

Continuité d'exploitation

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les règles et principes comptables suivis par votre société, ainsi que la pertinence de l'information donnée dans les notes de l'annexe sur la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.

Changement d'estimation

La note 5.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks, et en particulier le changement d'estimation réalisé sur l'exercice quant à la détermination de leur valeur de réalisation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce changement et de la présentation qui en a été faite dans les notes de l'annexe.

Règles et principes comptables

Les notes 5.1, 6.1 et 7.7 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives au suivi de la valorisation des immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition, ainsi qu'à la valorisation et au suivi des créances d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux, approches qui impliquent des estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marcq en Baroeul, le 15 septembre 2005

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

HCD

Christian de Brianson
Associé

Christian Delplace
Associé

Comptes consolidés au 31 mars 2004 (CRC 99-02)

Bilan consolidé au 31 mars 2004 (CRC 99-02)

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/04	Amort. et Prov. 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/03	Valeurs Nettes 31/03/02
	k€	k€	k€	k€	k€
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	4 702	1 313	3 389	4 098	4 673
Ecart d'acquisition	9 981	7 639	2 342	3 010	7 238
Immobilisations corporelles	13 392	4 402	8 990	10 654	12 065
Immobilisations financières					
Participations non consolidées	71		71	71	71
Autres immobilisations financières	104		104	791	695
	175		175	862	766
TOTAL	28 250	13 354	14 896	18 624	24 742
Actif circulant					
Stocks et en-cours	53 317	5 748	47 569	53 608	63 505
Créances clients	27 165	2 574	24 591	30 922	42 190
Autres créances d'exploitation	6 115		6 115	1 788	1 862
	86 597	8 322	78 275	86 318	107 557
Créances diverses	24 607	1 227	23 380	21 580	16 142
Valeurs mobilières de placement	569	230	339	351	753
Disponibilités	4 398		4 398	2 955	4 231
TOTAL	116 171	9 779	106 392	111 204	128 683
Charges constatées d'avance	1 603		1 603	2 344	1 011
TOTAL	146 024	23 133	122 891	132 172	154 436

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/03	Valeurs Nettes 31/03/02
	k€	k€	k€
Capitaux propres			
Capital	7 073	7 073	7 073
Primes	15 440	15 440	14 875
Réserves	4 371	14 775	7 854
Ecarts de conversion	(774)	(574)	14
Résultat net	(4 853)	(10 404)	8 993
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	21 257	26 310	38 809
Intérêts minoritaires	0	0	0
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	21 257	26 310	38 809
Provisions			
Risques et charges	236	1 140	567
Impôts différés	9	4	12
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	245	1 144	579
Dettes financières			
Emprunts et dettes financières	40 547	41 699	37 642
Dettes financières diverses	2	1 602	608
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	40 549	43 301	38 250
Dettes fournisseurs	46 042	44 490	53 068
Autres dettes d'exploitation	8 347	7 527	10 970
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	54 389	52 017	64 038
Dettes sur immobilisations	1 966	2 501	3 206
Autres dettes diverses	4 230	6 864	9 495
Produits constatés d'avance	255	35	59
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	6 451	9 400	12 760
TOTAL	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	122 891	132 172	154 436

Compte de résultat consolidé au 31 mars 2004 (CRC 99-02)

	Valeurs Nettes 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/03	Valeurs Nettes 31/03/02
	k€	k€	k€
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires	185 953	235 829	293 221
Autres produits d'exploitation	7 777	7 007	8 719
	193 730	242 836	301 940
Charges d'exploitation			
Achats et variation de stock	148 860	196 771	237 539
Impôts, taxes et versements assimilés	849	1 084	897
Charges de personnel	14 595	15 760	15 508
Dotations aux amortissements et provisions	9 666	9 431	7 402
Autres charges d'exploitation	21 932	19 181	21 344
	195 902	242 227	282 690
Résultat d'exploitation	(2 172)	609	19 250
<hr/>			
Produits financiers	791	1 338	1 391
Charges financières	4 608	6 206	5 510
Résultat financier	(3 817)	(4 868)	(4 119)
<hr/>			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(5 989)	(4 259)	15 131
<hr/>			
Produits exceptionnels	10 322	1 229	1 513
Charges exceptionnelles	7 860	1 554	1 541
Résultat exceptionnel	2 462	(325)	(28)
<hr/>			
Impôt sur les résultats	572	1 349	5 145
<hr/>			
Résultat net des sociétés intégrées	(4 099)	(5 933)	9 958
<hr/>			
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	754	4 471	965
<hr/>			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	(4 853)	(10 404)	8 993
<hr/>			
Part revenant aux minoritaires	0	0	0
<hr/>			
PART DU GROUPE	(4 853)	(10 404)	8 993
<hr/>			
Résultat par action	(1.37)	(2.89)	2.55
Résultat dilué par action	(1.37)	(2.89)	2.53

Annexe aux comptes consolidés au 31 mars 2004 (CRC 99-02)

Ce document constitue l'annexe des comptes consolidés du groupe Bigben Interactive au 31 mars 2004. Ils présentent un total actif de 122.891 K€ et une perte part groupe de 4 853 K€. Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

1 Faits majeurs de l'exercice 2003-2004

• Développement commercial :

- Recul de la distribution classique en France du fait d'une atonie du marché du jeu vidéo liée à l'effort insuffisant des constructeurs de consoles en termes de prix pour le développement de la base installée de machines à l'issue des ventes de Noël et plus généralement d'un contexte de consommation déprimée contraignant les détaillants à une gestion drastique de leurs approvisionnements.
- Confirmation d'un véritable leadership européen en matière d'accessoires (1^{ère} marque hors constructeurs dans tous les 3 principaux marchés européens) avec le succès en Allemagne de la marque d'accessoires pour consoles où Bigben Interactive est classée 1^{ère} marque indépendante en valeur et 2^{ème} marque toutes catégories confondues dans les palmarès *GfK* de septembre 2003.
- Poursuite de la politique d'achat de licences pour les accessoires et les montres.
- Premiers succès de la stratégie éditoriale en matière de jeux vidéo, avec
 - Le développement pour compte propre puis le lancement fin septembre 2003 du logiciel de jeu Dance UK/Dance Europe qui transforme la console PlayStation® 2 en « dance machine » et en karaoké, permettant de multiples extensions avec la vente d'albums de musique complémentaires et l'offre conjointe de logiciels de jeu et d'accessoires comme le tapis de danse et le casque radio fréquence. Plus de 400.000 unités de Dance UK sont vendues au Royaume-Uni à Noël 2003 par Bigben Interactive UK et le jeu figure en bonne place dans le palmarès du panéliste Chartrack (1er jeu pour console PSone depuis le mois d'octobre 2003).
 - Le développement d'un nouveau partenariat en matière de distribution exclusive de logiciels de jeux avec l'éditeur autrichien JoWood dont les produits phares Spellforce et Söldner sont distingués à la Games Convention de Leipzig en août 2003, ces deux jeux étant élus premier dans leur catégorie, Söldner récompensé comme « Meilleur jeu on-line » et Spellforce consacré comme « Meilleur jeu PC ». Le succès de Spellforce en Allemagne avec plus de 100.000 ventes consommateurs fin décembre 2003 est récompensée par un « CD d'Or » attribué à Bigben Interactive GmbH par le VUD (l'association professionnelle allemande du jeu vidéo).
 - L'obtention d'une part de marché significative en France (22 % d'après le palmarès de *GfK* pour la période de Janvier à Octobre 2003) pour la distribution exclusive de logiciels de jeux à prix réduit en « gamme budget ».

- **Implantations :**

- Cession du site d'Eastleigh au Royaume Uni, générant dans les comptes consolidés une plus-value de 1,6 M€
- Poursuite et achèvement de la construction du nouveau siège social de Bigben Interactive à Lesquin, le transfert du personnel dans les nouveaux locaux intervenant le 8 décembre 2003. Le montant total refinancé en crédit-bail pour le nouveau siège s'élève à 2 M€
- Fermeture du site de télévente à Boulogne (92) à compter du 31 mars 2004.
- Cessions de 6 magasins en France par la filiale Espace 3 Game's, générant dans les comptes consolidés une plus-value de 0,9 M€ nette de l'amortissement exceptionnel des survaleurs relatives aux fonds cédés.
- ouvertures de 2 magasins par la société King Games

- **Finances :**

-Restructuration de l'endettement bancaire.

Compte tenu de la situation de perte au 31 mars 2003, de l'évolution du ratio d'endettement et du caractère à très court terme de l'essentiel des ressources de la Société, les partenaires bancaires ont alors cherché avec elle à sécuriser son exploitation en restructurant son endettement bancaire. En date du 15 septembre 2003, dans un protocole associant toutes ses banques, la Société s'est vue accorder cette restructuration qui lui permet de disposer désormais d'une enveloppe supplémentaire de crédits moyen terme sur 2 à 8 ans de près de 20 M€ et de sécuriser les concours court terme nécessaires à son exploitation.

Cet accord donne à la société la faculté de :

- financer son exploitation courante par le maintien des lignes de court terme avec une enveloppe de concours d'exploitation classiques pour 9,3 M€ (hors ouverture de crédits documentaires import).
- renforcer ses ressources longues grâce à la reconversion de deux tiers des lignes de court terme antérieures en crédits moyen et long terme de 2 à 8 ans (après 6 mois de différé d'amortissement), combinant une consolidation pour 9,3 M€ à moyen terme et un prêt long terme de 10,5 M€ amortissable en 2 tranches égales, l'une sur les 6 premières années et l'autre sur les deux années restantes.
- couvrir ses nouveaux besoins par l'affacturage d'une partie de son poste clients.

- Contrôles fiscaux

La société Bigben Interactive S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant :

- en termes d'IS sur les exercices clôturant leurs comptes du 31 mars 2000 au 31 mars 2002 ;
- en termes de TVA sur la période courant du 1^{er} avril au 31 décembre 2002.

Les redressements acceptés par la société ont donné lieu à provisionnement des montants concernés, à savoir 481 K€

La société Bigben Interactive UK Ltd a fait l'objet d'un contrôle fiscal pour les exercices clos au 31 mars 2001 et 31 mars 2002, portant sur les taxes PAYE / NIC, avantages en nature des dirigeants et TVA. La société a provisionné un montant de 105 K€ conformément aux préconisations de son conseil extérieur.

- Moratoire de TVA

La société Bigben Interactive S.A. a demandé un moratoire pour sa TVA des mois de mai, de juin et de juillet 2003 pour un montant de 2.642 K€ en principal.

A la clôture, la dette relative s'élève à 1.927 K€ en principal, déduction faite des remboursements effectués sur l'exercice.

Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 287 K€

2 Evènements post clôture

- Retrait de l'action Bigben Interactive de l'indice SBF 250 à compter du 13 avril 2004, conformément à la décision de 12 mars 2004 d'Euronext.
- Lancement des travaux d'aménagement nécessaires au regroupement de la logistique France sur le site de Libercourt (62) qui est prévu être opérationnel en septembre 2004 dans sa nouvelle configuration.
- Changement de direction de la filiale Bigben Interactive GmbH et réorganisation en cours de la filiale.

3 Principes et modalités de consolidation

3.1 Principes généraux

Les comptes consolidés au 31 mars 2004 sont en conformité avec la réglementation CRC 99-02 homologuée par l'arrêté du 22 juin 1999 et respecte les principes comptables essentiels décrits ci-après :

- l'élimination des résultats et opérations internes
- le calcul et la prise en compte des impositions différées
- l'homogénéité des méthodes comptables pour l'ensemble des sociétés du groupe.
- la neutralisation de l'incidence des écritures comptabilisées en vertu de la seule application de la législation fiscale.
- l'inscription à l'actif des biens immobiliers financés par contrat de crédit bail.

Conformément à la réglementation, la participation des salariés est présentée avec les frais de personnel dans le résultat d'exploitation. De même, l'impôt différé est inclus dans le poste impôts sur les bénéfices.

Les nouvelles règles et méthodes relatives à l'établissement des comptes consolidés ont été appliquées pour la première fois aux comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2000.

3.2 Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence, lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres, y compris les frais accessoires, et la quote-part des capitaux propres retraités de la société acquise.

A compter du 1^{er} avril 2000, les acquisitions ont fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur. La part des écarts de première consolidation non affectée à des éléments identifiables de l'actif acquis est portée en « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé. Elle fait l'objet d'un amortissement sur 10 ans.

Les écarts de première consolidation affectés à la valorisation d'éléments incorporels bénéficiant d'une protection juridique ne font pas l'objet d'un plan d'amortissement.

Le Groupe s'assure à chaque clôture de l'existence ou non d'indicateurs susceptibles de laisser penser que les actifs incorporels ont perdu de leur valeur. Dans le cas de l'existence de tels indicateurs le Groupe procéderait à des tests d'affaiblissement.

3.3 Méthode de conversion pour la consolidation des entreprises étrangères

Depuis le 1^{er} avril 2000, en application de la réglementation CRC 99-02 les états financiers des filiales implantées à l'étranger sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen de l'exercice pour les postes du compte de résultat.

L'écart résultant de la différence entre le taux de clôture et le taux moyen est imputé sur les capitaux propres.

Parité Euro/Devise	Taux ouverture	Taux moyen	Taux clôture
Livre Sterling (GBP)	1.450120	1.435128	1.501727
Dollar Hong-Kong (HKD)	0.117682	0.110285	0.105011

4 Informations relatives au périmètre de consolidation

4.1 Périmètre et méthode de consolidation

Les entreprises incluses dans le périmètre de consolidation au 31 mars 2004 sont les suivantes :

Société	Chiffre d'affaires en K€	Total actif en K€	% de contrôle et d'intérêt
Bigben Interactive S.A. Rue de la Voyette CRT 2 59818 Lesquin Cedex Siret 32099297700050	96 563	104 831	Société-mère
Espace 3 Game's S.A.S. Rue de la Voyette CRT 2 59818 Lesquin Cedex Siret 33970287000041	11 593	8 081	100,00
Yves Bertelin S.A.S. 17, rue Réaumur 75003 Paris Siret 40114777200024	3 167	2 227	100,00
Atoll Soft S.A. Avenue Ernest Solvay 1480 Tubize (Belgique) Greffé de Nivelles n°82158	45 584	13 528	100,00
Atoll Soft Nederland BV. Kernkade 4h 3542 CH Utrecht (Pays-Bas)	10 911	2 092	100,00
Bigben Interactive Holdings UK Ltd Riverview-Vale Road Heaton Mersey Stockport – SK4 3GN Royaume-Uni	-	6 546	100,00
Bigben Interactive (HK) Limited 1806-7 Fortress Tower 250 King's Road North Point Hong Kong	15 280	3 873	100,00

Société	Chiffre d'affaires en K€	Total actif en K€	% de contrôle et d'intérêt
Bigben Interactive UK Ltd Riverview-Vale Road Heaton Mersey Stockport – SK4 3GN Royaume-Uni	25 602	13 521	100,00
Planet Distribution Ltd Riverview-Vale Road Heaton Mersey Stockport – SK4 3GN Royaume-Uni	-	-	100,00
Bigben Interactive GmbH Walter Gropius Str. 24 50126 Bergheim (Allemagne)	18 822	11 421	100,00
King Game's Vidéo Sas Rue de la Voyette CRT 2 59818 Lesquin Cedex Siret 39427317100030	1 585	3 008	100,00

Toutes les sociétés du groupe ont clôturé leur exercice au 31 mars 2004 et ont été consolidées sur la base des comptes arrêtés à cette date. Elles ont toutes été consolidées par la méthode de l'intégration globale.

4.2 Participations non consolidées

La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la société Bigben Interactive S.A., de même que la société KS Multimédia, détenue à 100% par la filiale allemande Bigben Interactive GmbH, ne sont pas consolidées en raison des délais trop importants à l'obtention des informations. De plus leur inclusion dans la consolidation n'apparaît pas significative. Les critères retenus sont le poids de l'actif immobilisé et la contribution de la société au résultat consolidé.

5 Principes comptables et méthodes d'évaluation

5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

- logiciels 12 mois
- fonds de commerce bénéficiant d'une protection juridique non amortis
- fonds commerciaux ne bénéficiant pas d'une protection juridique, concessions, brevets, licences, amortis conformément à un plan d'amortissement dans des conditions qui découlent de leur nature particulière.

L'évaluation des fonds de commerce bénéficiant d'une protection juridique repose sur une expertise externe. Leur valeur est appréciée en fonction de l'évolution de l'activité des points de vente.

La société s'assure que les valeurs des immobilisations incorporelles inscrites à l'actif ne doivent pas faire l'objet d'une dépréciation.

5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des durées de vie économiques, selon les plans d'amortissement suivants:

Constructions	15 à 20 ans
Matériel et outillage	5 à 8 ans
Agencements constructions	10 ans
Agencements installations	4 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Les contrats de crédit bail mobilier existant à la clôture n'ont pas été retraités lors de l'établissement des comptes consolidés en raison de leur faible importance.

Les biens immobiliers acquis par contrat de crédit bail sont traités dans les comptes consolidés comme des acquisitions d'immobilisations à crédit. Ces biens sont amortis en mode linéaire sur une durée de :

- 20 ans pour les biens neufs.
- 15 ans pour les biens acquis d'occasion.

5.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans le cadre de la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base d'une approche multicritères.

5.4 Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises. Ils sont évalués selon les mêmes règles que celles appliquées pour l'établissement des comptes annuels des sociétés consolidées. La règle utilisée est le prix moyen pondéré. Le coût d'achat inclut les frais annexes.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les articles en stock en fonction de leur ancienneté et de leur valeur de réalisation.

5.5 Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement après étude individuelle des dossiers.

5.6 Impôts différés

Un impôt différé est constaté sur les différences temporaires liées aux retraitements de consolidation et aux décalages entre, d'une part, la constatation comptable d'un produit et d'une charge, et d'autre part, son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur ou antérieur.

Les impôts différés ont été calculés de manière globale pour chaque société consolidée selon la méthode du report variable.

5.7 Engagement en matière de retraite

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros.

Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

5.8 Sensibilité au risque de taux

Concernant le risque de taux, le groupe possède des lignes de financement à taux variable (Euribor principalement), qui représentent, à la clôture 93 % des emprunts et dettes financières. Aucun instrument de couverture de taux n'est utilisé.

5.9 Degré d'exposition au risque de change

Les créances et dettes en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises. Des contrats d'achats à terme en USD ou en GBP sont contractés pour couvrir le risque de change sur les principaux contrats d'achats.

Les engagements d'achats à terme de devises en cours au 31 mars 2004 sont détaillés au paragraphe 9.3.

5.10 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les produits et charges résultant d'évènements ou d'opérations distinctes des activités courantes de l'entreprise et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

5.11 Résultat par action

Le résultat par action ainsi que le résultat dilué par action sont calculés conformément à l'avis n°27 de l'OEC. Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré par action est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

6 Notes sur le bilan consolidé

6.1 Immobilisations incorporelles

6.1.1 Mouvements

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	Acquisitions	Cessions	Ecart de change	31 mars 2004
Concessions, brevets, licences	2.853	2.645	14	-	83	2.742
Fonds commercial	2.325	2.325	124	566	-	1.883
Autres immob. incorporelles	64	44	33	-	-	77
Total	5.242	5.014	171	566	83	4.702

En K€	Valeur brute 31 mars 2004	Valeur nette à l'actif 31 mars 2002	Valeur nette à l'actif 31 mars 2003	Valeur nette à l'actif 31 mars 2004
Droits au bail				
Espace 3 Game's	563	1.085	1.085	563
Bertelin	122	122	122	122
Sous total	685	1.207	1.207	685
Fonds de commerce acquis				
Atoll Soft	248	110	59	20
King Game's Vidéo	950	870	870	950
Sous total	1.198	980	929	970
Total	1.883	2.187	2.136	1.655

6.1.2 Amortissements

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	Dotations	Reprises	Ecart de change	31 mars 2004
Concessions, brevets, licences	412	700	311	-	29	1.040
Fonds commercial	139	188	40	-	-	228
Autres immob. incorporelles	18	28	16	-	-	44
Total	569	916	367	-	29	1.312

6.1.3 Fonds de commerce

Les fonds de commerce repris à l'actif sont :

Les droits au bail ne sont pas amortis.

Les fonds de commerce d'Atoll Soft S.A. font l'objet d'un amortissement sur 5 ans.

6.1.4 Ecart d'acquisition

La dotation aux amortissements des écarts d'acquisition est calculée à compter de la date d'acquisition des titres sur une durée de 10 ans.

<i>I.1.1.3.1 En K€</i>	Valeur brute	Amort. au 31/03/04	Valeur nette au 31/03/04	Valeur nette au 31/03/03	Valeur nette au 31/03/02	Durée amort. restant à courir au 31/03/04
Vox Diffusion (lot1)	3	2	1	1	1	3 ans
Vox diffusion (lot2)	138	71	67	81	94	5 ans 10 mois
AGV (Espace 3)	3	3	-	2	2	
PROGEV(Espace 3)	20	20	-	7	9	
ESPACE 3 (lot 1)	63	63	-	34	40	
ESPACE 3 (lot 2)	622	517	105	363	425	4 ans 10 mois
JACQUES (Lot 1)	312	285	27	59	90	1 ans
ARTOP (Bertelin)	156	94	62	77	93	3 ans 3 mois
WBF (Bertelin)	747	386	361	435	511	4 ans 10 mois
Atoll Soft	2.072	986	1.086	1.295	1.502	5 ans 3 mois
Espace 3, Vox et Jacques Complt à 100 %	5	4	1	3	4	5 ans
Bigben Interactive Holdings UK Ltd	4.939	4.939	-	-	3.951	
King Game's Vidéo	573	171	402	459	516	7 ans
King Game's Vidéo Complément prix	328	98	230	194	-	7 ans
Total	9.981	7.639	2.342	3.010	7.238	

Il avait été constaté au 31 mars 2003 un amortissement exceptionnel pour la totalité de la valeur résiduelle de l'écart d'acquisition du sous-groupe anglais pour tenir compte des faibles perspectives de résultat de ces sociétés.

Un amortissement exceptionnel pour 232 k€ a été constaté cette année sur les survaleurs liées aux fonds cédés par la filiale Espace3.

6.2 Immobilisations corporelles

6.2.1 Mouvements

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	Acquisi-tions	Cessions	Autres	Trans-ferts	31 mars 2004
Terrain	3.392	3.188	1	2.727	(29)	(14)	419
Constructions et Agencements	7.207	6.540	3.995	3.723	(15)	14	6.811
Installations techniques	721	824	188	5	(47)	-9	951
Autres immobilisations	4.269	4 696	359	727	4	(329)	4.003
Immobilisations en cours	37	40	42		(16)		66
Avances	2	-	1.141				1.141
Total	15.628	15.288	5.726	7.182	(103)	(338)	13.391

Les acquisitions du poste Constructions et Agencements comprennent essentiellement des immobilisations en crédit bail (2^{ème} tranche du site de Libercourt et nouveau siège social de Bigben Interactive SA à Lesquin). Le montant de 1.141 K€ comptabilisé en avances correspond au coût de revient non couvert par l'enveloppe initiale de crédit-bail. Le refinancement de montant est en cours de négociation avec le crédit-bailleur.

Les cessions des postes Terrains et Constructions et Agencements correspondent à la cession du site d'Eastleigh qui appartenait à Bigben Interactive UK.

Les transferts pour un montant de 338 K€ correspondent à la neutralisation des écarts dû à la fusion réalisée des sociétés AGV Diffusion et Progev Game's par Espace 3 Game's, celle ci ayant été traitée en valeur nette comptable dans les comptes consolidés.

6.2.2 Amortissements

Le tableau des mouvements des amortissements se présente ainsi :

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	Dotations	Diminutions	Autres	Transferts	31 mars 2004
Agencements constructions	594	963	408	468	(2)		901
Installations techniques	411	633	188	5	(36)	(9)	771
Autres immobilisations	2.558	3.038	607	593	7	(329)	2.730
	3.563	4.634	1.203	1.066	(31)	(338)	4.402

La dotation comprise dans le poste Agencements constructions correspondant au retraitement du crédit bail s'élève à 239 K€

6.3 Titres de participation

Ce poste reprend le coût d'acquisition des titres de la Sarl Cadonor pour 46 K€ et de la société KS Multimédia GmbH (filiale à 100 % de Bigben Interactive GmbH) pour 25 K€

En €	Valeur comptable des titres	% de participation	Chiffre d'affaires 31/03/02004	Résultat net 31/03/04	Capital 31/03/04	Capitaux propres 31/03/04
Sarl Cadonor (1) 178,180 rue Georges Pompidou 59110 La Madeleine	46	25%	1.298	6	13	257
KS Multimedia GmbH Walter-Gropius-Str. 24 50126 Bergheim	25	100%	42	7	25	31
Total	71		1.340	13	38	288

(1) Les données de la société Cadonor sarl sont celles au 31 mars 2003.

6.4 Autres immobilisations financières

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Dépôts et cautionnements	156	170	102
Prêts Batinorest	537	619	-
Titres immobilisés	2	3	3
Total	695	791	105

6.5 Stocks et en-cours

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Stocks en valeur brute	68.031	57.980	53.317
Dépréciation	(4.526)	(4.372)	(5.748)
Valeur nette	63.505	53.608	47.569

6.6 Créances clients et comptes rattachés

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Clients et comptes rattachés	43.540	33.470	27.165
Provision pour dépréciation	(1.350)	(2.548)	(2.574)
Total	42.190	30.922	24.591

Les créances sont à échéance à moins d'un an.

6.7 Autres créances d'exploitation

Ce poste correspond à des avances et acomptes versés sur commandes.

6.8 Créances diverses

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Avoirs et ristournes marchandises à recevoir des fournisseurs	12.464	16.908	13.506
Créances fiscales	418	2.868	1.641
Impôts différés actifs (1)	509	776	1.688
Fournisseurs débiteurs et divers	1.592	1.204	2.668
Affacturage	-	-	1.275
Créances sur cessions d'immob.	1.159	-	3.829
Provisions sur impôts différés	-	-	(375)
Provisions sur Fournisseurs déb.	-	(152)	(852)
Total	16.142	21.580	23.380

(1) Cette créance devra être récupérée durant la période de validité des impôts différés actifs.

Les créances sur cessions d'immobilisations correspondent à la cession du bâtiment d'Eastleigh dont l'encaissement est prévu sur 3 ans.

Les autres créances diverses sont à échéance à moins d'un an.

6.9 Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend 569 K€ constitués par des actions propres de Bigben Interactive S.A. acquises dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 17 Septembre 2002, dont l'objectif principal est de pouvoir procéder à l'achat et à la vente d'actions afin de réguler le cours de bourse de l'action de la société Bigben Interactive SA.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 mars 2003 est de 37.138 titres.

La valeur de marché de ces titres au 31 mars 2004 est de 339 K€ Une provision pour dépréciation a été constatée d'un montant de 230 K€

6.10 Charges constatées d'avance

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Achats de marchandises	33	1.085	449
Charges d'exploitation	970	1.257	1.152
Frais financiers	8	2	2
	1.011	2.344	1.603

6.11 Tableau de variation des capitaux propres consolidés (part Groupe)

La variation des capitaux propres consolidés se présente ainsi :

En K€	Capital	Primes	Réserves	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2002	7 073	14 875	6 806	1 048	14	8 993	38 809
- Fusion Vox Diffusion		565		(565)			-
- Distribution de dividendes			(1 400)				(1 400)
- Ecart de conversion				(107)	(588)		(695)
- Autres Mouvements			(58)	58			-
- Résultat au 31 mars 2003						(10.404)	(10.404)
- Affectation du résultat 2001/2002			7 933	1 060		(8 993)	-
Capitaux propres au 31 mars 2003	7 073	15 440	13 281	1 494	(574)	(10.404)	26.310
- Ecart de conversion					(200)		(200)
- Résultat au 31 mars 2004						(4.853)	(4.853)
- Affectation du résultat 2002/2003			(2.016)	(8.388)		10 404	-
Capitaux propres au 31 mars 2004	7.073	15.440	11.265	(6.894)	(774)	(4.853)	21.257

Le capital social est composé de 3.536.271 actions d'une valeur nominale de 2 € dont 1.979.565 actions à droit de vote double.

6.12 Provisions pour risques et charges

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	31 mars 2004
Litige pour contrefaçon	8	8		8		-
Risques comptes de tiers	476	953		931		22
Provision retraite	83	179	35			214
TOTAL	567	1.140	35	939	-	236

6.13 Dettes financières

	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004	-1an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	12.420	8.975	25.827	4.426	13.676	7.725
Emprunts en crédit bail	605	1.600	4.735	211	930	3.594
Emprunts et dettes financières diverses	3	2	2		2	
Concours bancaires courants	25.158	32.687	9.871	9.871		
Intérêts courus non échus	64	37	114	114		
Total	38.250	43.301	40.549	14.622	14.608	11.319

Au 31 mars 2004, les emprunts auprès des établissements de crédit à taux fixe s'élèvent à 1.804 K€ Les autres financements à court et moyen terme à taux variable (principalement Euribor) s'élèvent à 24.023 K€

Ventilation des dettes financières par devises :

Montants indiqué en milliers	devise	Montant initial	Solde au 31 mars 2004	-1 an	De 1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts à taux fixe	Euro	6.221	1.804	1.166	585	53
Emprunts à taux variable	Euro	24.166	21.620	3.260	10.688	7.672
Emprunts à taux variable	GBP	1.600	1.600	-	1.600	-
Soit en Euros	1.4502	2.403	2.403	-	2.403	-
Total	Euros	32.790	25.827	4.426	13.676	7.725

6.14 Dettes d'exploitation

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Dettes fournisseurs	53.068	44.490	46.042
Avances et acomptes reçus	67	-	-
Dettes sociales	1.986	1.597	1.489
Dettes fiscales	8.917	5.930	6.858
Total	64.038	52.017	54.389

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

6.15 Autres dettes diverses et comptes de régularisation

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Dettes sur immobilisations	3.206	2.501	1.966
RFA à accorder	1.085	1.534	736
Divers	464	658	712
Clients créditeurs	7.946	4.672	2.782
Produits constatés d'avance	59	35	255
Total	12.760	9.400	6.451

Ces dettes sont à échéance à moins d'un an.

Les dettes sur immobilisations comprennent essentiellement au 31 mars 2004 :

- 1.252 K€ pour le rachat du solde du capital de Bigben Interactive Holdings UK Ltd aux anciens actionnaires. L'échéance prévue est à 10 ans (2 avril 2010) avec faculté de remboursement anticipé sur demande de Bigben Interactive S.A. ou des bénéficiaires.
- 242 K€ pour la construction du siège social de Bigben Interactive sa à Lesquin.
- 328 K€ pour le complément de prix à payer par Espace 3 Game's pour l'acquisition de King Game's Vidéo.

7 Notes sur le compte de résultat consolidé

7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
France	132.343	136.176	91.107
Etranger	160.878	99.653	94.846
Total	293.221	235.829	185.953

7.3 Charges de personnel et effectif

7.3.1 Détail des charges de personnel

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
- dont participation des salariés	15.508 311	15.760 0	14.595 0

7.2.2 Ventilation de l'effectif fin de période

	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Cadres	47	65	96
Employés	350	322	269
Total	397	387	365

7.3 Autres produits d'exploitation

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Reprise sur provisions d'exploitation			
• Stocks	1.656	4.607	4.344
• Autres actifs circulants	715	809	1.782
• Risques et charges	202	449	942
Sous total	2.573	5.865	7.068
Produits divers d'exploitation			
• Autres produits d'exploitation	6.146	1.137	699
• Subventions d'exploitation	-	5	10
Sous total	6.146	1.142	709
Autres produits d'exploitation	8.719	7.007	7.777

En avril 2001, Bigben Interactive a signé un contrat avec un important fabricant de matériel et éditeur de vidéo. Aux termes de ce contrat, le groupe Bigben Interactive, qui se substitue à cet acteur important du marché dans certaines de ses obligations à l'égard de ses clients passés et à venir, a reçu une indemnité destinée à couvrir les effets de ces engagements. Cette indemnité constitue l'essentiel des autres produits d'exploitation au 31 mars 2002.

7.4 Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Immobilisations	1.673	1.731	1.492
Stocks	4.520	4.624	5.708
Autres actifs circulants	733	2.054	2.428
Risques et charges	476	1.022	38
Total	7.402	9.431	9.666

7.5 Résultat financier par nature

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Gain / perte de change	(64)	(211)	362
Intérêts reçus et escomptes	124	73	106
Dotations aux provisions		(218)	(11)
Intérêts versés	(4.174)	(4.512)	(4.274)
Divers	(5)	-	-
Total	(4.119)	(4.868)	(3.817)

7.6 Résultat exceptionnel

7.6.1 Détail des produits exceptionnels

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Opérations de gestion	81	39	111
Opération en capital	1.396	901	9.801
Autres produits exceptionnels	36	288	410
Reprises sur provisions	-	-	-
Total	1.513	1.228	10.322

7.6.2 Détail des charges exceptionnelles

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Opérations de gestion	148	301	655
Opération en capital	1.364	920	6.959
Autres charges exceptionnelles	3	322	81
Dotation aux provisions	26	11	165
Total	1.541	1.554	7.860

7.6.3 Détail du résultat exceptionnel par nature

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Plus-value cession actions propres	-	272	-
Plus-value cessions immobilisations	(33)	(19)	2.843
Coût de restructuration (1)		(299)	
Provisions	26	(11)	(165)
Divers et régularisations antérieures	35	(269)	(216)
Total	(28)	(326)	2.462

(1) concerne la restructuration du sous-groupe anglais

7.7 Impôt sur les bénéfices et impôts différés

7.7.1 Charge d'impôt

La charge d'impôt se décompose comme suit :

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Impôts sur les bénéfices	5.447	1.624	1.104
Impôts différés	(302)	(275)	(532)
Total	5.145	1.349	572

La charge d'impôt de l'exercice se justifie de la manière suivante :

<u>En K€</u>	31 mars 2004
Résultat net des sociétés intégrées	(4.099)
Charge d'impôt	572
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	(3.527)
Impôt théorique au taux de 34,33%	(1.211)
Impôt sur différences permanentes	105
Rappel d'impôt	150
Déficits fiscaux reportables imputés	(378)
Provision sur déficit fiscal activé n-1	375
Intégration fiscale	(232)
Déficit fiscal non activé (1)	1.723
Impôt différé social	(5)
Impact des écarts de taux	53
Divers	(8)
Charge d'impôt	572

(1) correspond à la non activation des déficits fiscaux de l'exercice clos le 31 mars 2004 à concurrence de 1 615 K€ pour Bigben Interactive sa et 108 K€ pour Bigben Interactive GmbH.

Un actif d'impôt différé sur déficit fiscal a été pris en compte à hauteur de 375 K€ sur Bigben Interactive GmbH et 618 K€ sur Bigben Interactive S.A. sur une partie du déficit fiscal au 31 mars 2004 car il apparaît probable que ces déficits seront récupérés grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Les actifs d'impôts différés activés lors l'exercice clos le 31 mars 2003 sur la filiale allemande (375 K€) ont, par prudence, été intégralement dépréciés à la clôture de l'exercice afin de couvrir le risque de non-recouvrement de cet actif dans la période usuelle de recouvrabilité des impôts différés.

7.7.2 Impôts différés

La variation des impôts différés sur l'exercice par nature est la suivante :

	impôt différé actif 31/03/2003	Impôt différé passif 31/03/2003	Charge nette 31/03/2004	Produit net 31/03/2004	impôt différé actif 31/03/2004	Impôt différé passif 31/03/2004
- Diff. temporaires fiscales	56	-	44		12	
- Déficit fiscal	556	-		932	1.488	
- Crédit bail	11	-	6		5	
- Marges en stock	204	-		48	252	
- Provisions d'exploitation	16	-	93		(77)	
- Immobilisations corporelles	(84)	-		84	-	
- Frais d'établissement d'acquisition	17	-	9		8	
- Impôt différé social	-	4	5			9
Totaux	776	4	157	1.064	1.688	9
Soldes	776	4		907	1.688	9

Les taux d'imposition légaux en vigueur retenus pour la détermination du résultat de l'exercice sont les suivants :

- France : 34,33 %.
- Belgique : 33.99 %
- Hongkong : 17,5 %
- Royaume Uni : 30 %
- Allemagne : 25%
- Hollande : 34.5%

8 Informations sectorielles

8.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Voir note 7.1

8.2 Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

En %	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Accessoires	18 %	22 %	23 %
Montres et cadeaux	8 %	4 %	6 %
Distribution exclusive	30 %	33 %	38 %
Distribution classique	44 %	41 %	33 %
Total	100 %	100 %	100 %

8.3 Répartition du résultat d'exploitation par zone géographique

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
France	13.725	3.776	(3.976)
Etranger	5.525	(3.167)	1.804
Total	19.250	609	(2.172)

8.4 Immobilisations nettes par zone géographique

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
France	8.259	8.250	10.977
Etranger	16.483	10.374	3.919
Total	24.742	18.624	14.896

9 Autres informations

9.1 Engagements hors-bilan

<u>En K€</u>	31 mars 2004
Engagements donnés	
Redevances de crédit-bail restant à payer	520
Nantissement sur emprunts bancaires des titres :	
- Atoll Soft S.A.	366
- Bigben Interactive UK Ltd	1.113
- Bigben Interactive Holdings UK Ltd	399
- King Game's Vidéo S.A.S.	942
Nantissement sur fonds de commerce – Yves Bertelin S.A.S.	74
Cautions en faveur de la Commerzbank pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive GmbH Montant utilisé pour 305 K€ compris dans les dettes financières	Montant plafonné à 305 K€
Hypothèque du site de Tubize – Atoll Soft S.A.	337
Garantie donnée au profit de HSBC Invoice Finance en garantie de l'emprunt accordé – Bigben Interactive U.K. (soit 1.600 K£)	2.403
Garantie donnée au profit de Hellerbank pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive GmbH Montant utilisé pour 4.807 k€	Montant plafonné à 7.000 K€
Garantie donnée au profit d' ABN AMRO HK pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive HK. Montant utilisé au 31 mars 2004 pour 1.716 KHKD soit 180 K€	Montant plafonné à 1.900 KHKD soit 200 K€
Garantie donnée au profit de HSBC Invoice Finance pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive UK Montant utilisé pour 287 K€	Montant plafonné à 2.250 KGBP soit 3.378 K€
Engagements reçus	
Caution Crédit Agricole pour acquisition des titres Planet Holdings Ltd	1.113

Autres engagements :

Le protocole conclu entre la société Bigben Interactive S.A. et ses partenaires bancaires prévoit :

- une caution donnée par le pool bancaire pour le compte de la société Bigben Interactive S.A. auprès de la société d'affacturage ;
- une clause de retour à meilleure fortune visant à accélérer l'amortissement des dettes financières restructurées en fonction des excédents potentiels de trésorerie dégagés annuellement comparés aux plans de trésorerie prévisionnels.

9.2 Couvertures de change

Les contrats de couverture de change sur opérations commerciales souscrits par les sociétés du Groupe au 31 mars 2004 sont les suivants :

	devise	Nominal en devises	Prix d'exercice moyen	échéance
Achats à terme	GBP	180.000	1.4975	Avril-Mai 2004
	GBP	70.000	1.4959	Avril-Mai 2004

9.3 Effets escomptés non échus

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 1.250 K€ au 31 mars 2004 contre 2.815 K€ au 31 mars 2003 et à 3.332 K€ au 31 mars 2002.

9.4 Stock-options

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 9 novembre 1998, le Conseil d'Administration a consenti un plan de stock-options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 15.000. Le prix de souscription est de 10 F l'action. Ce prix déterminé par référence au montant de l'actif net tel que ressortant du bilan arrêté au 31 mars 1998 a été porté à 2 € lors de l'élévation du nominal consécutive à la conversion en Euro du capital le 30 août 1999. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 9 novembre 2001 jusqu'au 8 novembre 2004.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 5 juin 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 30.474. Le prix de souscription est de 34 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 5 juin 2003 jusqu'au 4 juin 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 7.500. Le prix de souscription est de 37 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 6 décembre 2003 jusqu'au 5 décembre 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 27/09/2001, le Conseil d'Administration de 27 septembre 2001 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 40.000. Le prix de souscription est de 24 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 septembre 2004 jusqu'au 26 septembre 2007.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 17/09/2002, le Conseil d'Administration de 27 janvier 2003 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 50.000. Le prix de souscription est de 13,17 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 janvier 2006 jusqu'au 26 janvier 2009.

Mouvements sur les bons au 31 mars 2003

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 09/11/98	AGE du 03/04/00	AGE du 03/04/00	AGM du 27/09/01	AGM du 17/09/02
Date du Conseil D'administration	CA du 09/11/98	CA du 05/06/00	CA du 06/12/00	CA du 27/09/01	CA du 27/01/03
Nombre d'options initialement attribuées	15.000	30.474	7.500	40.000	50.000
Nombre d'options exercées	10.050	-	-	-	-
Nombre d'options actuellement en vigueur	4.150	13.816	6.500	30.400	44.000
Point de départ du délai des options	09/11/98	05/06/00	06/12/00	27/09/01	27/01/03
Date d'expiration des options	08/11/04	04/06/06	05/12/06	26/09/07	26/01/09
Prix de souscription par action	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00€	13,17 €

9.5 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction du groupe se sont élevées au titre de 2003/04 à 880 K€

9.6 Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec une première prise d'effet pour l'exercice clos le 31 mars 2000. Le périmètre d'intégration est le suivant :

Sociétés	% détenu par la mère	Date d'entrée dans le groupe	Date de sortie du groupe	Commentaire	
Bigben Interactive sa	N/A	01/04/1999			mère
Espace 3 Game's sas	100%	01/04/1999			Fille
Yves Bertelin sas	100%	01/04/1999			Fille
King Game's Vidéo sas	100%	01/04/2002			Fille

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. Le montant de ce profit s'élève à 232 K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

10 Tableau des flux de trésorerie en K€

	<u>31 mars 2004</u>	<u>31 mars 2003</u>	<u>31 mars 2002</u>
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des entreprises intégrées part groupe	(4.853)	(10.404)	8.993
Dotations aux amortissements et provisions	2.364	7.235	3.141
Reprises sur amortissements et provisions	(942)	(449)	(201)
Plus et moins values de cession	(2.843)	19	(32)
Impôts différés	(529)	(275)	(302)
Capacité d'autofinancement	(6.803)	(3.874)	11.599
Variation du Besoin en fonds de roulement	11.149	(737)	(19.953)
Stocks	6.148	9.104	(26.044)
Créances d'exploitation	5.448	2.916	(17.158)
Dettes d'exploitation	(447)	(12.757)	23.267
Flux net de trésorerie généré par l'activité	4.346	(4.611)	(8.336)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition immobilisations incorporelles	(171)	(90)	(2.716)
Acquisition immobilisations corporelles	(2.369)	(1.696)	(9.122)
Cession immobilisations incorp. et corp.	5.865	901	180
Acquisition immobilisations financières	(86)	(342)	(1.467)
Cession immobilisations financières	94	-	31
Trésorerie nette sur acquis. et cessions de filiales		-	1.095
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	3.333	(1.227)	(11.999)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Variation des autres fonds propres	-	(14)	-
Augmentation de capital ou apports	-	-	19
Dividendes versés aux actionnaires	-	(1.399)	(1.043)
Emission d'emprunts (1)	22.809	1.933	8.661
Remboursement d'emprunts	(6.187)	(3.922)	(2.625)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	16.622	(3.402)	5.012
VARIATION DE TRESORERIE	24.301	(9.240)	(15.323)
Trésorerie à l'ouverture	(29.381)	(20.175)	(4.864)
Trésorerie à la clôture	(5.135)	(29.381)	(20.175)
Incidence des variations de cours de devises	(55)	(34)	(12)

(1) Dont 19,8 M€ provenant de la restructuration de l'endettement bancaire de Bigben Interactive Sa

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31-03-2004 (CRC 99-02)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les notes 2.2, 4.1, 4.6 et 6.7 de l'annexe exposent les approches retenues par le Groupe en matière de suivi de la valorisation des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition, et en matière de valorisation et de suivi des créances d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux, approches qui impliquent des estimations. Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de ces approches et nous avons en tant que de besoin, apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications spécifiques

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Marcq en Baroeul, le 26 juillet 2004

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

H.C.D.

Christian de Brianson

Christian Delplace

Associé

Associé

20.1.2 Comptes sociaux aux 31 mars 2006, 2005 et 2004

BIGBEN INTERACTIVE SA

Comptes sociaux au 31-03-2006

Bilan au 31 mars 2006

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/06	Amort. et Prov. 31/03/06	Valeurs Nettes 31/03/06	Valeurs Nettes 31/03/05	Valeurs Nettes 31/03/04
	k€	k€	k€	k€	k€
Actif immobilisé					
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Concessions, brevets	194	120	74	92	53
Avances et acomptes sur immos	-	-	-	-	25
	194	120	74	92	78
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains	-	-	-	-	1
Constructions	1 673	148	1 525	1 578	89
Installations techniques	83	71	12	19	29
Autres immobilisations corporelles	971	705	266	328	392
Immobilisations en cours			-	-	-
Avances et acomptes sur immos			-	-	1 141
	2 727	924	1 803	1 925	1 652
<i>Immobilisations financières</i>					
Titres de participation	19 253	16 041	3 212	7 279	16 021
Créances rattachées à des participat.	11 218	10 018	1 200	5 000	14 000
Autres titres immobilisés	3	-	3	3	3
Prêts	1 188	-	1 188	1 188	1 188
Autres immobilisations financières	1	-	1	2	3
	31 663	26 059	5 604	13 472	31 215
TOTAL	34 584	27 103	7 481	15 489	32 945
Actif circulant					
Stocks et en-cours	22 396	15 629	6 767	19 994	33 864
Avances et acomptes	113	-	113	23	3 876
Créances					
Clients et comptes rattachés	7 395	2 392	5 003	7 810	15 600
Autres créances	9 907	2 118	7 789	10 502	16 878
	17 302	4 510	12 792	18 312	32 478
Valeurs mobilières de placement	1 068	471	597	123	339
Disponibilités	381	-	381	35	18
TOTAL	41 260	20 610	20 650	38 487	70 575
Charges constatées d'avance	703	-	703	1 292	1 228
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	0	-	58
Ecarts de conversion actif	-	-	0	14	25
TOTAL ACTIF	76 547	47 713	28 834	55 282	104 831

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/2006 k€	Valeurs Nettes 31/03/2005 k€	Valeurs Nettes 31/03/2004 k€
Capitaux propres			
Capital social	7 080	7 080	7 073
Primes	15 440	15 440	15 440
Réserve légale	707	707	707
Réserves réglementées	-	56	56
Autres réserves	(20 066)	4 727	10 501
Résultat de l'exercice	(23 106)	(24 858)	(5 774)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(19 945)	3 152	28 004
Provisions pour risques et charges	670	328	183
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	30 510	27 166	30 301
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 470	11 708	34 479
Dettes fiscales et sociales	4 859	5 720	6 584
Dettes sur immobilisations	1 328	1 468	1 494
Autres dettes	5 852	5 638	3 693
Produits constatés d'avance	87	82	90
TOTAL DETTES	48 106	51 782	76 642
Ecart de conversion passif	3	20	2
TOTAL PASSIF	28 834	55 282	104 831

Compte de résultat au 31 mars 2006

	Valeurs Nettes 31/03/06 k€	Valeurs Nettes 31/03/05 k€	Valeurs Nettes 31/03/04 k€
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	31 945	58 834	93 678
Ventes de services	98	136	2 885
Chiffre d'affaires net	32 043	58 970	96 563
Reprises sur amort., provisions et transferts de charges	11 727	7 666	6 184
Autres produits d'exploitation	145	448	4 178
Total Produits d'exploitation	43 915	67 084	106 925
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	23 009	41 500	76 543
Variation de stocks de marchandises	8 136	7 904	6 934
Autres achats et charges externes	5 163	6 486	8 974
Impôts, taxes et versements assimilés	406	318	562
Salaires et traitements	3 337	3 790	3 925
Charges sociales	1 430	1 562	1 593
Dotations aux amort. des immobilisations	218	299	257
Dotations aux provisions sur actif circulant	16 876	13 461	6 893
Dotations aux provisions pour risques et charges	435	156	29
Autres charges d'exploitation	473	2 492	6 439
	59 483	77 968	112 149
Résultat d'exploitation	(15 568)	(10 884)	(5 224)
Produits financiers			
Produits financiers de participation	1 489	1 968	1 400
Produits des autres immobilisations financières	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	58	33	40
Reprises sur provisions financières	14	25	27
Gains de change	139	266	413
	1 700	2 292	1 880
Charges financières			
Dotations aux provisions financières	6 673	18 190	536
Intérêts et charges financières	1 111	1 434	1 391
Pertes de change	195	200	213
	7 979	19 824	2 140
Résultat financier	(6 279)	(17 532)	(260)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(21 847)	(28 416)	(5 485)
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	-	2	17
Sur opérations en capital	323	22	5
Reprise sur provisions	3 000	-	-
	3 323	24	22
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	340	394	302
Sur opérations en capital	4 242	3	-
Dotations aux provisions	-	-	85
	4 582	397	388
Résultat exceptionnel	(1 259)	(373)	(366)
Participation	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	(3 931)	(76)
RESULTAT NET	(23 106)	(24 858)	(5 774)

Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2006

Comptes sociaux

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de Bigben Interactive au 31 mars 2006.

Ils présentent un total actif de 28.834 k€ et une perte de 23.106 k€

Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

1. FAITS MAJEURS

1.1 Durant l'exercice clos au 31 mars 2006

- **Développement commercial :**

- Marché des consoles de jeu vidéo mitigé dans l'année de transition 2005/2006, le remarquable dynamisme des nouvelles consoles nomades (PSP de Sony et DS de Nintendo) ne pouvant entièrement compenser la baisse des ventes de consoles de salon d'ancienne génération (PS2, Xbox et GameCube).

- Faible impact de l'introduction de la nouvelle génération de consoles de salon malgré l'arrivée de la Xbox 360 qui marque un véritable saut technologique, les difficultés éprouvées par son constructeur Microsoft à livrer des volumes significatifs pour Noël 2005 et l'attentisme lié à la sortie des autres consoles de nouvelle génération (Playstation 3 de Sony et Revolution de Nintendo), la remplaçante de la machine leader de l'ancienne génération, n'ayant pas permis d'amorcer la phase ascendante du nouveau cycle.

- Inquiétude des partenaires commerciaux et financiers de BIGBEN INTERACTIVE liée aux mauvais résultats de l'exercice 2004/2005 avec pour conséquence un resserrement du crédit fournisseurs. Les tensions de trésorerie résultantes n'ont pas permis de porter les approvisionnements à leur niveau prévu et donc de répondre à la forte demande des clients.

- Contraction de l'activité sur l'essentiel de l'exercice avec un nouveau recul des ventes annuelles soit une baisse de 45,1% en valeur absolue par rapport à l'année dernière, cette mauvaise année en termes de ventes combinée à de nouvelles provisions pour assainir définitivement les stocks, générant à nouveau des pertes importantes en exploitation.

- Allocation des ressources du groupe sous contrainte aboutissant à une concentration sur le cœur de métier et avant tout sur l'activité liée aux accessoires (44 ,4% total), le métier le plus margé, au détriment des autres activités.

- Maintien d'une part de marché très significative des ventes d'accessoires Bigben Interactive aux consommateurs français, cette position étant validée en mars 2006 par les ventes d'accessoires pour consoles nomades DS et PSP représentant respectivement 75 % et 43 % du marché (source GfK Marketing Services).

- Recentrage de la stratégie éditoriale sur les produits de niche en distribution exclusive.

- Premiers signes de redémarrage effectif de l'activité du groupe sur la deuxième moitié du 4^{ème} trimestre, malgré les délais nécessaires à la reconstitution du crédit fournisseurs et au redémarrage de l'activité commerciale, en particulier en distribution non exclusive.

- **Implantations :**

- Bigben Interactive GmbH

- Changement de direction en septembre 2005 après complète restructuration par le dirigeant de la filiale au Benelux.

- Bigben Interactive SA

- Fermeture du site SAV de Guesnain (59) et transfert de l'activité sur la plateforme de Libercourt (62) le 17 juillet 2005.

- **Juridique :**

- Arrêt de l'exploitation de Bigben Interactive UK Ltd, déclarée en cessation de paiement et placée sous le régime de l'Administration le 08 avril 2005. Cession de l'essentiel de ses actifs le 16 mai 2005. Dédommagement de tous les créanciers privilégiés.

- Décision par l'AGE du 30 janvier 2006 de poursuivre l'exploitation de la société après la perte de la moitié du capital telle que constatée dans les comptes au 31 mars 2005 approuvés par l'AGE du 30 septembre 2005.

- Cession de la filiale de négoce de montres Yves Bertelin et de la marque d'horlogerie Epok à son ancien dirigeant le 31 mars 2006. Cette cession entraîne la constatation d'une moins-value globale de 919 k€ et s'est accompagnée d'un abandon de créance de 447 k€TTC.

- **Finances :**

- Baisse drastique du besoin en fonds de roulement divisé par quatre (- 11.5 M€) .

- Augmentation mesurée de l'endettement financier du fait (i) des délais nécessaire à la conversion en capital d'une partie (environ 20 M€) de la dette bancaire rachetée par les investisseurs et de (ii) la mise en place fin janvier 2006 d'une nouvelle ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans par les investisseurs.

- Moratoire de TVA

2003 : La société Bigben Interactive S.A. avait demandé en 2003/04 un moratoire pour sa TVA des mois de mai, de juin et de juillet 2003 pour un montant de 2.642 k€ en principal, qui a été intégralement soldé à la fin de février 2005. Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 400 k€

2004 : La société Bigben Interactive S.A. a demandé en 2004/05 un nouveau moratoire pour sa TVA des mois d'août et septembre 2004 pour un montant de 3.097 k€ en principal dont le remboursement a commencé en mars 2005. A la clôture, la dette relative s'élève à 1.397 k€ en principal, déduction faite des remboursements effectués sur l'exercice. Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 483 k€

2005 : Afin de faciliter le financement des campagnes d'achats de l'été, la société Bigben Interactive SA a adressé en date du 29 juillet 2005 une demande d'étalement complémentaire du second moratoire de TVA, et la prise en compte dans cette négociation de la dette de TVA des mois de mai et juin 2005. La TVA courante de juillet 2005 est venue s'ajouter à cette enveloppe. Le montant total concerné est ainsi de 1.383 k€
Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 139 k€

Restructuration financière

- Mise en place d'une restructuration financière par un consortium d'investisseurs mené par DEUTSCHE BANK, groupe bancaire d'envergure mondiale

- Recapitalisation et restructuration du passif bancaire de BIGBEN INTERACTIVE, dont le montant s'élève à environ 30,5 M€ selon les modalités suivantes :

- Cession par les 10 banques parties à l'accord de restructuration du 15 septembre 2003 de l'intégralité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium.

- Conversion des deux tiers de la dette bancaire par émission de 6 250 000 actions à bons de souscription (ABSA) au prix unitaire de 3,25 € que le consortium souscrira par conversion de 20 312 500 € de créances. Les BSA permettront de souscrire un nombre total de 1 041 667 d'actions à 3,25 € à raison d'une parité d'exercice de 6 pour 1, et seront exerçables à compter du 1^{er} avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008.

- Rééchelonnement de la dette résiduelle soit environ 10 M€ sur une période de 5 ans à compter du 31 mars 2008.

- Ouverture par les investisseurs conjointement avec DEUTSCHE BANK d'une nouvelle ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans remboursable *in fine*.

- Attribution gratuite aux actionnaires existants (avant réalisation de l'émission d'ABSA visée ci-dessus) de BSA présentant les mêmes caractéristiques et assimilés aux BSA détachés des ABSA.

- Cession par le consortium de 5.450.000 de leurs BSA au Président-Directeur-Général et à ses proches collaborateurs pour une valeur symbolique, assortie d'un engagement de les conserver sur une certaine période.

- Engagement de Monsieur Alain Falc à convertir ses titres BIGBEN INTERACTIVE au porteur et ainsi à abandonner ses droits de vote double. A l'issue de l'augmentation de capital et avant exercice éventuel des BSA, le consortium détiendra plus de 50% du capital et des droits de vote de BIGBEN INTERACTIVE.

- Réalisation du schéma conditionnée par :

- l'homologation du protocole d'accord entre les banques et les investisseurs par le président du Tribunal de Commerce de Lille,

- l'obtention d'une dérogation de l'AMF quant à l'obligation pour les nouveaux investisseurs de déposer une offre publique d'achat sur les actions de BIGBEN INTERACTIVE,

- le visa de l'AMF sur le prospectus d'émission qui lui sera soumis.

- Mise en place en œuvre de la première phase du schéma d'adossement en janvier 2006 conformément aux prévisions.

- Signature le 14 janvier 2006 du protocole fixant l'accord des banques quant à la cession de la totalité de leurs créances à court, moyen et long terme au consortium d'investisseurs ainsi que les engagements de ces derniers sur le traitement de cette dette et l'apport d'argent frais, ce protocole faisant ensuite l'objet d'un constat de l'accord des parties par le président du Tribunal de Commerce de Lille en date du 18 janvier 2006;

- Notification le 20 janvier par l'Autorité des Marchés Financiers de son accord sur la demande de dérogation quant à l'obligation pour les nouveaux investisseurs de déposer une offre publique d'achat sur les actions de BIGBEN INTERACTIVE (avis AMF 206C0133).

- Les conditions suspensives à la mise en vigueur du protocole d'accord étant ainsi levées, cession par les banques de leurs créances et tirage par la Société sur la ligne de crédit de 3 M€ susvisée fin janvier 2006.

1.2 Evènements post clôture

• **Développement commercial :**

- Poursuite au 1er trimestre du nouvel exercice 2006-07 du redressement amorcé au 4^{ème} trimestre de 2005/06, avec des ventes se rapprochant du 1^{er} trimestre 2005/06

- Retour de la croissance attendu au 2^{ème} trimestre de l'exercice 2006/07 avec en particulier la sortie du jeu de simulation de judo « David Douillet Judo ».

- Progression conformément aux prévisions du développement des nouveaux produits technologiques dont une gamme de produits high-tech dédiée à la console nomade PSP.

• **Finances :**

- Ouverture par DEUTSCHE BANK d'une ligne de crédit supplémentaire de 3 M€ à 3 ans remboursable par mensualités après un différé d'amortissement de 6 mois.

• **Juridique**

- Convocation d'une AGE le 03 juillet 2006 pour autoriser une émission d'ABSA souscrite par conversion de la dette bancaire rachetée par les investisseurs et l'attribution gratuite de BSA aux actionnaires existants.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce - art. 9, 11 et 7, 21, 24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En particulier, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été maintenue malgré la détérioration de la situation nette à un niveau inférieur à celui du capital social, du fait de la prise en compte de la restructuration capitalistique de la société devant intervenir tel que décrit ci-dessus.

2.1 - Changements de méthodes comptables

La société a appliqué à compter du 1^{er} avril 2005 les règlements CRC 2003 – 07 et 2004 – 06 relatifs à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Ces règlements sont sans impact sur les comptes au 31 mars 2006.

Conformément au règlement CRC 02-10, les actifs immobiliers (site de Lesquin) ont fait l'objet, de façon rétrospective, d'une analyse par composants (gros œuvre, toitures, installations générales et électriques, menuiseries extérieures, agencements intérieurs lourds (sols, etc), agencements intérieurs légers (serrurerie, etc), voierie et réseaux divers). L'application de durée d'amortissement spécifique à chaque composant fait apparaître, d'une part un impact sur les capitaux propres d'ouverture de 8 k€ et, d'autre part, une diminution de 8 k€ de la charge annuelle d'amortissement par rapport au calcul global antérieur.

2.2 - Changement d'estimation

Compte tenu de l'évolution de la gestion des produits défectueux par les clients allant vers une pratique de retours plus systématiques et celle de la relation commerciale d'une manière générale, il a été constitué une provision cohérente au regard des retours mensuels moyens constatés et de l'analyse statistique des ventes et retours de défectueux par nature de produits. Ce changement d'estimation impacte le résultat de la période pour -300 k€

2.3 - Changement de méthode de présentation

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels au 31 mars 2006 sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2005.

2.4 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

- Logiciels 12 mois, prorata temporis

2.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation, selon les plans d'amortissement suivants :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements constructions	10 ans
Agencements installations	4 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 8 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

2.6 – Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base d'une approche multicritères, approche en particulier basée sur les cash flows prévisionnels actualisés de la filiale.

Les créances rattachées à des participations correspondent à la conversion d'une partie des créances clients envers les filiales Bigben Interactive UK et Bigben Interactive GmbH.

Le poste prêts correspond au versement effectué auprès d'une société de crédit bail immobilier et représente 50% du coût d'un bâtiment de stockage, dont le premier loyer a été versé en avril 2001.

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.7 - Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises évaluées au prix moyen pondéré. Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les articles en stock en fonction de leur ancienneté et de leur valeur de réalisation.

2.8 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers.

2.9 - Engagement en matière de retraite

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros.

Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

2.10 - Sensibilité au risque de taux

Concernant le risque de taux, la société possède des lignes de financement à taux variable (Euribor principalement) qui représentent, à la clôture, la totalité des emprunts et dettes financières. Aucun instrument de couverture n'est utilisé.

2.11 – Degré d'exposition au risque de change

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD, HKD et GBP). Des contrats d'achats à terme en USD sont contractés pour couvrir le risque de change sur les principaux contrats d'achats.

Aucun engagement d'achats à terme de devises n'est en cours au 31 mars 2006.

Les dettes en devises non couvertes sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

3. NOTES SUR LE BILAN

3.1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	Acquisitions	Cessions	31 mars 2006
Logiciels	158	194	1	1	194

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	Dotations	Reprises	31 mars 2006
Logiciels	80	102	19	1	120

3.2 - Immobilisations corporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	Acquisitions	Cessions	31 mars 2006
Terrains	1	1	-	-	1
Bâtiments	33	1.333	9	-	1.342
Agencements des Constructions	64	326	4	-	330
Matériel et Outillage	81	82	1	-	83
Agencements des Installations	441	484	23	2	505
Matériel de transport	2	3	28	15	16
Mobilier et Matériel. de bureau	526	498	15	63	450
Immo. corporelles en cours	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	1.141	-	-	-	-
Total	2.289	2.727	80	80	2.727

L'ensemble immobilier du site de Lesquin est financé par crédit bail. Le coût de revient de la construction étant à la clôture supérieur de 1.300 k€ par rapport au financement initialement accordé, ce montant a été immobilisé dans le poste Constructions et amorti en fonction des durées d'utilisation des composants identifiés.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	CRC 2002-10	Dotations	Reprises	31 mars 2006
Bâtiments	3	69	(8)	60	-	121
Agencements des Constructions	5	11	-	16	-	27
Matériel et Outillage	53	63	-	8	-	71
Agencements des Installations	222	265	-	46	2	309
Matériel de transport	2	3	-	4	2	5
Mobilier et Matériel. De bureau	353	389	-	65	63	391
Total	638	800	(8)	199	67	924

3.3 – Titres de participation

Sociétés	Valeur nette 31 mars 2004	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur brute 31 mars 2006	Provisions	Valeur nette 31 mars 2006
Cadonor sarl	46	46	46		46
Espace 3 Game's S.A.S.	2.849	2.849	2.849	2.849	-
Yves Bertelin S.A.S.	1.219	1.219	-		
Atoll Soft S.A.	2.896	2.896	2.897		2.897
Bigben Interactive Holdings UK Ltd (ex Planet Holdings Ltd)	8.741	-	12.692	12.692	-
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	269	269		269
Bigben Interactive GmbH	-	-	500	500	-
Total	16.020	7.279	19.253	16.041	3.212

- Cession intégrale pour 300 k€ des titres de la filiale Bertelin, dégagant une moins-value de 919 k€

3.4 – Provisions sur titres de participation

Rappel de l'historique

- Provisionnement intégral dès l'exercice 2004/2005 des titres de la filiale anglaise Bigben Interactive Holdings UK Ltd (qui détient 100% des titres de Bigben Interactive UK) à hauteur de 12.692 k€ pour tenir compte de l'arrêt de l'activité en Angleterre et de la mise sous Administration de cette filiale.
- Provisionnement intégral des titres de la filiale allemande Bigben Interactive GmbH à hauteur de 500 k€ dès l'exercice 2003/2004 pour tenir compte des pertes enregistrées par cette dernière.

Dotations de la période :

- Compte tenu de la situation nette de l'entité et des prévisions d'activité sur l'exercice en cours, il a été décidé de provisionner à 100% les titres de la filiale Espace 3 Game's SAS au 31 mars 2006.

3.5 – Créances rattachées à des participations

Au 31 mars 2004, des créances portant sur des sociétés du groupe ont été reclassées en créances rattachées à des titres de participations. Cette opération s'est faite dans le cadre d'une restructuration de la dette intragroupe. Le montant d'origine de ces créances (hors intérêts) se monte à 14.000 k€ ventilés de la façon suivante :

<u>En k€ valeur brute hors intérêts</u>	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006	Durée
Bigben Interactive UK	6.000	6.000	6.000	4 ans
Bigben Interactive GmbH	8.000	8.000	5.000	8 ans
Provision	-	9.000	9.800	
Total en valeur nette hors intérêts	14.000	5.000	1.200	

Rappel de l'historique

La créance relative à la filiale Bigben Interactive U.K. a été totalement provisionnée au cours de l'exercice 2004/2005.

La créance relative à la filiale Bigben Interactive GmbH a été dépréciée pour 3.000 k€ au 31 mars 2005.

Mouvements de la période :

La créance vis à vis de la filiale allemande a fait l'objet d'un abandon de créance de 3.000 k€ de la part de la société mère au premier semestre conformément aux décisions envisagées au 31 mars dernier. Cet abandon est accordé avec clause de retour à meilleure fortune résultant d'un retour à une situation nette positive ; il est sans impact sur le compte de résultat de Bigben Interactive sur la période du fait de la reprise de provision à due concurrence. La créance résiduelle est ainsi de 5 M€ et a été provisionnée au 31 mars 2006 à hauteur de 3,8 M€ pour tenir compte du différé de paiement accordé et des facultés de remboursement attendues de la filiale à moyen terme.

Il convient de préciser que si la même approche de provisionnement en fonction des cash flows prévisionnels actualisés avait été appliquée aux hypothèses budgétaires au 31 mars 2005, une provision de 1,4 M€ complémentaire aurait dû être constatée. Ce point avait fait l'objet d'une certification avec réserve par les commissaires aux comptes dans leur rapport général à cette date. De fait, la situation nette d'ouverture au 01 avril 2005 est surévaluée de ce montant, et le résultat de l'exercice 2005-2006 est sous-évalué d'autant.

3.6 – Autres immobilisations financières

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Titres immobilisés	3	3	3
Prêt sur crédit bail immobilier	1.188	1.188	1.188
Dépôts et cautionnements	3	2	1
Total	1.194	1.193	1.192

Le prêt en faveur de Batinorest correspond au financement partiel des travaux sur le site logistique de Libercourt. Il s'agit d'une avance non rémunérée, à échéance en 2012.

3.7 – Stocks et en-cours

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Stocks en valeur brute	38.435	30.531	22.396
Dépréciation	(4.571)	(10.537)	(15.629)
Stocks en valeur nette	33.864	19.994	6.767

La décision du Groupe de poursuivre de manière accélérée le déstockage afin d'alléger la structure financière a un impact de l'ordre de 8.8 M€ sur l'augmentation de la provision au 31 mars 2006.

Du fait de la décision du Groupe de poursuivre de manière accélérée le déstockage afin d'alléger la structure financière, il a été tenu compte dans la détermination de la valeur de réalisation des stocks concernés non plus seulement des derniers prix de vente constatés en date d'arrêt, mais plutôt des prix estimés pour permettre un déstockage rapide. Cette approche avait déjà été retenue au 31 mars 2005 ; la volonté de déstocker de manière de plus en plus rapide sur l'exercice 2006-2007 a conduit à minorer encore les prix de vente estimés, ce qui alourdit d'autant la provision à constituer.

Provision à l'ouverture – 01/04/2005.	10.537
Provision consommée sur déstockage.	(3.736)
Provision reprise en cpte de résultat non affectée (*)	(6.801)
Dotations de l'exercice – 31/03/2006.	15.629
<i>Dont effet d'accélération du déstockage</i>	8.828
Provision à la clôture – 31/03/2006	15.629

(*) la société procède comptablement chaque année à une reprise totale des provisions non affectées.

3.8 – Créances clients et comptes rattachés

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Clients et comptes rattachés	16.336	8.830	5.316
Clients douteux	1.702	1.834	2.079
Provision pour Dépréciation	(2.438)	(2.854)	(2.392)
Total Clients	15.600	7.810	5.003

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 716 k€ au 31 mars 2006, contre 5.536 k€ au 31 mars 2005.

3.9 – Autres créances

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	13.506	2.165	1.045
Fournisseurs débiteurs	1.425	108	116
Diverses créances	63	24	23
Editeurs Jeux exclusifs	-	1.402	1.864
Comptes courants filiales	232	371	371
Etat, TVA	1.078	796	970
Provision pour Dépréciation	(701)	(1.505)	(2.118)
Sous total Créances Exploitation	15.603	3.361	2.271
Report en arrière des déficits	-	3.931	3.931
Créances sur Immob cédées	-	-	313
Affacturage	1.275	3.210	1.274
Total Autres créances	16.878	10.502	7.789

Ces créances sont à échéance à moins d'un an sauf le report en arrière des déficits.

La créance d'affacturage est en forte baisse essentiellement du fait de la baisse de la retenue de garantie sur RFA, en lien avec la réduction des ventes sur l'exercice.

Une provision a été constituée sur des fournisseurs défaillants (Editeurs de Jeux exclusifs, pour 1.747 k€) et des catalogues en fin de vie ainsi que la totalité du compte courant de Bigben Interactive UK (371 k€).

La baisse de prix constatée ces derniers mois sur les logiciels de jeu pour les consoles de salon d'ancienne génération montre qu'il sera extrêmement difficile d'exploiter intégralement le potentiel des contrats d'édition de titres portant sur ces plateformes. Le reliquat des avances sur royalties pour ces anciens jeux a été provisionné en conséquence.

3.10 – Valeurs mobilières de placement

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Actions propres (valeur brute)	568	568	568
Dépréciation	(229)	(446)	(471)
Actions propres (valeur nette)	339	122	97
OPCVM monétaires	-	-	500
Valeurs mobilières de placement	339	122	597

Ce poste comprend :

- les actions propres détenues au 31 mars 2006 soit 37.138 titres. La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2006 étant de 98 k€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 471 k€
- un placement en OPCVM monétaire (SICAP FCP « Placement CT Première » de Banque NSME) au 31 mars 2006 de 500 k€. L'évaluation a été réalisée à partir de la valeur liquidative au 31 mars 2006, dégageant une plus value latente quasi nulle, ce placement ayant été réalisé le 24 mars 2006.

3.11 – Détail des charges constatées d'avance

En k€	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Achats de marchandises	449	59	8
Charges d'exploitation	245	172	172
Droits de licences	532	1.061	523
Frais financiers	2	-	-
Total	1.228	1.292	703

3.12 – Détail des charges à répartir

Ce poste regroupait les frais d'acquisition des titres des sociétés du Groupe qui ont été amortis à 100 % au 31 mars 2005.

3.13 – Capitaux propres

3.13.1 – Capital social

Le capital social est composé de 3 540 171 actions d'une valeur nominale de 2 €

3.13.2 – Réserves

La perte de l'exercice clos le 31 mars 2005, soit (24.858.019) € a été affectée conformément à l'Assemblée générale mixte du 30 septembre 2005, en report à nouveau débiteur soit :

- Report à nouveau débiteur existant	(7.833.395) €
- Affectation du résultat en report à nouveau	(24.858.019) €
- Impact Méthode par composants – 1ère application	7.666 €
Report à nouveau débiteur	(32.683.748) €

La réserve pour plus values latentes à long terme s'élevant à 56.494 €a été transférée en « Autres Réserves » pour être portée à 12 617 179 €

3.13.3 – Capitaux propres

1.1.1.5.1.1.1 Capitaux propres 31 mars 2003	33.778
Résultat net de l'exercice	(5.774)
Capitaux propres 31 mars 2004	28.004
Résultat net de l'exercice	(24.858)
Augmentation de capital	7
Capitaux propres 31 mars 2005	3.153
Résultat net de l'exercice	(23.106)
Application Méthode par Composants	8
Capitaux propres 31 mars 2006	(19.945)

3.14 – Provisions pour risques et charges

En k€	31/03/04	31/03/05	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	31 mars 2006
Provision pour perte de change	25	14	-	14	-	-
Provision pour Indemnité retraite	158	164	10	-	-	174
Provision pour coûts de liquidation de BBI UK	-	150	-	79	-	71
Provision sur retour produits défectueux	-	-	300	-	-	300
Provision pour risque sur créances clients et fournisseurs	-	-	125	-	-	125
Total	183	328	435	93	-	670

3.15– Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

En k€	03/2004	03/2005	03/2006	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	21807	18.067	-	-	-	-
<i>dont emprunts protocolés</i>	<i>19.813</i>	<i>17.418</i>	-	-	-	-
Deutsche Bank – Investisseur	-	-	27.260	18.732	5.117	3.411
New Money	-	-	2.767	-	2.767	-
Concours bancaires courants	8.307	9.025	304	304	-	-
Interets courus Deutsche Bank	-	-	147	147	-	-
Intérêts courus New Money	187	74	32	32	-	-
Total	30.301	27.166	30.510	19.215	7.884	3.411

Le 15 septembre 2003, la société avait restructuré son endettement bancaire en renforçant ses ressources longues grâce à la reconversion des deux tiers des lignes de court terme antérieures en crédits moyen et long terme de 2 à 8 ans. Le montant total des lignes concernées se monte à 17.418 k€

Le 14 janvier 2006, la société s'est vue accorder par un consortium d'investisseurs (constitué de Deutsche Bank, d'un investisseur privé et d'un actionnaire actuel) un schéma de recapitalisation et de restructuration de son passif bancaire s'élevant à 29,5 millions d'euros selon les modalités suivantes :

- cession au consortium par les 10 banques parties à l'accord de restructuration du 15 septembre 2003 de l'intégralité de leurs créances à court, moyen et long terme en date du 31 octobre 2005 ;
- conversion des deux tiers de la dette bancaire soit 20 313 k€ dans le cadre d'une émission de 6 250 000 actions à bons de souscription (ABSA) ;
- rééchelonnement de la dette résiduelle soit 9 222 k€ sur une période de 5 ans à compter du 31 mars 2008.

A ce jour et en attente de l'opération de conversion en capital, la totalité de la dette rachetée par Deutsche Bank (soit 27.260 K€) figure en Emprunts auprès des Ets de crédit, celle rachetée par les investisseurs privés figure en autres dettes (Compte courant d'associé et Investisseur privé, pour un total de 2.275 k€).

Le même protocole prévoit l'ouverture par les investisseurs conjointement avec Deutsche Bank d'une nouvelle ligne de crédit « new money » de 3 M€ à 3 ans remboursable *in fine* qui a été intégralement tirée fin janvier 2006. La part octroyée par Deutsche Bank s'élève à 2.767 k€, en dettes financières.

Les concours bancaires courants recouvrent des découverts passagers de type « overnight ».

3.16 – Dettes d'exploitation

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Dettes fournisseurs	34.479	11.708	5.470
Dettes sociales	823	780	773
Dettes fiscales	5.761	4.940	4.086
Total	41.063	17.428	10.329

Les dettes fiscales comprennent 2.780 k€ principal au titre des moratoires de TVA 2004 et 2005 ainsi que 1.022 k€ de pénalités et intérêts provisionnés au titre des moratoires 2003, 2004 et 2005 (voir paragraphe Finances /fiscalité dans chapitre « Faits marquants »).

3.17 – Autres dettes diverses

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Clients, remises fin d'année à accorder	844	1.579	827
Clients créditeurs	2.782	4.016	2.497
Compte courant d'Associé	-	-	579
Investisseur privé	-	-	1.945
Dettes sur immobilisations	1.494	1.468	1.328
Autres créditeurs divers	67	43	4
Total	5.187	7.106	7.180

Les dettes sur immobilisations correspondent essentiellement à la dette sur acquisition des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd.

L'évolution de la provision pour RFA à accorder est à mettre en lien avec la baisse de l'activité au cours de l'exercice.

Les positions créditrices en comptes clients s'expliquent essentiellement par l'émission au cours du premier trimestre civil des RFA relatives à l'année 2005.

Le compte courant d'associé s'élève hors intérêts à 575 k€, la partie destinée à être converti en capital est de 362 k€, le solde soit 213 k€ se détaillant comme suit

- 53 k€ de New Money reçu en janvier 2006 et remboursable in fine dans 3 ans.
- 160 k€ remboursable sur 5 ans à compter du 31 mars 2008, soit la partie de 1 an à 5 ans de 96 k€ et celle à plus de 5 ans de 64 k€

Le poste Investisseur privé s'élève hors intérêts à 1.933 k€, la partie destinée à être converti en capital est de 1.219 k€, le solde soit 714 k€ se détaillant comme suit

- 180 k€ de New Money, reçu en janvier 2006 et remboursable in fine dans 3 ans.
- 534 k€ remboursable sur 5 ans à compter du 31 mars 2008, soit la partie de 1 an à 5 ans de 320 k€ et celle à plus de 5 ans de 214 k€

3.18 – Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations	19.207	46
Créances rattachées à des participations	11.218	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	3.229	-
Autres créances	371	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	400	-
Résultat financier		
Produits financiers	1.489	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau sont les valeurs brutes, des provisions ayant été constituées sur le sous-groupe anglais et la filiale allemande.

3.19 – Détail des charges à payer

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Intérêts courus auprès des Banques	188	74	48
Fournisseurs, factures non parvenues	6.400	1.358	501
Personnel, congés à payer	278	272	230
Personnel, autres charges à payer	45	59	76
Charges sociales sur congés à payer	101	101	88
Charges sociales sur autres charges	17	22	68
Taxe d'apprentissage	6	5	5
Formation continue	16	14	13
Effort construction	21	21	18
Subvention Handicapés	3	2	4
Contribution sociale de solidarité	143	114	60
Charges fiscales sur congés à payer	7	7	6
Autres charges fiscales à payer	706	1.081	1.189
Taxe professionnelle	28	28	51
Taxe foncière	4	-	-
Clients, remises fin d'année à accorder	844	1.579	826
Intérêts Dette Investisseurs	-	-	160
Total	8.807	4.737	3.343

Les « Autres charges fiscales » comprennent 1.022 k€ d'intérêts et pénalités au titre des moratoires 2003, 2004 et 2005.

Les « intérêts dette investisseurs » concernent 160 k€ d'intérêts sur 16 417 k€ de concours moyen terme pour la période du 01 novembre 2005 au 31 janvier 2006, date de règlement aux banques de leurs créances.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 – Ventilation du chiffre d'affaires

4.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
France	84.571	54.837	29.688
Exportation et livraisons C.E.	11.992	4.133	2.355
Total	96.563	58.970	32.043

4.1.2 Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

En %	31 mars 2004	31 mars 2005	31 mars 2006
Accessoires	18%	32 %	48%
Audio – Cadeaux	10%	20 %	15%
Distribution exclusive	11%	14 %	14%
Distribution classique	61%	34 %	22%
Total	100%	100%	100%

4.2 – Autres produits d’exploitation et reprises de provisions

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Reprise sur provisions d’exploitation			
- Stocks	3.878	4.571	10.537
- Actifs circulants	1.436	1.703	1.096
- Risques et charges	685	-	79
Sous-total	5.999	6.274	11.712
Produits divers d’exploitation			
- Transferts de charges	185	(*) 1.392	15
- Autres produits d’exploitation	4.178	448	145
Sous-total	4.363	1.840	160
Total	10.362	8.114	11.872

(*) il s’agit essentiellement de refacturations de frais marketing et de licences aux filiales.

4.3 – Dotations aux amortissements et provisions d’exploitation

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Immobilisations	257	299	218
Stocks	4.571	10.537	15.629
Autres actifs circulants	2.322	2.924	1.247
Risques et charges	28	156	435
Total	7.178	13.916	17.529

Pour plus d’informations sur la rubrique « Stocks », voir « Règles & méthodes comptables – Stocks et encours 2.7 »

4.4 – Résultat financier

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Dividendes reçus	1.400	1.500	1.300
Gains/Pertes de Change	200	77	(42)
Intérêts prêts Filiales	-	468	189
Intérêts reçus	40	32	58
Provisions sur titres	(500)	(8.741)	(2.848)
Provisions sur prêts Filiales	-	(9.218)	(3.800)
Provisions sur actions propres	(11)	(216)	(25)
Intérêts versés	(1.390)	(1.434)	(1.111)
Total	(261)	(17.532)	(6.279)

4.5 – Résultat exceptionnel

4.5.1 Détail des produits et charges exceptionnels

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Détail des charges exceptionnelles			
Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés	-	3	1.231
Dotations amortissement exceptionnel Immobilisations	85	-	-
Régularisation comptes de tiers et divers	-	-	11
Amendes et pénalités	303	394	340
Abandon de créance Bigben GmbH	-	-	3.000
Total	388	397	4.582
Détail des produits exceptionnels			
Produits de cession des éléments d'actif immobilisé cédés	5	22	323
Produits fiscaux	17	1	-
Reprise Provision Créance Bigben GmbH	-	-	3.000
Produits divers	-	1	-
Total	22	24	3.323

La Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés comprend essentiellement la valeur des titres de la filiale Yves Bertelin cédée le 30 mars 2006 soit 1.219 k€

Les Amendes et pénalités concernent le moratoire de TVA : Pénalités pour 2005 et intérêts des moratoires 2004 et 2005.

4.5.2 Résultat exceptionnel par nature

En k€	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Plus value cession actions propres	-	-	-
Plus value cession immobilisation	5	19	(908)
Amendes et pénalités	(285)	(394)	(340)
Dotations exceptionnelles sur immobilisations	(85)	-	-
Divers	(1)	2	11
Total	(366)	(373)	(1.259)

4.6 – Impôt sur les bénéfices

4.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En k€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	(21.758)	(1.259)	-	(23.017)
Taux de droit commun 33.33 %	-	-	-	-
Contribution sociale de 3.30 %	-	-	-	-
IFA 2005 et 2006	-	-	(89)	(89)
Report en arrière des déficits	-	-	-	-
Economie d'intégration fiscale	-	-	-	-
<i>Sous total Impôt</i>	-	-	(89)	(89)
Résultat après impôt	(21.758)	(1.259)	(89)	(23.106)

La charge d'impôt calculée sur l'exercice correspond :

- IFA 2005 comptabilisé en charge du fait de la forte probabilité de non récupération avant fin 2007, compte tenu du déficit reportable important.
- IFA 2006 comptabilisé en charge et déductible du résultat fiscal (Loi de Finances 2006).

Ce montant de 89 k€a été reclassé dans le compte de résultat dans le poste « Impôts et taxes ».

4.6.2 – Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

Provisions réglementées	
Subventions d'investissement	
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	-
<i>Total accroissements</i>	-

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :	
- Participation des salariés	-
- Contribution sociale de solidarité	-
A déduire ultérieurement :	
- Provision écart de conversion actif	-
- Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	26
<i>Total allègements</i>	26
Situation fiscale différée nette	(26)
<i>(au taux de droit commun 33,33 %)</i>	

Impôt dû sur plus-values différées néant

Économie d'impôt à imputer sur :

<i>Déficits reportables en avant</i>	(11.975)
Moins values à long terme (au taux réduit à 15 %)	(2.117)

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 – Engagements hors bilan

<u>En k€</u>	31 mars 2006
Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	241
Nantissement des titres Bigben Interactive UK Ltd au profit du Crédit Agricole	1.113
	2.767
Nantissement Titres Espace 3 Game's au profit de Deutsche Bank – MI29 pour garantir le New Money.	
Cession Dailly du Carry-back au profit de Deustche Bank – MI29	3.931
Cautions en faveur de la Commerzbank pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive GmbH (montant plafonné à 297 K€)	0

Le nantissement des titres Atoll Soft est devenu sans objet du fait du remboursement intégral au cours de l'exercice écoulé des emprunts bancaires qu'il garantissait.

La garantie donnée à Hellerbank pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive GmbH a fait l'objet d'une mainlevée totale au cours du premier semestre 2005/06 du fait de l'arrêt des opérations d'affacturage au deuxième semestre de l'exercice 2004/2005.

La garantie donnée à HSBC Bank Plc, pour garantir le refinancement accordé à Bigben Interactive UK (soit 1.600 k£ ou 2.330 k€) sur son propre crédit vendeur pour la cession du site d'Eastleigh, n'a plus d'objet selon les informations reçues des Joint Administrators en date du 4 mai 2006, cette facilité ayant été intégralement remboursée durant la période.

La garantie donnée au profit d'ABN-AMRO HK pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive HK (montant plafonné à 1.900 kHKD soit 188 k€) a été annulée en février 2006 du fait de la révocation du concours correspondant en faveur de BBI HK.

En k€	31 mars 2006
Engagements reçus	
Cautio n Crédit Agricole pour acquisition des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd	1.113
Cautio n personnelle d'Alain Falc pour l'apurement du moratoire TVA 2004	2.852

Autres engagements :

Compte tenu de la situation nette négative de BBI GmbH, la maison mère BBI SA a signé le 06.06.2006 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant de 4.757 k€

Au 30 décembre 2005, une inscription du privilège du trésor a été notifiée pour un montant de 4.412 k€ pour des droits en principal de 3.880 k€

5.2 – Engagements de crédit-bail au 31 mars 2006

En k€	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
VALEUR ORIGINE	4.949	467	183	5.599
AMORTISSEMENTS				
Cumuls antérieurs	512	93	10	615
Exercice en cours	252	64	30	346
Valeur nette	4.185	310	143	4.638
REDEVANCES PAYEES				
Cumuls antérieurs	1.150	159	20	1.329
Exercice en cours	557	111	51	719
REDEVANCES A PAYER				
A un an au plus	557	111	65	733
A plus d'un an et à moins de 5 ans	2.229	140	58	2.427
A plus de 5 ans	1.630	-	-	1.630
Total	4.416	251	123	4.790
VALEUR RESIDUELLE	-	5	2	7
MONTANT CHARGES	557	111	40	708

5.3 - Stocks-options

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 9 novembre 1998, le Conseil d'Administration avait consenti un plan de stock-options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan pouvant être créé était de 15 000. Le prix de souscription est de 10 F l'action. Ce prix déterminé par référence au montant de l'actif net tel que ressortant du bilan arrêté au 31 mars 1998 a été porté à EUR 2 lors de l'élévation du nominal consécutive à la conversion en Euros du capital le 30 août 1999. Les options pouvaient être levées à compter du 9 novembre 2001 jusqu'au 8 novembre 2004.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 5 juin 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan pouvant être créé était de 30 474. Le prix de souscription est de 34 € l'action. Les options pouvaient être levées à compter du 5 juin 2003 jusqu'au 4 juin 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créée sera de 7 500. Le prix de souscription est de 37 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 6 décembre 2003 jusqu'au 5 décembre 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 27/09/2001, le Conseil d'Administration du 27 septembre 2001 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan pouvant être créé sera de 40 000. Le prix de souscription est de 24 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 septembre 2004 jusqu'au 26 septembre 2007.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 17/09/2002, le Conseil d'Administration du 27 janvier 2003 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan pouvant être créé sera de 50 000. Le prix de souscription est de 13.17 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 janvier 2006 jusqu'au 26 janvier 2009.

Mouvements sur les bons au 31 mars 2006

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 09/11/98	AGE du 03/04/99	AGE du 03/04/00	AGE du 27/09/01	AGE du 17/09/02
Nombre d'options initialement attribuées	15.000	6.500	3.500	15.800	21.100
Nombre d'options exercées	13.950	-	-	-	-
Nombre d'options actuellement en vigueur	-	3.500	2.000	8.700	11.400
Point de départ du délai des options	09/11/98	05/06/00	06/12/00	27/09/01	27/01/03
Date d'expiration des options	08/11/04	04/06/06	05/12/06	26/09/07	26/01/09
Prix de souscription par action	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00 €	13,17 €

5.4 - Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2005/2006 à 324 k€

5.5 - Effectif fin de période

Personnel salarié	31/03/2004	31/03/2005	31/03/2006
Cadres	36	30	29
Agents de Maîtrise	18	23	17
Employés	96	87	61
Total	150	140	107

5.6 – Droit individuel à la formation

Conformément à la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les droits acquis par les salariés au titre du DIF s'élèvent au 31 mars 2006 à 3.048 heures.

5.7 - Convention d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec une première prise d'effet pour l'exercice clos le 31 mars 2000. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Sociétés	% détenu par la mère	Date d'entrée dans le Groupe	
Bigben Interactive S.A.	N/A	01/04/1999	Mère
Espace 3 Game's S.A.S.	100%	01/04/1999	Fille

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. Aucun profit n'a été constaté dans les comptes au 31 mars 2005, toutes les sociétés présentes dans le périmètre sont déficitaires fiscalement.

En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

La société Yves Bertelin SAS sort du périmètre d'intégration au 01 avril 2005 celle ci ayant été cédée le 31 mars 2006.

5.8 – Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Espace 3 Game's S.A.S.	2 000	(1.655)	100%	2 849	-	-	-	5.489	(1.436)	-
Atoll Soft SA, Belgique	300	1.264	100%	2 896	2 896	-	-	15.908	(226)	1.300
Bigben Interactive Holdings UK Ltd – Royaume Uni	124	(124)	100%	12.692	-	-	-	-	-	-
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	213	435	100%	269	269	-	-	12.213	206	-
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	(5.257)	100%	500	-	5.000	-	9.192	2.046	-
Participations (détenues entre 10 et 25 %)										
Cadonor Sarl (*)	13	201	25%	46	46	-	-	727	(83)	-

(*) états financiers disponibles au 31 mars 2005.

6. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

<u>En k€</u>	31 mars 2006	31 mars 2005	31 mars 2004
Flux de trésorerie liés à l'activité	(4.431)	3.603	18.158
Résultat net	(23.106)	(24.858)	(5.774)
Dotations aux amortissements et provisions	7.302	18.428	896
Plus ou moins values de cession d'immobilisations	908	(19)	(5)
Reprises sur amortissements et provisions	(94)	(25)	(711)
Impôts différés		-	-
Capacité d'autofinancement	(14.990)	(6.474)	(5.594)
Stocks	13.228	13.870	7.626
Créances d'exploitation	6.347	17.965	17.930
Dettes d'exploitation	(9.016)	(21.758)	(1.804)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	10.559	10.077	23.752
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(211)	(752)	(15.018)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1)	(36)	(34)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(221)	(522)	(1.022)
Acquisitions d'immobilisations financières		(216)	(14.000)
Cessions d'immobilisations corporelles	10	22	5
Cessions d'immobilisations financières	1		33
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	1.104	(3.731)	18.489
Augmentation de capital ou apports		8	-
Dividendes versés aux actionnaires			-
Variation des autres fonds propres			-
Trésorerie acquise des filiales			-
Émission d'emprunts	2.888		19.813
Remboursements d'emprunts	(1.784)	(3.739)	(1.324)
Variation de trésorerie	(3.538)	(880)	21.629
Trésorerie à l'ouverture	(8.904)	(8.024)	(29.653)
Découvert bancaire racheté par Investisseurs sur l'exercice	13.117		
Trésorerie à la clôture	675	(8.904)	(8.024)

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31-03-2006

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2 de l'annexe.
- La note 3.5 de l'annexe qui expose les conséquences sur les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2005 d'une insuffisance de provision sur la créance rattachée relative à la participation dans la filiale Bigben Interactive GmbH.
- La note 2.1 de l'annexe concernant les changements de méthodes relatifs à la première application au 1^{er} avril 2005 du règlement CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation d'un actif, et des règlements CRC 2003-07 et CRC 2002-10 relatifs à l'amortissement et la dépréciation des actifs.
- La note 2.2 de l'annexe relative au changement d'estimation qui a conduit la société à constituer une provision pour S.A.V. en fonction d'hypothèses de retours défectueux.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Continuité d'exploitation

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les règles et principes comptables suivis par votre société, ainsi que la pertinence de l'information donnée dans les notes de l'annexe sur la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.

Changements comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables et du changement d'estimation mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Règles et principes comptables

Les notes 2.6 et 3.4 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations financières, valorisation réalisée sur la base d'une approche impliquant des estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises, tel que décrit en notes 2.7 et 3.7 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéas 1 et 2 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul et Roubaix, le 16 juin 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit

Christian de Brianson

Jean-François Pansard

Associé

Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au 31-03-2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

Convention d'abandon de créance

- **Personne concernée :**

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général de Bigben Interactive S.A. et représentant de l'associé unique de Bigben Interactive GmbH.

- **Nature et objet :**

Convention d'abandon de créance de €3 000 000 avec clause de retour à meilleure fortune consenti par votre société à sa filiale en date du 30 septembre 2005.

- **Modalités :**

Au 31 mars 2004, votre société avait décidé la conversion en prêt à moyen terme de certaines créances court terme détenues envers la filiale Bigben Interactive GmbH.

Le montant ainsi converti était de €8 000 000, remboursable sur 96 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%.

Un avenant à cette convention a ensuite été mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005. Un différé complémentaire de deux ans a été accordé, et les intérêts facturés ont été plafonnés à €250 000 par an. Cette créance a depuis fait l'objet d'un abandon de créance de €3 000 000 en date du 30 septembre 2005, afin de tenir compte des difficultés actuelles de la filiale. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de €5 000 000 au 31 mars 2006. Cet abandon a été consenti avec une clause résolutoire qui prévoit que la créance renaît dès que et dans la mesure où Bigben Interactive GmbH présente un boni de liquidation ou un actif supérieur au passif de la société.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de soutien de l'activité

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues dans la société.

- Modalités :

Le solde du compte Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à €2 557 086 au 31 mars 2006, correspondant à un peu plus des cinq derniers mois de chiffre d'affaires.

Bail de sous-location

- Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette à Lesquin.

- Modalité :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à €9 114 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et les sociétés Espace 3 Game's S.A.S.

- Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2006 du fait du déficit d'ensemble.

A noter que la société Yves Bertelin SAS sort du périmètre d'intégration au 1^{er} avril 2005, cette filiale ayant été cédée le 31 mars 2006.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive HK Ltd

Convention de cautions, avals et garanties

- Nature et objet :

Autorisation de cautions, avals ou garanties à donner par la société Bigben Interactive S.A. au profit de divers tiers pour couvrir les engagements de sa filiale, la société Bigben Interactive HK Ltd. Cette autorisation est valable pour un montant global plafonné de €1 000 000.

- Modalités :

La garantie donnée au profit de la société ABN-AMRO, pour garantir la ligne de crédit accordée à la société Bigben Interactive H.K. Ltd (montant plafonné à 1 900 KHKD soit K€188) a été annulée le 31 mars 2006 du fait de la révocation du concours correspondant en faveur de la filiale Aucune autre garantie n'est utilisée au 31 mars 2006.

Conventions conclues avec la société Bigben Interactive GmbH

Convention de cautions, avals et garanties

- Nature et objet :

Autorisation de cautions, avals ou garanties de la part de la société Bigben Interactive S.A. afin de couvrir les engagements de la filiale, la société Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

La garantie antérieurement donnée à la Hellerbank pour garantir le financement des créances de la société Bigben Interactive GmbH a fait l'objet d'une mainlevée totale au cours du premier semestre de l'exercice du fait de l'arrêt des opérations d'affacturage au deuxième semestre de l'exercice clos le 31 mars 2005.

Convention conclues avec la société Bigben Interactive UK Ltd

Convention de cautions, avals ou garanties

- Nature et objet :

Autorisation de cautions, avals ou garanties de la part de la société Bigben Interactive S.A. afin de couvrir les engagements des filiales Bigben Interactive U.K. Ltd.

- Modalités :

La garantie donnée à HSBC Bank Plc, pour garantir le refinancement accordé à Bigben Interactive U.K. Ltd (soit £.1 600 000) sur son propre crédit vendeur pour la cession du site d'Eastleigh, n'a plus d'objet selon les informations reçues des Joint Administrators (celle filiale étant sous Administration), cette facilité ayant été intégralement remboursée durant l'exercice 2005-2006.

La garantie donnée par la société Bigben Interactive S.A. à HSBC Bank Plc pour une enveloppe de financement de £.2 250 000, pour garantir les concours d'exploitation accordés à Bigben Interactive UK Ltd, n'a plus d'objet selon les informations reçues des Joints Administrators, (celle filiale étant sous Administration), ces concours ayant été intégralement remboursés durant la période.

Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, conversion en prêt moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive UK Ltd.

- Modalités :

Le montant ainsi converti était de €6 000 000, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Compte tenu de la mise sous Administration de la filiale intervenue en avril 2005, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé et aucun intérêt n'a été calculé pour l'exercice clos le 31 mars 2006. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de €6 218 000 au 31 mars 2006.

Conventions conclues au cours de l'exercice et non autorisées préalablement

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions visées à l'article L.225-42 du Code De commerce.

En application de l'article L.823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Conventions conclue avec Monsieur Roland de Saint Victor, administrateur

- Personne concernée :

Monsieur Roland de Saint Victor, Administrateur

- Nature et objet :

Mise à disposition par Monsieur Roland de Saint Victor de sommes en compte courant d'associé, dans le cadre du protocole de rachat de la dette bancaire signé en date du 14 janvier 2006.

- Modalités :

Le montant du compte courant s'élève à €521 441 au 31 mars 2006. En l'attente de la réalisation des opérations de recapitalisation de votre société telles que prévues au protocole, ces sommes ne portent pas intérêt. La part résiduelle de ces sommes restant en compte courant après réalisation de l'augmentation de capital prévue au protocoles, soit €159 872 portera intérêt au taux de Euribor 3 mois + 1.25% l'an, et sera rééchelonnée en vingt trimestrialités, avec une première échéance fixée au 31 mars 2008.

Votre conseil d'administration a estimé que la convention ci-dessus relevait de l'article L.225-39 du Code de commerce et, en conséquence, que la procédure d'autorisation préalable prévue à l'article L. 225-38 ne lui était pas applicable.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Marcq en Baroeul et Roubaix, le 16 juin 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Fiduciaire Métropole Audit

Christian de Brianson

Jean-François Pansard

Associé

Associé

Comptes sociaux au 31-03-2005

Bilan au 31 mars 2005

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/05	Amort. et Prov. 31/03/05	Valeurs Nettes 31/03/05	Valeurs Nettes 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/03
	k€	k€	k€	k€	k€
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets	194	102	92	53	58
Avances et acomptes sur immos	-	-	-	25	-
	194	102	92	78	58
Immobilisations corporelles					
Terrains	1	-	-	1	-
Constructions	1 658	80	1 578	89	44
Installations techniques	82	63	19	29	19
Autres immobilisations corporelles	985	657	328	392	545
Immobilisations en cours	-	-	-	-	16
Avances et acomptes sur immos	-	-	-	1 141	-
	2 726	800	1 925	1 652	624
Immobilisations financières					
Titres de participation	20 471	13 192	7 279	16 021	16 520
Créances rattachées à des participat.	14 218	9 218	5 000	14 000	-
Autres titres immobilisés	3	-	3	3	2
Prêts	1 188	-	1 188	1 188	1 214
Autres immobilisations financières	2	-	2	3	11
	35 882	22 410	13 472	31 215	17 747
TOTAL	38 802	23 312	15 489	32 945	18 429
Actif circulant					
Stocks et en-cours	30 531	10 537	19 994	33 864	41 490
Avances et acomptes	23	-	23	3 876	777
Créances					
Clients et comptes rattachés	10 664	2 854	7 810	15 600	33 034
Autres créances	12 007	1 505	10 502	16 878	20 116
	22 671	4 359	18 312	32 478	53 150
Valeurs mobilières de placement	569	446	123	339	351
Disponibilités	35	-	35	18	122
TOTAL	53 829	15 342	38 487	70 575	95 890
Charges constatées d'avance	1 292	-	1 292	1 228	1 585
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	0	58	124
Ecarts de conversion actif	14	-	14	25	27
TOTAL ACTIF	93 936	38 654	55 282	104 831	116 055

PASSIF	Valeurs	Valeurs	Valeurs
	Nettes	Nettes	Nettes
	31/03/2005	31/03/2004	31/03/2003
	k€	k€	k€
Capitaux propres			
Capital social	7 080	7 073	7 073
Primes	15 440	15 440	15 440
Réserve légale	707	707	707
Réserves réglementées	56	56	57
Autres réserves	4 727	10 501	12 517
Résultat de l'exercice	-24 858	(5 774)	(2 016)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 152	28 004	33 778
Provisions pour risques et charges	328	183	841
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	27 166	30 301	33 480
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 708	34 479	35 575
Dettes fiscales et sociales	5 720	6 584	4 821
Dettes sur immobilisations	1 468	1 494	1 227
Autres dettes	5 638	3 693	6 206
Produits constatés d'avance	82	90	98
TOTAL DETTES	51 782	76 642	81 407
Ecart de conversion passif	20	2	29
TOTAL PASSIF	55 282	104 831	116 055

Compte de résultat au 31 mars 2005

En k€	Valeurs Nettes 31/03/05	Valeurs Nettes 31/03/04	Valeurs Nettes 31/03/03
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	58 834	93 678	142 090
Ventes de services	136	2 885	486
Chiffre d'affaires net	58 970	96 563	142 576
Reprises sur amort., provisions et transferts de charges	7 666	6 184	4 274
Autres produits d'exploitation	448	4 178	278
Total Produits d'exploitation	67 084	106 925	147 128
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	41 500	76 543	120 927
Variation de stocks de marchandises	7 904	6 934	(220)
Autres achats et charges externes	6 486	8 974	8 940
Impôts, taxes et versements assimilés	318	562	373
Salaires et traitements	3 790	3 925	3 513
Charges sociales	1 562	1 593	1 445
Dotations aux amort. des immobilisations	299	257	312
Dotations aux provisions sur actif circulant	13 461	6 893	5 813
Dotations aux provisions pour risques et charges	156	29	756
Autres charges d'exploitation	2 492	6 439	2 526
	77 968	112 149	144 385
Résultat d'exploitation	(10 884)	(5 224)	2 743
Produits financiers			
Produits financiers de participation	1 968	1 400	1 000
Produits des autres immobilisations financières	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	33	40	32
Reprises sur provisions financières	25	27	8
Gains de change	266	413	1 026
	2 292	1 880	2 066
Charges financières			
Dotations aux provisions financières	18 190	536	4 196
Intérêts et charges financières	1 434	1 391	2 089
Pertes de change	200	213	572
	19 824	2 140	6 857
Résultat financier	(17 532)	(260)	(4 791)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(28 416)	(5 485)	(2 048)
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	2	17	25
Sur opérations en capital	22	5	1 161
	24	22	1 186
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	394	302	2
Sur opérations en capital	3	-	907
Dotations aux provisions	-	85	4
	397	388	913
Résultat exceptionnel	(373)	(366)	273
Participation	-	-	0
Impôts sur les bénéfices	(3 931)	(76)	241
RESULTAT NET	(24 858)	(5 774)	(2 016)

Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2005

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de la société Bigben Interactive au 31 mars 2005. Ils présentent un total actif de 55.282 K€ et une perte nette de 24.858 K€. Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

1 Faits majeurs de l'exercice 2004-2005

• Développement commercial :

- Reprise plus faible qu'escomptée du jeu vidéo sur la fin de l'année malgré d'excellents prémices. L'explosion de la demande liée à la baisse du prix de consoles PlayStation 2 et Xbox à un niveau de consommation de masse a en effet surpris par son ampleur les constructeurs de consoles qui n'ont pas été en mesure de fabriquer et livrer sur un très court laps de temps les quantités attendues par les consommateurs. Cette situation a eu un impact négatif sur les ventes en particulier en distribution classique, le parc installé de consoles à l'issue des ventes de Noël est à nouveau sensiblement inférieur aux attentes du marché, du fait d'une insuffisance de l'offre et non plus de la demande.
- Progression de 20,1% des ventes d'accessoires de la Société avec plusieurs avancées notables dont :
 - l'accessoire Bodypad développé par le Groupe Bigben Interactive sur la base d'une licence Xkpad ayant remporté un grand succès en France, avec une très forte couverture médiatique et des ventes très soutenues pour un accessoire haut de gamme,
 - la part de marché parvenue à un niveau record de près de 33% en France (constructeurs compris) au cours du dernier trimestre de l'exercice, cette position ayant été validée par les ventes d'accessoires DS qui ont culminé à 72 % du marché en mars 2005 (source GfK Marketing Services).
- Très forte progression (+39,2%) de la Société dans le métier des montres et cadeaux sur les gammes de produits audio (karaokés, lecteur MP3 etc....) et les produits connexes (mémoires USB etc...) à fort contenu technologique.
- Nouveau recul de la distribution classique (-70,5%) qui ne compte plus que pour 28,7% du total des ventes contre 62,5% l'année précédente.
- Evolution de la structure d'activité de la Société avec la part relative des deux activités cœurs de métiers Groupe, les accessoires et la distribution exclusive, atteignant la moitié des ventes (50,6%). Les accessoires, métier le plus rémunérateur du Groupe et de la Société, constituent quant à eux seuls plus d'un tiers de l'activité (34,5%) tandis que l'activité montres et cadeaux enregistrent la plus forte progression de sa part relative (de 9,5% à 20,7%).

• Implantations :

- Fermeture du site logistique (picking) de Lesquin (59) et transfert de l'activité sur la plateforme de Libercourt (62) le 26 juillet 2004.

- **Finances :**

- retrait de l'action du SBF 250 : à compter du 13 avril 2004, suite à une décision d'Euronext.

- valorisation d'une créance de carry back de 3.931 K€ à fin mars 2005.

- Moratoire de TVA

La société Bigben Interactive S.A. avait demandé en 2003/04 un moratoire pour sa TVA des mois de mai, de juin et de juillet 2003 pour un montant de 2.642 K€ en principal, qui a été intégralement soldé à la fin de février 2005.

Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 400 k€

La société Bigben Interactive S.A. a demandé en 2004/05 un nouveau moratoire pour sa TVA des mois d'août et septembre 2004 pour un montant de 3.097 k€ en principal dont le remboursement a commencé en mars 2005.

A la clôture, la dette relative s'élève à 2.897 k€ en principal, déduction faite des remboursements effectués sur l'exercice.

Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 282 K€

- **Evènements post clôture**

- Bigben Interactive UK

Arrêt de l'exploitation de Bigben Interactive UK Ltd, déclarée en cessation de paiement et placée sous le régime de l'Administration le 08 avril 2005 avec l'accord des établissements financiers intervenant auprès de la filiale britannique, les financements court terme en effet ne permettaient plus de faire face à la poursuite de l'exploitation, dans sa configuration actuelle. En outre, les performances de la filiale n'étaient pas du tout en ligne avec les budgets qui faisaient initialement état d'un profit pour l'exercice 2004/2005.

Les conséquences de la nouvelle situation de la filiale britannique ont été prises en compte dans les comptes de l'exercice clôturé au 31 mars 2005 selon les modalités ci-dessous. La fermeture de cette filiale aura, avec l'arrêt de toute injection supplémentaire de liquidité par la maison mère, un effet favorable sur le futur besoin en fonds de roulement de Bigben Interactive.

Les comptes de la filiale au 31 mars 2005 n'ont pas fait l'objet d'un arrêté, et n'ont pas été audités. Ses actifs à cette date ont été ramenés en valeur liquidative telle que prévue au protocole de cession signé le 16 mai 2005. Ses passifs ont été évalués par le management de la filiale ; ils intègrent à notre connaissance l'exhaustivité des passifs auxquels la société pourrait avoir à faire face, à la fois du fait de son exploitation sur la période et du fait de la mise en liquidation.

Les évaluations ainsi retenues nous permettent de considérer que notre exposition se limite aux montants de nos créances. La garantie auprès de HSBC Bank donnée par Bigben Interactive sur les créances de sa filiale (cf. note 5.1 de la présente annexe) n'a pas été activée à ce jour, et la réalisation des actifs de la filiale devrait permettre de régler la dette bancaire (prioritaire sur les autres créanciers).

Impacts sur les comptes sociaux de Bigben Interactive au 31 mars 2005 :

- Complément à 100% de la provision sur titres de la filiale, soit une dotation complémentaire de 8.741 K€ constatée sur l'exercice
- Provisionnement de la totalité des créances détenues vis à vis de cette entité, en particulier provisionnement intégral du prêt à moyen terme consenti en 2004 à la filiale Bigben Interactive U.K pour consolider 6 M€ de créances remboursables sur 48 mois, soit un montant total de 6.891 K€y compris intérêts sur le prêt.

- Moratoire de TVA

Afin de faciliter le financement des campagnes d'achats de l'été, la société a adressé en date du 29 juillet une demande d'étalement complémentaire du second moratoire de TVA, et la prise en compte dans cette négociation de la dette de TVA des mois de mai et juin 2005. La TVA courante de juillet 2005 est venue s'ajouter à cette enveloppe. Le montant total concerné est ainsi de 1.783 K€

2 Règles et méthodes comptables

En application du code de commerce - art. 9, 11 et 7, 21, 24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En particulier, l'hypothèse de continuité d'exploitation a été maintenue malgré la détérioration de la situation nette à un niveau inférieur à celui du capital social, du fait de la prise en compte des éléments suivants :

- la discussion avec le pool bancaire en France d'un avenant au protocole du 15 septembre 2003 visant à proroger les concours bancaires court terme jusqu'au début de l'année civile 2006 ;
- les discussions en cours avec l'Administration fiscale visant à étendre le moratoire de TVA ;
- la recherche d'un partenaire en capital français ou étranger, pour laquelle un mandat a été donné à un cabinet renommé ;
- l'étude avancée de la cession d'actifs n'entrant plus dans la stratégie de coeur de métier.

2.1 - Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2 - Changement de méthode d'évaluation

Modification des méthodes d'évaluation des stocks : cf. 2.7.

2.3 - Changement de méthode de présentation

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels au 31 mars 2005 sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2004.

2.4 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition. Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

- Logiciels 12 mois, prorata temporis

2.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des durées de vie économique, selon les plans d'amortissement suivants :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements constructions	10 ans
Agencements installations	4 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 8 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

2.6 – Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base d'une approche multicritères.

Les créances rattachées à des participations correspondent à la conversion d'une partie des créances clients envers les filiales Bigben Interactive UK et Bigben Interactive GmbH.

Le poste prêts correspond au versement effectué auprès d'une société de crédit bail immobilier et représente 50% du coût d'un bâtiment de stockage, dont le premier loyer a été versé en avril 2001.

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.7 - Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises évaluées au prix moyen pondéré. Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les articles en stock en fonction de leur ancienneté et de leur valeur de réalisation.

Du fait de la décision du Groupe de poursuivre de manière accélérée le déstockage afin d'alléger la structure financière, il a été tenu compte dans la détermination de la valeur de réalisation des stocks concernés non plus seulement des derniers prix de vente constatés en date d'arrêté, mais plutôt des prix estimés pour permettre un déstockage rapide. Ce changement d'estimation a un impact de l'ordre de 3,5 M€ sur l'augmentation de la provision au 31 mars 2005.

2.8 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers.

2.9 - Engagement en matière de retraite

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros.

Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

2.10 - Sensibilité au risque de taux

Concernant le risque de taux, la société possède des lignes de financement à taux variable (Euribor principalement) qui représentent, à la clôture, 97.8 % des emprunts et dettes financières. Aucun instrument de couverture n'est utilisé.

2.11 – Degré d'exposition au risque de change

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD, HKD et GBP). Des contrats d'achats à terme en USD sont contractés pour couvrir le risque de change sur les principaux contrats d'achats.

Aucun engagement d'achats à terme de devises n'est en cours au 31 mars 2005.

Les dettes en devises non couvertes sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	Acquisitions	Cessions	31 mars 2005
Logiciels	124	158	36	-	194

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	Dotations	Reprises	31 mars 2005
Logiciels	66	80	22	-	102

3.2 - Immobilisations corporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	Acquisitions	Cessions	Transferts	31 mars 2005
Terrains	-	1	-	-	-	1
Bâtiments	12	33	-	-	1 300	1.333
Agencements des Constructions	36	64	264	2	-	326
Matériel et Outillage	62	81	1	-	-	82
Agencements des Installations	648	441	43	-	-	484
Matériel de transport	9	2	2	1	-	3
Mobilier et Matériel. de bureau	473	526	28	56	-	498
Immo. corporelles en cours	16	-	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	1.141	159	-	(1.300)	-
Total	1.256	2.289	497	59	-	2.727

L'ensemble immobilier du site de Lesquin est financé par crédit bail. Le coût de revient de la construction étant à la clôture supérieur de 1.300 K€ par rapport au financement initialement accordé, ce montant a été immobilisé dans le poste Constructions et amorti sur 20 ans.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	Dotations	Reprises	31 mars 2005
Bâtiments	1	3	66	-	69
Agencements des Constructions	2	5	6	-	11
Matériel et Outillage	44	53	10	-	63
Agencements des Installations	292	222	43	-	265
Matériel de transport	9	2	1	-	3
Mobilier et Matériel. De bureau	284	353	91	55	389
Total	632	638	217	55	800

3.3 – Titres de participation

Sociétés	Valeur brute 31 mars 2005	Provisions	Valeur nette 31 mars 2005	Valeur nette 31 mars 2004	Valeur nette 31 mars 2003
Cadonor sarl	46	-	46	46	46
Espace 3 Game's S.A.S.	2.849	-	2.849	2.849	2.849
Yves Bertelin S.A.S.	1.219	-	1.219	1.219	1.219
Atoll Soft S.A.	2.896	-	2.896	2.896	2.896
Bigben Interactive Holdings UK Ltd (ex Planet Holdings Ltd)	12.692	12.692	-	8.741	8.741
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	-	269	269	269
Bigben Interactive GmbH	500	500	-	-	500
Vox Diffusion S.A.S.	-	-	-	-	-
Total	20.471	13.192	7.279	16.020	16.520

3.4 – Provisions sur titres de participation

- Complément de provision sur les titres de la filiale anglaise Bigben Interactive Holdings UK Ltd (qui détient 100% des titres de Bigben Interactive UK) à hauteur de 8 741 K€ pour tenir compte de l'arrêt de l'activité en Angleterre. Une provision avait été constituée à hauteur de 3 951 K€ lors de l'exercice 2002/2003.
- Constatation d'une provision sur les titres de la filiale allemande Bigben Interactive GmbH à hauteur de 500 K€ lors de l'exercice 2003/2004 pour tenir compte des pertes enregistrées par cette dernière.

3.5 – Créances rattachées à des participations

Au 31 mars 2004, des créances portant sur des sociétés du groupe ont été reclassées en créances rattachées à des titres de participations. Cette opération s'est faite dans le cadre d'une restructuration de la dette intragroupe. Le montant d'origine de ces créances (hors intérêts) se monte à 14.000 K€, ventilés de la façon suivante :

En K€	31 mars 2005	31 mars 2004	Durée
Bigben Interactive UK	6.000	6.000	4 ans
Bigben Interactive GmbH	8.000	8.000	8 ans
Total	14.000	14.000	

La créance relative à la filiale Bigben Interactive U.K. a été totalement provisionnée (cf. faits majeurs).

Le Conseil d'administration du 12 mai 2005 a décidé d'un différé d'amortissement de 3 ans sur le prêt à moyen terme consenti en 2004 à la filiale Bigben Interactive GmbH pour consolider 8 M€ remboursables initialement sur 96 mois.

La créance relative à la filiale Bigben Interactive GmbH a été dépréciée pour 3.000 K€. Il s'agit de la partie de cette créance qui fait l'objet d'un différé de paiement et qui pourrait dans un avenir proche être incorporée au capital de la filiale. Cette filiale présente une situation nette négative au 31 mars 2005 pour 6,8 M€ qui serait ainsi ramenée à -4 M€. La diminution de la dette de la filiale améliorera d'autant sa capacité bénéficiaire prévisionnelle et par conséquent la recouvrabilité de la créance de 5 M€ restant due, et dont le remboursement débutera à compter du 31 mars 2007.

3.6 – Autres immobilisations financières

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Titres immobilisés	2	3	3
Prêt sur crédit bail immobilier	1.214	1.188	1.188
Dépôts et cautionnements	11	3	2
Total	1.227	1.194	1.193

Le prêt en faveur de Batinorest correspond au financement partiel des travaux sur le site logistique de Libercourt. Il s'agit d'une avance non rémunérée, à échéance en 2012.

3.7 – Stocks et en-cours

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Stocks en valeur brute	45.369	38.435	30.531
Dépréciation	(3.879)	(4.571)	(10.537)
Stocks en valeur nette	41.490	33.864	19.994

3.8 – Créances clients et comptes rattachés

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Clients et comptes rattachés	33.229	16.336	8.830
Clients douteux	1.976	1.702	1.834
Provision pour Dépréciation	(2.171)	(2.438)	(2.854)
Total Clients	33.034	15.600	7.810

L'encours de créances clients remises en affacturage est de 5.536 K€ au 31 mars 2005, contre 2.816 K€ au 31 mars 2004.

3.9 – Autres créances

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	16.614	13.506	2.165
Fournisseurs débiteurs	226	1.425	108
Diverses créances	173	63	24
Editeurs Jeux exclusifs	-	-	1.402
Comptes courants filiales	341	232	371
Etat, TVA	2.843	1.078	796
Provision pour Dépréciation	(81)	(701)	(1.505)
Sous total Créances Exploitation	20.116	15.603	3.361
Report en arrière des déficits	-	-	3.931
Affacturage	-	1.275	3.210
Total Autres créances	20.116	16.878	10.502

Ces créances sont à échéance à moins d'un an sauf le report en arrière des déficits.

La créance d'affacturage est en forte hausse essentiellement du fait de l'augmentation de la retenue de garantie sur RFA, en lien avec l'augmentation des remises constatées sur l'exercice.

Une provision a été constituée sur trois fournisseurs défaillants (Editeurs de Jeux exclusifs) et sur la totalité du compte courant de Bigben Interactive UK.

3.10 – Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend 569 K€ constitués par des actions propres de Bigben Interactive S.A. acquises dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 12 Septembre 2000 (autorisation renouvelée par l'assemblée générale du 17 septembre 2002), dont l'objectif principal est de pouvoir procéder à l'achat et à la vente d'actions afin de réguler le cours de bourse de l'action de la société Bigben Interactive SA.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 mars 2005 est de 37.138 titres.

La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2005 étant de 123 K€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 446 K€

3.11 – Détail des charges constatées d'avance

En K€	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Achats de marchandises	1.085	449	59
Charges d'exploitation	240	245	172
Droits de licences	260	532	1.061
Frais financiers	-	2	-
Total	1.585	1.228	1.292

3.12 – Détail des charges à répartir

Ce poste regroupait les frais d'acquisition des titres des sociétés du Groupe.

L'amortissement a été pratiqué au prorata temporis sur une durée de 5 ans à compter de la date d'acquisition des titres, soit :

- Atoll Soft S.A.	juillet 1999
- Bigben Interactive Holdings UK Ltd	avril 2000
- Bigben Interactive GmbH	avril 2000

Les frais d'acquisition des titres sont en conséquence amortis à 100 % au 31 mars 2005.

3.13 – Capitaux propres

3.13.1 – Capital social

Le capital social est composé de 3 540 171 actions d'une valeur nominale de 2 €

Il a été réalisé sur l'exercice une augmentation de capital d'un montant de 7 800 € correspondant à la création de 3 900 actions nouvelles de 2 €. Cette augmentation a été opérée par levée d'options de souscription.

3.13.2 – Réserves

La perte de l'exercice clos le 31 mars 2004, soit (5 774 012) €, a été affectée conformément à l'Assemblée générale mixte du 23 août 2004, en report à nouveau débiteur soit :

- Report à nouveau débiteur existant	(2.059.383) €
- Affectation du résultat en report à nouveau	(5.774.012) €
Report à nouveau débiteur	(7.833.395) €

La réserve pour plus values latentes à long terme s'élevant à 56.494 € fera l'objet d'un transfert en « Autres Réserves ».

3.13.3 – Capitaux propres

Capitaux propres 31 mars 2003	33.778
Résultat net de l'exercice	(5.774)
Capitaux propres 31 mars 2004	28.004
Résultat net de l'exercice	(24.858)
Augmentation de capital	8
Capitaux propres 31 mars 2005	3.154

3.14 – Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/03	31/03/04	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	31/03/05
Provision pour perte de change	27	25	14	25	-	14
Provision pour Indemnité retraite	129	158	6	-	-	164
Provision pour coûts de liquidation de BBI UK			150			150
Provision pour risque sur créances clients et fournisseurs	685	-	-		-	-
Total	841	183	170	25	-	328

3.15– Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

En K€	03/2003	03/2004	03/2005	-1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	3.318	21807	18.067	3.111	9.712	5.244
<i>dont emprunts protocolés</i>	-	19.813	17.418	2.462	9.712	5.244
Concours bancaires courants	29.947	8.307	9.025	9.025		
Intérêts courus non échus	215	187	74	74		
Total	33.480	30.301	27.166	12.210	9.712	5.244

Au cours de l'exercice 2003/2004, la société a restructuré son endettement bancaire en renforçant ses ressources longues grâce à la reconversion des deux tiers des lignes de court terme antérieures en crédits moyen et long terme de 2 à 8 ans. Le montant total des lignes concernées se monte à 17.418 K€

3.16 – Dettes d'exploitation

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Dettes fournisseurs	35.575	34.479	11.708
Dettes sociales	761	823	780
Dettes fiscales	4.060	5.761	4.940
Total	40.396	41.063	17.428

3.17 – Autres dettes diverses

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Clients, remises fin d'année à accorder	1.534	844	1.579
Clients créditeurs	4.672	2.782	4.016
Dettes sur immobilisations	1.227	1.494	1.468
Autres créditeurs divers	-	67	43
Total	7.433	5.187	7.106

Les dettes sur immobilisations correspondent essentiellement à la dette sur acquisition des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd.

L'évolution de la provision pour RFA à accorder est à mettre en lien avec le recentrage de l'activité de l'exercice sur les activités cœurs de métier, l'accessoire et la distribution exclusive.

Les positions créditrices en comptes clients s'expliquent essentiellement par l'émission au cours du premier trimestre civil des RFA relatives à l'année 2004.

3.18 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations	20.425	46
Créances rattachées à des participations	14.218	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	2.828	4
Autres créances	371	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	474	1
Autres dettes	2	-
Résultat financier		
Charges financières	-	-
Produits financiers	1.968	-

Les valeurs indiquées dans ce tableau sont les valeurs brutes, des provisions ayant été constituées sur le sous-groupe anglais et la filiale allemande.

3.19 - Détail des charges à payer

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Intérêts courus	214	188	74
Fournisseurs, factures non parvenues	1.300	6.400	1.358
Personnel, congés à payer	252	278	272
Personnel, autres charges à payer	52	45	59
Charges sociales sur congés à payer	89	101	101
Charges sociales sur autres charges	19	17	22
Taxe d'apprentissage	5	6	5
Formation continue	13	16	14
Effort construction	17	21	21
Subvention Handicapés	3	3	2
Contribution sociale de solidarité	222	143	114
Charges fiscales sur congés à payer	6	7	7
Autres charges fiscales à payer	30	706	1.081
Taxe professionnelle	17	28	28
Taxe foncière	3	4	-
Clients, remises fin d'année à accorder	1.534	844	1.579
Total	3.776	8.807	4.737

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

4.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
France	129.302	84.571	54.837
Exportation et livraisons C.E.	13.274	11.992	4.133
Total	142.576	96.563	58.970

4.1.2 Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

En %	31 mars 2003	31 mars 2004	31 mars 2005
Accessoires	21%	18%	32 %
Montres et cadeaux	6%	10%	20 %
Distribution exclusive	15%	11%	14 %
Distribution classique	58%	61%	34 %
Total	100%	100%	100%

4.2 – Autres produits d’exploitation

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Reprise sur provisions d’exploitation			
- Stocks	3.589	3.878	4.571
- Actifs circulants	240	1.436	1.703
- Risques et charges	402	685	-
Sous-total	4.231	5.999	6.274
Produits divers d’exploitation			
- Transferts de charges	43	185	(*) 1.392
- Autres produits d’exploitation	129	4.178	448
- Subventions d’exploitation	2	-	-
Sous-total	174	4.363	1.840
Total	4.405	10.362	8.114

(*) il s’agit essentiellement de refacturations de frais marketing et de licences aux filiales.

4.3 – Dotations aux amortissements et provisions d’exploitation

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Immobilisations	312	257	299
Stocks	3.879	4.571	10.537
Autres actifs circulants	1.934	2.322	2.924
Risques et charges	756	28	156
Total	6.881	7.178	13.916

4.4 – Résultat financier

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Dividendes reçus	1.000	1.400	1.500
Gains/Pertes de Change	436	200	77
Intérêts prêts Filiales	-	-	468
Intérêts reçus	32	40	32
Provisions sur titres	(3.951)	(500)	(8.741)
Provisions sur prêts Filiales	-	-	(9.218)
Provisions sur actions propres	(218)	(11)	(216)
Intérêts versés	(2.090)	(1.390)	(1.434)
Total	(4.791)	(261)	(17.532)

4.5 – Résultat exceptionnel

4.5.1 Détail des produits et charges exceptionnels

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Détail des charges exceptionnelles			
Valeur comptable des éléments d’actifs financiers cédés	887	-	3
Dotation amortissement exceptionnel Immobilisations	4	85	-
Régularisation comptes de tiers et divers	21	-	-
Amendes et pénalités	1	303	394
Total	913	388	397
Détail des produits exceptionnels			
Produits de cession des éléments d’actif immobilisé cédés	889	5	22
Produits fiscaux	4	17	1
Produits nets de cession d’actions propres	272	-	-
Produits divers	21	-	1
Total	1.186	22	24

4.5.2 Résultat exceptionnel par nature

En K€	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Plus value cession actions propres	272	-	-
Plus value cession immobilisation	2	5	19
Amendes et pénalités sur contrôle fiscal	-	(285)	(394)
Dotations exceptionnelles sur immobilisations	-	(85)	-
Divers	(1)	(1)	2
Total	273	(366)	(373)

4.6 – Impôt sur les bénéfices

4.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En K€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	(28.416)	(373)	-	(28.789)
Taux de droit commun 33.33 %	-	-	-	-
Contribution de 3 %	-	-	-	-
Contribution sociale de 3.30 %	-	-	-	-
Report en arrière des déficits	-	-	3.931	3.931
Economie d'intégration fiscale	-	-	-	-
<i>Sous total Impôt</i>	-	-	<i>3.931</i>	<i>3.931</i>
Résultat après impôt	(28.416)	(373)	3.931	(24.858)

4.6.2 - Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

Provisions réglementées	
Subventions d'investissement	
Charges déduites fiscalement non encore comptabilisées	5

Total accroissements 5

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :	
- Participation des salariés	-
- Contribution sociale de solidarité	3

A déduire ultérieurement :

- Provision écart de conversion actif	5
- Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés	34

Total allègements 41

Situation fiscale différée nette (36)

(au taux de droit commun 33,33 %)

Impôt dû sur plus-values différées néant

Économie d'impôt à imputer sur :

Déficits reportables en avant (4.851)

Moins values à long terme (au taux réduit à 15 %) (1.978)

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Engagements hors bilan

<u>En k€</u>	31 mars 2005
Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	1.694
Nantissement des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd	318
<ul style="list-style-type: none"> • sur emprunt Crédit Lyonnais (770 K€) 154 • sur emprunt B.P.N (770 K€) 164 	
Nantissement des titres Bigben Interactive UK Ltd au profit du Crédit Agricole	1.113
Cautions en faveur de la Commerzbank pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive GmbH (montant plafonné à 297 K€)	-
Garantie donnée au profit de Hellerbank pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive GmbH (montant plafonné à 5.000 K€)	6
Garantie donnée au profit d'ABN AMRO HK pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive HK (montant plafonné à 1.900 KHKD soit 188 K€ utilisé au 31 mars 2005 à hauteur de 31 KHKD, soit 3 K€)	3
Garantie donnée au profit de HSBC Bank plc pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive UK (montant plafonné à 2.250 KGBP soit 3.268 K€)	780
Garantie donnée au profit de HSBC Bank au titre de l'emprunt accordé à Bigben Interactive UK pour 1.600 KGBP, soit 2.403 K€ au 31 mars 2005. Cet emprunt, qui correspond à l'escompte du paiement différé de 2.000 KGBP accordé à l'acquéreur du site d'Eastleigh en septembre 2003, a fait l'objet d'une garantie de bonne fin délivrée par la Bank of Scotland.	2.403

<u>En k€</u>	31 mars 2005
Engagements reçus	
Cautions Crédit Agricole pour acquisition des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd	1.113
Cautions personnelles d'Alain Falc pour l'apurement du moratoire TVA 2004	2.852

Autres engagements :

Le protocole bancaire prévoit une clause de retour à meilleure fortune visant à accélérer l'amortissement des dettes financières restructurées en fonction des excédents potentiels de trésorerie dégagés annuellement comparés aux plans de trésorerie prévisionnels.

Compte tenu de la situation nette négative de BBI GmbH, la maison mère BBI SA a signé le 17.05.2005 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant de 7 M€

5.2 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2005

En K€	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
VALEUR ORIGINE	4.949	495	332	5.776
AMORTISSEMENTS				
Cumuls antérieurs	261	100	54	415
Exercice en cours	252	68	65	385
Valeur nette	4.436	327	213	4.976
REDEVANCES PAYEES				
Cumuls antérieurs	596	174	92	862
Exercice en cours	554	120	102	776
REDEVANCES A PAYER				
A un an au plus	564	115	91	770
A plus d'un an et à moins de 5 ans	2.166	141	70	2.377
A plus de 5 ans	2.261	-	-	2.261
Total	4.992	256	161	6.064
VALEUR RESIDUELLE	-	5	7	12
MONTANT CHARGES	554	120	88	762

5.3 - Stocks-options

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 9 novembre 1998, le Conseil d'Administration avait consenti un plan de stock-options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 15 000. Le prix de souscription est de 10 F l'action. Ce prix déterminé par référence au montant de l'actif net tel que ressortant du bilan arrêté au 31 mars 1998 a été porté à €UR 2 lors de l'élévation du nominal consécutive à la conversion en €uros du capital le 30 août 1999. Les options pouvaient être levées à compter du 9 novembre 2001 jusqu'au 8 novembre 2004.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 5 juin 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 30 474. Le prix de souscription est de 34 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 5 juin 2003 jusqu'au 4 juin 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créée sera de 7 500. Le prix de souscription est de 37 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 6 décembre 2003 jusqu'au 5 décembre 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 27/09/2001, le Conseil d'Administration du 27 septembre 2001 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créée sera de 40 000. Le prix de souscription est de 24 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 septembre 2004 jusqu'au 26 septembre 2007.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 17/09/2002, le Conseil d'Administration du 27 janvier 2003 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 50 000. Le prix de souscription est de 13.17 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 janvier 2006 jusqu'au 26 janvier 2009.

Mouvements sur les bons au 31 mars 2005

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 09/11/98	AGE du 03/04/00	AGE du 03/04/00	AGE du 27/09/01	AGE du 17/09/02
Nombre d'options initialement attribuées	15.000	6.500	3.500	15.800	21.100
Nombre d'options exercées	13.950	-	-	-	-
Nombre d'options actuellement en vigueur	-	4.000	2.500	11.700	17.200
Point de départ du délai des options	09/11/98	05/06/00	06/12/00	27/09/01	27/01/03
Date d'expiration des options	08/11/04	04/06/06	05/12/06	26/09/07	26/01/09
Prix de souscription par action	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00 €	13,17 €

5.4 - Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2004/2005 à 397 K€

5.5 - Effectif fin de période

Personnel salarié	31/03/2003	31/03/2004	31/03/2005
Cadres	32	36	30
Agents de Maîtrise	9	18	23
Employés	111	96	87
Total	152	150	140

5.6 - Convention d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec une première prise d'effet pour l'exercice clos le 31 mars 2000. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Sociétés	% détenu par la mère	Date d'entrée dans le Groupe	
Bigben Interactive S.A.	N/A	01/04/1999	mère
Espace 3 Game's S.A.S.	100%	01/04/1999	filie
Yves Bertelin S.A.S.	100%	01/04/1999	filie

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. Aucun profit n'a été constaté dans les comptes au 31 mars 2005, toutes les sociétés présentes dans le périmètre sont déficitaires fiscalement.

En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

King Game's sas, absorbée par Espace 3 Game's en septembre 2004 est sortie du périmètre.

5.7 – Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Espace 3 Game's S.A.S.	2 000	(219)	100%	2 849	2 849	-	-	8.439	(337)	-
Bertelin S.A.S. (ex Jacques S.A.S)	40	908	100%	1 219	1 219	-	-	2.360	(98)	-
Atoll Soft SA, Belgique	300	2.790	100%	2 896	2 896	-	-	44.386	1.383	1.500
Bigben Interactive Holdings UK Ltd – Royaume Uni	124	(124)	100%	12.692	-	-	-	-	(6.323)	-
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	198	(55)	100%	269	269	-	3	12.207	(1.805)	-
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	(7.303)	100%	500	0	8.000-	6	12.673	(3.867)	-
Participations (détenues entre 10 et 25 %)										
Cadonor Sarl (*)	13	285	25%	46	46	-	-	1.247	41	-

(*) états financiers disponibles au 31 mars 2004.

6 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	31 mars 2005	31 mars 2004	31 mars 2003
Flux de trésorerie liés à l'activité	3.603	18.158	(5.920)
Résultat net	(24.858)	(5.774)	(2.016)
Dotations aux amortissements et provisions	18.428	896	5.049
Plus ou moins values de cession d'immobilisations	(19)	(5)	(2)
Reprises sur amortissements et provisions	(25)	(711)	(410)
Impôts différés	-	-	-
Capacité d'autofinancement	(6.474)	(5.594)	2.621
Stocks	13.870	7.626	69
Créances d'exploitation	17.965	17.930	5.424
Dettes d'exploitation	(21.758)	(1.804)	(14.034)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	10.077	23.752	(8.541)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(752)	(15.018)	510
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(36)	(34)	(69)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(522)	(1.022)	(224)
Acquisitions d'immobilisations financières	(216)	(14.000)	(86)
Cessions d'immobilisations corporelles	22	5	889
Cessions d'immobilisations financières	-	33	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(3.731)	18.489	(2.930)
Augmentation de capital ou apports	8	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	-	-	(1.400)
Variation des autres fonds propres	-	-	(14)
Trésorerie acquise des filiales	-	-	(63)
Émission d'emprunts	-	19.813	-
Remboursements d'emprunts	(3.739)	(1.324)	(1.453)
Variation de trésorerie	(880)	21.629	(8.340)
Trésorerie à l'ouverture	(8.024)	(29.653)	(21.313)
Trésorerie à la clôture	(8.904)	(8.024)	(29.653)

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31-03-2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous formulons une réserve sur la valorisation de la créance rattachée à la participation détenue sur la filiale Bigben Interactive GmbH, figurant dans les comptes pour un montant brut de 8 millions d'€uros, provisionné au 31 mars 2005 à hauteur de 3 millions d'€uros correspondant au différé de remboursement accordé à la filiale, tel qu'indiqué en note 3.5 de l'annexe. Au cours de l'exercice écoulé, Bigben Interactive GmbH n'a pas pu démontrer sa capacité à atteindre ses objectifs malgré la restructuration et les changements stratégiques engagés par le Groupe. Les incertitudes pesant sur la capacité de la filiale à réaliser les plans de développement prévisionnels devant permettre de générer une capacité bénéficiaire suffisante pour faire face à cette dette, ainsi que l'effet d'actualisation de cette créance à échéance au 31 mars 2012 non appréhendé dans la provision comptabilisée par la société, nous conduisent à considérer qu'une provision complémentaire de l'ordre de 1,4 millions d'€uros devrait être constituée.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- l'incertitude significative relative à la continuité d'exploitation exposée dans la note 2 de l'annexe.
- Les conséquences sur les comptes de la mise sous mandat de la filiale Bigben Interactive UK Ltd survenue postérieurement à la clôture de l'exercice, telle qu'exposée dans la note 1 de l'annexe.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les autres éléments suivants :

Continuité d'exploitation

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les règles et principes comptables suivis par votre société, ainsi que la pertinence de l'information donnée dans les notes de l'annexe sur la situation du groupe au regard de l'incertitude pesant sur la continuité de l'exploitation.

Règles et principes comptables

La note 2.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations financières, valorisation réalisée sur la base d'une approche impliquant des estimations.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction.

Changement d'estimation

La note 2.7 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des stocks, et en particulier le changement d'estimation réalisé au cours de l'exercice quant à la détermination de leur valeur de réalisation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ce changement et de la présentation qui en a été faite dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Outre l'incidence des faits exposés ci-dessus, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne mentionne pas les informations prévues à l'article L.225-102-1, alinéas 1 et 2 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul, le 15 septembre 2005

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

HCD

Christian de Brianson

Christian Delplace

Associé

Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes au 31-03-2005 sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de rachat de créances conclue avec la société Bigben Interactive GmbH :

- Personne concernée :

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général

- Nature et objet :

Dans le cadre du recentrage des activités d'édition du Groupe Bigben Interactive sur la maison mère, votre société a procédé au rachat de plusieurs créances, détenues par la filiale Bigben Interactive GmbH, relatives à des contrats d'édition et de distribution souscrits par cette filiale pour le compte du Groupe.

- Modalités :

Votre société a racheté au cours de l'exercice les créances concernées à leur valeur nominale. Cette valeur correspond aux versements d'avances effectués par votre filiale au titre des contrats d'édition et de distribution concernés.

Contrat concerné	Montant de la créance rachetée par votre société
Contrat i-Rock Interactive, jeu Savage Skies	€801 821
Contrat 10Tacel (Digital Innovation), jeux Michael Schumacher	€25 000
Contrat Endor, volants Fanatec et accessoires type Gameboard	€143 500

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec la Société Espace 3 Game's S.A.S.

Convention de soutien de l'activité

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société Espace 3 Game's S.A.S. par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues dans la société.

- Modalités :

Le solde du compte Espace 3 Game's S.A.S. dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à €1 293 484 au 31 mars 2005, correspondant environ aux deux derniers mois de chiffre d'affaires.

Bail de sous-location

- Nature et objet :

Sous-location par la société. Espace 3 Game's S.A.S d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette, à Lesquin.

- Modalité :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à €8 911 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive HK Ltd

Convention de cautions, avals et garanties

- Nature et objet :

Autorisation de cautions, avals ou garanties à donner par la société Bigben Interactive S.A. au profit de divers tiers pour couvrir les engagements de sa filiale, la société Bigben Interactive HK Ltd. Cette autorisation est valable pour un montant global plafonné à €1 000 000.

- Modalités :

Garantie donnée par la société Bigben Interactive S.A. au profit de la société ABN AMRO H.K., pour garantir la ligne de crédit accordée à la société Bigben Interactive H.K. Ltd. Cette garantie est plafonnée à HKD. 1 900 000 (soit €188 000 au 31 mars 2005). Elle a été utilisée à hauteur de HKD.31000 (soit €3 100 au 31 mars 2005).

Convention conclue avec les sociétés Espace 3 Game's S.A.S. et Yves Bertelin S.A.S.

Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et les sociétés Espace 3 Game's S.A.S., Yves Bertelin S.A.S.

- Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Cette convention est sans effet sur l'exercice clos le 31 mars 2005 du fait du déficit d'ensemble.

Conventions conclues avec la société Bigben Interactive GmbH

Convention de cautions, avals et garanties

- Nature et objet :

Autorisation de cautions, avals ou garanties de la part de la société Bigben Interactive S.A. afin de couvrir les engagements de la filiale, la société Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

Garantie donnée par la Société Bigben Interactive S.A. au profit de Hellerbank pour garantir le financement des créances de la société Bigben Interactive GmbH. Cette garantie est plafonnée à €5 000 000. Elle a été utilisée à hauteur de €6 000 au 31 mars 2005. Cette caution a été restituée postérieurement à la clôture.

Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, Conversion en prêts moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

Le montant ainsi converti était de €8 000 000, remboursable sur 96 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Un avenant à cette convention à été mis en place au cours de l'exercice. Un différé complémentaire de deux ans a été accordé, et les intérêts facturés ont été plafonnés à €250 000 par an. Le solde de la créance dans les comptes de la société est ainsi de €8 000 000 au 31 mars 2005.

Convention conclues avec la société Bigben Interactive UK Ltd

Convention de cautions, avals ou garanties

- Nature et objet :

Autorisation de cautions, avals ou garanties de la part de la société Bigben Interactive S.A. afin de couvrir les engagements des filiales Bigben Interactive U.K. Ltd.

- Modalités :

- Garantie donnée par la société Bigben Interactive S.A. au profit de HSBC Bank pour garantir l'emprunt accordé à Bigben Interactive U.K. Ltd pour £.1 600 000 (soit €2 403 000). Cet emprunt, qui correspond à l'escompte du paiement différé de £.2 000 000 accordé à l'acquéreur du site d'Eastleigh en septembre 2003, a fait l'objet d'une garantie de bonne fin délivré par Bank of Scotland.
- Garantie donnée par la société Bigben Intereactive S.A. au profit de HSBC Invoice Finance pour garantir l'enveloppe de financement de Bigben Interactive UK Ltd. Cette garantie est plafonnée à £.2 250 000 (soit €3 268 000 au 31 mars 2005). Elle est utilisée à hauteur de €780 000 au 31 mars 2005.

Conventions de prêt à moyen terme

- Nature et objet :

Au 31 mars 2004, Conversion en prêts moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive UK Ltd.

- Modalités :

Le montant ainsi converti était de €6 000 000, remboursable sur 48 mois après un différé d'un an. Le taux d'intérêt annuel retenu en rémunération de cette créance était fixé à Euribor 1 mois + 1,5%

Compte tenu des difficultés de la filiale, le montant des intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31 mars 2005 est demeuré impayé. Le solde de la créance dans les comptes de votre société est ainsi de €6 218 000 au 31 mars 2005.

Marcq en Baoreul, le 15 septembre 2005

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

HCD

Christian de Brianson
Associé

Christian Delplace
Associé

Comptes sociaux au 31-03-2004

Bilan au 31 mars 2004

ACTIF	Valeurs Brutes 31/03/04 k€	Amort. et Prov. 31/03/04 k€	Valeurs Nettes 31/03/04 k€	Valeurs Nettes 31/03/03 k€	Valeurs Nettes 31/03/02 k€
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets	133	80	53	58	5
Avances et acomptes sur immos	25	-	25	-	-
	<u>158</u>	<u>80</u>	<u>78</u>	<u>58</u>	<u>5</u>
Immobilisations corporelles					
Terrains	1	-	1	-	142
Constructions	97	8	89	44	789
Installations techniques	82	53	29	19	23
Autres immobilisations corporelles	969	578	392	545	504
Immobilisations en cours	-	-	-	16	18
Avances et acomptes sur immos	1 141	-	1 141	-	-
	<u>2 289</u>	<u>638</u>	<u>1 651</u>	<u>624</u>	<u>1 476</u>
Immobilisations financières					
Titres de participation	20 471	4 451	16 021	16 520	20 726
Créances rattachées à des participat.	14 000	-	14 000	-	-
Autres titres immobilisés	3	-	3	2	2
Prêts	1 188	-	1 188	1 214	1 124
Autres immobilisations financières	3	-	3	11	8
	<u>35 666</u>	<u>4 451</u>	<u>31 215</u>	<u>17 747</u>	<u>21 860</u>
TOTAL	38 113	5 169	32 944	18 429	23 341
Actif circulant					
Stocks et en-cours	38 435	4 571	33 864	41 490	41 559
Avances et acomptes	3 876	-	3 876	777	1 119
Créances					
Clients et comptes rattachés	18 037	2 438	15 600	33 034	40 169
Autres créances	17 579	701	16 878	20 116	17 755
	<u>35 617</u>	<u>3 139</u>	<u>32 478</u>	<u>53 150</u>	<u>57 924</u>
Valeurs mobilières de placement	569	230	339	351	753
Disponibilités	18	-	18	122	142
TOTAL	78 515	7 939	70 576	95 890	101 497
Charges constatées d'avance	1 228	-	1 228	1 585	287
Charges à répartir sur plusieurs exercices	58	-	58	124	190
Ecarts de conversion actif	25	-	25	27	8
TOTAL ACTIF	117 939	13 109	104 831	116 055	125 323

PASSIF	Valeurs Nettes 31/03/2004	Valeurs Nettes 31/03/2003	Valeurs Nettes 31/03/2002
	k€	k€	k€
Capitaux propres			
Capital social	7 073	7 073	7 073
Primes	15 440	15 440	14 875
Réserve légale	707	707	685
Réserves réglementées	56	57	57
Autres réserves	10 501	12 517	6 064
Résultat de l'exercice	(5 774)	(2 016)	7 933
TOTAL CAPITAUX PROPRES	28 004	33 778	36 687
Provisions pour risques et charges	183	841	410
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des états de crédit	30 301	33 480	27 031
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	34 479	35 575	43 971
Dettes fiscales et sociales	6 584	4 821	6 845
Dettes sur immobilisations	1 494	1 227	1 206
Autres dettes	3 693	6 206	9 059
Produits constatés d'avance	90	98	17
TOTAL DETTES	76 642	81 407	88 129
Ecart de conversion passif	2	29	97
TOTAL PASSIF	104 831	116 055	125 323

Compte de résultat au 31 mars 2004

	Valeurs Nettes 31/03/03	Valeurs Nettes 31/03/03	Valeurs Nettes 31/03/02
	k€	k€	k€
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	93 678	142 090	156 632
Ventes de services	2 885	486	199
Chiffre d'affaires net	96 563	142 576	156 831
Reprises sur amort., provisions et transferts de charges	6 184	4 274	2 104
Autres produits d'exploitation	4 178	278	3 155
Total Produits d'exploitation	106 925	147 128	162 090
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	76 543	120 927	151 003
Variation de stocks de marchandises	6 934	(220)	(20 220)
Autres achats et charges externes	8 974	8 940	9 463
Impôts, taxes et versements assimilés	562	373	366
Salaires et traitements	3 925	3 513	2 848
Charges sociales	1 593	1 445	1 165
Dotations aux amortissements des immobilisations	257	312	307
Dotations aux provisions sur actif circulant	6 893	5 813	3 796
Dotations aux provisions pour risques et charges	29	756	402
Autres charges d'exploitation	6 439	2 526	729
	112 149	144 385	149 859
Résultat d'exploitation	(5 224)	2 743	12 231
Produits financiers			
Produits financiers de participation	1 400	1 000	1 398
Produits des autres immobilisations financières	-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	40	32	503
Reprises sur provisions financières	27	8	31
Gains de change	413	1 026	1 048
	1 880	2 066	2 980
Charges financières			
Dotations aux provisions financières	536	4 196	8
Intérêts et charges financières	1 391	2 089	2 133
Pertes de change	213	572	1 250
	2 140	6 857	3 391
Résultat financier	(260)	(4 791)	(411)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	(5 485)	(2 048)	11 820

Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	17	25	27
Sur opérations en capital	5	1 161	150
	22	1 186	177
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion	302	2	0
Sur opérations en capital	-	907	208
Dotations aux provisions	85	4	3
	388	913	211
<hr/>			
Résultat exceptionnel	(366)	273	(34)
<hr/>			
Participation	-	0	311
Impôts sur les bénéfices	(76)	241	3 542
<hr/>			
RESULTAT NET	(5 774)	(2 016)	7 933
<hr/>			

Annexe aux comptes sociaux au 31 mars 2004

Ce document constitue l'annexe des comptes sociaux de la société Bigben Interactive au 31 mars 2004. Ils présentent un total actif de 104.831 K€ et une perte nette de 5.774 K€. Les chiffres indiqués dans cette annexe sont en milliers d'euros, sauf mention particulière.

1 Faits majeurs de l'exercice 2003-2004

• Développement commercial :

- Recul de la distribution classique en France du fait d'une atonie du marché du jeu vidéo liée à l'effort insuffisant des constructeurs de consoles en termes de prix pour le développement de la base installée de machines à l'issue des ventes de Noël et plus généralement d'un contexte de consommation déprimée contraignant les détaillants à une gestion drastique de leurs approvisionnements.
- Confirmation du leadership sur le marché français en matière d'accessoires.
- Poursuite de la politique d'achat de licences pour les accessoires et les montres.
- Premiers succès de la stratégie éditoriale en matière de jeux vidéo, avec :
 - l'acquisition pour le compte du groupe de catalogues de qualité et plus particulièrement le développement d'un nouveau partenariat en matière de distribution exclusive de logiciels de jeux avec l'éditeur autrichien JoWood dont les produits phares Spellforce et Söldner se sont distingués à la Games Convention de Leipzig en août 2003, ces deux jeux étant élus premiers dans leur catégorie, Söldner récompensé comme « Meilleur jeu on-line » et Spellforce consacré comme « Meilleur jeu PC ».
 - l'acclimatation sur le marché français du concept Dance UK / Dance Europe développé pour le compte du groupe par la filiale britannique, le logiciel de jeu Dance UK/Dance Europe transformant la console PlayStation® 2 en « dance machine » et en karaoké, permettant de multiples extensions avec la vente d'albums de musique complémentaires et l'offre conjointe de logiciels de jeu et d'accessoires comme le tapis de danse et le casque radio fréquence.
 - l'obtention d'une part de marché significative en France (22 % d'après le palmarès de GfK pour la période de Janvier à Octobre 2003) pour la distribution exclusive de logiciels de jeux à prix réduit en « gamme budget ».

• Implantations :

- Poursuite et achèvement de la construction du nouveau siège social de Bigben Interactive à Lesquin, le transfert du personnel dans les nouveaux locaux intervenant le 08 décembre 2003.
- Fermeture du site de télévente à Boulogne (92) à compter du 31 mars 2004.

- **Finances :**

- Restructuration de l'endettement bancaire.

Compte tenu de la situation de perte au 31 mars 2003, de l'évolution du ratio d'endettement et du caractère à très court terme de l'essentiel des ressources de la Société, les partenaires bancaires ont alors cherché avec elle à sécuriser son exploitation en restructurant son endettement bancaire. En date du 15 septembre 2003, dans un protocole associant toutes ses banques, la Société s'est vue accorder cette restructuration qui lui permet de disposer désormais d'une enveloppe supplémentaire de crédits moyen terme sur 2 à 8 ans de près de 20 M€ et de sécuriser les concours à court terme nécessaires à son exploitation ;

Cet accord donne à la société la faculté de :

- financer son exploitation courante par le maintien des lignes de court terme avec une enveloppe de concours d'exploitation classiques pour 9,3 M€ (hors ouverture de crédits documentaires import).
- renforcer ses ressources longues grâce à la reconversion de deux tiers des lignes de court terme antérieures en crédits moyen et long terme de 2 à 8 ans (après 6 mois de différé d'amortissement), combinant une consolidation pour 9,3 M€ à moyen terme et un prêt long terme de 10,5 M€ amortissable en 2 tranches égales, l'une sur les 6 premières années et l'autre sur les deux années restantes.
- couvrir ses nouveaux besoins par l'affacturage d'une partie de son poste clients.

- Restructuration des certaines créances intra groupe court terme en moyen terme

La société Bigben Interactive S.A. a décidé de convertir en prêt à moyen terme une partie des créances qu'elle détient sur ses filiales Bigben Interactive U.K et Bigben Interactive GmbH. Cette décision a permis de consolider 14 M€ de créances, soient respectivement 6 M€ pour la filiale Bigben Interactive UK remboursables sur 48 mois et 8 M€ pour la filiale Bigben Interactive GmbH.

- Contrôle fiscal

La société Bigben Interactive S.A. a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant :

- en termes d'IS sur les exercices clôturant leurs comptes du 31 mars 2000 au 31 mars 2002 ;
- en termes de TVA sur la période courant du 1^{er} avril au 31 décembre 2002.

Les redressements acceptés par la société ont donné lieu à provisionnement des montants concernés, à savoir 481 K€

- Moratoire de TVA

La société Bigben Interactive S.A. a demandé un moratoire pour sa TVA des mois de mai, de juin et de juillet 2003 pour un montant de 2.642 K€ en principal.

A la clôture, la dette relative s'élève à 1.927 K€ en principal, déduction faite des remboursements effectués sur l'exercice.

Les intérêts de retard et pénalités concernant ce différé de paiement de TVA ont été provisionnés en charges à payer pour un montant de 287 K€

- **Évènements post clôture**

- Retrait de l'action Bigben Interactive de l'indice SBF 250 à compter du 13 avril 2004, conformément à la décision du 12 mars 2004 d'Euronext.

- Lancement des travaux d'aménagement nécessaires au regroupement de la logistique France sur le site de Libercourt (62) qui est prévu pour être opérationnel en septembre 2004 dans sa nouvelle configuration.

2 Règles et méthodes comptables

En application du code de commerce - art. 9, 11 et 7, 21, 24.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes, indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1 - Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.2 - Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.3 - Changement de méthode de présentation

Les méthodes de présentation adoptées dans les comptes annuels au 31 mars 2004 sont identiques à celles utilisées dans les comptes clos au 31 mars 2003.

2.4 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties selon le plan d'amortissement suivant :

- Logiciels 12 mois, prorata temporis

2.5 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des durées de vie économique, selon les plans d'amortissement suivants :

Constructions	15 à 20 ans
Agencements constructions	10 ans
Agencements installations	4 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 8 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

2.6 – Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise.

Des provisions pour dépréciation sont éventuellement constatées à la clôture de l'exercice, soit en fonction de l'actif net comptable de la participation, soit en fonction de la valeur d'usage de la participation telle qu'évaluée par la direction dans la stratégie d'ensemble du Groupe sur la base d'une approche multicritères.

Les créances rattachées à des participations correspondent à la conversion d'une partie des créances clients envers les filiales Bigben Interactive U.K et Bigben Interactive GmbH (c.f. § 1 – Faits majeurs).

Le poste prêts correspond au versement effectué auprès d'une société de crédit bail immobilier et représente 50% du coût d'un bâtiment de stockage, dont le premier loyer a été versé en avril 2001.

Les autres immobilisations financières sont composées de cautions versées sur des loyers et de titres immobilisés. Ces titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.7 - Stocks et encours

Les stocks sont composés de marchandises évaluées au prix moyen pondéré. Le prix d'achat inclut les frais annexes.

Une provision pour dépréciation est constituée sur les articles en stock en fonction de leur ancienneté et de leur valeur de réalisation.

2.8 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

Une provision est constituée sur les créances douteuses ou litigieuses ou présentant un risque de recouvrement, après étude individuelle des dossiers.

2.9 - Engagement en matière de retraite

A l'occasion de leur départ en retraite, les salariés ont droit à une allocation prévue par la Convention Collective du Commerce de Gros.

Cet engagement est calculé tenant compte d'un départ en retraite des salariés à l'âge de 65 ans et d'une loi de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

2.10 - Sensibilité au risque de taux

Concernant le risque de taux, la société possède des lignes de financement à taux variable (Euribor principalement) qui représentent, à la clôture, 94.8 % des emprunts et dettes financières. Aucun instrument de couverture n'est utilisé.

2.11 – Degré d'exposition au risque de change

Les créances en devises sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Concernant le risque de change, certains achats, principalement les achats d'accessoires, sont effectués en devises (USD, HKD et GBP). Des contrats d'achats à terme en USD sont contractés pour couvrir le risque de change sur les principaux contrats d'achats.

Aucun engagement d'achats à terme de devises n'est en cours au 31 mars 2004.

Les dettes en devises non couvertes sont valorisées au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

3 NOTES SUR LE BILAN

3.1 - Immobilisations incorporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	Acquisitions	Cessions	31 mars 2004
Logiciels	57	124	34	-	158

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	Dotations	Reprises	31 mars 2004
Logiciels	52	66	14	-	80

3.2 - Immobilisations corporelles

Le tableau des mouvements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	Acquisitions	Cessions	Transferts	31 mars 2004
Terrains	141	-	1	-	-	1
Bâtiments	838	12	5	-	16	33
Agencements des Constructions	14	36	28	-	-	64
Matériel et Outillage	56	62	19	-	-	81
Agencements des Installations	542	648	6	213	-	441
Matériel de transport	13	9	1	8	-	2
Mobilier et Matériel. de bureau	395	473	89	36	-	526
Immo. corporelles en cours	16	16	-	-	(16)	-
Avances et acomptes	2	-	1.141	-	-	1.141
Total	2.017	1.256	1.290	257	-	2.289

L'ensemble immobilier du site de Lesquin est financé par crédit bail. Le coût de revient de la construction étant à la clôture supérieur de 1.141 K€ par rapport au financement initialement accordé, ce montant a été enregistré en compte d'avances sur immobilisations.

Ce financement complémentaire est en cours de négociation avec le crédit bailleur pour être intégré dans l'enveloppe globale de financement.

Le tableau des mouvements des amortissements de l'exercice se présente ainsi :

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	Dotations	Reprises	31 mars 2004
Bâtiments	62	1	2	-	3
Agencements des Constructions	1	2	3	-	5
Matériel et Outillage	33	44	9	-	53
Agencements des Installations	230	292	143	213	222
Matériel de transport	11	9	1	8	2
Mobilier et Matériel. De bureau	204	284	105	36	353
Total	541	632	263	257	638

3.3 – Titres de participation

Sociétés	Valeur brute 31 mars 2004	Provisions	Valeur nette 31 mars 2004	Valeur nette 31 mars 2003	Valeur nette 31 mars 2002
Cadonor sarl	46	-	46	46	46
Espace 3 Game's S.A.S.	2.849	-	2.849	2.849	2.849
Yves Bertelin S.A.S.	1.219	-	1.219	1.219	1.219
Atoll Soft S.A.	2.896	-	2.896	2.896	2.896
Bigben Interactive Holdings UK Ltd (ex Planet Holdings Ltd)	12.692	3.951	8.741	8.741	12.692
Bigben Interactive (HK) Ltd	269	-	269	269	269
Bigben Interactive GmbH	500	500	-	500	500
Vox Diffusion S.A.S.	-	-	-	-	255
Total	20.471	4.451	16.020	16.520	20.726

3.4 – Provisions sur titres de participation

- Constatation d'une provision sur les titres de la filiale anglaise Bigben Interactive Holdings UK Ltd à hauteur de 3 951 K€ lors de l'exercice 2002/2003 pour tenir compte des pertes enregistrées par le sous-groupe britannique.
- Constatation d'une provision sur les titres de la filiale allemande Bigben Interactive GmbH à hauteur de 500 K€ lors de l'exercice 2003/2004 pour tenir compte des pertes enregistrées par cette dernière.

3.5 – Créances rattachées à des participations

Au 31 mars 2004, des créances portant sur des sociétés du groupe ont été reclassées en créances rattachées à des titres de participations. Cette opération s'est faite dans le cadre d'une restructuration de la dette intragroupe. Le montant de ces créances se monte à 14.000 K€, ventilés de la façon suivante :

<u>En K€</u>	31 mars 2004	Durée
Bigben Interactive UK	6.000	4 ans
Bigben Interactive Germany	8.000	8 ans
Total	14.000	

3.6 – Autres immobilisations financières

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Titres immobilisés	2	2	3
Prêt sur crédit bail immobilier	1.124	1.214	1.188
Dépôts et cautionnements	8	11	3
Total	1.134	1.227	1.194

Le prêt en faveur de Batinorest correspond au financement partiel des travaux sur le site logistique de Libercourt. Il s'agit d'une avance non rémunérée, à échéance en 2012.

3.7 – Stocks et en-cours

<u>En K€</u>	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Stocks en valeur brute	45.149	45.369	38.435
Dépréciation	(3.590)	(3.879)	(4.571)
Stocks en valeur nette	41.559	41.490	33.864

3.8 – Avances et acomptes

Les avances et acomptes correspondent essentiellement à des acomptes versés à JOWOOD sur un contrat de distribution exclusive de logiciels.

3.9 – Créances clients et comptes rattachés

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Clients et comptes rattachés *	40.032	33.229	16.336
Clients douteux	549	1.976	1.702
Provision pour Dépréciation	(412)	(2.171)	(2.438)
Total Clients	40.169	33.034	15.600

(*) La forte diminution des créances au 31 mars 2004 est due à la restructuration des dettes des filiales. (voir 3.5).

3.10 – Autres créances

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Avoirs et ristournes à recevoir des fournisseurs	12.762	16.614	13.506
Fournisseurs débiteurs	66	226	1.425
Diverses créances	216	173	63
Comptes courants filiales	4.424	341	232
Etat, TVA	287	2.843	1.078
Provision pour Dépréciation	-	(81)	(701)
Affacturation	-	-	1.275
Total	17.755	20.116	16.878

Ces créances sont à échéance à moins d'un an.

Une provision a été constituée sur deux fournisseurs défaillants.

3.11 – Valeurs mobilières de placement

Ce poste comprend 569 K€ constitués par des actions propres de Bigben Interactive S.A. acquises dans le cadre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte du 12 Septembre 2000 (autorisation renouvelée par l'assemblée générale du 17 septembre 2002), dont l'objectif principal est de pouvoir procéder à l'achat et à la vente d'actions afin de réguler le cours de bourse de l'action de la société Bigben Interactive SA.

Le nombre d'actions propres détenues au 31 mars 2004 est de 37.138 titres.

La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2004 étant de 339 K€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 230 K€

3.12 – Détail des charges constatées d'avance

En K€	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Achats de marchandises	33	1.085	449
Charges d'exploitation	254	240	245
Droits de licences	-	260	532
Frais financiers	-	-	2
Total	287	1.585	1.228

3.13 – Détail des charges à répartir

Ce poste regroupe les frais d'acquisition des titres des sociétés du Groupe.

L'amortissement est pratiqué au prorata temporis sur une durée de 5 ans à compter de la date d'acquisition des titres, soit :

- Atoll Soft S.A. juillet 1999
- Bigben Interactive Holdings UK Ltd avril 2000
- Bigben Interactive GmbH avril 2000

En K€	Montant Brut 31 mars 2004	Amort. Antérieurs	Amort. De l'exercice	Net 31 mars 2004	Net 31 mars 2003	Net 31 mars 2002
Atoll Soft S.A.	50	38	10	2	12	22
Bigben Interactive Holdings UK Ltd	257	154	51	52	103	154
Bigben Interactive GmbH	22	13	5	4	9	14
Total	329	205	66	58	124	190

3.14 – Capitaux propres

3.14.1 – Capital social

Le capital social est composé de 3 536 271 actions d'une valeur nominale de 2 € dont 1 979 565 actions à droit de vote double.

Il n'y a eu aucun mouvement sur le capital social dans l'exercice.

3.14.2 – Réserves

La perte de l'exercice clos le 31 mars 2003, diminuée du report à nouveau créditeur correspondant à la non distribution du dividende sur actions propres, soit (2 015 867) € a été affectée conformément à l'Assemblée générale mixte du 30 septembre 2003, soit :

- Report à nouveau débiteur	(2 015 867) €
Total	(2 015 867) €

3.14.3 – Capitaux propres

Capitaux propres 31 mars 2002	36.687
Prime de fusion Vox Diffusion	565
Distribution de dividendes	(1.415)
Résultat de l'exercice	(2.016)
Provision indemnité retraite 03/2002	(58)
Affectation en RAN relative aux actions propres	15
1.1.1.5.1.1.2 Capitaux propres 31 mars 2003	33.778
Résultat net de l'exercice	(5.774)
Capitaux propres 31 mars 2004	28.004

3.15 – Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/02	31/03/03	Dotations	Provisions utilisées	Provisions devenues sans objet	31/03/04
Provision pour perte de change	8	27	25	27	-	25
Provision pour Indemnité retraite	-	129	29	-	-	158
Provision pour risque sur créances clients et fournisseurs	402	685	-	685	-	-
Total	410	841	54	712	-	183

Les provisions pour risques sur créances clients et fournisseurs ont été reprises du fait de l'évolution des postes concernés, dont les soldes passent d'une position créditrice à la clôture de l'exercice précédent à une position débitrice au 31 mars 2004. Ces provisions ont donc été reclassées à l'actif du bilan.

3.16– Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
A moins d'un an	23.713	31.486	12.268
A plus d'un an et moins de cinq ans	3.318	1.994	10.360
A plus de cinq ans	-	-	7.673
Total	27.031	33.480	30.301

Au cours de l'exercice 2003/2004, la société a restructuré son endettement bancaire en renforçant ses ressources longues grâce à la reconversion des deux tiers des lignes de court terme antérieures en crédits moyen et long terme de 2 à 8 ans. Le montant total des lignes concernées se monte à 19.813 K€

3.17 – Dettes d'exploitation

Toutes ces dettes sont à moins d'un an, le détail est le suivant :

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Dettes fournisseurs	43.971	35.575	34.479
Dettes sociales	963	761	823
Dettes fiscales	5.882	4.060	5.761
Total	50.816	40.396	41.063

3.18 – Autres dettes diverses

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Clients, remises fin d'année à accorder	1.113	1.534	844
Clients créditeurs	7.946	4.672	2.782
Dettes sur immobilisations	1.205	1.227	1.494
Autres créditeurs divers	-	-	67
Total	10.264	7.433	5.187

Les dettes sur immobilisations correspondent essentiellement à la dette sur acquisition des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd.

3.19 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et du compte de résultat

Rubriques	Entreprises liées	Participations
Actif immobilisé		
Participations (Valeurs brutes)	20.425	46
Créances rattachées à des participations	14.000	-
Actif circulant		
Créances clients et comptes rattachés	6.675	8
Autres créances	232	-
Dettes		
Fournisseurs et comptes rattachés	1.830	10
Autres dettes	109	-
Résultat financier		
Charges financières	-	-
Produits financiers	1.400	-

3.20 - Détail des charges à payer

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Intérêts courus	282	214	188
Fournisseurs, factures non parvenues	799	1.300	6.400
Personnel, congés à payer	189	252	278
Participation des salariés	311	-	-
Intéressement du personnel	77	-	-
Personnel, autres charges à payer	43	52	45
Charges sociales sur congés à payer	68	89	101
Charges sociales sur autres charges	15	19	17
Taxe d'apprentissage	3	5	6
Formation continue	10	13	16
Effort construction	14	17	21
Subvention Handicapés	2	3	3
Contribution sociale de solidarité	226	222	143
Charges fiscales sur congés à payer	5	6	7
Autres charges fiscales à payer	20	30	706
Taxe professionnelle	18	17	28
Taxe foncière	4	3	4
Clients, remises fin d'année à accorder	1.113	1.534	844
Total	3.199	3.776	8.807

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 - Ventilation du chiffre d'affaires

4.1.1 Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
France	125.843	129.302	84.571
Exportation et livraisons C.E.	30.988	13.421	11.992
Total	156.831	142.723	96.563

4.1.2 Répartition du chiffre d'affaires sectoriel

En %	31 mars 2002	31 mars 2003	31 mars 2004
Accessoires	21%	21%	18%
Montres et cadeaux	14%	6%	10%
Distribution exclusive	23%	15%	11%
Distribution classique	42%	58%	61%
Total	100%	100%	100%

4.2 – Autres produits d'exploitation

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Reprise sur provisions d'exploitation			
- Stocks	1.493	3.589	3.879
- Actifs circulants	449	240	1.436
- Risques et charges	152	402	685
- Transferts de charges	11	43	185
Sous-total	2.105	4.274	6.184
Produits divers d'exploitation			
- Autres produits d'exploitation	3.155	129	(*) 4.178
- Subventions d'exploitation	-	2	-
Sous-total	3.155	131	4.178
Total	5.260	4.405	10.362

(*) Les autres produits d'exploitation au 31 mars 2004 sont constituées de redevances de software exclusif pris en charge par Bigben Interactive S.A. et refacturées aux entités du groupe.

4.3 – Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Immobilisations	307	312	257
Stocks	3.590	3.879	4.571
Autres actifs circulants	206	1.934	2.322
Risques et charges	402	756	28
Total	4.505	6.881	7.178

4.4 – Résultat financier

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Gains/Pertes de Change	(202)	436	200
Provisions sur titres	-	(3.951)	(500)
Provisions sur actions propres	-	(218)	(11)
Intérêts reçus	526	32	40
Intérêts versés	(2.133)	(2.090)	(1.390)
Dividendes reçus	1.398	1.000	1.400
Total	(411)	(4.791)	(261)

4.5 – Résultat exceptionnel

4.5.1 Détail des produits et charges exceptionnels

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Détail des charges exceptionnelles			
Valeur comptable des éléments d'actifs financiers cédés	176	887	-
Dotation amortissement exceptionnel Immobilisations	3	4	85
Régularisation comptes de tiers et divers	32	21	-
Amendes et pénalités	-	1	303
Total	211	913	388
Détail des produits exceptionnels			
Produits de cession des éléments d'actif immobilisé cédés	150	889	5
Produits fiscaux	-	4	17
Produits nets de cession d'actions propres	-	272	-
Produits divers	27	21	-
Total	177	1.186	22

4.5.2 Résultat exceptionnel par nature

En K€	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Plus value cession actions propres	-	272	-
Plus value cession immobilisation	(26)	2	5
Amendes et pénalités sur contrôle fiscal	-	-	(285)
Dotation exceptionnelle sur immobilisations	-	-	(85)
Divers	(8)	(1)	(1)
Total	(34)	273	(366)

4.6 – Impôt sur les bénéfices

4.6.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En K€	Résultat courant	Résultat exceptionnel et participation	Divers	Total
Résultat avant impôt	(5.484)	(366)	-	(5.850)
Taux de droit commun 33.33 %	-	-	-	-
Contribution de 3 %	-	-	-	-
Contribution sociale de 3.30 %	-	-	-	-
Rappel IS	-	(156)	-	(156)
Economie d'intégration fiscale	-	232	-	232
Sous total Impôt	-	76	-	76
Résultat après impôt	(5.484)	(290)	-	(5.774)

4.6.2 - Situation fiscale différée et latente

Impôt dû sur :

Provisions réglementées

Subventions d'investissement

Total accroissements

néant

Impôt payé d'avance sur :

Charges non déductibles temporairement (année suivante) :

- Participation des salariés -

- Contribution sociale de solidarité 5

A déduire ultérieurement :

- Provision écart de conversion actif 9

- Produits imposés fiscalement non encore comptabilisés 1

Total allègements

15

Situation fiscale différée nette (au taux de droit commun 34,33 %) (15)

Impôt dû sur plus-values différées

néant

Économie d'impôt à imputer sur :

Amortissements réputés différés (95)

Déficits reportables (2.138)

Moins values à long terme (au taux réduit à 19,57 %) (871)

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 - Engagements hors bilan

<u>En K€</u>	31 mars 2004
Engagements donnés	
Effets escomptés non échus	1.250
Nantissement des titres Atoll Soft	366
• - sur emprunt Crédit Agricole	183
• - sur emprunt Worms	183
Nantissement des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd	399
• sur emprunt Crédit Lyonnais (770 K€)	192
• sur emprunt B.P.N (770 K€)	207
Nantissement des titres Bigben Interactive UK Ltd au profit du Crédit Agricole	1.113
Cautions en faveur de la Commerzbank pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive GmbH (montant plafonné à 305 K€)	305
Garantie donnée au profit de Hellerbank pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive GmbH (montant plafonné à 7.000 K€)	4.807
Garantie donnée au profit d'ABN AMRO HK pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive HK (montant plafonné à 1.900 KHKD soit 200 K€ utilisé au 31 mars 2004 à hauteur de 1.716 KHKD, soit 180 K€)	180
Garantie donnée au profit de HSBC Invoice Finance pour garantir le financement des créances de Bigben Interactive UK (montant plafonné à 2.250 KGBP soit 3.378 K€)	287

Compte tenu de la situation nette négative de BBI GmbH, la maison mère BBI SA a signé le 17.06.2004 une déclaration de subordination de ses créances sur la filiale à concurrence d'un montant de 3 M€

<u>En K€</u>	31 mars 2004
Engagements reçus	
Cautions Crédit Agricole pour acquisition des titres Bigben Interactive Holdings UK Ltd	1.113

Autres engagements :

Le protocole bancaire prévoit :

- une caution donnée par le pool bancaire pour le compte de la société Bigben Interactive S.A. auprès de la société d'affacturage ;
- une clause de retour à meilleure fortune visant à accélérer l'amortissement des dettes financières restructurées en fonction des excédents potentiels de trésorerie dégagés annuellement comparés aux plans de trésorerie prévisionnels.

5.2 - Engagements de crédit-bail au 31 mars 2004

En K€	Constructions	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
VALEUR ORIGINE	4.949	246	608	5.803
AMORTISSEMENTS				
Cumuls antérieurs	62	22	103	187
Exercice en cours	221	34	109	364
Valeur nette	4.665	190	396	5.251
REDEVANCES PAYEES				
Cumuls antérieurs	182	41	150	373
Exercice en cours	414	61	169	644
REDEVANCES A PAYER				
A un an au plus	564	62	158	784
A plus d'un an et à moins de 5 ans	2.255	109	191	2.555
A plus de 5 ans	2.725	-	-	2.725
Total	5.544	171	349	6.064
VALEUR RESIDUELLE	-	2	10	12
MONTANT CHARGES	414	59	156	629

5.3 - Stocks-options

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 9 novembre 1998, le Conseil d'Administration a consenti un plan de stock-options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créé sera de 15 000. Le prix de souscription est de 10 F l'action. Ce prix déterminé par référence au montant de l'actif net tel que ressortant du bilan arrêté au 31 mars 1998 a été porté à €UR 2 lors de l'élévation du nominal consécutive à la conversion en €uros du capital le 30 août 1999. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 9 novembre 2001 jusqu'au 8 novembre 2004.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 5 juin 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créée sera de 30 474. Le prix de souscription est de 34 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 5 juin 2003 jusqu'au 4 juin 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGE du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration du 6 décembre 2000 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créée sera de 7 500. Le prix de souscription est de 37 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 6 décembre 2003 jusqu'au 5 décembre 2006.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 27/09/2001, le Conseil d'Administration du 27 septembre 2001 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créée sera de 40 000. Le prix de souscription est de 24 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 septembre 2004 jusqu'au 26 septembre 2007.

En vertu de l'autorisation donnée par l'AGM du 17/09/2002, le Conseil d'Administration du 27 janvier 2003 a consenti un plan d'options à des salariés. Le nombre maximal d'actions de ce plan qui sera créée sera de 50000. Le prix de souscription est de 13.17 € l'action. Les options ne pourront être levées qu'à compter du 27 janvier 2006 jusqu'au 26 janvier 2009.

Mouvements sur les bons au 31 mars 2004

Date de l'Assemblée Générale	AGE du 09/11/98	AGE du 03/04/00	AGE du 03/04/00	AGE du 27/09/01	AGE du 17/09/02
Nombre d'options initialement attribuées	15.000	6.500	3.500	15.800	21.100
Nombre d'options exercées	10.050	-	-	-	-
Nombre d'options actuellement en vigueur	4.150	6.500	2.500	15.300	20.900
Point de départ du délai des options	09/11/98	05/06/00	06/12/00	27/09/01	27/01/03
Date d'expiration des options	08/11/04	04/06/06	05/12/06	26/09/07	26/01/09
Prix de souscription par action	2,00 €	34,00 €	37,00 €	24,00 €	13,17 €

5.4 - Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations totales brutes versées à l'ensemble des membres du Comité de Direction de la société se sont élevées au titre de l'exercice 2003/2004 à 386 K€

5.5 - Effectif fin de période

Personnel salarié	31/03/2002	31/03/2003	31/03/2004
Cadres	27	32	36
Agents de Maîtrise	9	9	18
Employés	86	111	96
Total	122	152	150

5.6 - Convention d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été conclue avec une première prise d'effet pour l'exercice clos le 31 mars 2000. Les sociétés intégrées sont les suivantes :

Sociétés	% détenu par la mère	Date d'entrée dans le Groupe	
Bigben Interactive S.A.	N/A	01/04/1999	mère
Espace 3 Game's S.A.S.	100%	01/04/1999	filie
Yves Bertelin S.A.S.	100%	01/04/1999	filie
King Game's S.A.S.	100%	01/04/2002	filie

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. Le montant de ce profit s'élève à 232K€ pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

5.7 – Tableau des filiales et participations

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Montant des cautions et avals donnés pour la société	Montant du CA hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
Filiales (détenues à + de 50 %) en K€										
Espace 3 Game's S.A.S.	2 000	(132)	100%	2 849	2 849	-	-	11.593	960	-
Bertelin S.A.S. (ex Jacques S.A.S)	40	1.051	100%	1 219	1 219	-	-	3.167	162	-
Atoll Soft SA, Belgique	300	2.907	100%	2 896	2 896	-	-	45.584	1.522	1.400
Bigben Interactive Holdings UK Ltd – Royaume Uni	128	6.418	100%	12 692	8.741	6.000-	287	-	(5)	-
Bigben Interactive HK Ltd – Hong-kong	210	1.820	100%	269	269	-	-	15.280	506	-
Bigben Interactive GmbH Allemagne	500	(3.437)	100%	500	0	8.000-	5.112	18.822	(1.931)	-
Participations (détenues entre 10 et 25 %)										
Cadonor Sarl (*)	13	244	25%	46	46	-	-	1.298	6	-

Les garanties mentionnées au profit de Bigben Interactive Holdings UK Limited concernent Bigben Interactive UK Ltd, filiale détenue à 100% par Bigben Interactive Holdings UK Ltd.

(*) états financiers disponibles au 31 mars 2003.

6 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

En K€	31 mars 2004	31 mars 2003	31 mars 2002
Flux de trésorerie liés à l'activité	18.158	(5.920)	(14.529)
Résultat net	(5.774)	(2.016)	7.933
Dotations aux amortissements et provisions	896	5.049	720
Plus ou moins values de cession d'immobilisations	(5)	(2)	26
Reprises sur amortissements et provisions	(711)	(410)	(170)
Impôts différés	-	-	-
Capacité d'autofinancement	(5.594)	2.621	8.509
Stocks	7.626	69	(18.123)
Créances d'exploitation	17.930	5.424	(34.742)
Dettes d'exploitation	(1.804)	(14.034)	29.827
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	23.752	(8.541)	(23.038)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(15.018)	510	(3.167)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(34)	(69)	(9)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1.022)	(224)	(532)
Acquisitions d'immobilisations financières	(14.000)	(86)	(2.802)
Cessions d'immobilisations corporelles	5	889	150
Cessions d'immobilisations financières	33	-	26
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	18.489	(2.930)	(1.243)
Augmentation de capital ou apports	-	-	19
Dividendes versés aux actionnaires	-	(1.400)	(1.043)
Variation des autres fonds propres	-	(14)	-
Trésorerie acquise des filiales	-	(63)	-
Émission d'emprunts (1)	19.813	-	1.000
Remboursements d'emprunts	(1.324)	(1.453)	(1.219)
Variation de trésorerie	21.629	(8.340)	(18.939)
Trésorerie à l'ouverture	(29.653)	(21.313)	(2.265)
Trésorerie à la clôture	(8.024)	(29.653)	(21.313)

(1) Dont 19,8 M€ provenant de la restructuration de l'endettement bancaire de Bigben Interactive Sa.

Rapport général des commissaires aux comptes au 31-03-2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bigben Interactive S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, introduites par la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et applicables pour la première fois à cet exercice, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations financières, valorisation réalisée sur la base d'une approche impliquant des estimations.

Les notes 2.7 et 2.8 de l'annexe exposent l'approche retenue pour la détermination des provisions pour la dépréciation des stocks et des créances clients, approche impliquant des estimations.

Nous avons notamment vérifié le caractère approprié de ces approches et nous avons apprécié les données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues par la Direction.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marcq en Baroeul, le 26 juillet 2004

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

H.C.D.

Christian de Brianson
Associé

Christian Delplace
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au 31-03-2004

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention conclue avec la société Espace 3 Game's

- Personne concernée :

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général

- Nature et objet :

Soutien de l'activité de la société S.A.S. Espace 3 Game's par octroi de délais de règlement plus importants que pour les autres clients, sans rémunération financière, et en contrepartie d'informations commerciales détenues par la société.

- Modalités :

Le solde du compte client Espace 3 Game's S.A.S dans les livres de la société Bigben Interactive S.A. s'élève à €2 505 161 au 31 mars 2004, correspondant environ aux quatre derniers mois de chiffre d'affaires.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive UK Ltd

- Personne concernée :

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général

- Nature et objet :

Conversion en prêt à moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A. envers sa filiale Bigben Interactive UK Ltd.

- Modalités :

Au 31 mars 2004, l'encours de ce prêt s'élève à €6 000 000, remboursable sur 48 mois.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive GmbH

- Personne concernée :

Monsieur Alain Falc, Président Directeur Général

- Nature et objet :

Conversion en prêts moyen terme de certaines créances court terme détenues par la société Bigben Interactive S.A envers sa filiale Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

Au 31 mars 2004, l'encours de ce prêt s'élève respectivement à €8 000 000, remboursable sur 96 mois.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive UK Ltd

Convention de garantie

- Nature et objet :

Garantie donnée à la société Nintendo of Europe GmbH (« NoE ») au profit de la société Bigben Interactive Holdings U.K. Ltd, filiale de la société Bigben Interactive Holdings UK Ltd, pour garantir ses achats de produit Nintendo.

- Modalités :

Garantie formelle de €.750 000 donnée par la société Bigben Interactive S.A. à compter du 1^{er} avril 2003 avec une date d'expiration au 31 mars 2004. Cette garantie n'a été renouvelée à l'échéance.

Convention de garantie

- Nature et objet :

Garantie donnée à la société HSBC Invoice Finance au profit de la société Bigben Interactive U.K. Ltd, filiale de la société Bigben Interactive Holdings UK Ltd, pour garantir son enveloppe de refinancement.

- Modalités :

Garantie donnée par la société Bigben Interactive S.A. pour une enveloppe de refinancement de £.2 250 000 (soit 3 378 000€ au 31 mars 2004). Le montant de cette garantie utilisée au 31 mars 2004 est €287 000.

Convention de cautions, avals ou garanties

- Nature et objet :

Octroi de cautions, avals ou garanties pour couvrir les engagements des filiales Bigben Interactive U.K. Limited et Bigben Interactive GmbH.

- Modalités :

Engagement autorisé dans une limite globale de €30 500 000.

Ces engagements sont utilisés comme suit au 31 mars 2004 :

- Garantie donnée par la société Bigben Interactive S.A. en faveur de HSBC Invoice Finance en garantie de l'emprunt accordé à Bigben Interactive UK Ltd pour £.1 600 000 (soit €2 403 000). Le montant de cette garantie utilisé au 31 mars 2004 est €2 403 000.
- Garantie donnée par la société Bigben Interactive S.A. en faveur de la société Hellerbank pour garantir le financement des créances de la société Bigben Interactive Gmbh pour €7 000 000. Le montant de cette garantie utilisé au 31 mars 2004 est €4 807 000.

Conventions conclues avec la société Espace 3 Game's S.A.S.

Bail de sous-location

- Nature et objet :

Sous location par la société S.A.S. Espace 3 Game's S.A.S. d'une partie des immeubles sociaux, situés rue de la Voyette, à Lesquin.

- Modalités :

Les loyers perçus par la société Bigben Interactive S.A. s'élèvent à €10 076 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2004.

Cautions données

- Nature et objet :

Cautions données sur emprunts contractés par la société Espace 3 Game's S.A.S.

- Modalités :

La Société Bigben Interactive S.A s'est portée caution en 1998 dans la limite de €381 123 pour les emprunts souscrits par la société Espace 3 Game's S.A.S. pour financer son besoin de fonds de roulement dans le cadre de son expansion.

Les emprunts souscrits en 1998 par la société Espace 3 Game's S.A.S., sur cinq ans et concernés par ces cautions se sont élevés à €304 898 et présentent au 31 mars 2004 un solde de €30 489.

Convention conclue avec la société Bigben Interactive H.K. Ltd

- Nature et objet :

Autorisation de cautions, avals ou garanties à donner par la société Bigben Interactive S.A. au profit de divers tiers pour couvrir les engagements de sa filiale, la société Bigben Interactive HK Ltd. Cette autorisation est valable pour un montant global plafonné de €1 000 000.

- Modalités :

Garantie donnée par Bigben Interactive S.A. au profit de la société ABN AMRO HK, pour garantir la ligne de crédit accordée à Bigben Interactive HK Ltd. Cette garantie est plafonnée à HKD. 1 900 000 (soit €200 000 au 31 mars 2004). Elle a été utilisée à hauteur de HKD. 1.716 000 (soit € 180 000 au 31 mars 2004).

Convention conclue avec les sociétés Espace 3 Game's S.A.S, King Game's Vidéo S.A.S. et Yves Bertelin S.A.S

▪ Nature et objet :

Convention d'intégration fiscale entre la société Bigben Interactive S.A., en tant que société mère, et les sociétés Espace 3 Game's S.A.S., King Game's S.A.S. et Yves Bertelin S.A.S.

▪ Modalités :

La méthode d'intégration fiscale retenue prévoit que toute économie d'impôt est acquise à la société mère et constitue pour elle-même un profit exceptionnel d'impôt non taxable. En contrepartie, la société mère assumera la charge d'impôt résultant du fait que la contribution de sa filiale à l'impôt du groupe est calculée en tenant compte de tous ses déficits.

Le montant du profit s'est élevé à €.231 716 pour l'exercice clos le 31 mars 2004.

Marcq en Baroeul, le 26 juillet 2004

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

H.C.D.

Christian de Brianson
Associé

Christian Delplace
Associé

20.2. Normes IFRS

20.2.1 Contexte du passage aux normes IFRS

En application du règlement CE 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 sur les normes internationales, le Groupe doit publier, à compter de l'exercice ouvert le 1 avril 2005, ses comptes consolidés selon les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'approuvées par l'Union Européenne, avec un comparatif au titre de l'exercice clos le 31 mars 2005 établi selon le même référentiel, à l'exception des normes appliquées à compter du 1^{er} juillet 2005.

Les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1er avril 2004, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture, de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004-05, sont détaillés ci-dessous.

Les informations financières 2004-05 sur l'impact chiffré du passage aux IFRS ont été préparées en appliquant aux données les normes et interprétations que le Groupe estime devoir appliquer pour l'établissement de ses comptes consolidés comparatifs au 31 mars 2006. La base de préparation de ces informations financières 2005-06 décrite en notes résulte en conséquence (i) des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à la date de clôture ainsi que (ii) des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS au 31 mars 2006.

Les informations financières historiques 2004-05 conformes aux normes IFRS ont fait l'objet d'un audit de la part des commissaires aux comptes de la société mais n'ont pas donné lieu à l'émission d'un rapport spécifique.

20.2.2 Présentation des normes appliquées et description des options comptables liées à la première adoption des IFRS

Les impacts chiffrés sur les capitaux propres en part du Groupe pour chacune des options choisies sont mentionnés dans le tableau de rapprochement des capitaux propres consolidés à l'ouverture du 01 avril 2004 et les notes jointes aux présents tableaux.

1) Options comptables liées à la première application

Selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, le Groupe Bigben Interactive a retenu les exemptions suivantes quant au retraitement totalement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

a) Regroupement d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition soit le 1er avril 2004.

b) Immobilisations

IFRS 1 offre l'option d'évaluer, à la date de transition, les immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles à la juste valeur, cette dernière étant considérée comme leur coût présumé. Les principes comptables du Groupe relatifs à la comptabilisation des immobilisations sont similaires à ceux prescrits par les IFRS. Par conséquent, le Groupe considère que la valeur nette comptable de ses immobilisations correspond au 1er avril 2004 à ce qu'elle aurait été si le Groupe avait toujours appliqué les IFRS. Le Groupe n'a donc pas réévalué les immobilisations à leur juste valeur à la date de transition.

c) Ecart actuariels liés aux engagements de retraite

IFRS 1 offre la possibilité de comptabiliser à la date de transition tous les écarts actuariels cumulés liés aux régimes de retraite à prestations définies. Le groupe BBI comptabilisait les engagements de retraite pour le montant total des engagements envers les salariés. En conséquence, l'application des IFRS au 1er avril 2004 n'a pas eu d'incidence sur les comptes et l'option donnée par IFRS1 est non applicable pour BBI. Postérieurement au 1^{er} avril 2004, le Groupe ne pratique pas la méthode du corridor ; les écarts actuariels font l'objet d'une comptabilisation immédiate.

d) Ecart de conversion

Le Groupe a opté, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, pour le reclassement en « réserves consolidées » des écarts de conversion accumulés au 1^{er} avril 2004.

En cas de cession ultérieure des filiales, le résultat de cession ne comprendra pas la reprise des écarts de conversion antérieurs au 1^{er} avril 2004.

e) Paiements fondés sur des actions (IFRS2)

Conformément aux dispositions de première application de l'IFRS 2, le Groupe a pris l'option de retraiter l'ensemble des options octroyées après le 7 novembre 2002 non exerçables au 1^{er} janvier 2005 soit en pratique les options de souscription attribuées dans le cadre du plan du 27 janvier 2003. La juste valeur des options a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

f) Instruments financiers (IAS 32, 39)

Le groupe Bigben Interactive a décidé de ne pas utiliser l'exemption de l'application des dispositions nécessitant de retraiter les informations comparatives pour les normes IAS 32 et IAS 39, relatives aux instruments financiers. Ces dernières ont donc été appliquées à partir du 1^{er} avril 2004.

En conséquence :

- les titres auto-détenus par le Groupe et présentés en valeurs mobilières de placement dans les comptes consolidés établis selon les règles comptables françaises sont présentés en déduction des capitaux propres pour leur valeur brute (569 k€) et la provision pour dépréciation annulée pour 230 k€ au 1er avril 2004 et 446 k€ au 31 mars 2005 ;
- la créance de Carry-back comptabilisée au 31 mars 2005 dans les comptes français a été retraitée pour sa valeur actualisée ; en effet, compte tenu du montant des déficits reportables de la société Bigben Interactive SA, la créance de carry-back ne pourra être recouvrée que par un remboursement de la part de l'Administration fiscale française en 2010;
- les effets escomptés non échus et les créances cédées ont été représentés en créances clients et en dettes financières pour 7.230 k€ au 31 mars 2005.

2) Principales normes appliquées

a) Produits des activités ordinaires (IAS 18)

En application de la norme IAS 18, Produits des activités ordinaires, l'intégralité des coûts de prestations commerciales dans l'ensemble du périmètre vient en réduction du chiffre d'affaires. Dans les comptes préparés selon les IFRS, le chiffre d'affaires et les frais de coopérations commerciales sont par conséquent tous deux diminués d'environ 0,5 millions d'euros en 2004/2005 par rapport aux comptes consolidés publiés. Ce reclassement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel ni sur le résultat net consolidé.

b) Immobilisations incorporelles (IAS 38 révisée)

Dans les comptes établis selon les normes françaises, les fonds de commerce constituent des actifs identifiables, lesquels sont reflétés dans la ligne « Autres Immobilisations incorporelles » du bilan consolidé. En application de la norme IAS 38 révisée, les fonds de commerce ne remplissent pas les critères de reconnaissance d'un actif identifiable et doivent donc être assimilés à un écart d'acquisition. Le Groupe a procédé au reclassement de ces fonds de commerce en écart d'acquisition pour un montant total de 950 k€ au 1er avril 2004.

Par ailleurs, la dotation aux amortissements sur les marques anglaises sur l'exercice 2004-05 a été annulée pour 288 k€

Dans les comptes établis selon les normes françaises, les avances sur royalties sont présentées en charges constatées d'avance, ou en compte de débiteurs divers lorsque les avances doivent faire l'objet d'une dépréciation. Conformément à la définition des immobilisations incorporelles, le Groupe a procédé au reclassement de ces avances sur royalties en immobilisations incorporelles pour un montant total de 3 257k€ au 1er avril 2004. Ces avances sont amorties sur la base du nombre d'unités produites.

c) Amortissement des écarts d'acquisition (Regroupements d'entreprises - IFRS 3)

En application de IFRS 3, les écarts d'acquisition incluant désormais les fonds de commerce à durée de vie indéterminée ne doivent plus être amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

A compter du 1er avril 2004, les fonds de commerce et les écarts d'acquisition ne font l'objet d'aucun amortissement dans les comptes IFRS. Les dotations aux amortissements ont donc été annulées pour 495 k€ sur l'exercice 2004-05.

d) Pertes de valeur

L'annulation des dotations aux amortissements sur les fonds de commerce et les écarts d'acquisition a été compensée par la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire de 1,801 M€, afin de ramener la valeur comptable de la société à sa valeur recouvrable, telle que définie par les principes énoncés par IAS 36 révisé. Les autres immobilisations incorporelles et corporelles de Yves Bertelin ont fait également l'objet d'une perte de valeur pour un montant total de 0,2M€ sur l'exercice 2004-05.

L'annulation de la dotation aux amortissements de la filiale anglaise a donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur complémentaire à hauteur, compte tenu de la valorisation des actifs de la filiale pour leur valeur de liquidation.

20.3. Dividendes

LE PAIEMENT DES DIVIDENDES

- Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice, il ne sera pas procédé à la distribution d'un quelconque dividende au titre de l'exercice 2005-06.

LES DISTRIBUTIONS ANTERIEURES DE DIVIDENDES (CGI 243 BIS)

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il n'y a eu aucune distribution de dividendes par action au cours des trois derniers exercices :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal	Revenu réel
31-03-2004	0 €	0 €	0 €
31-03-2005	0	0	0
31-03-2006	0	0	0

20.4. Procédures judiciaires et arbitrage

Au 30 septembre 2006, le Groupe est partie à deux litiges commerciaux en France uniquement.

L'un et l'autre sont relatifs à des actions prétendues en contrefaçon. Même si les demandes formulées sont loin d'être justifiées, la Société a choisi de traiter de façon prudente ces contentieux en provisionnant ces deux litiges pour un montant global de 125 k € soit 75 k€ au titre du litige relatif à des montres et 50 k€ au titre du litige relatif à des accessoires.

20.5. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

A notre connaissance, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale de la Société depuis la fin de l'exercice clos au 31 mars 2006 qui ne soit pas décrit dans le présent document de base.

Allègement de la structure financière

La réduction de l'endettement financier dans les états financiers consolidés au 31 mars 2006, nonobstant la mise en place fin janvier 2006 d'une nouvelle ligne de crédit de 3 M€ à 3 ans par les investisseurs, résulte essentiellement de la reconnaissance dès le 31 mars 2006, conformément aux normes IFRS, de la recapitalisation projetée qui doit permettre d'alléger la dette.

En janvier 2006, par la signature du protocole et sa substitution aux prêteurs initiaux, Deutsche Bank a en effet renoncé au règlement en cash d'une quote-part de la dette, cette dernière devant être éteinte par la remise d'actions nouvelles. Entre la date de signature du protocole et la date effective de livraison des actions, aucun intérêt n'est dû. Par conséquent, en application des dispositions du référentiel IFRS, cette quote-part de la dette d'origine doit être reclassée en capitaux propres alors même que la livraison des actions interviendra après la clôture du 31 mars 2006.

Un reclassement de 20.3 M€ est donc opéré sans constatation de résultat, pour le coût amorti de la dette originale en date de signature du protocole. Ce montant correspond à une augmentation de capital de 12.5 M€ soit 6 250 002 actions de 2 Euros nominal et d'une prime d'émission de 7.8 M€ soit 1.25 Euro par action.

La rationalisation que le Groupe a engagée depuis deux ans autour de la réduction des stocks a porté entièrement ses fruits, avec une baisse supérieure au chiffre d'affaires.

La baisse drastique du BFR reflète essentiellement la réduction du stock, celle du crédit fournisseurs étant compensée par la réintégration des créances correspondant aux financements reçus au titre de l'affacturage et de l'escompte bancaire, jusqu'ici classés en hors bilan.

Groupe BBI

M€	2004/05	2005/06	Variation	
Stock	26,3	10,4	- 15,9	- 60 %
Dette nette	42,6	18,0	- 24,6	- 58 %
BFR	21,5	2,3	- 19,2	- 89 %
CA	133,7	63,8	- 69,9	- 52 %

20.6. Honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 :

Le contrôle de la société est exercé par les commissaires aux comptes suivants : KPMG Audit et le Cabinet FMA.

Le mandat de KPMG Audit renouvelé le 23.08.2004 prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2010 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2010.

Le mandat de FMA nommé le 30.09.2005 en remplacement du cabinet HCD, prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2011 pour statuer sur les comptes clos le 31 mars 2011.

Les honoraires suivants leur ont été versés pour l'exercice clos au 31 mars 2006 :

	31/03/2006		31/03/2005	
	KPMG	FMA	KPMG	HCD
Audit				
Commissariat	181.389	95.000	268.012	47.000
Audit contractuel	43.574 *	95.000		
Sous total	224.903	95.000	268.012	47.000
Autres prestations				
Juridique, fiscal, social				
Technos de l'information				
Audit interne				
Autres				
Sous total				
Total	224.903	95.000	268.012	47.000

(*) il s'agit essentiellement des honoraires de KPMG UK pris en charge par la Société BBI SA suite à la mise sous Administration de la filiale BBI UK.

CHAPITRE XXI – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. Capital social

21.1.1. Compartiment de cotation

Les actions de la Société sont cotées dans le compartiment C de l'Eurolist d'Euronext Paris

21.1.2. Montant du capital souscrit avec détail par catégorie d'actions

Le capital social a été augmenté la dernière fois au 8 février 2005 et est constitué de 3.540.171 actions ordinaires de nominal €2, entièrement souscrites et libérées, soit un montant de 7.080.342 Euros.

Capital potentiel

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 novembre 1998, le Conseil d'Administration a octroyé le même jour à certains membres du personnel des options donnant droit à la souscription d'un total de 15.000 actions nouvelles.

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 avril 2000, le Conseil d'Administration a octroyé à certains membres du personnel les 5 juin et 6 décembre 2000 des options donnant droit à la souscription d'un total de 37.974 actions nouvelles.

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 septembre 2001, le Conseil d'Administration a octroyé à certains membres du personnel le même jour des options donnant droit à la souscription d'un total de 40.000 actions nouvelles.

Dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 17 septembre 2002, le Conseil d'Administration a octroyé à certains membres du personnel le 27 janvier 2003 des options donnant droit à la souscription d'un total de 50.000 actions nouvelles.

Compte tenu d'un nombre d'options valides au 31 mars 2006 de 63 416, la dilution potentielle maximale du capital par exercice de l'intégralité de ces options donnant accès au capital est de 1.76% à cette date .

Compte tenu de l'expiration du plan du 05 juin 2000 le 05 juin 2006 et du départ depuis la clôture de l'exercice, de collaborateurs bénéficiaires d'options au titre d'un ou plusieurs plans, le nombre d'options valides au 31 août 2006 est de 50 450 et la dilution potentielle maximale du capital par exercice de l'intégralité de ces options donnant accès au capital de 1.40% à cette même date.

Le détail de ces options de souscription est mentionné au tableau figurant au chapitre 6.3.

Capital autorisé non émis

Aucune des autorisations d'émission approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 30 septembre 2005 n'a été utilisée à ce jour. En revanche, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 03 juillet 2006 a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans les 26 mois à compter de ladite assemblée, en une fois, aux opérations suivantes :

- une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA, les investisseurs souscrivant 6 252 000 d'actions au prix unitaire de 3,25 € par conversion de 20 312 500 € de créances rachetées aux banques de la Société. A chacune de ces actions sera attaché un bon de souscription d'actions (BSA). Les BSA permettront de souscrire un nombre total de 1 041 667 d'actions à 3,25 €, à raison d'une parité d'exercice de 6 BSA pour une action nouvelle. Ces BSA seront exerçables à compter du 1^{er} avril 2007 et jusqu'au 31 décembre 2008.

- Une attribution gratuite de BSA présentant les mêmes caractéristiques que celles indiquées ci-dessus à raison d'un BSA par action existante. Les BSA ainsi attribués seront assimilés aux BSA détachés des ABSA et feront, avec ces derniers, l'objet d'une demande d'admission aux négociations auprès d'Euronext Paris.

Les augmentations de capital en résultant ne pourront avoir pour effet de porter le capital social, fixé aujourd'hui à €uros 7.080.342 à un montant nominal maximal de €uros 21.663.680.

21.1.3. Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital

Néant

21.1.4. Actions détenues par la Société ou ses filiales (nombres, valeur comptable, valeur nominale)

A la clôture de l'exercice 2005-06, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 37.138 pour une valeur de 569 k€ évaluée aux cours d'achat. Ce nombre d'actions d'une valeur nominale globale de 74.276 € représente 1,05% du capital. La valeur de marché des titres détenus au 31 mars 2006 étant de 98 k€, une provision a été constatée dans les comptes à hauteur de 471 k€. Aucune filiale ne détient d'actions de la Société. Ces actions sont destinées à être cédées dans le marché.

21.1.5. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

Aucune valeur mobilière de ce type n'a été émise jusqu'ici par la Société. En revanche, il est prévu dans le cadre du schéma d'adossement une augmentation de capital par émission réservée d'ABSA et une attribution gratuite de BSA présentant les mêmes caractéristiques que celles indiquées ci-dessus à raison d'un BSA par action existante (voir supra 21.1.2).

21.1.6. Informations sur les droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital souscrit non libéré

Néant

21.1.7. Options ou accords portant sur le capital de la société

Il existe, à la date du présent document, un pacte d'actionnaires décrit au paragraphe 18.1.

Après approbation par l'assemblée générale de la recapitalisation de la Société par conversion de deux tiers de la dette bancaire rachetée par les investisseurs aux termes du protocole du 14 janvier 2006, Monsieur Alain Falc s'engage à convertir au porteur ses titres de la Société et ainsi à abandonner ses droits de vote double. A l'issue de l'augmentation de capital prévue et avant exercice éventuel des BSA attachés aux actions nouvelles et de ceux attribués aux actionnaires existants, DEUTSCHE BANK détiendra, pour son compte et celui de MI 29, plus de 50% du capital et des droits de vote de la Société.

21.1.8. Histoire du capital social

Evolution du capital social

Année	Evolution du capital	Nominal	Emission d'actions	Apport incorporation de réserves	Montant du capital *	Nombre cumulé d'actions
	Capital initial	100 F	-	-	350.000 F	3.500
28/09/1998	Division du nominal	10 F	-	-	350.000 F	35.000
28/09/1998	Augmentation capital	10 F	-	21.650.000	22.000.000 F	2.200.000
09/11/1998	Augmentation capital	10 F	20.980	-	22.209.800 F	2.220.980
27/01/1999	Augmentation capital	10 F	369.566	-	25.905.460 F	2.590.546
29/06/1999	Augmentation capital	10 F	60.000	-	26.505.460 F	2.650.546
30/08/1999	Conversion en Euros	2 €	-	8.267.318	5.301.092 €	2.650.546
20/10/1999	Augmentation capital	2 €	675.675	-	6.652.442 €	3.326.221
03/04/2000	Augment. capital ¹	2 €	200.000	-	7.052.442 €	3.526.221
28/12/2000	Augment. capital ²	2 €	600	-	7.053.642 €	3.526.821
29/01/2002	Augment. capital ³	2 €	9.250	-	7.072.142 €	3.536.071
29/03/2002	Augment. capital ⁴	2 €	200	-	7.072.542 €	3.536.271
08/02/2005	Augment. capital ⁵	2 €	3.900	-	7.080.342 €	3.540.171

(¹) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 03/04/2000 a décidé d'augmenter le capital social de 400.000 Euros par la création de 200.000 actions remises aux actionnaires de PLANET HOLDINGS LIMITED en rémunération de leurs apports et de le porter à 46.260.988 F soit 7.052.442 Euros.

(2) Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/11/1998, le Conseil d'Administration du 06/12/2000 a décidé d'augmenter le capital social de 1.200 Euros par la création de 600 actions remises aux héritiers d'un bénéficiaire de stock options ayant conformément exercé ses options et de le porter à 7.053.642 Euros.

(3) Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/11/1998, le Conseil d'Administration du 29/01/2002 a décidé d'augmenter le capital social de 18.500 Euros par la création de 9.250 actions remises aux bénéficiaires de stock options ayant conformément exercé leurs options et de le porter à 7.072.142 Euros.

(4) Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/11/1998, le Conseil d'Administration du 29/03/2002 a décidé d'augmenter le capital social de 400 Euros par la création de 200 actions remises à des bénéficiaires de stock options ayant conformément exercé leurs options et de le porter à 7.072.542 Euros.

(5) Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 09/11/1998, le Conseil d'Administration du 08/02/2005 a décidé d'augmenter le capital social de 7.800 Euros par la création de 3.900 actions remises à des bénéficiaires de stock options ayant conformément exercé leurs options et de le porter à 7.080.342 Euros.

Modifications intervenues dans la répartition du capital

Modification dans la répartition du capital social au cours des trois dernières années

Actionnaires	Introduction 27/10/1999		Clôture 31/03/2004		Clôture 31/03/2005		Clôture 31/03/2006	
	Alain FALC	1 723 225	51.81%	1 717 293	48.56%	1 717 293	48.51%	1 717 293
Guilaine RINGARD	665 767	20.02%	354 689	10.03%	354 689	10.02%	147 715	4.17%
Société	-	0.00%	37 138	1.05%	37 138	1.05%	37 138	1.05%
FCPE Salariés	33 922	1.02%	24 553	0.69%	20 074	0.57%	17 539	0.50%
Autres	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%	-	0.00%
Public	722 675	21.73%	1 402 598	39.66%	1 410 977	39.86%	1 620 486	45.77%
Total	3 326 221	100.00%	3 536 271	100.00%	3 540 171	100.00%	3 540 171	100.00%

Catégories d'actionnaires	Situation au 20 septembre 2006			Situation au 31 mars 2006		Situation au 31 mars 2005		Situation au 31 mars 2004	
	Actions	% du capital	% droits de vote	Actions	% du capital	Actions	% du capital	Actions	% du capital
Actionnaire dirigeant *	1 717 293	48,51%	48,03%	1 717 293	48,51%	1 717 293	48,51%	1 717 293	48,56%
Actionnaire fondateur	147 715	4,17%	4,13%	147 715	4,17%	354 689	10,02%	354 689	10,03%
Société	37 138	1,05%	0,00%	37 138	1,00%	37 138	1,05%	37 138	1,05%
FCPE Salariés	17 539	0,50%	0,49%	17 539	0,50%	20 074	0,57%	24 553	0,69%
Autres	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Investisseurs	0	0,00%	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public	1 620 486	45,77%	47,35%	1 620 486	45,77%	1 410 977	39,86%	1 402 598	39,66%
Total	3 540 171	100,00 %	100,00 %	3 540 171	100,00%	3 540 171	100,00%	3 536 271	100,00%

(*) mise au porteur de 1 617 193 actions le 19 septembre 2006

Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 27 juillet 1999, organisant entre Monsieur Alain FALC et Madame Guilaine RINGARD avant l'introduction, la préemption des titres que l'un ou l'autre pourrait être amenés à céder. Le pacte a une durée de 5 ans à compter de sa signature, il est ensuite tacitement reconductible d'année en année.

Madame Guilaine RINGARD a, le 20 juin 2006, notifié à la Société avoir franchi à la baisse le seuil des 10 % le 30 septembre 2005 et celui des 5% le 01 décembre 2005.

Actions Bigben Interactive

Les actions sont, nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération. Elles sont donc inscrites au gré des propriétaires au nominatif pur, au nominatif administré, au porteur, chez un intermédiaire agréé.

La Société est autorisée par l'article 12 des statuts à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières (Euroclear) les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. Elle n'a pas fait usage de cette faculté au cours des trois derniers exercices.

Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité de l'action Bigben Interactive a été conclu entre l'actionnaire fondateur Alain Falc et la société de bourse Oddo Pinatton le 28 avril 2000. Dans le cadre de ce contrat communiqué à la Commission des Opérations de Bourse et Euronext, la société détenait 37.138 de ses propres actions au 31.03.2006.

Aux termes du contrat, il est formé un groupement de liquidité du marché des actions de la Société, géré par la société de bourse. Celle-ci est chargée d'effectuer, pour le compte du groupement, des opérations de contrepartie sur les titres de la société aux fins de faciliter leur cotation et contribuer à améliorer la liquidité du marché. Elle s'engage à assurer une fréquence journalière de cotation des titres et la liquidité de leur marché.

Le compte de liquidité du contrat est alimenté à parts égales (50/50) par les deux parties.

Le contrat a été conclu pour une période initiale d'un an à compter du 01 mai 2000. Il est ensuite prorogé par tacite reconduction par périodes successives identiques de 12 mois. Il peut être résilié par chacune des parties soit à l'expiration de la période initiale soit au cours d'une période de reconduction, moyennant un préavis d'un mois.

Autres titres donnant accès au capital : néant.

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE) : non applicable

Options de souscription et d'achat d'actions

Le nombre d'options valides au 31 mars 2006 est de 64 116 (Voir 21.1.2 supra)

Bons de souscription d'actions

Le nombre de BSA à émettre dans le cadre de la mise en oeuvre du protocole du 14 janvier 2006 est de 9.790.173 soit 6.250.002 attachés aux actions nouvelles + 3.540.171 attribués aux actions anciennes (Voir supra)

Titres non représentatifs de capital

A la date du présent document de base, il n'existe aucun autre titre non représentatif du capital de la Société.

21.2. Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social – (article 3 des statuts de la Société)

La société a pour objet, en France et dans tous pays :

- la conception et le négoce d'accessoires, de consoles et de logiciels de jeux,
- la fabrication, la vente, l'importation, l'exportation et la réparation principale d'horlogerie et d'objets de nature électronique,
- et plus généralement la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

21.2.2. Dispositions concernant les membres des organes l'administration, de direction et de surveillance de la Société

21.2.2.1 Conseil d'administration – Composition - (article 18 des statuts)

La société est administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit personnes pourra être dépassé dans les conditions et limites fixées par le Code de Commerce.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. En cas de fusion ou de scission, leur nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les personnes morales nommées administrateurs sont tenues de désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était administrateur en son nom propre.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Sauf lorsque le Code de Commerce le dispense de cette obligation, chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 1.

21.2.2.2 Durée des fonctions – Limite d'âge- (article 19 des statuts)

La durée des fonctions des administrateurs est de six années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Tout administrateur sortant est rééligible.

Le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 70 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil d'administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

21.2.2.3 Vacances – Cooptations – Ratifications – (article 20 des statuts)

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Si le nombre d'administrateurs devient inférieur à trois, le ou les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le conseil sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre demeure en fonction pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

21.2.2.4 –Présidence du Conseil - (article 21 des statuts)

Le conseil élit parmi ses membres un président, qui est obligatoirement une personne physique, pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il détermine sa rémunération. Le conseil d'administration peut à tout moment mettre fin à son mandat. Le président du conseil ne doit pas avoir atteint l'âge de 65 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le conseil peut nommer un ou plusieurs vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du président, à présider les séances du conseil et les assemblées. En l'absence du président et des vices-présidents, le conseil désigne celui des administrateurs présents qui présidera sa réunion. Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

21.2.2.5 – Délibération du Conseil – Procès-verbaux – (article 22 des statuts)

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président à son initiative et, s'il n'assume pas la direction générale, sur demande du directeur général ou encore, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des administrateurs. Hors ces cas où il est fixé par le ou les demandeurs, l'ordre du jour est arrêté par le président. Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu indiqué dans la convocation, mais du consentement de la moitié au moins des administrateurs en exercice.

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur pourra prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective conformément aux dispositions légales et réglementaires. Par exception avec ce qui précède, cette faculté n'est pas applicable pour toutes délibérations du conseil pour lesquelles la loi interdit le recours à la visioconférence ou à des moyens de télécommunication ainsi que pour les décisions relatives à la nomination ou la révocation du président du conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué ou d'un administrateur. Par ailleurs, un tiers des administrateurs en fonction pourra s'opposer à la tenue d'une réunion du conseil d'administration par des moyens de visio-conférence ou de télécommunication. Cette opposition devra être notifiée au président du conseil d'administration par tout moyen écrit permettant de s'assurer la preuve de la réception par le destinataire ou par tout moyen admis par les dispositions réglementaires.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux administrateurs seulement participent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux établis et signés sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

21.2.2.6 – Pouvoirs du Conseil – (article 23 des statuts)

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

21.2.2.7 - Direction Générale – (article 24 des statuts)

La direction générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de directeur général.

Le conseil d'administration statuant dans les conditions définies par l'article 22 choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le président exerce les fonctions de directeur général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la direction générale n'est pas assumée par le président du conseil d'administration, le conseil d'administration nomme un directeur général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de président.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de président du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au conseil d'administration. Il engage la société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables.

Il peut être autorisé par le conseil d'administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs directeurs généraux délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de président s'applique aussi aux directeurs généraux délégués. Le ou les directeurs généraux délégués peuvent être choisis parmi les membres du conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le conseil sur proposition du directeur général.

Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le directeur général cesse ou est hors d'état d'exercer ces fonctions, le ou les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général. En accord avec le directeur général, le conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. Le conseil fixe le montant et les modalités de la rémunération du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués.

21.2.3. Droits, privilèges, restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

21.2.3.1 -Amortissement et Réduction du Capital – (article 10 des statuts)

Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

21.2.3.2 –Libération des Actions - Sanctions – (article 11 des statuts)

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition légale particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans décompté conformément à la loi, sur appels du conseil d'administration aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par un avis inséré dans un journal départemental d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende.

Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs sont solidairement tenus de la libération du montant desdites actions ; toutefois le souscripteur ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés.

A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le conseil d'administration, les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par la loi et les règlements.

21.2.3.3 – Forme des Actions – Titres identifiables au Porteur – (article 12 des statuts)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La Société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

21.2.3.4 – Transmission des Actions – (article 13 des statuts)

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote de la société, devra se conformer aux dispositions du code monétaire et financier et plus particulièrement sera tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la société du nombre de titres qu'elle détient et qui donnent accès à terme au capital, ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

21.2.3.5 – Indivisibilité des Actions – (article 14 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

21.2.3.6 – Droits et Obligations attachés aux Actions – (article 15 des statuts)

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le conseil d'administration pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par la réglementation en vigueur.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions légales impératives, il sera fait masse entre toutes les actions indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que toutes les actions de même catégorie alors existantes reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

21.2.3.7 – Actions de Préférence – (article 16 des statuts)

Sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation de capital ou par conversion d'actions déjà émises, des actions de préférence, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions en vigueur.

21.2.3.8 – Emission de Valeurs Mobilières – (article 17 des statuts)

La création d'obligations est décidée par l'assemblée générale ordinaire.

L'émission d'obligations convertibles en actions, d'obligations avec bons de souscription d'actions et, d'une manière générale, de valeurs mobilières donnant droit, dans les conditions prévues par la loi, à l'attribution de titres représentant une quotité du capital, est de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

21.2.4. Actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires

Les droits des actionnaires tels que figurant dans les statuts de la Société ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire.

21.2.5. Assemblées générales

21.2.5.1 – Assemblées d'Actionnaires – Nature des Assemblées – (article 30 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

21.2.5.2 – Organe de Convocation – Lieu de Réunion des Assemblées – (article 31 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5 % du capital social ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

21.2.5.3 – Avis de Réunion – Convocations des Assemblées – Formes et Délais – (article 32 des statuts)

Si elle fait appel public à l'épargne, la société publie, avant la réunion de toute assemblée d'actionnaires, au bulletin des annonces légales obligatoires, 30 jours au moins avant la date de l'assemblée, l'avis de réunion prévu par la loi. Cet avis doit, au préalable, être adressé à l'Autorité des Marchés Financiers.

La convocation proprement dite est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, ainsi, si la société fait appel public à l'épargne, qu'au Bulletin des annonces légales obligatoires.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation, sont en outre convoqués par lettre ordinaire ; ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée, s'ils adressent à la société le montant des frais de recommandation.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément à la loi.

Le délai entre la date des insertions contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Une insertion unique peut tenir lieu d'avis de réunion et de convocation proprement dite. Elle doit alors être publiée 30 jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'assemblée et contenir toutes les mentions prévues pour la convocation. La convocation est alors valable, sous réserve que les actionnaires n'aient pas demandé l'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour.

21.2.5.4 – Ordre du Jour des Assemblées – (article 33 des statuts)

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée.

Celle-ci ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

21.2.5.5 – Admission aux Assemblées – (article 34 des statuts)

Le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter est subordonné :

- en ce qui concerne les actionnaires titulaires de titres nominatifs, à la libération de ces titres de tous versements exigibles et à leur inscription à leur nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion,
- en ce qui concerne les actionnaires propriétaires de titres au porteur, du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, des actions ou d'un certificat de dépôt délivré par l'intermédiaire teneur du compte de l'actionnaire, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée, cinq jours au moins avant la date de cette réunion.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 14.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

21.2.5.6 – Représentation des Actionnaires – Vote par Correspondance – (article 35 des statuts)

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions réglementaires et dont il n'est tenu compte que s'il est reçu par la société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Ce formulaire peut, le cas échéant, figurer sur le même document que la formule de procuration.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les dispositions réglementaires.

21.2.5.7 – Tenue de l'Assemblée – Bureau – (article 36 des statuts)

L'assemblée est présidée par le président du conseil d'administration ou en son absence par un vice-président ou par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président. A défaut elle élit elle-même son président. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par la réglementation en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

21.2.5.8 – Vote – (article 37 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué aux actions entièrement libérées, à la condition qu'il soit justifié d'une inscription nominative desdites actions depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent de degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai requis pour l'attribution d'un droit de vote double.

La fusion de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment : les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'article 27.

21.2.5.9 – Effets des délibérations – (article 38 des statuts)

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables.

Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

21.2.5.10 – Procès-verbaux – (article 39 des statuts)

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les règlements en vigueur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, par l'administrateur provisoirement délégué dans les fonctions de président ou un administrateur exerçant les fonctions de directeur général. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

21.2.5.11 – Objet et Tenue des Assemblées Ordinaires – (article 40 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du conseil d'administration par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

21.2.5.12 – Quorum et Majorité des Assemblées Générales Ordinaires – (article 41 des statuts)

Les règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires sont celles fixées par l'article L.225-98 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

21.2.5.13 – Objet et Tenue des Assemblée Extraordinaires – (article 42 des statuts)

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital.

Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le conseil d'administration.

21.2.5.14– Quorum et Majorité des Assemblées Générales Extraordinaires – (article 43 des statuts)

Les règles de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires sont celles fixées par l'article L.225-96 du code de commerce.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la loi et les règlements si le conseil d'administration décide d'y recourir lors de la convocation.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

21.2.5.15 – Assemblées Spéciales – (article 44 des statuts)

Ces assemblées sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par l'article L.225-99 du code de commerce.

21.2.5.16 – Droit de Communication des Actionnaires – Questions Ecrites – (article 45 des statuts)

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits. A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le conseil d'administration sera tenu de répondre au cours de la réunion.

21.2.6. Dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.7. Dispositions fixant les seuils au dessus duquel toute participation doit être divulguée

Il n'y a pas d'obligation supplémentaire à celle imposée par le Code de Commerce

21.2.8. Conditions régissant les modifications du capital

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant les modifications de son capital.

CHAPITRE XXII – CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a conclu aucun contrat important (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) au cours des deux années précédant la date du présent document de base.

**CHAPITRE XXIII – INFORMATIONS PROVENANTS DE TIERS, DECLARATIONS D’EXPERTS
ET DECLARATIONS D’INTERETS**

Néant

CHAPITRE XXIV – DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

L'ensemble des documents sociaux de la Société devant être mis à la disposition des actionnaires est consultable au siège social de la Société.

Peuvent notamment être consultés :

- l'acte constitutif et les statuts de la Société ;
- les informations financières historiques de la Société et du Groupe pour chacun des trois exercices précédant la publication du document de base.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur.

Ainsi elle met en ligne sur son website l'intégralité de ses communiqués financiers, en français et en anglais ainsi que ses comptes semestriels et annuels.

CHAPITRE XXV – INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

La société Cadonor Sarl, détenue à 25 % par la société Bigben Interactive S.A., est une société lilloise spécialisée dans le cadeau promotionnel avec un chiffre d'affaires annuel de 1.247 k€ au 31 mars 2004 et 727 k€ au 31 mars 2005. Elle n'a jamais distribué de dividendes depuis la prise de participation de Bigben Interactive et n'est pas un partenaire commercial significatif pour Bigben Interactive.

La société KS Multimedia GmbH, détenue à 100% par la filiale allemande Bigben Interactive GmbH qui l'avait créée en 2000 en vue d'éventuelles opérations de négoce de produits électroniques tiers, est une structure en sommeil depuis l'exercice 2001-02, sans aucun chiffre d'affaires ni résultat.

Les sociétés Cadonor et KS Multimedia ont été mises en équivalence dans le cadre de l'établissement des états financiers consolidés au 31 mars 2006 et 2005 en normes IFRS.

Chiffres clés de Cadonor Sarl

k€	31/03/2005	31/03/2004
Fonds propres	214	298
Actif immobilisé	15	21
Stocks	33	51
Dette financière nette	-120	-208
CA	727	1.247
Résultat	-83	41
Quote part résultat (25%)	21	10

Pour un complément d'information sur les participations, il est conseillé de se reporter aux paragraphes afférents dans les chapitres 9 et 20 (§5.8 page 199, § 5.7 page 227, §5.7 page 255) du présent document.